

RAPPORT de la **CONFÉRENCE DE LA FAO**

Vingt-troisième session
Rome, 9-28 novembre 1985

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1986)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

| | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|
| Afghanistan** | Equateur** | Philippines** |
| Allemagne, République fédérale d'*** | Etats-Unis d'Amérique* | Royaume-Uni** |
| Arabie saoudite, Royaume d'** | France** | Sao Tomé-et-Principe* |
| Argentine*** | Gambie* | Sénégal** |
| Australie** | Inde** | Tanzanie** |
| Autriche* | Indonésie*** | Tchécoslovaquie* |
| Bangladesh*** | Iraq*** | Thaïlande*** |
| Brésil* | Italie** | Trinité-et-Tobago* |
| Bulgarie* | Japon*** | Tunisie* |
| Cameroun*** | Liban* | Turquie*** |
| Canada* | Libéria** | Venezuela*** |
| Chine*** | Malaisie*** | Yémen, République démocratique populaire du* |
| Colombie* | Mexique* | Yougoslavie*** |
| Congo* | Nicaragua*** | Zambie*** |
| Cuba* | Niger*** | Zimbabwe** |
| Danemark** | Ouganda* | |
| Egypte** | Pakistan** | |

* Mandat expirant le 31 décembre 1986.

** Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

*** Mandat expirant le 31 décembre 1988.

CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1987)

Président indépendant: Lassaad Ben Osman

| | | |
|-------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Afghanistan* | Etats-Unis d'Amérique*** | Niger** |
| Algérie*** | France* | Pakistan* |
| Allemagne, République fédérale d'** | Gabon*** | Philippines* |
| Arabie saoudite, Royaume d'* | Gambie*** | Royaume-Uni* |
| Argentine** | Hongrie*** | Sénégal* |
| Australie* | Inde* | Suisse*** |
| Bangladesh** | Indonésie** | Tanzanie* |
| Brésil*** | Iraq** | Thaïlande** |
| Cameroun** | Italie* | Trinité-et-Tobago*** |
| Canada*** | Japon** | Turquie** |
| Chine** | Liban*** | Venezuela** |
| Colombie*** | Libéria* | Yougoslavie** |
| Cuba*** | Libye*** | Zaïre*** |
| Danemark* | Madagascar*** | Zambie** |
| Egypte* | Malaisie** | Zimbabwe* |
| Equateur* | Mexique*** | |
| Espagne*** | Nicaragua** | |

* Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

** Mandat expirant le 31 décembre 1988.

*** Mandat expirant à la fin de la vingt-cinquième session de la Conférence (novembre 1989).

RAPPORT de la **CONFÉRENCE DE LA FAO**

Vingt-troisième session
Rome, 9-28 novembre 1985

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> |
|---|--------------------|
| 'INTRODUCTION | 1 - 11 |
| Quatorzième Conférence McDougall | 1 |
| Remise des prix B.R. Sen pour 1984 et 1985 | 2 - 3 |
| Remise du prix A.H. Boerma pour 1984/85 | 4 - 6 |
| In Memoriam | 7 |
| Eruption d'un volcan en Colombie | 8 |
| Hommage à M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil (<u>Résolution 2/85</u>) | 9 |
| Départ à la retraite de M. Edward M. West (<u>Résolution 3/85</u>) | 10 |
| Hommage à la mémoire de M. Jean E. Carroz | 11 |
| QUESTIONS DE PROCEDURE | 12 - 48 |
| Election du président et des vice-présidents de la Conférence | 12 - 14 |
| Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs | 15 |
| Adoption de l'ordre du jour | 16 |
| Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour | 17 - 30 |
| - Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents | 18 - 20 |
| - Comité des résolutions de la Conférence | 21 - 23 |
| - Droit de réponse | 24 |
| - Comptes rendus sténographiques | 25 |
| - Vérification des pouvoirs | 26 - 28 |
| - Droit de vote | 29 |
| - Réunion officieuse des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) | 30 |
| Admission d'observateurs | 31 - 35 |
| - Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation | 31 |
| - Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) | 32 |
| - Mouvements de libération | 33 |
| - Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales | 34 - 35 |
| Quarantième anniversaire de la FAO | 36 - 48 |
| PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE | 49 - 177 |
| Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général | 49 |

| | <u>Paragraphes</u> |
|---|--------------------|
| Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture | 50 – 117 |
| – La situation de l'alimentation et de l'agriculture | 50 – 65 |
| – La situation critique de l'Afrique (<u>Résolution 4/85</u>) | 66 – 81 |
| – Etude des politiques de prix agricoles | 82 – 85 |
| – Importance et complexité des politiques de prix | 86 – 90 |
| – Principaux problèmes intérieurs en matière de politique de prix | 91 – 99 |
| – Politiques de prix agricoles dans les pays développés | 100 – 106 |
| – Suite à donner au rapport | 107 – 110 |
| – Forêts: Manifeste de Mexico (Neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985) (<u>Résolution 5/85</u>) | 111 – 117 |
| Rapport sur l'état de l'ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole | 118 – 144 |
| Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984) (<u>Résolution 6/85</u>) | 145 – 163 |
| Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire | 164 – 169 |
| Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 | 170 – 177 |
| ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION | 178 – 340 |
| Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs | |
| à moyen terme | 178 – 257 |
| – Généralités | 178 – 183 |
| – Structure et présentation | 184 – 185 |
| – Approche | 186 – 191 |
| – Stratégies, priorités et objectifs | 192 – 197 |
| – Niveau du budget | 198 – 201 |
| – politique et direction générales | 202 |
| – Grand programme 2.1: Agriculture | 203 – 205 |
| – Programme 2.1.1: Ressources naturelles | 206 – 208 |
| – Programme 2.1.2: Cultures | 209 – 214 |
| – Programme 2.1.3: Elevage (<u>Résolution 7/85</u>) | 215 – 218 |
| – Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie | 219 – 221 |
| – Programme 2.1.5: Développement rural | 222 – 227 |
| – Programme 2.1.6: Nutrition | 228 – 229 |
| – Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture | 230 – 232 |
| – Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole | 233 – 235 |
| – Grand programme 2.2: Pêches | 236 – 239 |
| – Grand programme 2.3: Forêts | 240 – 245 |
| – Programmes de soutien du développement | 246 – 250 |
| – Programme de coopération technique | 251 – 255 |
| – Services de soutien et charges communes | 256 |
| – Ouvertures de crédits 1986-87 (<u>Résolution 8/85</u>) | 257 |

| | <u>Paragraphes</u> |
|---|--------------------|
| Examen du Programme ordinaire 1984-85 (<u>Résolution 9/85</u>) | 258 – 277 |
| Examen des programmes de terrain 1984-85 | 278 – 289 |
| Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence – Ressources phytogénétiques | 290 – 297 |
| Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (<u>Résolution 10/85</u>) | 298 – 304 |
| Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO | 305 – 314 |
| – Objectif des contributions au PAM (<u>Résolution 11/85</u>) | 305 – 314 |
| Relations et consultations avec les organisations internationales | 315 – 340 |
| – Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO (<u>Résolution 12/85</u>) | 315 – 334 |
| Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales | 335 – 340 |
| QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES | 341 – 378 |
| Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords, et sur les amendements y relatifs | 341 – 343 |
| Amendements au texte espagnol des articles XII.9(a) et XII.17 du Règlement général de l'Organisation (<u>Résolution 13/85</u>) | 344 – 346 |
| Amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV du Règlement général de l'Organisation (<u>Résolution 14/85</u>) | 347 – 350 |
| Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil | 351 – 355 |
| Relations avec le gouvernement du pays hôte | 356 – 365 |
| – Immunités de l'Organisation | 356 – 360 |
| – Accord de Siège | 361 – 362 |
| – Locaux du Siège | 363 – 366 |
| Emoluments du Directeur général (<u>Résolution 15/85</u>) | 366 |
| Comptes vérifiés (<u>Résolution 16/85</u>) | 367 |
| Barème des contributions 1986-87 (<u>Résolution 17/85</u>) | 368 – 370 |
| Etat des contributions | 371 – 374 |
| Problèmes relatifs aux paiements tardifs et aux arriérés de contributions (<u>Résolution 18/85</u>) et (<u>Résolution 19/85</u>) | 375 – 378 |
| NOMINATIONS ET ELECTIONS | 379 – 386 |
| Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation | 379 – 382 |
| – Iles Cook | |
| – Iles Salomon | |
| Nomination du Président indépendant du Conseil (<u>Résolution 20/85</u>) | 383 |
| Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions | 384 |
| Election des membres du Conseil | 385 – 386 |

| | <u>Paragraphes</u> |
|--|--------------------|
| QUESTIONS DIVERSES | 387 - 388 |
| Déroulement des débats en plénière et dans les commissions | 387 |
| Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence | 388 |
| | |
| ANNEXES | |
| A - Ordre du jour de la vingt-troisième session de la Conférence | |
| B - Liste des délégués et observateurs | |
| C - Liste des documents | |
| D - Discours du Directeur général | |
| E - Etat des contributions exigibles en 1986 et 1987 | |
| F - Barème des contributions 1986-87 | |
| G - Contributions ordinaires des Etats Membres | |

INTRODUCTION

Quatorzième Conférence McDougall 1/

1. Son Excellence Alan García Pérez, Président du Pérou, a prononcé la quatorzième Conférence organisée dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence à la mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1984 et 1985 2/

2. Le prix B.R. Sen pour 1984 a été remis à M. Alfred G. Scherer (République fédérale d'Allemagne) pour ses travaux sur le renforcement de l'Organisation et l'amélioration de la gestion de la Nepal Food Corporation. M. Scherer a commencé à travailler pour la FAO en 1964. En 1965, il occupait le poste de conseiller FAO/OPAS (assistance opérationnelle) en horticulture et en commercialisation en Ouganda et en 1970, tout en conservant les fonctions de conseiller spécial auprès du gouvernement, il a été nommé directeur du projet PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)/FAO d'amélioration de la commercialisation et du stockage et, à ce titre, il a beaucoup contribué à améliorer le fonctionnement et la gestion du Produce Marketing Board de l'Ouganda. M. Scherer a été transféré au Brésil en 1975 en qualité de spécialiste FAO de l'économie de la commercialisation, attaché à la Companhia Brasileira de Alimentos (COBAL); en 1978, il est devenu conseiller principal en commercialisation, gestion et formation/Chef d'équipe du projet PNUD/FAO "Centre pour la valorisation des ressources humaines en matière de commercialisation agricole" rattaché au COBAL, et il s'est distingué dans l'Organisation du Centre de formation COBAL qui a mis sur pied des programmes de formation en cours d'emploi pour 10 000 fonctionnaires. En 1983, M. Scherer a été transféré à Katmandou en qualité de Chef d'équipe/conseiller en gestion et en organisation auprès du projet d'assistance technique PNUD/FAO pour le renforcement de la Nepal Food Corporation, où il a mis sur pied un système amélioré de rassemblement de données opérationnelles et statistiques et d'information sur la gestion et contribué à l'amélioration des communications entre le siège de la Corporation et ses bureaux sur le terrain. Il a aussi aidé à élaborer un système de planification pour maintenir des stocks optimums dans divers centres d'approvisionnement et de distribution et pour réduire les frais de transport, à déterminer les besoins de formation du personnel et à mettre sur pied un programme complet de formation. Dans son travail, M. Scherer a mis particulièrement l'accent sur la formation pratique et la préparation des gestionnaires et du personnel opérationnel de niveau intermédiaire indispensables à la bonne exécution de la politique alimentaire gouvernementale. Il a apporté ainsi une contribution importante au renforcement des politiques et programmes de sécurité alimentaire au Népal. La rare compétence technique dont il a fait

1/ C 85/INF/9; C 85/PV/3; C 85/PV/18.

2/ C 85/INF/6; CL 85/PV/4; C 85/PV/18.

preuve tout au long de sa carrière et les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour améliorer le sort des petits paysans par une approche intégrée et pratique en matière de commercialisation et de production expliquent les succès remarquables qu'il a remportés et qui sont aujourd'hui couronnés par la remise de ce prix.

3. Le prix B.R. Sen pour 1985 a été remis à M. Lawrence Kwadjo Danso (Ghana), pour le travail qu'il a accompli en vue d'améliorer la productivité des terres forestières dans le nord-est de la Thaïlande, par une action de développement rural intégré. Quand il a commencé à travailler pour la FAO en 1980, M. Danso a été nommé fonctionnaire forestier/conseiller technique principal du projet de reboisement dans le nord-est de la Thaïlande, avec Korat comme lieu d'affection. Chargé de fournir au gouvernement une aide et des conseils pour la planification générale ainsi que pour l'exécution et l'orientation de toutes les activités du projet, M. Danso a conçu et aidé à exécuter, dans des circonstances difficiles, diverses activités préparatoires et il a joué un rôle de premier plan dans le choix, la délimitation et la cartographie de la zone pilote. Avec le concours d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, il a procédé à des études analytiques dans le périmètre du projet en vue de jeter les bases d'un plan de travail réaliste prévoyant des dispositifs institutionnels et des modifications des structures et des procédures organisationnelles. Il a aussi mis sur pied et exécuté un programme de formation pour le personnel national affecté au projet, en vue de rendre sa participation plus fructueuse. Pour assurer une gestion et un encadrement technique plus efficaces sur place, M. Danso a transféré pendant plus d'un an le siège du projet à Khao Poo Luang, à 150 km environ de Korat. Les travaux de M. Danso ont ouvert de nouvelles voies à l'application de la sociologie rurale aux problèmes de colonisation des zones forestières. Par son action personnelle, il a démontré la validité de la politique de la FAO visant à mettre les forêts au service du développement rural.

Remise du prix A.H. Boerma pour 1984/85 1/

4. Le prix A.H. Boerma est remis tous les deux ans à un ou plusieurs journalistes dont les travaux ont aidé à appeler l'attention du grand public sur des aspects importants du problème alimentaire mondial et ont sans doute suscité ainsi dans l'opinion publique un plus grand intérêt pour les mesures visant à résoudre ce problème.

5. En cette occasion, la quatrième, le prix pour 1984-85 a été partagé entre M. Mohamed Amin (Kenya), caméraman et producteur connu de la télévision, et Mme Claire Brisset (France), journaliste et écrivain distingué.

1/ CL 85/INF/7; C 85/PV/4; C 85/PV/18.

6. Les prix ont été remis par le Directeur général à M. Amin pour ses reportages télévisés sur la famine en Ethiopie qui ont touché une large audience et pour son film documentaire sur la famine affligeant plus de 20 pays africains "African Calvary: Uncertain Redemption". Mme Brisset a reçu le prix pour ses articles sur les problèmes du tiers monde qui ont paru dans de nombreux grands journaux francophones durant plusieurs années et qui mettent particulièrement l'accent sur les malnourris et singulièrement sur les enfants.

In Memoriam 1/

7. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa vingt-deuxième session.

Eruption d'un volcan en Colombie

8. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 1/85

AIDE A LA COLOMBIE

LA CONFERENCE,

Profondément émue par les pertes extrêmement importantes de vies humaines, de biens et de production agricole qui ont récemment frappé la Colombie à la suite de l'éruption du volcan Nevado del Ruiz,

Affligée par les souffrances de milliers de personnes qui n'ont plus ni moyens de subsistance ni abri,

Reconnaissant l'ampleur de la tâche que la Colombie doit entreprendre sans retard,

1. Exprime sa solidarité au peuple et au Gouvernement colombiens;
2. Fait l'éloge des efforts déployés par les autorités et le peuple colombiens pour exécuter d'urgence un programme d'assistance aux zones sinistrées;
3. Note avec satisfaction les initiatives qui ont été prises rapidement par la FAO et par le PAM pour aider les populations des zones sinistrées;
4. Invite instamment tous les Etats Membres, les organismes compétents du Système des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à offrir au Gouvernement colombien l'aide nécessaire pour faire face à la situation critique de la population et entreprendre le difficile travail de reconstruction;

5. Encourage le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif du PAM (Programme alimentaire mondial), à prendre les mesures supplémentaires qui pourront leur être demandées pour aider le Gouvernement colombien par des moyens appropriés, dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, afin de lui permettre de répondre aux besoins des populations éprouvées.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Hommage à M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil 1/

9. La Conférence a rendu hommage au président indépendant sortant du Conseil et adopté la résolution suivante:

Résolution 2/85

HOMMAGE A M. M.S. SWAMINATHAN, PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Considérant que le mandat de M. M.S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil de la FAO depuis novembre 1981, vient à expiration au terme de sa vingt-troisième session;

Consciente du fait que le Président indépendant sortant a participé activement aux travaux du Conseil de la FAO depuis 1979,

1. Rend hommage à la sagesse avec laquelle il a guidé les débats du Conseil pendant les quatre années de son mandat,
2. Exprime à M. Swaminathan ses remerciements sincères et ses voeux les plus chaleureux.

(Adoptée le 25 novembre 1985)

Départ à la retraite de M. Edward M. West 1/

10. La Conférence a adopté par acclamation la résolution ci-après pour rendre hommage au Directeur général adjoint, qui prendra prochainement sa retraite:

1/ C 85/LIM/35; C 85/PV/19.

Résolution 3/85

DEPART A LA RETRAITE DE M. EDWARD M. WEST

LA CONFERENCE,

Notant que M. Edward M. West quittera prochainement l'Organisation après en avoir été pendant quatre ans directeur général adjoint,

Rappelant ses services antérieurs auprès de l'Organisation en qualité de membre du Comité du programme et de vice-président de la quinzième session de la Conférence, puis de sous-directeur général chef du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation,

Reconnaissant la durée de la qualité exceptionnelles de ses services et son dévouement indéfectible aux objectifs de l'Organisation,

Exprime à M. Edward M. West ses remerciements et sa profonde reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la FAO et lui adresse ses voeux chaleureux de longue vie active, de santé et de bonheur.

(Adoptée le 25 novembre 1985)

Hommage à la mémoire de M. Jean E. Carroz 1/

11. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de M. Jean E. Carroz, Sous-Directeur général du département des pêches, décédé le 25 novembre 1985. Le Directeur général et les délégations ont rendu hommage à sa personnalité exceptionnelle et au sens du devoir dont il a fait preuve pendant toute sa carrière au service de l'Organisation.

1/ C 85/PV/18; C 85/PV/24.

QUESTIONS DE PROCEDURE

Election du président et des vice-présidents de la Conférence 1/

12. Sur proposition du Conseil, la Conférence a élu M. Jean-Baptiste Yonke (Cameroun) président de la vingt-troisième session de la Conférence.

13. Sur recommandation de la quatre-vingt-huitième session du Conseil et pour faciliter l'élection des vice-présidents, la Conférence a décidé de suspendre, pendant sa vingt-troisième session, l'application de la disposition de l'Article VIII du Règlement général de l'Organisation RGO qui fixe à trois le nombre des vice-présidents de la Conférence.

14. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Commission a ensuite approuvé la nomination des quatre vice-présidents suivants de la Conférence:

L.P. Duthie (Australie)
R.L. Cheltenham (Barbade)
S.B. Singh (Inde)
A.O. Dawarda (Libye)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 2/

15. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence a approuvé les nominations suivantes:

Membres du Bureau

| | |
|--------|-----------------------|
| Chine | Norvège |
| Chypre | Etats-Unis d'Amérique |
| France | Venezuela |
| Maroc | |

Membres de la Commission de vérification
des pouvoirs

| | |
|-----------------|-----------------------|
| Autriche | Tonga |
| Burkina Faso | Emirats arabes unies |
| Costa Rica | Etats-Unis d'Amérique |
| Tchécoslovaquie | Zambie |
| Thaïlande | |

1/ C 85/12; C 85/LIM/1; C 85/LIM/2; C 85/PV/1; C 85/PV/18.

2/ C 85/12; C 85/LIM/1; C 85/PV/1; C 85/PV/18.

Adoption de l'ordre du jour 1/

16. La Conférence a adopté son ordre du jour tel qu'amendé par le Bureau et tel qu'il figure dans l'Annexe A du présent rapport

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 2/

17. La Conférence a adopté les arrangements et le calendrier proposés par le Conseil à sa quatre-vingt-huitième session, avec les modifications apportées par le Bureau.

- Constitution des commissions et nomination de leurs présidents et vice-présidents 3/

18. La Conférence a souscrit aux recommandations du Conseil tendant à constituer trois commissions chargées d'examiner respectivement les parties I, II et III de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet.

19. Conformément à l'Article VII-1 et à l'Article XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil a proposé à sa quatre-vingt-huitième session les candidats suivants à la présidence des commissions:

Commission I : Roger Martin (Belgique)
Commission II : Gonzalo Bula Hoyos (Colombie)
Commission III: Gamal Ahmed (Soudan)

20. La Conférence a nommé les candidats susmentionnés et, tenant compte des propositions du Bureau et conformément à l'Article XIII-2 du RGO, elle a aussi nommé:

Vice-présidents de la Commission I : J. Ladan (Nigéria)
A. Khaled (Yémen, République démocratique populaire du)

Vice-présidents de la Commission II : J. Winkel (Allemagne, République fédérale d')
A. Qadir (Pakistan)

Vice-présidents de la Commission III: I.P. Alvarenga (El Salvador)
L. Zelko (Hongrie)

1/ C 85/1; C 85/INF/18; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

2/ C 85/12; C 85/LIM/6; C 85/INF/18; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

3/ C 85/LIM/1; C 85/LIM/2; C 85/LIM/19; C 85/PV/2; C 85/PV/3; C 85/PV/18.

- Comité des résolutions de la Conférence 1/

21. La Conférence a souscrit à la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-huitième session à l'effet de constituer un Comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO, et elle a nommé les Etats Membres suivants:

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Afrique | : Libéria |
| Asie | : Indonésie |
| Europe | : Turquie |
| Amérique latine et Caraïbes | : Cuba |
| Proche-Orient | : Iran, République islamique d' |
| Amérique du Nord | : Canada |
| Pacifique Sud-Ouest | : Nouvelle-Zélande |

22. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que le Comité des résolutions soit présidé par le président en exercice du Comité du programme, afin de tirer pleinement parti de son expérience.

23. La Conférence a approuvé les fonctions du Comité des résolutions et les critères applicables à l'élaboration des résolutions, figurant dans le document C 85/12 (annexe D).

- Droit de réponse

24. La Conférence a confirmé la décision prise à ses huit sessions précédentes selon laquelle, si un membre désire répondre à des critiques adressées à la politique de son gouvernement, il doit le faire de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses de participer au débat ont eu la possibilité de prendre la parole.

- Comptes rendus sténographiques

25. Conformément à l'Article XVIII du RGO, il est établi un compte rendu sténographique de toutes les séances plénières et des séances des commissions de la Conférence. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que les déclarations qui, faute de temps, n'ont pu être prononcées, soient insérées dans le compte rendu sténographique, sous réserve des conditions fixées par le Bureau.

1/ C 85/LIM/6; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

- Vérification des pouvoirs 1/

26. Les pouvoirs des délégations de 150 Etats Membres ont été reconnus valides. Huit Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

27. Les pouvoirs de l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux des observateurs de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de l'Ordre souverain de Malte ont été reconnus valides.

28. Les noms des représentants des organisations internationales assistant à la Conférence, y compris l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés comme le prescrit l'Article III-2 du RGO.

- Droit de vote 2/

29. La Conférence a noté que, en vertu de l'Article III-4 de l'Acte constitutif, dix Etats Membres ne pouvaient participer au scrutin de la Conférence au début de la session, car le montant de leurs arriérés de contributions à l'Organisation dépassait le montant des contributions dont ils étaient redevables pour les deux années civiles précédentes. Sept de ces Etats Membres ont ensuite régularisé leur situation. En outre, la Conférence a décidé d'autoriser deux Etats Membres (Tchad et Uruguay) à voter, après avoir adopté des résolutions 3/ leur permettant de liquider leurs arriérés sur une période de dix ans. Un Etat Membre redevable d'arriérés de contributions (Kampuchea démocratique) n'a pas eu le droit de voter à la Conférence.

- Réunion officieuse des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) 4/

30. A sa quatre-vingt septième session, le Conseil avait suggéré qu'une réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateurs à la vingt-troisième session de la Conférence se tienne le mardi 12 novembre. Cette réunion a élu président Mme Sarojini Pillay (Alliance internationale des femmes) et son rapport a été communiqué à la Conférence.

Admission d'observateurs 5/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

31. Comme à l'accoutumée, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Iles Cook et Iles Salomon) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence a approuvé la décision du Directeur général.

1/ C 85/LIM/7; C 85/LIM/11; C 85/LIM/36; C 85/PV/3; C 85/PV/12; C 85/PV/22.

2/ C 85/LIM/6; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/15; C 85/PV/18.

3/ Voir par. 376 et 378.

4/ C 85/LIM/6; C 85/INF/17; C 85/INF/17-Corr.1; C 85/PV/2; C 85/PV/18.

5/ C 85/13; C 85/13-Sup.1; C 85/14; C 85/LIM/6; C 85/LIM/19; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/3; C 85/PV/15; C 85/PV/18.

- Observateur de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)

32. La Conférence a confirmé l'invitation à se faire représenter à la session par un observateur, adressée par le Directeur général au Gouvernement de l'URSS.

- Mouvements de libération

33. La Conférence a approuvé les invitations à participer à la session en qualité d'observateur adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux mouvements de libération africains reconnus par l'OUA (Organisation de l'Unité africaine).

- Organisations intergouvernementales et Organisations internationales non gouvernementales

34. La Conférence a approuvé la liste des organisations internationales que le Directeur général a invitées à titre provisoire à la présente session et elle a invité les représentants de ces organisations à participer aux activités de la FAO en qualité d'observateurs.

35. La Conférence a souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'Article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'Alliance coopérative internatioanle (ACI), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et la Fédération syndicale mondiale (FFM) puissent prendre la parole en séance plénière.

Quarantième anniversaire de la FAO 1/

36. L'Acte constitutif de la FAO a été signé par les pays membres originaires à Québec (Canada) le 16 octobre 1945, cette signature marquant donc la naissance de l'Organisation. Cette date est commémorée chaque année par la Journée mondiale de l'alimentation, conformément à une décision prise en 1979 par la Conférence de la FAO.

37. La Conférence a noté que le quarantième anniversaire de la FAO a été célébré dans le monde entier à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 1985. Des manifestations de caractère régional ont été organisées par les bureaux régionaux de la FAO pour l'Afrique à Buea (Cameroun), pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (Chili), et pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande), tandis que des célébrations nationales ont eu lieu dans plus de 140 pays.

1/ C 85/LIM/35; C 85/PV/9; C 85/PV/10.

38. Au siège de la FAO, M. Francesco Cossiga, Président de la République italienne, a pris la parole lors d'une cérémonie spéciale. Il avait précédemment dévoilé une plaque pour marquer le début des travaux d'agrandissement des locaux du Siège. Ces nouveaux bâtiments permettront de réunir tout le personnel de la FAO en poste à Rome dans le complexe des Thermes de Caracalla, et d'éviter de louer des bureaux dans d'autres quartiers. La Conférence a été informée que le Gouvernement italien a prévu à son budget 25 milliards de lires pour financer les travaux.

39. Le Directeur général a reçu, à l'occasion de cet anniversaire, des messages de félicitations et de voeux de plus de 80 Chefs d'Etat et de gouvernement, ministres et autres personnalités.

40. Une série d'expositions sur l'historique et l'oeuvre de la FAO ont été organisées dans les locaux du Siège. L'une d'entre elles retrace la fondation de l'Institut international d'agriculture qui, créé à Rome en 1905 sous l'impulsion de David Lubin, fut le précurseur de la FAO. Une brochure intitulée "la FAO - ses quarante premières années", qui présente les principaux thèmes de travail de l'Organisation depuis maintenant quatre décennies, a été éditée. Un numéro spécial de CERES, la revue de la FAO, a été entièrement consacré à des interviews de Chefs d'Etat ou de gouvernement.

41. Le 10 novembre, premier dimanche après l'ouverture de la Conférence, une Messe spéciale a été célébrée en la basilique St Pierre de Rome pour commémorer le quarantième anniversaire de l'Organisation et des Nations Unies. Dans son homélie, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a rendu hommage à l'oeuvre de la FAO et a exprimé son soutien vigoureux à la coopération multilatérale dans la poursuite de la justice sociale internationale.

42. Au cours de la Conférence, la Ville de Rome a inauguré le Parc FAO, planté d'arbres choisis pour représenter les différentes régions pour lesquelles oeuvre l'Organisation. Les pays membres ont été invités par le Maire de Rome à offrir d'autres arbres encore, à la fois pour embellir le parc et pour en faire un symbole de la coopération mondiale.

43. La Conférence a réservé une journée - le 14 novembre - à la célébration de l'anniversaire. Ce jour-là, deux Chefs d'Etat spécialement invités ont prononcé des allocutions: le Général Soeharto, Président de la République d'Indonésie, et M. François Mitterrand, Président de la République française.

44. Le Président Soeharto, après avoir félicité la FAO pour cet anniversaire, a décrit comment l'Indonésie qui avait plus que doublé sa production vivrière en 15 ans, était parvenue à l'autosuffisance. Il a annoncé un don de 100 000 tonnes de riz paddy à la FAO, dédiées par les agriculteurs indonésiens aux familles qui souffrent de la faim dans d'autres pays, et surtout en Afrique.

45. Le Président Mitterrand a rappelé les origines de la FAO et réaffirmé que la France était résolue à trouver des solutions aux problèmes des pays en développement. A son sens, il convient d'agir dans trois directions: réformer le système monétaire international; faire en sorte que les nations en développement participent pleinement aux négociations commerciales multilatérales; enfin, aborder les problèmes d'endettement et de développement de façon globale.

46. A la suite des allocutions des deux Chefs d'Etat, le Directeur général a pris la parole, et des chefs de délégation ont parlé au nom de diverses régions. Il a de façon générale été souligné que des progrès sensibles ont été accomplis en direction des buts fixés en 1945, mais qu'il reste encore davantage à faire pour éliminer le fléau immémorial de la faim et de la malnutrition. La pression démographique croissante qui s'exerce sur les ressources en terres risque de rendre la tâche encore plus difficile que dans le passé. La FAO et ses pays membres, ainsi que tous ceux que concernent les problèmes de l'alimentation, devront intensifier leurs efforts dans les années à venir.

47. La Conférence a remercié tous ceux qui ont célébré, dans le monde entier, l'anniversaire de la FAO. Elle a exprimé sa vive gratitude à M. Cossiga, Président de la République italienne, à M. Soeharto, Président de la République d'Indonésie, et à M. Mitterrand, Président de la République française, pour avoir honoré l'Organisation de leur participation aux cérémonies d'anniversaire, au Siège de la FAO. La Conférence a également exprimé sa vive gratitude à M. Alan García Pérez, Président de la République du Pérou, dont la participation aux activités de la Conférence, à l'occasion de la Conférence McDougall qu'il a prononcée, a représenté une contribution importante à la célébration du quarantième anniversaire.

48. La Conférence a félicité le Directeur général et le personnel de l'Organisation d'avoir pris l'initiative de cette célébration, et a exprimé sa satisfaction de la manière dont elle a été organisée.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général 1/

49. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général, dont la déclaration est reproduite dans l'Annexe D. Ensuite, 138 orateurs ont pris la parole: le président indépendant du Conseil, 124 chefs de délégation – dont 98 ministres ou vice-ministres – l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO, les représentants de quatre organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Conseil mondial de l'alimentation (CMA)), de la Communauté économique européenne (CEE), de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation arabe pour le développement de l'agriculture (OADA), de l'Organisation de la Conférence islamique (OIC) et du Congrès panafricain de l'Azanie (mouvement de libération africain), ainsi que des observateurs de trois organisations internationales non gouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. Les déclarations de six Etats Membres et d'une organisation internationale non gouvernementale jouissant du statut consultatif auprès de la FAO sont insérées dans les procès-verbaux.

1/ C 85/LIM/6; C 85/INF/14; C 85/PV/2; C 85/PV/4; C 85/PV/5; C 85/PV/6;
C 85/PV/7; C 85/PV/8; C 85/PV/11; C 85/PV/12; C 85/PV/13; C 85/PV/14;
C 85/PV/15; C 85/PV/16; C 85/PV/22.

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

- La situation de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) 1/

50. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans l'ensemble du monde et dans les régions en se fondant sur le rapport du Directeur général "La situation de l'alimentation et de l'agriculture 1985" et son Supplément. Elle a souscrit à cette évaluation de la situation.

51. La Conférence a reconnu que le début des années 80 a été dominé par la récession économique qui a eu de très graves répercussions sur la production alimentaire et agricole et sur la consommation alimentaire, surtout dans les pays en développement. La reprise économique, vigoureuse dans certains pays industrialisés, a été moins forte dans la majorité des pays en développement et a eu sur eux des effets inégaux. Il a été noté que cette reprise des pays développés n'a pas stimulé la croissance économique dans la plupart des pays en développement. La dette extérieure de ces pays, la réduction de leurs flux financiers, ainsi que la baisse des cours internationaux des principaux produits qu'ils exportent et la contraction de leurs marchés internationaux, qui se conjuguent pour provoquer une détérioration de leurs termes de l'échange, continuent à freiner sérieusement la reprise généralisée de la croissance économique.

52. La Conférence a insisté sur les problèmes actuels des marchés des produits agricoles et sur la liaison entre la libéralisation des échanges, l'expansion des recettes d'exportation et le service de la dette internationale. Elle a exhorté les Etats Membres à réduire le protectionnisme sur les marchés agricoles et notamment à limiter les subventions à l'exportation et les mesures analogues afin que les producteurs puissent accroître leur production et leurs exportations. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine série de négociations commerciales multilatérales sous les auspices du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) résoudrait ces graves problèmes.

53. Consciente des difficultés à résoudre pour surmonter les problèmes de financement de la dette internationale, la Conférence a également demandé que l'on adopte des solutions qui permettent des ajustements économiques ne compromettant pas le niveau de vie des populations économiquement vulnérables.

54. La Conférence s'est félicitée des analyses à long terme et des perspectives régionales présentées dans les documents. Elle a noté que, au début des années 80, la conjoncture économique et les progrès dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture ont été très différents d'une région à l'autre, les résultats étant très négatifs dans certaines et positifs dans d'autres.

55. L'Afrique continue à susciter une préoccupation unanime. Les revenus par habitant y ont diminué de près de 2 pour cent par an, et les exportations de marchandises de près de 3 pour cent au début des années 1980; pendant la même période, le ratio du service de la dette a presque doublé. A ces tendances générales s'est ajouté un déclin de près de 2 pour cent de la production alimentaire et agricole par habitant, dû principalement à la sécheresse. Malgré l'accroissement des importations de vivres, la ration alimentaire n'a cessé de diminuer.

1/ C 85/2; C 85/2-Sup. 1; C 85/I/PV/1; C 85/I/PV/2; C 85/I/PV/15; C 85/85/23.

La Conférence s'est félicitée de l'amélioration générale de la situation alimentaire et agricole observée en Afrique pendant la campagne actuelle, mais a noté qu'en raison des problèmes économiques toujours aigus, la région reste vulnérable aux aléas climatiques.

56. La Conférence a appelé l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de continuer à appuyer les efforts de développement à long terme en Afrique, mais aussi sur le fait que l'aide d'urgence restera nécessaire dans certains cas. Les efforts que fait la FAO pour relancer l'agriculture en Afrique ont été approuvés. La Conférence a souligné la nécessité de reconstituer au plus vite et à un niveau adéquat le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui concentre ses activités sur la petite agriculture typique d'une bonne partie de l'Afrique. D'autres initiatives, tant bilatérales que multilatérales, visant à financer le développement de l'Afrique à plus long terme, ont été approuvées.

57. La Conférence a aussi indiqué que l'aide alimentaire doit continuer à jouer un rôle important dans le développement agricole de l'Afrique. Sur plus de 12 millions de tonnes d'aide céréalière expédiée en 1984-85, sept millions ont été consacrées à l'aide alimentaire à l'Afrique, mais en 1985-86 les besoins d'urgence diminueront sensiblement.

58. La situation générale de l'économie et de l'agriculture au début des années 80 a de même été très décevante en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette région a aussi souffert d'une baisse des revenus par habitant, d'une dette extérieure croissante qui a atteint 360 milliards de dollars, d'un ratio très élevé du service de la dette (plus de 40 pour cent des recettes d'exportation) et d'une inflation galopante. La production agricole par habitant et les exportations de produits agricoles, qui avaient augmenté pendant les années 70, ont aussi baissé. On a particulièrement souligné que le protectionnisme et la concurrence très vive sur les marchés agricoles, posent des problèmes en évitant les exportations des pays produisant à bas coût. Par ailleurs la réduction des importations vivrières indique probablement une détérioration de la situation nutritionnelle.

59. Certaines difficultés, qui sont toutefois en partie dues à l'aggravation de la situation économique extérieure, se font aussi sentir dans la région du Proche-Orient. La diminution de la production agricole dans certains pays, et l'accroissement de la demande alimentaire, ont obligé à accroître fortement les importations vivrières. Le financement de celles-ci est rendu difficile par la baisse des recettes d'exportations, tandis que l'austérité budgétaire incite à réduire les subventions aux denrées alimentaires, ce qui est cause de tensions sociales dans la région.

60. La Conférence s'est félicitée des progrès réalisés en Chine et en Extrême-Orient malgré la conjoncture économique difficile de ces derniers temps. Bien que certains problèmes de fond demeurent, les revenus ont sensiblement augmenté, de même que la production agricole. Il est signalé qu'en 1984 le revenu agricole par habitant a progressé en Chine de 15 pour cent. Le revenu moyen par habitant a augmenté en moyenne de près de 4 pour cent par an en Extrême-Orient au

début des années 80. Le taux annuel de croissance de la production agricole a été de 7 à 8 pour cent en Chine et de près de 4 pour cent en Extrême-Orient pendant les premières années de la décennie. Le ratio du service de la dette est resté relativement stable dans la région, à un taux proche de 10 pour cent des recettes d'exportations. La Conférence a noté que le mérite de ces succès revient pour beaucoup aux politiques pragmatiques, souples et cohérentes appliquées non seulement dans le secteur agricole mais aussi dans l'ensemble du tissu économique et financier.

61. La Conférence a noté des disparités dans l'évolution de l'agriculture des pays développés selon les régions. Dans certains cas, il existe des problèmes d'excédents structurels. La Conférence a été informée que les travaux relatifs au commerce des produits agricoles entrepris au titre du Mandat ministériel de 1982 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tendent à promouvoir dans les pays développés des politiques permettant des ajustements coordonnés. La Conférence a aussi été informée que la Commission des Communautés économiques européennes (CEE) n'a pas encore formulé de propositions officielles en ce qui concerne la politique agricole commune, mais qu'elle le fera devant le Conseil des Ministres avant la fin de l'année.

62. La Conférence a jugé que la situation présente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde s'est améliorée grâce à l'abondance des disponibilités. La production céréalière devrait atteindre un niveau record en 1985. Les stocks de céréales, qui devraient représenter 21 pour cent de la consommation à la fin de la campagne 1985-86, permettront d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Néanmoins, il a été déploré que les prix excessivement bas des produits de base créent de graves difficultés et que la malnutrition reste très répandue.

63. Les gouvernements des pays en développement devraient accorder la priorité à l'édification d'un secteur agricole ouvert au progrès, tant dans leurs politiques que dans l'affectation des investissements. Les efforts déployés pour accroître la production vivrière et agricole devraient être centrés sur les techniques améliorées susceptibles d'être appliquées par les petits agriculteurs. On met de plus en plus l'accent sur la recherche agronomique, en même temps que l'on cherche à améliorer l'accès aux facteurs modernes de production, en accordant une attention accrue aux problèmes écologiques, lesquels se multiplient. La décentralisation des décisions et une participation locale accrue à la planification et au suivi des projets sont en train de se généraliser. On apprécie plus justement l'importance du rôle des femmes dans la production vivrière. Il en va de même du rôle primordial des cultures secondaires dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Des contraintes financières et budgétaires freinent pourtant la progression rapide qui serait nécessaire. Dans certains cas, le coût élevé des facteurs de production sur le marché mondial fait obstacle à l'intensification de leur utilisation dans les pays à faible revenu.

64. La Conférence a souligné l'importance de la production et de la conservation des forêts tempérées et tropicales, et la nécessité que les gouvernements interviennent pour prévenir l'exploitation aveugle des terres, qui entraîne la destruction des forêts et des herbages. Il conviendrait de promouvoir l'aménagement scientifique des bassins versants, la conservation des sols et la plantation d'arbres. Les activités forestières et agricoles pourraient se combiner dans des systèmes d'agrosylviculture. On a aussi souligné le rôle que la forêt pourrait exercer dans l'économie intérieure de certains pays, et les recettes d'exportation qu'elle pourrait leur rapporter.

65. La Conférence a noté que ces questions sont traitées en détail dans le Manifeste de Mexico adopté par le neuvième Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Mexico en juillet 1985. Elle s'est félicitée de l'initiative prise par la France de convoquer en 1986 une conférence sur les arbres et les forêts qui traitera de la dégradation des forêts en Europe et du déboisement en Afrique.

- La situation critique de l'Afrique 1/

66. La Conférence a examiné la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique en se fondant sur le rapport présenté par le Directeur général. Elle a souscrit aux principales conclusions de ce rapport, qui lui a été soumis en réponse à la résolution 1/87 sur la situation alimentaire de l'Afrique, adoptée par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-septième session.

67. La Conférence a noté que la FAO signalait la détérioration de la situation alimentaire en Afrique depuis 1976 et que, sur la base des informations fournies par le Système mondial d'information et d'alerte rapide , le Directeur général avait lancé dès le printemps 1983 un appel pour mobiliser un supplément d'assistance internationale afin de parer à la crise alimentaire qui s'annonçait en Afrique. La Conférence a apprécié les efforts que continue de faire le Directeur général pour appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort des pays africains victimes de pénuries alimentaires aiguës.

68. La Conférence s'est déclarée très favorable au Système mondial d'information et d'alerte rapide et à la perspective de le renforcer. Elle a noté avec satisfaction que ce Système a permis de faire connaître à la communauté internationale l'ampleur des besoins des pays sinistrés.

69. La Conférence s'est déclarée très préoccupée par la situation économique et financière de l'Afrique et ses conséquences pour l'agriculture. Selon les derniers rapports économiques, le PIB (Produit intérieur brut) en Afrique n'augmentera que de 2,2 pour cent en 1985, soit encore moins qu'en 1984 (2,6 pour cent). L'inflation reste forte et les prix à l'exportation des produits primaires diminuent, de même que les recettes d'exportation. La charge de la dette

1/ C 85/20; C 85/I/PV/3; C 85/I/PV/4; C 85/I/PV/5; C 85/I/PV/15; C 85/PV/23

s'alourdit encore. Son service absorbera en moyenne 32 pour cent des recettes d'exportation en 1985. De plus, sans préjuger des résultats de 1984, on peut observer que l'assistance au développement assortie de conditions de faveur a diminué de façon regrettable entre 1980 et 1983. La Conférence a instamment demandé à tous les pays qui pourraient contribuer à améliorer cette situation de prendre toutes les mesures susceptibles d'accroître les ressources que les pays concernés peuvent consacrer à leur développement économique. L'effet néfaste des politiques de la République d'Afrique du Sud sur les efforts visant à résoudre la crise alimentaire et agricole de l'Afrique australe a été évoqué avec préoccupation.

70. La Conférence a noté avec satisfaction que les approvisionnements alimentaires se sont améliorés dans de nombreux pays d'Afrique grâce aux bonnes récoltes dont ont bénéficié la plupart des pays les plus gravement touchés par les sécheresses de 1983 et 1984. Elle a noté que les conditions météorologiques ayant été favorables pendant toute la campagne agricole dans la majorité des pays, la production céréalière globale de la région devrait augmenter d'environ 30 pour cent et celle des pays du Sahel de quelque 60 pour cent.

71. La Conférence a souligné que malgré l'amélioration générale des approvisionnements vivriers, l'Afrique aura encore besoin d'un volume important, d'assistance alimentaire en 1986. Plusieurs pays continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire d'urgence, en particulier l'Angola, le Botswana, le Cap-Vert, l'Ethiopie, le Mozambique, le Soudan et peut-être le Lesotho. De nombreux autres pays qui ont souffert de la sécheresse prolongée auront encore besoin d'importer des céréales en 1986. Une partie substantielle de ces besoins seront satisfaits par des importations commerciales, mais il faudra un certain volume d'assistance alimentaire extérieure. La Conférence a noté que, selon les prévisions provisoires du Système mondial d'information et d'alerte rapide, les besoins totaux d'aide alimentaire des 21 pays les plus gravement touchés s'élèveront à quelque 3 millions de tonnes pour 1985/86, soit moins de la moitié de la quantité qui avait été nécessaire l'année précédente. 1/

72. La Conférence a noté avec inquiétude que, malgré tous les efforts qui ont été faits par la communauté internationale et par les gouvernements des pays sinistrés pour accélérer les livraisons et éliminer les obstacles logistiques, une partie importante de l'assistance promise n'a pas été reçue ou n'a pas été distribuée à temps et devra être reportée sur la campagne 1985/86. Elle a instamment demandé à la communauté internationale et aux gouvernements des pays intéressés de planifier avec le plus grand soin l'arrivée et la distribution de cette aide, en fonction de la capacité des entrepôts et de façon à ne pas perturber les marchés dans les pays bénéficiaires. La Conférence a reconnu la

1/ Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

nécessité de renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide et de prévoyance, d'accroître les réserves alimentaires nationales et régionales et d'améliorer les procédures de commercialisation et de distribution de l'assistance alimentaire dans les pays bénéficiaires afin que ceux-ci soient mieux préparés à l'avenir en cas de crises alimentaires analogues.

73. La Conférence a noté que plusieurs pays d'Afrique touchés par la sécheresse de 1984 auront en 1985/86 des excédents exportables de céréales. Elle a exhorté la communauté internationale à prendre, quand il y a lieu, des mesures pour mobiliser ces excédents locaux, par exemple en finançant des transactions triangulaires, de façon à combler les déficits de pays voisins en 1985/86.

74. La Conférence a souligné que l'amélioration de la production alimentaire et agricole enregistrée cette année en Afrique ne doit pas faire oublier la nécessité de mesures de redressement et autres pour résoudre les difficultés structurelles fondamentales, afin de faciliter le développement agricole et rural et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire dans la région. Elle a souligné la nécessité d'accroître l'appui international à ces mesures à long terme et de bien coordonner les efforts des gouvernements ainsi que ceux des organismes bilatéraux et multilatéraux concernés. Elle a réaffirmé que la solution durable des problèmes alimentaires et agricoles de la région dépend des gouvernements des pays d'Afrique eux-mêmes comme l'a souligné la déclaration du vingt et unième sommet de l'OUA. Certains membres ont souligné que les difficultés structurelles tiennent notamment aux structures économiques, aux politiques de développement, à la croissance démographique et à la désertification.

75. La Conférence s'est déclarée pleinement favorable au programme de redressement de l'agriculture africaine (PRAA) et s'est félicitée des initiatives prises par le Directeur général pour lancer ce programme, qui est important pour la relance de l'agriculture africaine. La Conférence estime que le PRAA, avec son ensemble de projets de redressement à court et à moyen terme, permettra d'assurer la liaison entre les interventions d'urgence destinées à parer à la crise africaine et les besoins à long terme du développement agricole.

76. La Conférence a approuvé les mesures prises pour réorienter le programme ordinaire de la FAO et utiliser une partie des économies pour aider les pays où le redressement de l'agriculture est le plus urgent. Il a en outre été indiqué que la FAO doit encore renforcer sa coopération avec d'autres organisations en vue du développement à long terme.

77. La Conférence a invité le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue de financer le PRAA, et exhorté la communauté internationale et les donateurs à répondre à son appel visant à mobiliser des financements supplémentaires.

78. La Conférence s'est félicitée de l'assistance fournie par le Secrétariat de la FAO au secrétariat de l'OUA en vue de la préparation du Programme d'action spécial pour l'amélioration de la situation alimentaire et le relèvement de l'agriculture en Afrique. Elle a aussi favorablement accueilli la proposition du Directeur général qui a offert de fournir une assistance technique, de mobiliser des ressources et

d'aider à l'exécution de ce programme, ainsi que d'appuyer le Fonds spécial d'assistance d'urgence aux victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique et le Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'OUA.

79. La Conférence s'est félicitée de la proposition de faire une étude approfondie des problèmes agricoles et alimentaires de l'Afrique, qui avait été approuvée par la treizième Conférence régionale de la FAO. Elle a noté que les problèmes de l'agriculture africaine ne peuvent être abordés que dans le cadre de l'économie tout entière et compte tenu des facteurs externes - endettement, conditions du commerce, migrations, flux d'aide - qui ont une influence déterminante sur le secteur agricole. La Conférence s'est félicitée de la décision du Directeur général de demander l'avis d'experts africains sur les conclusions de l'Etude avant de la soumettre à la quatorzième Conférence régionale pour l'Afrique, qui doit siéger en septembre prochain à Brazzaville, Congo.

80. Etant donné l'importance cruciale des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, la Conférence a souligné le rôle important que doit jouer la FAO dans la préparation et dans les débats d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation critique de l'économie africaine, et a appuyé la proposition du Directeur général concernant la préparation d'une documentation sur l'alimentation et l'agriculture.

81. La Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 4 /85

SITUATION CRITIQUE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE 1/

LA CONFERENCE,

Rappelant la Résolution 1/83 adoptée à sa vingt-deuxième session sur la situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, situation qui depuis lors, s'est beaucoup aggravée et est devenue une crise alimentaire à l'échelle du continent, imposant des souffrances inouïes à 30 millions d'Africains dans 25 pays,

Se réjouissant de l'espoir engendré en Afrique par le retour récent de pluies abondantes cette année dans la plupart des pays africains affectés par la sécheresse, et de la perspective que des moissons suffisantes combleront l'essentiel des déficits vivriers de nombreux pays sinistrés,

Se félicitant de l'action menée par le PAM tout au long de la crise alimentaire en Afrique, malgré les difficultés de tous ordres auxquelles il a eu à faire face,

Consciente du fait que l'Afrique est profondément atteinte depuis plusieurs années par une série de calamités naturelles et de crises politiques, sociales et économiques et que la faim qui en est résultée ne disparaîtra pas simplement avec le retour des pluies,

Préoccupée du fait que les actes d'agression déstabilisants de l'Afrique du Sud ont un effet négatif sur la production agricole et la sécurité alimentaire en Afrique australe a/ b/ c/,

Rappelant la déclaration d'Addis-Abeba adoptée au vingt et unième sommet de l'OUA (juillet 1985) sur la situation économique actuelle en Afrique, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement prenaient l'engagement d'accroître progressivement la part des investissements publics destinée au secteur agricole pour tendre vers l'objectif minimum de 20 à 25 % d'ici 1989 et demandaient:

1/ C 85/I/PV/17; C 85/I/PV/18; C 85/PV/23.

a) la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner la situation économique critique en Afrique, b) la préparation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique et c) la création d'un fonds spécial,

Notant avec satisfaction le rôle joué par le Directeur général de la FAO, qui a informé l'opinion mondiale depuis le début de 1983 et appelé son attention sur l'ampleur exceptionnelle de la famine en Afrique, grâce à l'exactitude des prévisions du Système mondial FAO d'information et d'alerte rapide,

Accueillant avec satisfaction le programme de relèvement de l'agriculture en Afrique, action nouvelle qui vient à point pour relancer la production de l'agriculture et de l'élevage pendant la période 1985-87 avec l'appui et le financement des pays développés et des pays en développement dans le souci de concilier l'aide d'urgence avec les objectifs de développement à long terme,

Préoccupée toutefois par l'accroissement des besoins fondamentaux de développement au moment où les engagements d'aide publique à des conditions de faveur destinés à appuyer le développement agricole diminuent et où le Fonds international de développement agricole, organisme qui joue un rôle fondamental dans le développement agricole de nombreux PVD et notamment les pays africains à déficit alimentaire et à faible revenu, rencontre des difficultés pour la reconstitution de ses ressources,

1. Appuie les objectifs de la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique, adoptée par la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, et demande au Directeur général de la FAO de continuer à aider les pays africains à en appliquer les principes;

2. Félicite le Directeur général de la FAO des efforts qu'il a déployés d'une part pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la crise alimentaire en Afrique et d'autre part pour définir, dans le cadre du programme de relance de l'agriculture en Afrique, un ensemble de mesures appropriées pour surmonter cette crise et ses conséquences désastreuses.

3. Appuie les mesures prises par le secrétariat et son Directeur général pour préparer le programme FAO de relèvement de l'agriculture en Afrique;

4. Se félicite de la réaffectation de 22,5 millions de dollars E.-U. au titre du Programme ordinaire pour 1984-85 afin de réaliser immédiatement des projets de relèvement dans le cadre du PRAA et de financer des activités de soutien;

5. Approuve la priorité accordée dans le Programme de travail et budget de la FAO pour 1986-87 au Système mondial d'information et d'alerte rapide et aux besoins de développement de l'Afrique;

6. Demande que les politiques et programmes des pays africains, ainsi que les programmes d'assistance et d'aide extérieure, accordent la priorité au relèvement et au développement de la production vivrière.

7. Encourage les initiatives actuellement prises à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale au niveau ministériel afin d'examiner en détail la crise économique de l'Afrique, comme l'ont demandé les chefs d'Etat et de gouvernement africains lors du vingt et unième sommet de l'OUA;
8. Reconnait pleinement l'importance des problèmes d'endettement de l'Afrique et le lien étroit qui existe entre la dette extérieure et le développement agricole et prend note avec attention de l'appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement africains en vue de la préparation urgente d'une Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique d/ e/ f/;
9. Lance un appel pressant à tous les pays membres du FIDA pour qu'ils fassent aboutir sans délai les négociations sur la deuxième reconstitution des ressources de cette institution et, en tout état de cause, avant la neuvième session du Conseil des gouverneurs;
10. Invite tous les pays donateurs à faciliter la réalisation de l'objectif de contributions du Programme alimentaire mondial pour 1987-88, tel que proposé par le CPA, (Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire), y compris les ressources en espèces de manière: a) à encourager le recours aux opérations triangulaires et b) à accélérer l'acheminement de l'aide alimentaire et des autres apports;
11. Souligne la nécessité urgente de mesures internationales concertées visant à atténuer les effets néfastes des actes d'agression déstabilisants de l'Afrique du Sud sur la production agricole et la sécurité alimentaire des Etats d'Afrique australe a/ b/ c/;
12. Exprime sa gratitude à la communauté internationale, y compris au système des Nations Unies, pour son appui et pour son aide à l'Afrique et l'invite à poursuivre cette assistance, en soulignant l'importance du programme prioritaire adopté par le vingt et unième sommet de l'OUA;
13. Demande au Directeur général de la FAO de suivre l'exécution de cette résolution dans le cadre du mandat de la FAO et d'en rendre compte à la Conférence;

a/ Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son gouvernement estime que la FAO n'est pas l'enceinte appropriée pour l'examen des questions politiques.

b/ Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal ainsi qu'Israël et le Japon ont fait la déclaration suivante:
"Dans le texte voté par la Conférence, le cinquième considérant du préambule ainsi que le paragraphe 11 ont soulevé des objections de notre part. A différentes occasions, nos gouvernements ont condamné la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et les mesures répressives associées à cette politique. Cependant, la FAO est une institution spécialisée des Nations Unies qui, en vertu de

ses statuts, est une organisation technique dans laquelle il n'est pas approprié de traiter de questions politiques, qui relèvent de la compétence d'autres organes des Nations Unies.

Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'Israël et le Japon regrettent d'avoir dû s'abstenir sur l'ensemble de la résolution, mais la procédure de vote qui nous a été imposée par la majorité ne nous laissait pas d'autre possibilité d'exprimer nos réserves, qui ne portaient que sur certains paragraphes".

c/ La délégation de la Côte-d'Ivoire, au nom de tout le groupe africain (50 pays) ainsi que la Colombie, Cuba, la République Islamique d'Iran, le Mexique et le Nicaragua, qui ont voté la présente résolution rejettent l'idée de politicisation de la FAO évoquée par les pays qui se sont abstenus ou qui ont voté contre cette même résolution sur la situation critique de l'Afrique, étant donné que celle-ci reprend les termes de la Résolution N° 1985/80 adoptée par consensus à l'ECOSOC (Conseil économique et social) le 26 juillet 1985, et qui a été adaptée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture conformément au mandat assigné à la FAO.

d/ Les Etats Membres de la Communauté économique européenne, l'Espagne et le Portugal ont rappelé qu'un dialogue constructif s'était développé dans le cadre des organismes internationaux compétents, et plus particulièrement du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et du Club de Paris, en vue de définir des stratégies appropriées pour aborder le problème de l'endettement auquel étaient confrontés les pays africains et d'autres pays en voie de développement. Ils continuent à penser que l'approche cas par cas est la plus efficace pour mettre en oeuvre les paragraphes respectifs de la déclaration sur l'Afrique adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies.

e/ Les délégués du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont estimé que la FAO n'avait aucune compétence technique pour traiter des questions relatives à la dette extérieure. Ils ont aussi estimé que les auteurs du texte, en faisant état du lien étroit qui existe entre la dette extérieure et le développement agricole, donnent une idée simpliste d'une interaction beaucoup plus complexe qui ne peut être considérée isolément.

f/ Le délégué de Cuba a estimé que les problèmes de la dette extérieure étaient étroitement liés au développement agricole et à la production alimentaire et que, indépendamment des négociations se déroulant entre chefs d'Etats dans d'autres instances, les gouvernements et les peuples avaient le droit souverain d'examiner les répercussions de l'endettement extérieur sur leur situation sociale, économique et politique.

- Etude des politiques de prix agricoles 1/

82. La Conférence a examiné les politiques de prix agricoles sur la base du rapport du Directeur général. Elle a noté que celui-ci s'appuie sur les résultats des débats consacrés à cette question par les quatre conférences régionales de la FAO en 1984 et qu'une version provisoire de l'étude a été examinée dans le détail par le Comité de l'agriculture (COAG) en mars 1985.

83. La Conférence s'est félicitée de ce que la version révisée du rapport contribue largement à combler les lacunes dans la connaissance des pratiques et des problèmes actuels de politiques de prix. Bien documenté et complet, ce rapport parvient à combiner finesse d'analyse et suggestions pratiques et现实的 pour améliorer la formulation et l'application des politiques de prix.

84. Si les politiques de prix agricoles sont nécessairement spécifiques à chaque pays, le cadre général dans lequel elles s'inscrivent et les problèmes qu'elles doivent résoudre ont souvent beaucoup en commun. Parce qu'il identifie les grandes questions et les grandes options et qu'il réunit de nouvelles données sur les politiques de prix récentes ou en vigueur, y compris sur le degré de distorsion des prix, ce rapport est un guide précieux pour les pays membres et surtout pour les pays en développement. Il conviendrait également que les autres organismes internationaux en tiennent compte.

85. Le rapport devrait en outre être suivi de mesures tant de la part des pays que de la part de la FAO. Certains aspects de la question méritent toutefois une analyse plus approfondie et plus détaillée, notamment l'incidence du protectionnisme sur les prix et le commerce agricoles.

- Importance et complexité des politiques de prix

86. La Conférence a souligné l'importance des politiques de prix agricoles à tous les stades de développement, aussi bien pour les pays à économie de marché que pour les pays à économie planifiée. Les prix exercent une influence déterminante sur la production, la consommation et les échanges, et tous les gouvernements interviennent dans une certaine mesure – qui peut parfois être considérable – sur les prix des produits agricoles et des facteurs de production. Ces interventions ont des répercussions aussi bien internationales que nationales.

87. La Conférence a souligné l'effet majeur sur la production de facteurs autres que les prix, par exemple les structures agricoles (taille des exploitations, système de culture, technologie, niveau de revenu, etc.), les transports et l'infrastructure correspondante, ainsi que la disponibilité des facteurs de production. Là où ces éléments indispensables font défaut, les politiques de prix ne sauraient à elles seules permettre une croissance suffisante. Pourtant, c'est souvent l'absence d'une bonne politique de prix qui compromet les

1/ C 85/19; C 85/I/PV/9; C 85/I/PV/10; C 85/I/PV/11; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

politiques agricoles. Les politiques de prix qui freinent ou au contraire encouragent excessivement la croissance de la production agricole ou n'accordent pas une place suffisante aux problèmes nutritionnels des populations les plus pauvres peuvent avoir des coûts économiques et sociaux élevés.

88. La Conférence a noté que de nombreux pays, tant développés qu'en développement, à économie planifiée ou à économie de marché, apportent des changements sensibles à leurs politiques de prix. Ces modifications tendent en général à rapprocher les prix à la consommation des coûts et à fixer des prix à la production rémunératrice. Un certain nombre de pays en développement donnent de plus en plus aux cultures vivrières la priorité sur les cultures d'exportation. Le handicap que les politiques de prix faisaient peser sur l'agriculture a été réduit dans un certain nombre de cas. Les subventions sont elles aussi en voie de diminution.

89. L'attention a été appelée à plusieurs reprises durant les débats sur la complexité des politiques de prix. Cette complexité tient principalement aux fonctions multiples des prix: rémunération des agriculteurs, équilibre de l'offre et de la demande, signaux pour l'affectation des ressources et les décisions de production. Il faut donc concilier diverses influences et des objectifs potentiellement contradictoires: intérêt des producteurs et intérêt des consommateurs, population urbaine et population rurale, grande agriculture et petits paysans, priorité relative des cultures de rente et des cultures vivrières. Dans certains cas, il a été nécessaire d'adopter en matière de prix des décisions impopulaires sur le plan politique et social.

90. La Conférence s'est particulièrement penchée: a) sur les problèmes intérieurs qui se posent aux pays en développement pour le choix et l'application de leurs politiques de prix et b) sur les effets dans les pays en développement de la production agricole des pays développés.

- Principaux problèmes intérieurs en matière de politique de prix

91. La Conférence a souligné la nécessité d'utiliser des critères économiques multiples pour formuler des recommandations concernant les prix, même si la décision finale répond à des considérations politiques et sociales plus générales. Dans l'établissement des prix, il faut tenir compte à la fois des perspectives du marché, des coûts de production et des cours internationaux. Un certain nombre de pays y ajoutent d'autres critères.

92. La Conférence a estimé que, dans les pays en développement, les politiques de prix à la production doivent principalement servir à inciter les agriculteurs à accroître leur production et leur revenu, par exemple en changeant de cultures, en augmentant la productivité ou en adoptant des techniques meilleures, selon le cas. Il faut pour cela éliminer ou atténuer dans toute la mesure possible les distorsions de prix pénalisant l'agriculture. Néanmoins, la Conférence est convaincue aussi de la nécessité d'amortir les effets que des prix incitatifs à la production peuvent avoir sur la consommation alimentaire des pauvres. En établissant les politiques, il faut tenir compte de leurs effets sur la distribution.

93. La Conférence a insisté sur l'importance de la subvention des aliments pour résoudre ce problème, mais elle a reconnu que les subventions devraient être sélectives, c'est-à-dire destinées uniquement aux économiquement faibles et autres groupes vulnérables. Les populations non seulement urbaines mais aussi rurales devraient pouvoir en bénéficier. Il est difficile de cibler efficacement les subventions alimentaires; c'est dans ce domaine que les échanges d'expérience entre pays seraient extrêmement précieux pour aider à choisir la meilleure formule.

94. La Conférence a souligné la nécessité de tenir pleinement compte des interactions macro-économiques quand on prend, en matière de politiques de prix agricoles ou plus généralement de politique économique, des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur le secteur agricole. Il serait souhaitable en particulier que l'influence des taux de change sur les prix à la production des produits agricoles soit évaluée attentivement. Il faut des dispositifs institutionnels appropriés pour bien intégrer les politiques de prix non seulement dans la politique agricole, mais aussi dans les stratégies d'ensemble du développement national.

95. La Conférence a noté qu'on ne sait pas encore très bien s'il vaut mieux, pour augmenter la production, subventionner les moyens de production ou pratiquer des prix incitatifs à la production. Les incitations à la production sont souvent appropriées mais, dans certaines circonstances, il peut être efficace de subventionner certains facteurs de production tels que les engrains, les semences ou le crédit, surtout dans des pays où le développement démarre à peine et où il faut encourager l'emploi de technologies nouvelles.

96. La Conférence a souligné que des politiques propres à assurer une stabilisation raisonnable des prix sont indispensables, tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Cela permet de limiter les risques que courrent les producteurs quand ils adoptent de nouvelles technologies. Il est normal que les prix varient quelque peu d'une saison et d'une année à l'autre, mais ces fluctuations doivent être contenues dans des limites préétablies qui respectent les prix minimums garantis. Pour obtenir ce résultat, les gouvernements peuvent intervenir sur les prix du marché.

97. La Conférence a exprimé l'inquiétude que les politiques de prix puissent avoir une influence défavorable sur la répartition des revenus dans le secteur agricole, spécialement à court ou à moyen terme. Les agriculteurs qui pratiquent une agriculture essentiellement de subsistance ne profitent guère des prix incitatifs à la production. La Conférence a donc insisté sur le fait que les pays ne doivent négliger aucune des autres mesures qui peuvent profiter directement aux petits exploitants et aux travailleurs sans terre, conformément aux objectifs et au plan d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR).

98. La Conférence a reconnu que les politiques de prix doivent être administrées efficacement. La commercialisation est un élément à prendre en considération. La Conférence a considéré qu'il faut accroître l'efficacité par la concurrence. On a aussi

déclaré que le meilleur moyen d'obtenir ce résultat consiste souvent à combiner des circuits de commercialisation privés et para-étatiques. Certains membres ont évoqué les effets souvent négatifs que peuvent avoir les activités des intermédiaires. Dans certaines régions, il est urgent d'améliorer les transports et d'étendre le réseau routier. Au stade de la commercialisation, il importe par ailleurs de moduler les systèmes de prix agricoles en fonction de la qualité.

99. La Conférence a souligné la nécessité de disposer de capacités de planification et d'administration, ainsi que de statistiques et d'autres informations pour déterminer l'efficacité des politiques de prix. Dans la répartition des ressources consacrées à la formation, il convient d'accorder une priorité suffisante au développement des compétences; l'assistance fournie par la FAO dans ce domaine a été appréciée.

- Politiques de prix agricoles dans les pays développés

100. La Conférence a examiné de façon approfondie le contenu et l'ampleur des politiques de prix agricoles de certains pays développés et leur influence sur le commerce, les prix et les approvisionnements mondiaux des produits agricoles et sur les facteurs externes dont d'autres pays doivent tenir compte dans la formulation de leurs politiques de prix.

101. La Conférence est convenue que c'est là un problème fondamental pour tous les pays. C'est également un problème extrêmement complexe. Il n'est pas encore possible de chiffrer avec exactitude toutes ses incidences, dont la nature, le sens et l'ordre de grandeur font cependant l'objet de recherches de plus en plus poussées.

102. La plupart des études indiquent que le résultat général du protectionnisme est une baisse et une instabilité accrue des prix internationaux; elles montrent aussi que l'accès aux marchés des grands produits tels que les céréales, le sucre et la viande est sévèrement limité. La Conférence est convenue que cette situation résulte effectivement du protectionnisme entre autres, mais que le protectionnisme n'est pas la seule cause des fluctuations de prix sur les marchés, qui sont dues à d'autres facteurs tels que l'instabilité des taux de change. La Conférence a en outre estimé que si l'on se contente d'évaluer, pour un seul produit ou un petit nombre de produits, les conséquences qu'aurait l'élimination du protectionnisme, les résultats risquent souvent d'induire en erreur, et elle a reconnu qu'il n'existe pas encore d'évaluation fiable des effets globaux qu'aurait une réduction générale des mesures protectionnistes. Toutefois, des études plus ou moins récentes suggèrent que l'élimination ou la réduction du protectionnisme pourrait entraîner un accroissement substantiel des recettes d'exportation des pays jouissant d'avantages comparatifs pour la production de certains produits de base qui sont fortement protégés dans de nombreux pays développés.

103. La Conférence a aussi noté que l'attitude à l'égard du protectionnisme varie considérablement d'un pays développé à l'autre et d'un produit à l'autre. Ainsi, certains pays qui ont adopté des systèmes de garantie des prix pour des

quantités limitées ne protègent les produits alimentaires de base que jusqu'au moment où l'autosuffisance est à peu près assurée, après quoi ils limitent la production. Dans les petits pays qui ont adopté cette politique, la protection n'a que des effets limités sur les marchés mondiaux. D'autres pays continuent à protéger la production nationale quand elle dépasse les besoins de la consommation intérieure, puis optent pour le subventionnement des exportations. Quelques pays qui traditionnellement exportaient une part importante de leur production aux cours du marché mondial protègent souvent fortement la production nationale de certaines denrées en concurrence avec les importations.

104. Beaucoup de membres ont lié les principes de base applicables à la fixation des prix agricoles aux lignes d'orientation visant l'ajustement agricole international, qui constitue le cadre général pour la solution des problèmes agricoles.

105. Quelques membres ont estimé que la protection a permis à certains pays développés d'atteindre leurs objectifs de production accrue et de renforcer leur sécurité alimentaire. Ils ont également indiqué que les prix à la production, actuellement élevés dans leur pays, seraient tôt au tard réduits, mais qu'il faudrait d'abord progresser davantage dans la voie des ajustements structurels. Plusieurs pays développés ont aussi informé la Conférence de divers changements qu'ils ont adoptés pour améliorer les perspectives du commerce agricole, y compris le commerce avec les pays en développement.

106. La Conférence a exprimé l'espoir que les négociations qui seront engagées prochainement au GATT permettront d'apporter une amélioration très nécessaire aux politiques et pratiques qui influent sur le commerce mondial des produits agricoles et notamment de limiter sensiblement les politiques protectionnistes et d'améliorer les possibilités d'exportation afin de mieux tirer parti des avantages comparatifs existants, compte tenu des caractéristiques propres de l'agriculture.

- Suite à donner au rapport

107. La Conférence a vivement souhaité que l'intérêt suscité par le rapport du Directeur général soit suivi d'actions dans les pays et à la FAO.

108. Les pays devraient considérer l'étude comme un guide général auquel les responsables politiques et les administrateurs pourraient se référer pour mettre au point et modifier les politiques nationales de prix. La Conférence a appelé l'attention sur les suggestions pratiques présentées au paragraphe 329 du document C 85/19 pour la formulation et l'application des politiques de prix.

109. La Conférence a approuvé les mesures proposées par le Directeur général en ce qui concerne la FAO. Les analyses à l'échelle mondiale céderaient la place à des travaux au niveau des pays qui consisteraient notamment à:

- aider les pays en développement à améliorer le rassemblement de données sur les prix et la qualité de ces données, à entreprendre des analyses

de leurs politiques nationales de prix et à former du personnel afin de pouvoir analyser sans aide extérieure les coûts et avantages de diverses politiques possibles;

- promouvoir la confrontation entre pays en développement, des expériences en matière de formulation et d'application de politiques de prix;
- tenir à jour les séries statistiques, notamment celles qui concernent les politiques de prix, qui constituent la composante quantitative de l'étude;
- suivre en permanence l'évolution des politiques dans les pays en développement et, au bout d'un laps de temps approprié, dresser le bilan de leur expérience. Un chapitre spécial pourrait être consacré à la question dans une édition future de la "Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture" (SOFA) et le rapport biennal sur l'ajustement agricole international pourrait faire le point de certains développements;
- continuer à organiser des ateliers nationaux, sous-régionaux et régionaux sur les politiques de prix.

Le rapport du Directeur général sur les politiques de prix devrait être publié très prochainement.

110. La Conférence a suggéré que les mesures prises soient passées en revue lors d'une réunion future du Comité de l'agriculture.

- Forêts: Manifeste de Mexico
(Neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985) 1/

111. La Conférence a exprimé sa reconnaissance au peuple et au Gouvernement du Mexique pour l'organisation du neuvième Congrès forestier mondial et s'est déclarée satisfaite de l'assistance et de l'appui fournis par la FAO.

112. La Conférence est convenue que le Manifeste de Mexico reflète la situation critique actuelle de la foresterie mondiale. Elle a souligné l'urgente nécessité d'une action individuelle et collective des Etats Membres pour protéger les ressources forestières mondiales en vue de contribuer à la stabilité de l'environnement, notamment par la lutte contre les inondations et la désertification, et au développement socio-économique par la production de bois comme matière première industrielle et comme source d'énergie, par la création d'emplois et par une aide à l'agriculture.

113. La Conférence a noté que de nombreux gouvernements ont intensifié leurs efforts pour protéger et valoriser leurs ressources forestières, notamment en

1/ C 85/LIM/20; C 85/INF/15; C 85/I/PV/10; C 85/I/PV/11; C 85/I/PV/12;
C 85/I/PV/14; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

cette année 1985 qui a été proclamée par le Conseil de la FAO Année internationale de la forêt. La Conférence a estimé que les "principes et directives" contenus dans le Manifeste de Mexico s'adressent aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement et constituent un "code de conduite" pour la conservation des forêts. Elle a invité tous les Etats Membres à faire en sorte que, dans le contexte de leurs politiques et priorités nationales, les concepts et principes de grande portée énoncés dans le Manifeste de Mexico soient plus largement diffusés et soient pris en compte comme il se doit dans l'élaboration des stratégies et programmes de mise en valeur des forêts.

114. La Conférence a noté que, bien qu'il ne contienne aucune recommandation explicitement adressée à la FAO, le Manifeste de Mexico reconnaît et approuve les politiques, stratégies et programmes de la FAO dans le secteur forestier. Elle s'est en particulier félicitée de l'appui exprimé par le Congrès à l'Année internationale de la forêt proclamée par le Conseil de la FAO, au Plan d'action pour les forêts tropicales adopté par le Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques et à l'appel lancé par la quatorzième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe en vue de mieux concerter les efforts nationaux et régionaux pour lutter contre la pollution atmosphérique, les feux de forêt et les ravageurs. Plusieurs membres ont estimé que le Manifeste de Mexico ouvre de nouveaux horizons à la FAO dans le secteur forestier et lance un nouveau défi à l'Organisation, qui devra apporter aux Etats Membres l'assistance que ces derniers demanderont pour appliquer les principes et directives énoncés dans le Manifeste. Pour relever efficacement ce défi, il faudrait donner à l'avenir une haute priorité à la foresterie dans le Programme de travail et budget de la FAO.

115. La plupart des membres se sont associés à la proposition formulée par l'Autriche et approuvée par le Congrès forestier mondial de créer un Fonds mondial pour le développement et la conservation des ressources forestières. Quelques-uns ont émis des doutes sur l'opportunité de créer un tel fonds et formulé des réserves. De nombreux membres, tout en appuyant le principe de cette création, ont estimé que la proposition appelle une analyse et une étude plus détaillées, avant qu'il puisse y être donné suite. Il a été suggéré que le débat sur la question pourrait être repris lors de la prochaine session du Comité des forêts (COFO).

116. La Conférence a pris note de l'offre de l'Autriche d'accueillir le dixième Congrès forestier en 1990 et de celle de la République fédérale d'Allemagne d'accueillir un congrès ultérieur.

117. Compte tenu des positions exposées ci-dessus, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 5/85

ADHESION AU MANIFESTE DE MEXICO DU NEUVIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

LA CONFERENCE,

Réaffirmant l'importance du neuvième Congrès forestier mondial, réuni à Mexico en juillet 1985, qui représente un effort significatif de la communauté internationale pour la mise en valeur, la promotion et l'exploitation rationnelle et équitable des ressources naturelles renouvelables,

Rappelant la résolution 2/86 du Conseil de la FAO qui a proclamé 1985 Année internationale de la forêt et attiré l'attention sur le fait que la destruction des forêts est devenue l'un des problèmes majeurs de l'humanité et qu'il est désormais impérieux de conserver et d'utiliser rationnellement les ressources forestières du monde,

Reconnaissant la valeur du Manifeste de Mexico comme document fondamental faisant le point de l'importance des forêts aujourd'hui, tant pour la protection de l'environnement que comme instrument de développement,

Notant avec satisfaction que les programmes forestiers de la FAO sont parfaitement conformes à la lettre et à l'esprit du Manifeste de Mexico,

1. Souscrit au Manifeste de Mexico tel qu'adopté,
2. Demande instamment aux gouvernements des Etats Membres de tenir compte comme il convient, dans la mise en oeuvre de leurs politiques de développement, des principes et directives énoncés dans le Manifeste en matière de plans d'investissement et de programmes forestiers nationaux,
3. Invite les organisations et institutions internationales à veiller à l'observation des principes énoncés dans le Manifeste de Mexico et à fournir une aide financière et technique pour la mise en valeur des ressources forestières nationales et pour leur gestion rationnelle, ainsi que pour l'utilisation intégrée des forêts.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Rapport sur l'état de l'ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole 1/

118. La Conférence a examiné la situation de l'ajustement agricole international, sur la base du cinquième Rapport du Directeur général. Elle a noté qu'il s'agissait du premier rapport basé sur les lignes d'orientation révisées, approuvées par la Conférence à sa vingt-deuxième session, et elle a accordé une attention particulière aux manifestations nouvelles de protectionnisme agricole, répondant en cela à la demande faite à ce sujet par le Conseil à sa quatre-vingt-quatrième session 2/ 3/.

119. La Conférence a noté que la croissance de la production vivrière et agricole dans l'ensemble des pays en développement a presque atteint au cours de la période 1980-84 l'objectif de 4 pour cent par an fixé par la ligne d'orientation 1. Cette progression traduit surtout les progrès réalisés dans quelques grands pays en développement mais, dans beaucoup d'autres pays à faible revenu, la croissance de la production a continué à être largement distancée par la croissance démographique. La Conférence s'est félicitée que de nombreux pays en développement tendent à évaluer leurs politiques agricoles, y compris leurs politiques de prix, afin d'en améliorer l'efficacité et de stimuler la production.

120. La Conférence a déploré que les ressources financières allouées à l'investissement agricole dans les pays en développement, y compris la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales, restent insuffisantes compte tenu de l'importance de ce secteur et de la nécessité urgente d'accélérer la production. Elle a toutefois noté que la part de l'agriculture dans les investissements totaux et le niveau des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans l'ensemble des pays en développement sont restés stables depuis quelques années, malgré la récession mondiale et la montée de l'endettement.

121. La Conférence a souligné qu'il est important pour améliorer dans la mesure voulue la productivité agricole que les agriculteurs des pays en développement soient suffisamment approvisionnés en moyens de production. A cet égard, elle a noté avec préoccupation que l'expansion des superficies cultivées et irriguées s'est ralentie, de même que la consommation d'engrais. Elle a demandé que l'on s'efforce de renverser cette tendance et que l'on porte une attention accrue à la fourniture de semences améliorées. Elle a exhorté la communauté internationale à fournir aux pays en développement une aide accrue dans ces domaines.

1/ C 85/21; C 85/I/PV/7; C 85/I/PV/8; C 85/I/PV/9; C 85/I/PV/15; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

2/ CL 84/REP. par. 25.

3/ Les Etats-Unis ont participé à l'examen de ce point de l'ordre du jour et exprimé leur agrément, tout en maintenant leurs réserves quant aux lignes d'orientation révisées de l'ajustement agricole international.

122. La Conférence a noté avec satisfaction l'effort suivi que déploient de nombreux gouvernements en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. La situation des petits agriculteurs et des paysans sans terre, ainsi que la participation des ruraux au développement, notamment des femmes et des jeunes, font l'objet généralement d'une plus grande attention.

123. La Conférence a souligné la nécessité de s'assurer que les facteurs de production agricole et les services parviennent aux petits cultivateurs. Elle a reconnu qu'il faut mener la recherche appliquée avec la participation effective des petits agriculteurs et des vulgarisateurs et en veillant à la mise en œuvre de technologies appropriées dans les systèmes de production agricole. Elle a constaté les progrès accomplis dans ces domaines et a souligné la nécessité d'utiliser des systèmes de vulgarisation permettant aux petits agriculteurs d'adopter plus aisément des techniques plus performantes.

124. Tout en reconnaissant les progrès accomplis pour faire participer les populations au développement par l'intermédiaire de leurs propres organisations, la Conférence a jugé que des efforts accrus étaient encore nécessaires dans ce domaine. Elle a noté avec préoccupation que, dans certains pays, les femmes n'ont pas bénéficié autant que les hommes des programmes de réforme agraire et qu'en outre il leur est difficile d'accéder aux moyens de production et aux services. La Conférence a estimé que des efforts particuliers sont nécessaires pour traiter le problème que pose l'augmentation du chômage chez les jeunes ruraux.

125. La Conférence a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement ont sollicité l'aide de la FAO pour établir des politiques alimentaires et nutritionnelles intégrées visant à relancer la production de denrées alimentaires de base et à améliorer la situation nutritionnelle dans les zones défavorisées. Elle a insisté sur la nécessité de s'efforcer plus activement de définir des objectifs opérationnels pour améliorer les niveaux de consommation alimentaire de groupes cibles déterminés.

126. La Conférence a reconnu la nécessité de distribuer équitablement les revenus afin d'améliorer le niveau de vie et l'état nutritionnel des consommateurs à faible revenu. Elle a noté que les progrès dans ce domaine dépendent notamment de l'amélioration de la production vivrière, mais que si certains pays en développement ont fait des progrès à cet égard, d'autres, particulièrement en Afrique, ont vu leur situation se dégrader.

127. La Conférence a noté avec satisfaction que les gouvernements des pays membres, de plus en plus sensibilisés à la question, ont pris des mesures pour prévenir les pertes de produits alimentaires en améliorant la transformation, la manutention et la commercialisation des denrées et pour garantir la qualité et la salubrité des aliments en renforçant les mesures de contrôle.

128. La Conférence a souligné la nécessité d'encourager la production et la consommation des aliments locaux traditionnels.

129. La Conférence est convenue que le protectionnisme, y compris les restrictions d'accès aux marchés, l'usage de subventions à l'exportation et les autres mesures similaires visant le commerce agricole sont des pratiques persistantes, généralisées et fortement développées depuis quelques années. Elle a aussi estimé que le recours à de telles mesures nuit au développement ordonné des marchés internationaux des produits agricoles et de leurs dérivés et empêche les producteurs à faible prix de revient d'exploiter leur avantage comparatif.

130. La Conférence a insisté sur le fait que les mesures protectionnistes, notamment celles que prennent certains pays développés, ont des conséquences négatives sur le revenu et l'emploi rural, ainsi que sur le développement social et économique en général, et ont entraîné une dégradation de la balance commerciale des pays exportateurs de produits agricoles, notamment des pays en développement et des pays à faibles coûts de production. Elle a souligné que de telles mesures ont en général aggravé les problèmes liés à la faiblesse des cours des produits d'exportation sur le marché mondial, de sorte que de nombreux pays en développement ont eu de la difficulté à assurer le service de leur dette extérieure. Elle a aussi mis l'accent sur le risque, si on laisse le protectionnisme agricole s'aggraver selon la tendance actuelle, de voir se déclarer une guerre commerciale dans le domaine agricole dont les principales victimes seraient les pays exportateurs à faibles coûts de production, c'est-à-dire surtout les pays en développement, ainsi que la sécurité alimentaire mondiale. Toutefois, les pays membres des Communautés européennes ont souligné que la CEE est de loin le plus gros importateur mondial de produits agricoles (20 pour cent des échanges mondiaux). Certains membres ont fait observer que la CEE est une zone de forte consommation et que la majeure partie de ses importations agricoles consiste en produits tropicaux, que la Communauté le plus souvent ne produit pas elle-même, et en matières premières agricoles. Le porte-parole de la CEE, s'exprimant au nom des pays membres, a déclaré que les pays en développement sont les principaux fournisseurs de la Communauté et que leur part du marché communautaire a, ces dernières années, augmenté de plus de 5 pour cent et représente environ 30 pour cent de leurs exportations agricoles.

131. Quelques membres ont souligné qu'il est essentiel d'offrir aux producteurs agricoles des prix stables et avantageux, compte tenu de la nécessité de maintenir un juste équilibre dans la répartition des revenus entre les secteurs agricole et non agricole et d'assurer la sécurité alimentaire intérieure. Quelques autres membres ont souligné que chaque pays, dans ses politiques alimentaires et agricoles propres, doit veiller à ne pas compromettre la sécurité alimentaire d'autres pays.

132. La Conférence est convenue que la communauté internationale devrait faire tout son possible pour persuader les pays de mettre un terme aux mesures protectionnistes, comme les restrictions affectant l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et les pratiques analogues, qui ont des incidences sur

les marchés internationaux. La plupart des membres ont fait valoir que la libéralisation des échanges agricoles serait indispensable pour répartir plus efficacement les ressources dans tous les pays. Quelques membres ont été d'avis que la libéralisation complète du commerce agricole profiterait aux pays économiquement forts et qu'il faudrait donc, parallèlement aux efforts entrepris pour libéraliser les échanges, organiser les marchés afin d'assurer une répartition équitable des avantages dérivant de l'expansion du commerce. D'autre part, on a fait observer que certains pays ont pris des mesures visant à faciliter l'importation de quelques produits agricoles.

133. La Conférence a pris acte avec satisfaction des efforts du Comité du commerce des produits agricoles du GATT, qui a examiné la situation du commerce agricole et des politiques connexes, en vue de formuler des recommandations pour la libéralisation des échanges agricoles. La Conférence a exprimé l'espoir que le Comité du GATT conclurait ses travaux en formulant des recommandations précises et largement acceptées qui ouvrirraient la voie à des négociations fructueuses sur la libéralisation des échanges agricoles - y compris la suppression des subventions - et l'amélioration de l'accès aux marchés, dans le cadre du nouveau cycle. La Conférence a également exprimé l'espoir que les dispositions préliminaires actuellement prises par le GATT pour ouvrir de nouvelles négociations commerciales multilatérales donneront de bons résultats et elle est convenue qu'il faudrait assurer la participation effective des pays en développement à la nouvelle série de négociations envisagées.

134. Certains membres ont souligné que les négociations sur la protection de l'agriculture devraient tenir pleinement compte des caractéristiques spéciales de ce secteur. En outre, pour l'évaluation des degrés de protection, il faudrait prendre en considération toutes les mesures appliquées par les différents pays pour assurer des comparaisons correctes. A ce propos, ils ont appelé l'attention sur les différences entre les calculs effectués par le Secrétariat de la FAO, d'une part, et celui de l'OCDE, de l'autre, pour déterminer l'équivalent en subventions à la production des mesures de soutien. Quelques membres ont émis des doutes quant à l'utilité de cette méthode pour les comparaisons internationales des niveaux de protection, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines caractéristiques telles que la dimension des exploitations et le degré d'autosuffisance nationale. D'autres membres, tout en se déclarant favorables à l'utilisation de telles mesures indicatives de la protection, ont estimé qu'il faudrait chercher plutôt à faire une distinction entre les politiques qui compromettent les échanges internationaux et celles qui ne leur sont pas préjudiciables. Ces membres ayant demandé des informations complémentaires sur les mesures de soutien prises en compte dans les estimations de la FAO, le Secrétariat a indiqué les principales d'entre elles et il a informé la Conférence que des renseignements détaillés pourraient être fournis aux délégations intéressées.

135. La Conférence s'est déclarée préoccupée par le fait que, bien que l'un des objectifs de la ligne d'orientation 8 soit d'accroître la stabilité des marchés mondiaux des produits agricoles, la première moitié des années quatre-vingt a

été caractérisée par de fortes chutes des prix sur les marchés internationaux, associées à une instabilité marquée des cours de nombreux produits. En outre, cette incertitude a été aggravée par l'instabilité monétaire.

136. Les fortes tensions auxquelles ont été soumis les accords internationaux de produits ont été notées avec une vive préoccupation. De nombreux membres ont appelé l'attention sur la nécessité de réactiver ces accords et de négocier de nouveaux accords internationaux de produits assortis de clauses économiques, en particulier pour les produits agricoles qui présentent un intérêt commercial pour les pays en développement. Certains autres membres ont déclaré qu'il faut tabler sur le libre jeu des forces du marché pour stabiliser les marchés internationaux, plutôt que sur des accords de produits qui, selon eux, risquent de fausser les signaux émis par le marché.

137. On a déploré qu'il n'ait pas encore été possible de mettre en vigueur l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, négocié en 1980. A ce propos, les pays qui ne l'ont pas encore ratifié ont été invités à le faire; en outre, un appel a été lancé à un grand pays producteur et exportateur pour qu'il réexamine sa décision de ne pas ratifier l'accord.

138. La Conférence a noté les progrès de la coopération économique et technique entre pays en développement, mais elle a conclu qu'il reste beaucoup à faire. Les principaux obstacles à surmonter en ce qui concerne le commerce agricole sont notamment et, selon les pays, l'insuffisance des disponibilités exportables, les barrières commerciales, les subventions aux exportations accordées par les pays développés et les difficultés dans les secteurs des transports, des communications et des finances. La coopération en matière de moyens de production agricole prévoit la création d'entreprises mixtes pour la production et l'acquisition d'engrais et pour l'exportation de machines et d'outils agricoles par les pays en développement dont l'industrie est relativement plus avancée.

139. La Conférence a généralement approuvé l'évaluation des progrès accomplis vers la sécurité alimentaire mondiale. Elle a estimé que les mesures prises à cet effet ont été importantes dans certains secteurs, mais limitées dans d'autres. Elle a noté avec satisfaction que de nombreux pays ont adopté des politiques nationales de stockage conformes à l'Engagement international et au Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale. Quelques membres ont été d'avis que le document C 85/21 insiste trop sur le rôle des stocks dans la sécurité alimentaire mondiale et n'accorde pas une attention suffisante à d'autres mesures souhaitables pour assurer l'accès aux approvisionnements alimentaires et la stabilité des marchés.

140. Tout en regrettant les circonstances qui ont rendu nécessaires de fortes augmentations de l'aide alimentaire d'urgence ces dernières années, la Conférence a noté avec satisfaction la réponse des donateurs à ces besoins exceptionnels, qui a permis entre autres d'atteindre pendant quatre ans depuis sa création l'objectif annuel minimum de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU).

141. Soulignant la nécessité capitale de faire face à temps aux crises alimentaires, la Conférence a elle aussi estimé que, comme l'a demandé le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), la proposition adressée par le Directeur général au CSA d'implanter à l'avance des stocks alimentaires dans les zones exposées aux calamités ou en d'autres points stratégiques pour parer aux crises éventuelles devrait être précisée en tenant compte de l'expérience des donateurs dans ce domaine.

142. En ce qui concerne la ligne d'orientation 11 sur l'aide alimentaire, la Conférence a noté avec satisfaction que l'aide céréalière a dépassé pour la première fois en 1984/85 l'objectif annuel minimum recommandé par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974. La Conférence a aussi noté toutefois, que l'aide alimentaire est encore bien inférieure aux 17-18,5 millions de tonnes qui, dans la ligne d'orientation 11, sont considérées comme un bon indicateur des besoins globaux d'aide alimentaire en 1985. Quelques membres n'ont pas jugé nécessaire de réviser l'objectif de 10 millions de tonnes d'aide alimentaire recommandé par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974.

143. La Conférence a remercié le CSA d'avoir examiné en détail, à sa dernière session, la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire et elle a souscrit à ses conclusions à ce sujet. De nombreux membres ont souligné que, au lieu d'écouler les produits excédentaires sur les marchés mondiaux à l'aide de subventions, il conviendrait d'utiliser les excédents engendrés par les fortes mesures de soutien de certains pays développés pour promouvoir le développement économique et rural dans les pays en développement à bas revenu. La Conférence a noté avec satisfaction les efforts déjà accomplis dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide pour informer les donateurs des excédents alimentaires qui se forment de temps à autre dans les pays en développement afin d'encourager des transactions triangulaires et elle a incité le Secrétariat à développer encore ces activités.

144. La Conférence a noté avec préoccupation que l'aide extérieure à l'agriculture au cours de ces dernières années est restée encore bien inférieure à l'objectif de 8,3 milliards de dollars (aux prix de 1975) initialement fixé pour la période 1975-80 et que la part des engagements à des conditions de faveur dans le total a diminué. La réduction de l'assistance et le durcissement des conditions auxquelles elle est accordée expliquent en partie les difficultés rencontrées par les pays du tiers monde pour financer leurs programmes de développement et pour assurer l'augmentation du flux de ressources en faveur de l'agriculture recommandée dans les lignes d'orientation pour l'Ajustement agricole international.

Rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984) 1/

145. La Conférence a félicité le Directeur général d'avoir convoqué en 1984 la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches et ce, à un moment crucial de l'évolution des pêches mondiales. Cette évolution a notamment été marquée ces derniers temps par la création des zones économiques exclusives, le plafonnement des captures mondiales, le décalage croissant entre l'offre et la demande de poisson alimentaire et l'augmentation rapide des coûts de capture, de transformation et de commercialisation du poisson.

146. La Conférence a été informée qu'en 1984 les captures mondiales ont atteint le chiffre record de 82,5 millions de tonnes, mais qu'elles risquent d'être inférieures à ce niveau en 1985. L'importance des captures faites en 1984 ne modifie donc en rien les conclusions de la Conférence mondiale sur les pêches selon lesquelles la production de poisson provenant des sources maritimes traditionnelles s'est stabilisée et qu'une nouvelle progression ne pourra être obtenue que par une amélioration de l'aménagement, un développement des pêches intérieures et de l'aquaculture, une utilisation accrue des captures accessoires et une réduction des pertes après capture.

147. La Conférence a noté avec satisfaction le remarquable consensus auquel est parvenue la Conférence mondiale sur les pêches, qui a adopté la Stratégie d'aménagement et le développement des pêches, approuvé cinq programmes connexes d'action pour une période de cinq ans et formulé un certain nombre de résolutions portant sur des aspects particuliers de l'aménagement et du développement de ce secteur.

148. La plupart des membres ont souligné l'importance des pêches dans l'économie de leurs pays, comme source de revenus, d'emplois, de devises et de nourriture. Dans de nombreux pays, y compris quelques nations sans littoral, le poisson et les autres produits de la pêche sont la principale source de protéines animales.

149. La Conférence a noté avec satisfaction les mesures énergiques prises par les gouvernements et par la FAO pour mettre en oeuvre la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches. Plusieurs pays ont déjà tiré parti des lignes d'orientation et des principes contenus dans cette stratégie pour formuler leurs politiques halieutiques. Mention a aussi été faite de l'organisation de diverses consultations d'experts et ateliers régionaux sur l'aménagement et le développement des pêches (notamment sur la planification du développement, le marquage des bateaux de pêches, les coentreprises, le suivi, le contrôle et la surveillance).

1/ C 85/22; C 85/LIM/24; C 85/INF/22; C 85/I/PV/12; C 85/I/PV/13;
C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

150. La Conférence a aussi noté avec satisfaction que le Gouvernement espagnol a convoqué en septembre 1985, à la Toja une conférence ministérielle sur les pêches où les délégations ont confirmé la validité de la Stratégie comme guide pour la planification des pêches et des industries connexes.

151. A propos de la partie de la Stratégie consacrée au commerce international du poisson et des produits de la pêche, la Conférence s'est félicitée de la création du Sous-Comité du commerce des produits de la pêche par le Comité des pêches (COFI), et elle a noté que la préparation de sa première session, qui aura lieu en octobre 1986, a commencé. Ce sous-comité servira de cadre à des consultations sur les aspects techniques et économiques du commerce international du poisson et des autres produits de la pêche. On espère que ses activités aideront à identifier des possibilités de développement des produits de la pêche, à améliorer la qualité de ces produits et à accroître la participation des pays en développement au commerce international du poisson.

152. La Conférence est convenue que le Comité des pêches et les organes directeurs de la FAO devraient être saisis à partir de 1987 de rapports périodiques sur la mise en oeuvre de la Stratégie. Ces rapports devraient s'appuyer sur l'analyse et le regroupement des données à fournir par les Etats Membres et être complétés par des études approfondies spéciales. La Conférence est en outre convenue que le Secrétariat élaborera, pour les rapports nationaux, un modèle simple et souple, ces rapports ne devant pas représenter une trop lourde charge de travail pour les administrations nationales. La Conférence a été informée qu'une demande de renseignements sera envoyée au début de 1986 aux pays pêcheurs et aux organisations s'occupant des pêches.

153. En ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'action, la Conférence a noté avec satisfaction que le chiffre de 15 millions de dollars E.-U., établi comme objectif annuel indicatif pour les fonds acheminés par l'intermédiaire de la FAO en vue de l'exécution d'activités particulières dans le cadre de ces programmes en 1985, a été dépassé. Elle a remercié de leurs contributions l'Australie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le PNUD et la CEE, et de leur aide en nature le Canada, la Chine, l'Espagne, la France, la Norvège, la Pologne, le Royaume-Uni et le Secrétariat du Commonwealth. En outre, elle a noté avec gratitude les nouvelles offres d'assistance faites par les délégations de la Tchécoslovaquie et de l'URSS.

154. La Conférence a constaté que des déséquilibres persistent dans la répartition des fonds entre les zones géographiques ainsi qu'entre les différents programmes d'action. Elle s'est félicitée des efforts accomplis par la FAO pour atténuer ces déséquilibres, au moyen d'une série de consultations avec le PNUD sur les programmes de pêche pour le prochain cycle commençant en 1987, et avec la CEE qui est en train d'identifier et de formuler des projets à financer dans le cadre de la troisième Convention de Lomé. Elle a encouragé la FAO à poursuivre ces efforts et a instamment invité les pays et organismes donateurs à aider à combler dans toute la mesure possible les déficits de financement des projets.

155. la Conférence est convenue que la FAO devra établir des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des divers programmes d'action. Ces rapports comprendront des renseignements non seulement sur les fonds acheminés par l'intermédiaire de la FAO et sur l'assistance en nature fournie à celle-ci, mais aussi sur les activités de développement relatives aux programmes d'action entreprises en dehors de la FAO par divers pays et organismes. Le premier rapport sera soumis à la dix-septième session du Comité des pêches, puis aux organes directeurs de la FAO.

156. La Conférence s'est déclarée satisfaite des mesures déjà prises ou envisagées par la FAO pour donner suite aux six résolutions spéciales adoptées par la Conférence mondiale sur les pêches. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution relative aux rôles des pêcheurs, la Conférence s'est félicitée de la décision prise par le Directeur général de faire figurer les "pêcheurs et communautés de pêcheurs" parmi les thèmes de la Journée mondiale de l'alimentation de 1986. Cela permettra en outre de souligner le rôle des femmes dans ce secteur.

157. La Conférence a considéré que les activités prévues dans le secteur des pêches par le Programme de travail et budget 1986-87 reflètent pleinement les besoins et priorités établis par la Conférence mondiale. Elle a noté avec satisfaction la priorité accordée à un aménagement efficace et à une bonne utilisation des ressources halieutiques. Elle a souligné que l'aménagement rationnel de ces ressources serait une contribution importante aux objectifs nationaux sur le plan économique, social et nutritionnel, ainsi qu'à la sécurité alimentaire mondiale.

158. La Conférence a vivement approuvé l'importance accordée à l'assistance technique et consultative en matière de politiques et de planification du développement des pêches. Eléments clés du développement et de l'aménagement, ces activités sont de nature à promouvoir l'autosuffisance des Etats Membres grâce à l'utilisation optimale de leurs ressources halieutiques. A cet égard, plusieurs membres ont fait valoir la nécessité de fournir des conseils techniques, économiques et juridiques aux pays en développement qui souhaitent participer à des coentreprises et à d'autres arrangements.

159. La Conférence a souligné le rôle spécial des pêches intérieures et de l'aquaculture comme source de poisson pour les populations rurales. Elle a appelé l'attention sur la priorité accordée par les pays à l'aquaculture en raison du déficit croissant entre l'offre et la demande de poisson. L'importance attribuée aux pêches intérieures et à l'aquaculture dans le Programme de la FAO a donc été pleinement approuvée.

160. L'importance capitale de la formation dans toutes les disciplines intéressant la pêche a été soulignée; c'est une condition préalable à l'autosuffisance à tous les niveaux. Malgré le nombre des programmes existants, la Conférence a insisté sur la nécessité de développer encore la formation et surtout celle des vulgarisateurs et autres agents de terrain. A cet égard, elle a

exprimé sa gratitude pour les offres de coopération de l'Inde, de l'Ouganda et de la République de Corée, dans le domaine de l'éducation et de la formation des pêcheurs.

161. La Conférence a souligné l'importance de la coopération internationale et régionale pour le développement et l'aménagement des ressources halieutiques. Elle a estimé que le réseau d'organes régionaux des pêches de la FAO est propre à assurer une telle coopération et que l'Organisation doit attribuer une haute priorité à l'encadrement technique de ces organismes, de manière que ceux-ci puissent continuer à jouer un rôle de premier plan dans la conservation et l'aménagement des pêcheries. Elle a en outre reconnu le rôle actif joué par la FAO et ses programmes et organes régionaux des pêches dans la promotion de la coopération économique entre pays en développement (CEPD) et de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). A cet égard, la Conférence a remercié le Nigéria qui a offert de mettre du personnel à la disposition du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est. Par ailleurs, la Conférence a souligné que la FAO devrait renforcer sa coopération avec les organismes des pêches établis en dehors d'elle, et notamment l'Organisme des pêches du Forum du Pacifique Sud, l'Organisation latino-américaine de développement des pêches et la Commission permanente du Pacifique Sud.

162. En conclusion, la Conférence s'est félicitée du rapport de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches et s'est déclarée pleinement favorable aux mesures prises ou envisagées pour la mise en œuvre de la Stratégie et des Programmes d'action.

163. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 6/85

SUITE DONNEE A LA CONFERENCE MONDIALE SUR L'AMENAGEMENT ET
LE DEVELOPPEMENT DES PECHES

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 4/79 approuvant la proposition d'organiser une conférence FAO sur l'aménagement et le développement des pêches,

Ayant examiné le rapport de la Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches, tenue à Rome du 27 juin au 6 juillet 1984,

Consciente du fait que le poisson est un élément important du régime alimentaire quotidien dans de nombreux pays, qu'il fournit près du quart des protéines animales consommées dans le monde et que la pêche est, pour beaucoup de pays, une source importante d'emplois, de revenus et de devises,

Convaincue que l'utilisation optimale des ressources actuellement exploitées, moyennant l'amélioration de la production, de l'aménagement et de la conservation, la réduction du gaspillage et l'augmentation de la production des espèces marines

sous-exploitées ou encore inexploitées et de l'aquaculture, permettra d'accroître la contribution des pêches à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels nationaux et à la sécurité alimentaire mondiale,

Reconnaissant que le nouveau régime juridique des océans offre la possibilité de promouvoir le développement soutenu et l'aménagement rationnel des ressources halieutiques mondiales et qu'il est également possible de renforcer encore le rôle des pêches continentales et de l'aquaculture, aussi bien comme source de nourriture que dans le contexte global du développement rural,

Notant avec satisfaction la résolution 39/225 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui approuve la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et les Programmes d'action correspondants adoptés par la Conférence mondiale sur les pêches et invite la FAO, en collaboration avec les organes, organisations et organismes concernés du système des Nations Unies, à continuer à jouer un rôle important en aidant les pays qui s'efforcent de mieux aménager et de mieux mettre en valeur leurs ressources halieutiques,

1. Félicite le Directeur général d'avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches;
2. Note avec satisfaction l'adoption par la Conférence mondiale des pêches d'une Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et des cinq Programmes d'action correspondants;
3. Souligne qu'il appartient essentiellement aux pays membres d'appliquer la Stratégie au niveau national, mais qu'un certain nombre de pays en développement continueront d'avoir besoin d'une aide internationale et, en particulier, d'une assistance de la FAO;
4. Apprécie le soutien extra-budgétaire et les autres formes d'aide déjà fournies pour mettre en oeuvre les Programmes d'action et invite l'ensemble des institutions de financement et des organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir l'appui complémentaire indispensable pour leur bonne exécution;
5. Prend acte avec satisfaction des mesures déjà prises ou envisagées par le Directeur général pour donner suite à la Conférence mondiale sur les pêches et l'invite à soumettre à la vingt-quatrième session de la Conférence de la FAO un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie et des Programmes d'action;
6. Demande instamment aux pays et aux organisations internationales et régionales de coopérer avec le Directeur général pour la préparation de ces rapports.

Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire 1/

164. La Conférence a noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-septième session, avait approuvé le Pacte mondial de sécurité alimentaire figurant dans le document C 85/23 et recommandé à la Conférence de l'adopter.

165. Présentant ce Pacte, le Directeur général a déclaré qu'il repose sur le concept élargi de la sécurité alimentaire mondiale adopté par la Conférence à sa vingt-deuxième session, qui combine trois objectifs interdépendants: accroître la production, stabiliser les approvisionnements et assurer aux pauvres l'accès à la nourriture. Il a souligné que ce Pacte cristallise certains sentiments largement partagés dans le monde entier et qu'il marque le point culminant des efforts déployés par la FAO au cours des dix dernières années pour renforcer les bases de la sécurité alimentaire mondiale. Il a rappelé que cette initiative a recueilli l'adhésion de plusieurs pays membres au plus haut niveau. Il a déclaré en outre qu'à l'occasion du quarantième anniversaire de la FAO il convenait que la communauté internationale prenne l'engagement moral d'oeuvrer pour promouvoir la sécurité alimentaire mondiale.

166. La Conférence a rappelé que le Directeur général a proposé pour la première fois l'idée d'un Pacte mondial de sécurité alimentaire à la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Directeur général a ensuite présenté sa proposition de façon plus détaillée à la neuvième session du Comité. Ultérieurement, le Comité a examiné un projet de pacte à sa dixième session. Par la suite, après un examen attentif des éléments qui revenaient le plus souvent dans les débats du Comité, plusieurs améliorations ont été apportées au texte. Trois pays s'étaient dissociés de ce texte, qui a été approuvé ultérieurement par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session. Un autre a déploré cette attitude, qu'il jugeait contraire à l'esprit de coopération internationale. La Conférence a reconnu que l'objectif principal de ce Pacte est de réaffirmer l'engagement moral d'oeuvrer pour que finalement tous les hommes soient en tout temps en mesure de produire ou de se procurer les aliments de première nécessité dont ils ont besoin. La Conférence a noté que le Pacte s'adresse aux gouvernements des pays tant développés qu'en développement, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux individus, et vise à mobiliser des appuis et à susciter des initiatives pour renforcer la sécurité alimentaire. Elle a noté que le Pacte n'implique aucune obligation financière ou juridique nouvelle et qu'il est strictement volontaire.

167. Avec une majorité écrasante, les membres ont pleinement souscrit au texte du Pacte dans la forme où il est présenté. Ils ont estimé qu'il énonce des critères moraux et définit des lignes d'action qui doivent aider les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les individus à atteindre l'objectif commun qui est d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale et d'éliminer la faim et la malnutrition. A leur avis, le Pacte donne une image bien équilibrée des responsabilités respectives des pays développés et en développement,

1/ C 85/23; C 85/23-Corr.1; C 85/I/PV/5; C 85/I/PV/6; C 85/I/PV/15; C 85/PV/23.

des organisations non gouvernementales et des individus. Ils ont souligné que l'adoption du Pacte, en réaffirmant les fondements moraux de l'action, renforcerait la volonté de tous les peuples d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire. Le moment est bien choisi pour proclamer ainsi l'attachement à cet objectif, puisque cette année marque le quarantième anniversaire de la fondation de la FAO. Quelques membres ont déclaré qu'ils auraient préféré de nouveaux amendements pour renforcer plusieurs aspects du projet de Pacte et en améliorer la rédaction. Un membre a suggéré de mentionner, dans le texte du Pacte, le rôle essentiel des médias dans la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de sécurité alimentaire. Ils ont toutefois accepté le texte du Pacte tel qu'il est présenté, dans le souci d'arriver à un consensus et pour permettre son adoption rapide et unanime.

168. Trois membres, tout en soulignant la contribution de leurs gouvernements à la sécurité alimentaire, ont déclaré qu'ils continuaient à formuler des réserves au sujet du Pacte. Au cours du débat, la validité des principes qui ont inspiré la proposition de Pacte ainsi que d'autres suggestions connexes relatives à la sécurité alimentaire mondiale formulées par le Directeur général dans son introduction a été reconnue. Ces membres ont déclaré que des consultations plus amples auraient été nécessaires pour préparer le Pacte et que le texte aurait dû indiquer plus explicitement son caractère volontaire et non contraignant. Ils ont aussi fait observer que le Pacte n'était pas nécessaire pour encourager de nouvelles initiatives dans ce domaine et qu'il n'indiquait pas de façon assez équilibrée et assez précise les obligations respectives des pays développés et en développement, le rôle du commerce des produits alimentaires et celui des ONG dans le renforcement de la sécurité alimentaire.

169. La Conférence a adopté le Pacte mondial de sécurité alimentaire dont le texte figure ci-après:

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE 1/

I. PREAMBULE

L'humanité souffre depuis des temps immémoriaux de la précarité des approvisionnements alimentaires. Dans les temps modernes, les progrès réalisés dans la maîtrise des forces de la nature et dans l'organisation des secours aux populations éprouvées ont atténué les effets de la faim et de la malnutrition, mais des centaines de millions d'êtres humains sont encore victimes de l'insécurité des approvisionnements. Il faut faire plus et il faut le faire rapidement.

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème unique et uniforme. Les pénuries alimentaires apparaissent au niveau de la nation, du foyer et de l'individu. Nombreuses sont les situations différentes dans lesquelles des aliments essentiels peuvent venir à manquer, nombreuses sont leurs causes différentes et nombreuses sont les solutions différentes qu'il faut adopter pour garantir à tous une sécurité alimentaire durable.

Le Pacte mondial de sécurité alimentaire énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations et les individus. Etant donné la grande diversité des circonstances dans les différents lieux, des mesures qui sont appropriées dans un endroit ou dans une situation peuvent ne pas convenir ailleurs ou dans d'autres conditions. Les mesures tendant à renforcer la sécurité alimentaire doivent être soigneusement adaptées aux problèmes spécifiques qu'elles sont destinées à résoudre.

Les gouvernements, les organisations et les personnes qui adhèrent à ce Pacte mondial de sécurité alimentaire conviennent d'oeuvrer, dans leur domaine d'activité respectif, pour renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier.

II. PRINCIPES GENERAUX

1. La sécurité alimentaire mondiale est la responsabilité commune de l'humanité. Son objectif ultime est de faire en sorte que tous les hommes soient en tout temps capables de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont ils ont besoin.

2. L'exercice du droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim dépend en dernier ressort de l'abolition de la pauvreté. Mais les pauvres ne peuvent pas attendre. La recherche de la sécurité alimentaire mondiale doit inclure des mesures immédiates pour aider ceux qui sont dans la détresse, ainsi que des mesures à long terme pour assurer le progrès économique et social. Personne ne peut rester indifférent au sort de ceux dont le pain quotidien n'est pas assuré.

1/ Les délégations de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont dissocié leurs gouvernements du projet de texte du Pacte, tel que présenté.

3. La sécurité alimentaire est un objectif qui devrait faire partie intégrante des plans économiques et sociaux. L'action doit s'orienter vers trois buts précis: porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires.

4. Les aliments ne devraient pas être utilisés comme un moyen de pression politique.

III. ACTION DES GOUVERNEMENTS

1. Ce sont les gouvernements qui ont au premier chef le devoir d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple et de bannir de leur territoire la faim et la malnutrition chroniques. Ils doivent donner à cet objectif une priorité capitale.

2. Les gouvernements des pays en développement doivent encourager la production vivrière indigène, comme première ligne d'attaque contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent éviter autant que possible les risques d'une dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires, notamment pour nourrir les populations urbaines. En particulier, ils doivent veiller à ce que les citadins n'acquièrent pas de préférence permanente pour des aliments de base importés qui ne peuvent être cultivés dans le pays.

3. Les gouvernements des pays en développement doivent réexaminer et modifier le cas échéant leurs politiques nationales pour stimuler la production alimentaire. Ils doivent veiller en particulier à assurer aux agriculteurs des motivations suffisantes pour les inciter à cultiver plus de nourriture. Ce réexamen doit s'étendre aux politiques qui ne se situent pas dans le secteur agricole mais qui influent sur la sécurité alimentaire, comme les politiques démographiques.

4. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des dispositions à l'avance pour maintenir la sécurité alimentaire durant les périodes critiques, spécialement face à la sécheresse ou à d'autres calamités naturelles. Les mesures adoptées pourraient comprendre un système d'alerte rapide pour détecter les signes avant-coureurs d'une crise, la création de réserves alimentaires quand la chose est faisable et des plans d'intervention pour la distribution des secours.

5. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des mesures pour améliorer la situation économique des groupes sociaux particulièrement défavorisés, notamment dans les parties reculées du pays. Ils doivent encourager les activités de développement rural axées spécialement sur les besoins des pauvres en veillant particulièrement à la participation du petit exploitant. En général, tout en conservant des mesures d'incitation de la production agricole, il faut encourager au maximum les mesures propres à accroître le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus misérables, conformément au programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Les gouvernements doivent tout faire pour rehausser le statut du travail agricole.

6. Les gouvernements des pays en développement doivent chercher à coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire. Les activités spécifiques à entreprendre conjointement pourraient comprendre: la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide pour détecter les crises agricoles; des activités communes pour accroître les disponibilités en semences, en engrains et autres moyens de production dans la région; des programmes de lutte contre les maladies et les ravageurs migrateurs; la confrontation des expériences et l'échange d'informations, et éventuellement la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales.

7. Les gouvernements doivent réaffirmer leur engagement moral ainsi qu'économique et politique de coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

8. Les gouvernements des pays développés, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, doivent considérer les intérêts de l'humanité tout entière quand ils arrêtent leurs politiques de production, de stockage et d'importations alimentaires. De même, les dispositifs qui protègent les consommateurs nationaux contre les fluctuations des prix sur les marchés internationaux ne doivent pas avoir pour résultat d'aggraver le sort des pays les plus faibles et les plus vulnérables. L'objectif général doit être l'établissement d'un système alimentaire mondial caractérisé par la stabilité et l'équité.

9. Il faut continuer à fournir généreusement aux pays pauvres une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de secours. Par ailleurs, il faut accorder une importance croissante aux mesures propres à empêcher le retour de ces crises dans l'avenir, notamment aux mesures de promotion de la production agricole.

10. Les gouvernements des pays développés doivent continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à assurer, en période de crise, leurs importations de denrées alimentaires essentielles, ainsi que d'engrais et d'autres moyens de production agricole. Les situations à envisager comprennent une forte pénurie d'approvisionnements sur les marchés internationaux ou une crise économique dans le pays importateur.

11. Pour de nombreux pays en développement, la sécurité alimentaire dépend aussi de leur aptitude à exporter des produits agricoles et autres, pour pouvoir importer des denrées alimentaires. Ce fait doit être pris en considération par les gouvernements des pays développés dans les négociations commerciales. Il faut donc reconnaître la dimension morale des relations commerciales et chercher à assurer un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et le bien de l'humanité tout entière.

12. Les gouvernements des pays développés doivent accorder une priorité particulièrement élevée à l'aide aux nations en développement qui font un effort majeur pour résoudre le problème de la misère rurale, principale cause de la faim et de la malnutrition chroniques.

IV. ACTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de la sécurité alimentaire mondiale peuvent encourager, soutenir et compléter les initiatives des gouvernements, dans les pays tant développés qu'en développement. En particulier, elles peuvent aider à créer dans l'opinion un climat propice aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives des gouvernements, comme il est suggéré dans ce pacte. En outre, elles peuvent contribuer directement, par des activités opérationnelles et autres, à renforcer la sécurité alimentaire dans diverses parties du tiers monde.

2. Les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle de plus en plus actif pour informer le public des problèmes de sécurité alimentaire dans un monde interdépendant. Elles peuvent non seulement le sensibiliser aux problèmes immédiats de la faim et de la malnutrition mais aussi lui donner des informations sur des problèmes importants relatifs à la sécurité alimentaire, comme les répercussions sur les nations pauvres des mesures prises par les nations riches dans les domaines du commerce, du protectionnisme et de l'ajustement économique.

3. Les organisations non gouvernementales du monde entier peuvent prendre l'initiative d'organiser des contacts humains plus fréquents entre les pays, spécialement entre ceux qui en sont à des degrés de développement économique différents. Ces initiatives doivent tendre à améliorer la compréhension mutuelle et à ouvrir des possibilités de coopération à des activités pratiques.

V. ACTION DES INDIVIDUS

1. L'homme est appelé non seulement à veiller à sa propre sécurité alimentaire et à celle de sa famille, mais aussi à reconnaître qu'il a l'obligation sacrée de se préoccuper de la sécurité alimentaire de ceux qui sont moins fortunés que lui. S'abstenir de secourir ceux qui en ont besoin, c'est trahir son devoir envers ses semblables.

2. Au plan pratique, les individus peuvent jouer un rôle particulièrement important en informant le public des nations riches de la nécessité d'une coopération mondiale en matière de sécurité alimentaire, qui est souvent masquée par les problèmes intérieurs. Les individus provenant de tous les horizons peuvent contribuer à créer une prise de conscience des problèmes alimentaires mondiaux.

3. Il est indispensable que les travaux agricoles (non seulement les activités des agriculteurs mais aussi celles des chercheurs, des agents de vulgarisation et des autres catégories professionnelles) jouissent d'un statut plus élevé. Les individus peuvent jouer un rôle particulier en créant dans l'opinion un climat plus favorable aux activités liées à la production agricole et alimentaire.

4. Les agriculteurs pris individuellement, dans tous les pays et sous tous les climats, sont le socle indispensable de la sécurité alimentaire. Cependant, l'agriculture doit non seulement produire des aliments mais aussi pourvoir à la conservation du sol et des autres ressources naturelles qui nous ont été léguées par la nature et par nos ancêtres. L'agriculteur, gardien des ressources en terre, doit les conserver pour les générations futures, en évitant les pratiques qui favorisent l'érosion ou d'autres formes de destruction.

5. Partout, les gens doivent s'intéresser activement aux efforts déployés par les gouvernements et par les organisations pour promouvoir le développement et la sécurité alimentaire. L'engagement personnel permet de planter les racines du soutien dont les organisations non gouvernementales ont besoin. Les travaux de ces organisations aident à leur tour à intéresser l'opinion publique à l'action des gouvernements. Sans l'intérêt actif de l'homme de la rue, il n'y a pas grand-chose à faire. Mais il ne s'agit pas d'un soutien aveugle: la critique peut être constructive. L'ennemi, c'est l'indifférence.

Programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 1/

170. La Conférence a examiné le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 sur la base du document présenté.

171. La Conférence a noté que le recensement mondial de l'agriculture de 1990 sera le cinquième recensement décennal de l'agriculture organisé sous les auspices de la FAO. Reconnaissant l'importance des statistiques pour la planification agricole, la Conférence a pleinement appuyé le programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990.

172. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'approche générale consistant à placer le recensement dans la perspective plus large d'un système national d'information statistique en matière d'alimentation et d'agriculture.

173. Notant que, dans un système intégré de statistiques alimentaires et agricoles nationales, un recensement de l'agriculture doit réunir des données sur la structure du secteur agricole, la Conférence a souligné la nécessité d'enquêtes par sondage portant par exemple sur la consommation alimentaire, les cours des produits et l'emploi. A ce sujet, il a été demandé à la FAO d'encourager les pays à réunir et communiquer des données sur les stocks d'engrais.

174. La Conférence s'est félicitée de la préparation de suppléments régionaux au programme du recensement, destinés à fournir des recommandations particulières tenant compte des différences régionales de structure agricole.

175. La Conférence a souligné la nécessité de directives explicatives propres à faciliter la mise en oeuvre des recensements de l'agriculture, et elle s'est félicitée des activités menées par le Secrétariat de la FAO en vue de l'élaboration de manuels pour l'établissement des questionnaires et pour la formation et l'encadrement des enquêteurs et des contrôleurs.

176. La Conférence a fait valoir qu'il importe de former du personnel national en vue d'améliorer les statistiques alimentaires et agricoles et elle a invité le Secrétariat de la FAO à continuer d'organiser, à l'échelon national et régional, des ateliers et cours de formation destinés aux statisticiens agricoles.

177. La Conférence a instamment demandé aux Etats Membres de participer pleinement au recensement mondial de l'agriculture de 1990 et a invité le Secrétariat de la FAO à continuer à aider les pays à préparer et à exécuter des recensements agricoles.

1/ C 85/18; C 85/18-Corr.1 – A/Ar/E seulement; C 85/I/PV/13; C 85/I/PV/14; C 85/I/PV/16; C 85/PV/23.

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L' ORGANISATION

Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à moyen terme 1/

- Généralités

178. La Conférence s'est déclarée pleinement satisfaite de l'évaluation réaliste de la situation mondiale et des principales considérations générales qui ont présidé à la formulation des propositions pour 1986-87, telles qu'elles figurent dans l'introduction du Directeur général au Programme de travail et budget. Elle s'est notamment félicitée de la réaffirmation utile des quatre principales fonctions du Programme ordinaire de la FAO, à savoir: a) collecter et diffuser des informations; b) analyser les politiques; c) servir de cadre à des réunions intergouvernementales; d) fournir une assistance technique sur le terrain et mobiliser aide et investissements.

179. La Conférence a reconnu que les perspectives économiques mondiales demeurent très incertaines. La solution de grands problèmes - tels que l'instabilité des taux de change, la persistance de l'inflation dans la plupart des pays, les fluctuations des flux financiers et commerciaux et le déséquilibre entre la création et la demande d'emplois - reste un défi pour les décideurs, au plan national comme au plan international.

180. La Conférence a aussi reconnu que, même si aucun pays n'est à l'abri des répercussions de ces problèmes mondiaux, la situation économique et sociale de la plupart des pays en développement est particulièrement préoccupante. Leurs problèmes sont encore aggravés par le poids du service de la dette, par la baisse des prix des produits de base, par les problèmes du commerce international, par l'insuffisance des ressources dont ils disposent pour leur développement et, à des degrés divers, par la pauvreté et le dénuement d'une grande partie de la population rurale et urbaine. C'est dans les pays les moins avancés (PMA) que les difficultés sont les plus aiguës.

181. La Conférence a reconnu que, dans ce cadre économique et social, le tableau que présente la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture est une fois encore mitigé et qu'il subsiste, au plan national comme au plan international, des questions qui, en grande partie, ne sont toujours pas résolues. La Conférence a souligné que les éléments favorables tels qu'une production record de céréales, la reconstitution des stocks céréaliers, mais seulement dans quelques pays excédentaires traditionnels, ou les répits temporaires dont pourrait bénéficier l'Afrique subsaharienne dans sa lutte

1/ C 85/3; C 85/3-Corr.1; C 85/3-Sup.1; C 85/3-Sup.2; C 85/3/LIM/9;
C 85/II/PV/1; C 85/II/PV/2; C 85/II/PV/3; C 85/II/PV/4; C 85/II/PV/9;
C 85/PV/17 Rev.1.

contre les pénuries alimentaires chroniques et la malnutrition persistante, ne doivent pas faire oublier à la communauté internationale et aux différents Etats Membres leurs engagements d'agir à moyen et à long terme pour atteindre les objectifs internationaux et nationaux de développement.

182. En conséquence, la Conférence a réaffirmé sa conviction que la FAO, dans son domaine de compétence, à savoir l'alimentation et l'agriculture, doit continuer à jouer un rôle de chef de file et à donner des conseils en matière de politiques pour contribuer à la solution des problèmes internationaux, à catalyser la coopération internationale et à fournir l'appui nécessaire aux plans international, régional et national afin de mobiliser des ressources extérieures pour un développement soutenu de l'agriculture et l'élimination progressive de la malnutrition et de la pauvreté en milieu rural.

183. La Conférence est convenue que les programmes ordinaire et de terrain de la FAO jouent, dans cet effort à long terme, un rôle complémentaire et se renforcent mutuellement. Etant donné que les ressources extra-budgétaires supplémentaires que peut actuellement espérer la FAO sont limitées, un appel a été lancé à toutes les sources possibles de financement extérieur pour qu'elles renforcent leur appui aux programmes de terrain de la FAO dans les années à venir.

- Structure et présentation

184. La Conférence est convenue que la structure et la présentation du Programme de travail et budget représentent un compromis satisfaisant entre la nécessité de faire preuve de concision et de limiter l'ampleur du document et celle de fournir les détails indispensables dans le texte et dans les tableaux.

185. Quelques membres, tout en partageant largement ce jugement favorable, ont estimé que de nouvelles améliorations devraient être recherchées afin de parvenir à plus de clarté, de donner des descriptions plus précises des programmes et d'améliorer la transparence des propositions.

- Approche

186. La Conférence a reconnu que la tâche incombe au Directeur général avant chaque exercice biennal est particulièrement difficile car il doit faire un tri entre un très grand nombre d'initiatives touchant aux politiques et programmes pour répondre aux besoins ressentis par les Etats Membres, individuellement ou collectivement. La perception de l'importance relative des domaines et activités spécifiques des programmes, que l'Organisation doit couvrir ou exécuter, varie nécessairement selon les pays membres, les régions et les sous-régions et même au niveau de l'ensemble des membres de la FAO. La Conférence a en outre reconnu que cette programmation minutieuse doit s'accompagner d'un gros effort d'économie tout en conservant à l'Organisation sa capacité d'exécuter ses programmes avec efficacité.

187. La Conférence est convaincue que le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général reflète bien les paramètres ci-dessus. Elle a considéré que l'objectif final - qui était de présenter un ensemble cohérent d'activités dans les limites d'une enveloppe financière qui tienne compte de la conjoncture actuelle économique et financière - a en gros été atteint.

188. La Conférence, en outre, s'est déclarée particulièrement satisfaite du réalisme du Directeur général, de sa recherche délibérée d'un consensus et de sa bonne volonté qui l'ont conduit à réduire le niveau global des ressources supplémentaires par rapport à celui proposé dans le sommaire du Programme de travail et budget soumis à la quatre-vingt-septième session du Conseil de la FAO. Elle s'est félicitée des nouvelles économies qui en résultent.

189. En conséquence, la Conférence a noté avec satisfaction les propositions qui se soldent par une augmentation nette de programme pour les programmes techniques et économiques de la FAO, augmentation qui a été rendue possible par de nouvelles réductions des frais administratifs et de soutien par rapport au Programme de travail et budget 1984-85. A ce propos, il a été relevé que pour les programmes techniques et économiques l'augmentation nette de programme est de 9,4 millions de dollars mais que globalement elle avait été limitée à 5 millions de dollars, soit une croissance de 1,1 pour cent par rapport à la base 1984-85.

190. La Conférence a apprécié les efforts incessants qui sont déployés pour identifier les réductions réalisables des frais administratifs et des frais de soutien et pour éliminer systématiquement les activités les moins prioritaires. Elle a noté avec satisfaction que la part des dépenses consacrées aux postes inscrits au tableau d'effectifs dans l'ensemble des dépenses a de nouveau baissé, malgré la création de quelques postes supplémentaires après un examen attentif de la situation. Toutefois, quelques membres ont estimé que ces nouveaux postes auraient dû être pourvus par un redéploiement des effectifs actuels.

191. La Conférence a souligné qu'il y a des limites aux possibilités de réduction des services administratifs et de soutien et qu'au-delà, il serait difficile à la FAO d'exécuter efficacement les programmes approuvés et, plus généralement, de répondre avec efficacité et en temps voulu aux demandes de plus en plus nombreuses de soutien technique.

- Stratégies, priorités et objectifs

192. La Conférence a approuvé les six grands objectifs prioritaires fixés par le Directeur général pour 1986-87: promotion de la production vivrière, amélioration de la sécurité alimentaire, consolidation des systèmes d'information, développement de la formation, renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement, impact maximum sur le terrain.

193. La Conférence est convenue que les stratégies et priorités choisies et les objectifs à moyen terme fixés dans les différents programmes sont tout à fait conformes aux recommandations antérieures de la Conférence et du Conseil. En outre, ils tiennent compte des délibérations et recommandations les plus récentes des organes de la FAO relatives aux politiques et programmes, par exemple les conférences régionales, les comités du Conseil et l'ensemble des comités et commissions consultatifs de la FAO. Ils tiennent également compte des délibérations d'autres instances intergouvernementales, ainsi que des résultats positifs de plusieurs réunions et manifestations, comme la Conférence mondiale sur les pêches de 1984 organisée sous l'égide de la FAO, le neuvième Congrès forestier mondial et l'Année internationale de la forêt proclamée par la FAO.

194. En ce qui concerne la répartition régionale, la Conférence a approuvé sans réserve la priorité globale accordée à l'Afrique. L'importance des besoins d'aide extérieure de l'Afrique subsaharienne reflète la crise alimentaire et agricole de ces deux dernières années et les multiples problèmes structurels des économies fragiles de cette région. Bien que cet appui unanime doive être interprété comme une expression de solidarité de toutes les régions, la Conférence a souligné qu'il faut maintenir un équilibre judicieux dans la répartition de ressources limitées afin de répondre aussi aux besoins d'autres régions. A ce sujet, la Conférence s'est félicitée que le Directeur général ait répondu avec rapidité à la situation difficile de l'Afrique par le programme de relèvement de l'agriculture africaine.

195. La Conférence s'est déclarée particulièrement satisfaite de l'orientation de plus en plus sociale de beaucoup de programmes, notamment de l'accent mis dans tout le programme de travail proposé sur les besoins particuliers des petits exploitants, des femmes qui produisent des aliments et des autres groupes ruraux défavorisés. La Conférence a souligné qu'il est en effet essentiel de jeter les bases d'activités locales génératrices de revenus et d'adopter des approches véritablement participatives au développement afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté rurale.

196. La Conférence a réaffirmé son soutien à la politique de décentralisation poursuivie activement depuis dix ans. Cette politique a accru l'impact sur le terrain des programmes techniques et économiques de l'Organisation. La Conférence a jugé que les trois principaux instruments de cette politique de décentralisation, à savoir les bureaux régionaux de la FAO, les représentants de la FAO dans les pays et le Programme de coopération technique (PCT), doivent continuer à jouer leur rôle pleinement complémentaire à cet égard, en dépit du fait que les deux premiers sont maintenus à leur niveau actuel.

197. Quelques membres ont estimé que le moment était venu de réfléchir, à plus long terme, à l'évolution future du rôle de la FAO, afin de tracer la route à suivre jusqu'à la fin du siècle et au-delà.

- Niveau du budget

198. Bon nombre de membres, tout en reconnaissant l'importance fondamentale du rôle de la FAO et la validité de ses programmes techniques et économiques dans le secteur alimentaire et agricole, ont souligné que l'austérité financière devrait être observée par toutes les organisations du système des Nations Unies, étant donné les graves contraintes budgétaires dont souffrent les pays du monde entier, et que ce résultat pourrait être obtenu par l'application au budget du concept de la croissance réelle zéro. Ils ont souligné que cela pourrait notamment conduire à rationaliser encore l'Organisation afin de renforcer son efficacité et que cela ne devait donc être en aucune façon interprété comme un désintérêt de leurs gouvernements vis-à-vis de la coopération multilatérale. Beaucoup de ces membres ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure d'appuyer le montant proposé du budget. D'autres ont réservé leur position. D'autres enfin, tout en souhaitant de nouvelles améliorations, ont déclaré qu'ils pouvaient cependant appuyer ce projet de budget.

199. La grande majorité des membres a toutefois estimé que l'augmentation nette de programme de 1,1 pour cent proposée par le Directeur général est hors de proportion avec le soutien des politiques et des programmes requis aux niveaux mondial, régional et national. A leur avis, comme la FAO est la principale instance du système des Nations Unies s'occupant de l'alimentation et de l'agriculture et étant donné son importance pour la réalisation de leurs objectifs de développement, des ressources plus élevées auraient été totalement justifiées. Cette majorité a donc catégoriquement rejeté l'application du concept de la croissance réelle zéro aux organisations internationales du système des Nations Unies et en particulier à la FAO. Le réalisme et le souci de parvenir à un consensus qui ont conduit le Directeur général à proposer une augmentation de programme aussi modeste ont été appréciés. Malgré les difficultés financières des pays concernés, cette majorité a donc souscrit sans réserve aux propositions du Directeur général. Elle a aussi exprimé l'espoir que ces propositions seraient approuvées à l'unanimité par tous les pays membres de la FAO.

200. En résumé, la grande majorité des membres a approuvé sans réserve le montant du budget proposé. Quelques membres n'ont pas été en mesure d'approuver ce montant et quelques autres qui avaient réservé leur position ont fait connaître celle-ci ultérieurement au moment du vote.

201. Au cours de l'examen des différents chapitres, les observations suivantes ont été faites sur divers aspects des programmes.

- Politique et direction générales

202. La Conférence a souscrit aux propositions et s'est félicitée de l'importante réduction budgétaire qui est proposée dans ce chapitre, sans porter atteinte à la bonne exécution des programmes bien établis qui le composent.

- Grand programme 2.1: Agriculture

203. La Conférence a approuvé les objectifs et stratégies à long terme du Grand programme Agriculture, ainsi que ses objectifs à moyen terme. Elle a estimé que le choix et le dosage des activités proposées pour les divers programmes et sous-programmes sont bien adaptés à ces objectifs.

204. La Conférence s'est tout particulièrement félicitée des nombreuses activités qui visent à accroître et à rendre plus sûr l'approvisionnement en moyens de production agricoles modernes tels qu'engrais, vaccins, pesticides, semences, eau d'irrigation, etc., notamment dans le secteur du petit paysannat, étant donné son importance capitale pour accélérer l'expansion de la production agricole dans les régions en développement.

205. La Conférence a aussi noté avec satisfaction que, pour un certain nombre de questions multidisciplinaires importantes, la coordination interne continue d'être assurée par divers groupes de travail interdépartementaux tels que les groupes sur l'environnement et l'énergie, sur la science et la technologie, sur le développement rural, sur la planification de l'utilisation des terres, etc.

- Programme 2.1.1: Ressources naturelles

206. La Conférence a souligné l'importance de l'aménagement rationnel et de la conservation des ressources naturelles pour une production agricole soutenue et approuvé les activités prévues dans ce programme.

207. La Conférence a noté avec satisfaction la place particulièrement importante que ce programme fait au développement des systèmes intégrés d'aridoculture et aux programmes de conservation des sols et des eaux, tout en maintenant un équilibre approprié entre la conservation des sols et la gestion de la qualité de l'eau.

208. La Conférence a également souscrit au renforcement d'autres activités prioritaires telles que l'amélioration de la productivité des sols par l'emploi de systèmes intégrés de nutrition des végétaux, le développement de l'irrigation et l'évaluation du potentiel agricole et démographique des terres.

- Programme 2.1.2: Cultures

209. La Conférence a pleinement approuvé la priorité absolue donnée dans ce programme à l'accroissement de la production vivrière dans les zones à faible revenu et à déficit alimentaire. Elle a approuvé la répartition des crédits budgétaires entre les différents sous-programmes.

210. La Conférence a insisté sur le fait qu'on ne pourra obtenir des gains durables de production vivrière qu'en faisant parallèlement des efforts en vue de promouvoir notamment l'emploi de variétés à haut rendement et bien adaptées, de semences de qualité, de bonnes pratiques phytosanitaires, ainsi qu'une mécanisation appropriée et l'introduction de systèmes agronomiques améliorés.

211. La Conférence a rappelé le rôle bien établi que joue la FAO dans la canalisation de la coopération internationale en matière de protection des plantes et de lutte contre les ravageurs, particulièrement aux niveaux régional et sous-régional, et recommandé que cette action catalytique se poursuive.

212. La Conférence a également souligné la nécessité d'accorder une attention suffisante aux cultures traditionnelles et secondaires. Elle s'est félicitée à cet égard des activités envisagées pour démontrer et transférer aux petits agriculteurs des techniques de production à faibles risques, et de l'intensification des travaux sur les plantes-racines et les tubercules, ainsi que sur les plantains.

213. La Conférence a estimé que les activités concernant le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides viennent à point et sont particulièrement pertinentes, et qu'elles permettront de réduire sensiblement les risques liés à l'utilisation de ces moyens de production agricoles essentiels.

214. La Conférence a reconnu que de bonnes pratiques de manutention et d'entreposage à la ferme sont importantes pour maximiser les avantages que les agriculteurs peuvent tirer des gains de production et elle a approuvé les activités de rationalisation des bâtiments agricoles, ainsi que l'extension proposée du Programme de prévention des pertes de produits alimentaires aux fruits et aux légumes périssables.

- Programme 2.1.3: Elevage

215. La Conférence a approuvé les activités proposées dans ce programme, qui correspondent pleinement au rôle essentiel incontesté de la FAO dans les interventions d'urgence contre les maladies animales, la coopération internationale en matière de santé animale et la rationalisation des systèmes de production animale dans les pays membres; elle a noté avec une satisfaction particulière qu'à cet effet une large place est faite dans ce programme à la formation et à la CTPD.

216. La Conférence a estimé que les activités proposées en vue de mieux utiliser les ressources en aliments pour animaux et d'améliorer les méthodes d'alimentation dans les systèmes d'élevage, notamment en tirant parti des sous-produits agricoles, sont particulièrement opportunes pour accélérer le développement rural.

217. La Conférence a recommandé de continuer à travailler à l'éradication des grandes maladies enzootiques comme la peste bovine, la fièvre aphteuse, etc., domaine dans lequel la communauté internationale attend de la FAO des directives techniques et un soutien concret.

218. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 7/85

CAMPAGNE PANAFRICAINE CONTRE LA PESTE BOVINE

LA CONFERENCE,

Rappelant les délibérations qui ont été consacrées à la CAMPAGNE PANAFRICAINE CONTRE LA PESTE BOVINE (CPPB) lors de ses précédentes sessions,

Considérant les actions déjà menées par la FAO avec l'OUA (Organisation de l'unité africaine), l'OIE (Office international des épizooties) et les organismes donateurs, notamment la CEE et la Banque mondiale, pour lutter contre ce fléau,

Prenant note des recommandations de la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique (Harare, 1984) en ce qui concerne l'exécution de la CPPB et notamment la nécessité de lancer cette campagne capitale dès que possible avec un financement de plusieurs donateurs, afin de bloquer la dangereuse propagation en Afrique du terrible fléau qu'est la peste bovine,

Gravement préoccupée par le fait que la Campagne n'a pas encore été lancée comme annoncé précédemment par les principaux donateurs de fonds pour la CPPB, et très inquiète de la menace constante de voir la maladie se diffuser à la faveur des mouvements de bétail d'un pays à l'autre qui se sont intensifiés récemment sous l'effet de la sécheresse en Afrique,

Félicitant le Directeur général de la FAO d'avoir fourni rapidement une assistance, par le biais de divers projets du PCT, pour a) combattre la diffusion accélérée de la peste bovine; b) renforcer les laboratoires nationaux et régionaux fabriquant du vaccin contre la peste bovine; c) former du personnel pour la CPPB; d) aider l'OUA à s'acquitter de son rôle d'animateur de la CPPB; enfin e) préparer des projets au titre de la CPPB dans 28 pays.

1. Demande au Directeur général de la FAO de continuer de fournir une aide d'urgence aux pays touchés afin de limiter la dangereuse diffusion de la peste bovine jusqu'au lancement coordonné de la CPPB et d'assurer un soutien technique à la CPPB, notamment pour former du personnel de terrain et développer la production de vaccin contre la peste bovine.

2. Reconnait pleinement les compétences techniques que possède la FAO pour la CPPB et invite tous les donateurs et bénéficiaires à utiliser sans réserve les compétences techniques et les ressources de la FAO pour assurer le succès de la CPPB.

3. Invite les organismes donateurs, notamment la CEE et la Banque mondiale, à renforcer leur collaboration avec l'OUA et la FAO pour lancer sans autre délai la Campagne panafricaine contre la peste bovine, comme le prévoit le programme de la Campagne.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

- Programme 2.1.4: Développement de la recherche et de la technologie

219. La Conférence a approuvé l'orientation de ce programme et les différentes activités proposées, qui sont à la mesure des besoins considérables et urgents de la majorité des pays en développement, lesquels doivent se doter d'un potentiel de recherche agronomique propre, adapté à leur situation socio-économique. La Conférence a plus particulièrement approuvé l'importance accordée au renforcement des systèmes de recherche agricole, aux applications des rayonnements et de la biotechnologie, à la télédétection, aux stratégies de conservation de l'environnement et aux systèmes d'énergie rurale renouvelable.

220. Dans le cadre de cet effort global, la Conférence a souligné l'utilité des activités de formation parrainées par la FAO pour assurer une bonne liaison entre la recherche et la vulgarisation.

221. La Conférence a également relevé que des techniques spécifiquement adaptées aux petits agriculteurs sont nécessaires pour accroître leur productivité et leur revenu.

- Programme 2.1.5: Développement rural

222. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme de ce programme et les activités proposées, qui favorisent l'harmonisation des concepts en matière de développement rural et leur intégration dans les programmes techniques de la FAO.

223. La Conférence a souligné qu'il ne faut pas relâcher les efforts aux niveaux international et national pour mettre à exécution le Programme d'action de la CMRADR, d'autant plus que les grandes réformes des institutions et des structures agraires nécessitent une longue gestation. Elle a appuyé les activités proposées pour donner suite à la CMRADR.

224. A ce propos, la Conférence s'est particulièrement félicitée de l'intérêt porté aux aspects sociaux du développement et au soulagement de la misère rurale, par le biais de programmes s'adressant spécialement aux productrices rurales, aux jeunes, aux coopératives rurales et aux travailleurs sans terre.

225. La Conférence a plus spécialement approuvé les activités prévues au niveau national pour valoriser la contribution des femmes à la production et à la sécurité alimentaires, notamment les programmes de formation des femmes à la commercialisation et à la production agricoles. Elle a estimé que les

activités dans ce secteur devraient avoir une priorité encore plus grande à l'avenir, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les femmes tenue à Nairobi en juillet 1985.

226. En matière de commercialisation, la Conférence a approuvé les activités de vulgarisation à l'intention des petits exploitants et de rationalisation des opérations des organismes de commercialisation des produits alimentaires et de distribution des moyens de production, ainsi que l'établissement de politiques et programmes judicieux de commercialisation de ces moyens. Elle a estimé que l'amélioration des structures de commercialisation et de crédit agricole est tout aussi indispensable pour assurer un développement rural rapide et soutenu.

227. La Conférence a approuvé les activités visant à développer la formation et la vulgarisation agricoles ainsi que la communication rurale, tout en rappelant que celles qui figurent dans ce programme ne représentent que la partie émergée d'un grand iceberg, puisque les activités de formation font partie de tous les programmes techniques et économiques de la FAO.

- Programme 2.1.6: Nutrition

228. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme et le dosage des activités prévues dans ce programme. Elle a souligné qu'il est indispensable de prendre en considération les aspects alimentaires et nutritionnels qui sont une des conditions essentielles du succès des stratégies de développement agricole et rural, comme en témoigne aussi l'attention accrue qui est accordée au rôle des femmes dans le développement - dont il est fait état dans le programme précédent - étant donné qu'elles contribuent de façon décisive à l'amélioration de l'état nutritionnel de tous les membres de leur famille, particulièrement dans les zones rurales.

229. La Conférence a approuvé la priorité accordée aux systèmes alimentaires urbains, à l'utilisation de plantes alimentaires sous-exploitées pour améliorer la nutrition et à l'élimination de carences nutritionnelles spécifiques telles que l'avitaminose A.

- Programme 2.1.7: Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

230. La Conférence a rappelé le rôle essentiel de la FAO comme source importante de statistiques et d'informations spécialisées. Elle a donc approuvé les objectifs à moyen terme, de même que le choix des priorités et les activités du programme.

231. La Conférence a souligné à cet égard l'ampleur de l'assistance dont les pays en développement ont besoin pour renforcer leurs systèmes nationaux de statistiques et pouvoir participer plus efficacement au système mondial de statistiques agricoles; elle s'est félicitée que d'importantes activités de formation aient été prévues à cette fin.

232. La Conférence a souscrit sans réserve à la haute priorité qui est accordée au renforcement sensible du Système mondial d'information et d'alerte rapide, prévu en 1986-87. Elle a donné son aval aux diverses mesures spécifiques envisagées à cet effet, y compris l'intensification de l'aide aux pays en développement pour l'établissement de systèmes nationaux d'alerte rapide.

- Programme 2.1.8: Politique alimentaire et agricole

233. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme de ce programme et les activités prévues. Elle s'est notamment félicitée de l'attention continue qui est portée aux systèmes et aux infrastructures de sécurité alimentaire, à l'encouragement de la coopération économique entre pays en développement, au renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de suivi des programmes et projets et aux problèmes de produits et du commerce international.

234. La Conférence a reconnu le rôle bien établi de la FAO comme centre de discussions intergouvernementales, notamment par le truchement des groupes intergouvernementaux de produits. Elle a rappelé les travaux utiles déjà réalisés au titre de ce programme, notamment pour identifier les possibilités de coopération économique entre pays en développement, et elle a souhaité que la FAO continue à faire oeuvre de pionnier dans ce domaine.

235. La Conférence a souligné la nécessité d'accorder une attention accrue à brève et moyenne échéance, à la formulation et à l'application de politiques de prix rationnelles.

- Grand programme 2.2: Pêches

236. La Conférence a approuvé les activités proposées pour les pêches. Elle a noté avec satisfaction l'attention particulière accordée aux questions suivantes: élaboration de politiques rationnelles, planification, conservation, aménagement et utilisation rationnelle des ressources halieutiques de la mer et des eaux continentales; développement de l'aquaculture; meilleure utilisation du poisson et promotion du poisson dans la nutrition; utilisation des espèces sous-exploitées; renforcement des services statistiques nationaux et régionaux; enfin, soutien technique aux commissions régionales des pêches de la FAO.

237. La Conférence a reconnu que les finalités et stratégies à long terme, les objectifs à moyen terme et les activités prévues dans ce grand programme sont en grande partie subordonnés aux impératifs liés à l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches et des cinq programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sur les pêches.

238. La Conférence a notamment approuvé l'augmentation considérable proposée pour le Programme 2.2.2: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques, et en particulier pour le Sous-Programme 2.2.2.1: Ressources marines et environnement. Elle a souligné à cet égard l'importance de la conservation, de l'aménagement rationnel et de l'utilisation optimale des ressources halieutiques.

239. La Conférence a aussi approuvé l'intensification des activités dans le domaine de l'aquaculture et des pêches continentales, d'autant plus que le développement de la pêche artisanale, notamment par la formation et la promotion des investissements, est un élément essentiel du développement rural dans de nombreux pays.

- Grand programme 2.3: Forêts

240. La Conférence a souligné l'importance capitale des programmes forestiers de la FAO, qui aident les pays membres à lutter contre les conséquences désastreuses de la dégradation de l'environnement sous l'effet du déboisement rapide, notamment dans les zones tropicales, ainsi que de la surexploitation et de la destruction des ressources forestières, en particulier du bois de feu, et elle a estimé qu'il fallait donner une plus haute priorité à ce programme dans l'avenir.

241. La Conférence a approuvé les objectifs à moyen terme du Grand programme 2.3: Forêts et le dosage des activités qui y sont prévues. Elle s'est félicitée de ce que le programme mette l'accent à la fois sur la contribution des forêts aux approvisionnements vivriers et à la sécurité alimentaire et sur la nécessité d'associer plus étroitement les populations rurales aux avantages tirés des activités forestières.

242. La Conférence a souligné que la conservation et l'aménagement des forêts dans les tropiques et dans les zones arides et semi-arides doivent s'intégrer dans des stratégies de protection des ressources en terre et en eau contre l'érosion et la désertification. Elle a également insisté sur les multiples façons dont la foresterie peut contribuer à développer des activités génératrices de revenu en milieu rural.

243. A ce propos, la Conférence a noté avec satisfaction les activités accrues en faveur du développement forestier qui ont été engendrées par d'importantes manifestations telles que l'Année internationale de la forêt proclamée par la FAO et le neuvième Congrès forestier mondial tenu à Mexico.

244. La Conférence s'est particulièrement félicitée des activités concernant le boisement et le reboisement prévues dans le Programme 2.3.1: Ressources forestières et environnement, ainsi que des activités concernant l'aménagement des bassins versants, l'obtention de semences et la conservation des ressources génétiques forestières, ainsi que la conservation et l'exploitation de la faune sauvage. Elle a demandé que la base d'informations sur les activités forestières continue à être élargie.

245. La Conférence s'est également déclarée satisfaite du Programme 2.3.4: La forêt au service du développement rural, qui a pour principal objectif de stimuler la participation des ruraux à la foresterie et aux industries forestières. Elle a jugé que la priorité accordée aux systèmes agro-sylvo-pastoraux intégrés, qui permettent de répondre à la fois aux impératifs de la protection

de l'environnement et à ceux de la production vivrière et de la sécurité alimentaire, est opportune et correspond particulièrement bien aux besoins réels des régions en développement.

- Programmes de soutien du développement

246. La Conférence a approuvé les propositions faites dans ce chapitre, qui comprennent de notables réductions nettes de programme permettant de transférer les ressources correspondantes à d'autres chapitres.

247. La Conférence a réaffirmé l'importance qu'elle attache à la bonne exécution et à l'expansion des programmes de terrain de la FAO. Elle ne peut donc que se féliciter de ce que le renforcement de l'impact sur le terrain soit l'un des principaux objectifs visés par le Directeur général pour 1986-87. Elle a souscrit aux propositions relatives au Grand programme 3.1: Planification du programme de terrain et liaison, qui comprend la desserte des projets du PCT et les services administratifs pour les représentants de la FAO.

248. En ce qui concerne les activités de la FAO à l'appui des investissements, la Conférence a déploré les difficultés persistantes auxquelles se heurte la reconstitution des ressources d'institutions financières multilatérales telles que le FIDA et l'IDA (Association internationale de développement), qui fournissent des ressources à des conditions de faveur. Elle a lancé un pressant appel pour qu'une solution soit rapidement apportée au problème de la deuxième reconstitution des ressources du FIDA, afin que celui-ci puisse disposer des moyens de s'acquitter de son mandat. Elle a aussi apprécié les activités du Centre d'investissement de la FAO.

249. La Conférence a souligné qu'elle continuait d'apprécier la contribution essentielle des représentants de la FAO dans les pays et des bureaux régionaux à l'action menée par l'Organisation en faveur du développement, même si leur nombre s'est désormais stabilisé. Elle a noté que le Comité du programme a examiné de façon approfondie, à sa dernière session, les activités des bureaux régionaux et les a approuvées.

250. La Conférence a mis en relief le rôle des bureaux régionaux dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement et en particulier l'appui qu'ils donnent aux réseaux régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales s'occupant de questions techniques ou de problèmes de développement particuliers.

- Programme de coopération technique

251. La Conférence s'est déclarée satisfaite du rôle, des fonctions et de l'utilité du PCT. Par sa complémentarité avec les autres sources d'assistance extérieure, son rôle de catalyseur, son effet d'entraînement et sa souplesse, ce programme est devenu un élément fondamental et précieux de l'action de la FAO sur le terrain. Il est très apprécié, en particulier, des pays

bénéficiaires, pour ses interventions d'urgence et pour l'assistance technique de brève durée qu'il fournit en réponse à des besoins imprévus.

252. Certains membres, tout en reconnaissant les côtés positifs du PCT, ont exprimé des réserves quant à la nécessité d'accroître son budget, craignant qu'un tel accroissement n'ait des effets négatifs sur le programme ordinaire de la FAO. Ils ont également exprimé la conviction que le PCT devrait se limiter aux seules interventions d'urgence. Ces pays ont également réaffirmé la position qu'ils défendent depuis longtemps, selon laquelle l'assistance technique doit être financée par des sources volontaires.

253. Dans leur grande majorité, les membres ont pleinement souscrit à l'accroissement de ressources proposé pour le PCT. Ils ont estimé qu'une augmentation encore plus grande aurait été parfaitement justifiée. Ils ont regretté que certains membres aient exprimé des réserves à l'égard de la majoration du budget, rappelant que le principal avantage du PCT tient précisément à sa souplesse, à sa liberté d'action et au fait qu'il peut compter sur des financements stables. Ils ont réaffirmé leur conviction que le PCT, en tant que partie intégrante des programmes économiques et techniques et qu'instrument essentiel du Programme ordinaire, ne concurrence en aucune façon les autres activités dudit Programme.

254. A la lumière des opinions exprimées dans les paragraphes précédents, la Conférence a estimé que les ressources budgétaires que le Directeur général propose pour le PCT correspondent aux besoins exprimés par les Etats Membres.

255. La Conférence a noté que le Directeur général avait fait procéder à une évaluation indépendante extérieure du PCT dont il avait présenté les résultats à la quatre-vingt-huitième session du Conseil, avec des propositions pour l'application des recommandations qu'elle contient. Des opinions à ce sujet ont été exprimées au cours du débat consacré à l'examen du Programme ordinaire.

- Services de soutien et charges communes

256. La Conférence a apprécié les nouvelles économies substantielles proposées dans ces chapitres. Certains membres ont demandé que les efforts se poursuivent dans ce sens. On a toutefois fait observer que ces économies ne doivent pas nuire à l'efficacité.

- Ouverture de crédits 1986-87

257. La Conférence a approuvé le Programme de travail et budget et a adopté la résolution ci-après:

Résolution 8/85

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1986-87

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions;

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1986-87;

Décide que pour l'exercice financier 1986-87:

1. Des crédits budgétaires 1/ sont ouverts pour les objets suivants:

| | \$ E.-U. |
|--|-----------------|
| Chapitre 1 - Politique et direction générales | 31 542 000 |
| Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques | 198 924 000 |
| Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement | 72 541 000 |
| Chapitre 4 - Programme de coopération technique | 61 421 000 |
| Chapitre 5 - Services de soutien | 57 406 000 |
| Chapitre 6 - Charges communes | 14 566 000 |
| Chapitre 7 - Imprévus | 600 000 |
| Total, budget opérationnel | 437 000 000 |
| Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts | 62 200 000 |
| Ouvertures totales de crédits (chiffre brut) | 499 200 000 |
| | |

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 41 000 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions dues par les Etats Membres à 458 200 000 dollars;

3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés;

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 1 760 lires.

4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1986 et 1987 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingt-troisième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les montants nets payables s'élèvent au total à 397 150 000 dollars E.-U., comme il est indiqué à l'Annexe E au présent rapport.

(Approuvé le 20 novembre 1985)

Examen du Programme ordinaire 1984-85 1/

258. La Conférence a étudié l'Examen du Programme ordinaire 1984-85 et s'est félicitée des nouvelles améliorations qui lui ont été apportées, conformément à ses propres suggestions et à celles du Conseil. Elle s'est déclarée satisfaite de la structure, du format, du contenu et de la présentation de ce document.

259. Cet Examen est une source complète d'informations et d'analyses concernant les activités du Programme ordinaire, les résultats et les effets de chacune d'entre elles et leur liaison avec les activités de terrain financées par des fonds extra-budgétaires. Les conclusions sont bien présentées et portent à la fois sur les résultats acquis et sur les obstacles rencontrés dans l'exécution du programme. La Conférence a apprécié la profondeur et l'objectivité de l'analyse et a demandé que cette approche soit conservée dans les examens futurs.

260. La Conférence a reconnu que cet Examen est un document très utile pour les organes directeurs, pour l'administration de la FAO et même pour les donateurs bilatéraux. Il est un élément essentiel du système général de suivi et d'évaluation des activités de la FAO.

261. La Conférence a noté que la structure de ce quatrième Examen est bien équilibrée: 40 pour cent du document sont consacrés à la description des réalisations (première partie), 30 pour cent à des examens en profondeur (deuxième partie) et autant à l'étude de thèmes spéciaux (troisième partie). Elle a en outre noté que les quatre Examens successifs ont permis d'évaluer en profondeur deux programmes, dix-sept sous-programmes, cinq éléments de programme et sept thèmes spéciaux. Ainsi, plus d'un quart des sous-programmes techniques des grands programmes Agriculture, Pêches et Forêts ont fait l'objet d'un examen approfondi.

262. La première partie de l'Examen est une source d'informations complètes et utiles sur tous les programmes de la FAO. Elle ne pouvait contenir une analyse détaillée de toutes les activités du Programme ordinaire, mais elle a été rendue plus spécifique grâce à la mise en lumière de certaines réalisations et à la présentation de problèmes particuliers qui influent sur l'exécution de nombreux sous-programmes techniques. En particulier, l'accent est mis de façon plus précise sur les activités au niveau des pays en faveur des petits producteurs. La Conférence a noté les efforts énergiques que la FAO consacre à la formation, à la production vivrière et à la sécurité alimentaire, et notamment aux systèmes d'information sur l'alimentation, aux études sur les politiques propres à surmonter la crise alimentaire en Afrique,

1/ C 85/8; C 85/LIM/17; C 85/LIM/26; C 85/II/PV/5; C 85/II/PV/6; C 85/II/PV/7; C 85/II/PV/8; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

à la conservation des sols et à la petite irrigation, à l'intégration des politiques démographiques dans le développement rural et au renforcement des bases de données de l'Organisation. Elle s'est particulièrement félicitée du traitement plus complet et plus satisfaisant des activités des bureaux régionaux.

263. La Conférence a pris connaissance avec intérêt de l'analyse approfondie de quatre sous-programme et d'un élément de programme, contenue dans la deuxième partie de l'Examen. Elle a noté que ces cinq études approfondies couvrent des activités de la FAO intéressant les petits producteurs, les ruraux pauvres et les femmes. Le traitement est complet et la présentation est la même pour chaque chapitre: justification, ressources, résultats, effets et impact, perspectives et problèmes. La Conférence a aussi noté que chaque chapitre décrit non seulement les résultats des activités du Programme ordinaire, mais aussi ceux des projets de terrain correspondants.

264. La Conférence a exhorté le Secrétariat à mettre davantage l'accent, dans la première partie, sur les résultats et à décrire plus complètement les activités dont l'exécution n'a pas répondu aux espoirs. La difficulté intrinsèque de mesurer l'impact de l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme ordinaire a été reconnue. La Conférence a instamment demandé au Secrétariat d'approfondir le plus possible son évaluation de l'impact.

265. La Conférence a noté que la FAO fait un effort particulier pour développer la production animale dans le contexte du petit paysannat, pour mettre au point des politiques et techniques propres à renforcer la sécurité fourragère, et pour aider les pays en développement à combattre et à éradiquer les maladies animales. Elle a approuvé l'effort croissant que fait la FAO pour encourager les cultures légumières et elle a estimé qu'en raison de la nature de ce secteur une nouvelle approche intégrée et complète s'impose qui englobe la production, la commercialisation, la transformation, les prix et les marges bénéficiaires des producteurs et des distributeurs.

266. La Conférence s'est félicitée de l'importance que la FAO attache au développement des pêches continentales et surtout de l'aquaculture, activités essentielles qui peuvent améliorer directement la nutrition humaine et les revenus des ruraux pauvres. Un travail supplémentaire est nécessaire pour exploiter pleinement le potentiel de ce sous-secteur et en particulier pour mettre en place des systèmes rentables de pisciculture. La Conférence a noté que le programme forestier de la FAO, qui fait partie intégrante de sa stratégie de développement rural, fait une grande place au bois de feu. Elle a estimé qu'étant donné la pénurie de bois de feu dans les pays en développement, ce sous-programme mérite que l'Organisation lui accorde plus d'attention.

267. La Conférence a pris acte des diverses activités menées par la FAO au titre du programme "Les femmes dans les systèmes alimentaires". Bien que l'Organisation ait entrepris des programmes et projets spéciaux qui lui ont permis de promouvoir considérablement le rôle des femmes dans le développement

rural, la Conférence a estimé qu'un effort supplémentaire serait justifié pour consolider les résultats acquis et accomplir de nouveaux progrès. Il convient en particulier d'améliorer encore les statistiques concernant les activités auxquelles participent les femmes, d'accélérer l'alphabétisation de ces dernières et de fournir un soutien aux organisations qui s'adressent aux femmes.

268. La Conférence a noté avec satisfaction l'examen de deux thèmes spéciaux présenté dans la troisième partie, à savoir: la recherche et la CEPD/CTPD, éléments qui sont communs à tous les programmes de la FAO. Elle a jugé ces deux chapitres spéciaux instructifs et utiles. Ils contiennent de très précieuses données de référence sur le soutien apporté par la FAO à la recherche et à la CEPD/CTPD.

269. La Conférence a reconnu que la FAO joue un rôle de premier plan dans la recherche en fournissant, dans le cadre de son Programme ordinaire, un appui aux pays membres pour tout ce qui touche aux politiques et à l'administration de la recherche et en favorisant, par des activités extra-budgétaires, la diffusion de techniques à adapter aux conditions locales. Les échanges d'informations sur la recherche sont un autre mécanisme utile du Programme ordinaire. La Conférence a noté que le Groupe de travail interdépartemental sur la science et la technologie s'occupe de coordonner ces activités et elle s'est félicitée de la participation de la FAO aux travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organismes internationaux et régionaux s'occupant de recherche.

270. La Conférence a approuvé l'approche équilibrée adoptée par la FAO pour renforcer les moyens nationaux de recherche en dispensant une formation et en donnant des conseils sur l'orientation et la gestion de la recherche, y compris la surveillance et l'évaluation des résultats. Elle a souligné que les efforts entrepris par l'Organisation pour resserrer les liens entre la recherche et la vulgarisation sont très utiles pour assurer que les programmes de recherche sont conçus en fonction des besoins des agriculteurs et que ceux-ci bénéficient des résultats de la recherche.

271. La Conférence a noté que les activités entreprises au titre de chaque programme à l'appui de la CEPD/CTPD sont clairement décrites et que ces activités se sont intensifiées depuis 1980. Elle a reconnu qu'elles sont étroitement conditionnées par la possibilité de mobiliser des fonds extra-budgétaires.

272. Quelques membres ont mis en garde contre le danger d'une dispersion des ressources du Programme ordinaire de la FAO entre trop d'activités de CEPD/CTPD et ils ont suggéré de mettre davantage l'accent sur les domaines qui semblent les plus prometteurs. La FAO pourrait choisir plus soigneusement les réseaux qu'elle décide d'encourager en s'assurant d'abord que les instituts concernés ont la capacité et la volonté d'y participer effectivement. L'analyse des succès et des échecs doit être poursuivie afin que des modèles utiles de CEPD/CTPD puissent être appliqués ailleurs. Des approches novatrices sont nécessaires pour mobiliser les ressources des pays participants, mais l'assistance des donateurs demeure cruciale, notamment pour aider les organismes nationaux qui ont peu de moyens.

273. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 9/85

COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

LA CONFERENCE,

Reconnaissant l'importance croissante de la coopération économique et technique entre pays en développement pour la réalisation des objectifs établis dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, tout en sachant que la CEPD et la CTPD ne sont pas des substituts mais bien des compléments de la coopération Nord-Sud;

Tenant compte du Plan d'action de Buenos Aires sur la CTPD et en particulier de la recommandation 32 qui exhorte les instances directrices des organismes du système des Nations Unies à tout mettre en oeuvre pour mobiliser leurs organisations de façon à contribuer à la réalisation du Plan, en mettant notamment l'accent, pour en atteindre les objectifs, sur les problèmes de promotion, de coordination, d'exécution et de financement;

Rappelant, tels qu'adoptés, le Plan d'action de Caracas, le Programme d'action de la CMRADR, les conclusions de la Consultation technique de la FAO sur la CEPD dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et les recommandations que la Réunion mondiale de Bucarest sur la coopération économique entre pays en développement a formulées pour promouvoir des initiatives communes en matière d'alimentation et de production agricole, de sécurité alimentaire, de pêche, de gestion des ressources naturelles, de recherche-développement et de transfert de technologies dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, de réforme agraire et de développement rural;

Rappelant en outre la résolution 9/77 de la Conférence de la FAO, les recommandations sur la CEPD et la CTPD contenues dans les rapports des vingtième et vingt-deuxième sessions de la Conférence de la FAO, ainsi que la résolution 9 de la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches;

1. Invite les pays en développement à assurer et à renforcer leur autosuffisance individuelle et collective, à faire tout leur possible pour mettre en place, améliorer ou renforcer les politiques et dispositifs nationaux ainsi que les moyens dont les institutions nationales, sous-régionales et régionales ont besoin pour identifier, formuler et mettre en oeuvre des projets de coopération entre pays et à saisir toutes les occasions d'exploiter les possibilités de CEPD/CTPD dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier par des échanges d'expérience, par la mise en commun, le partage et l'utilisation de leurs ressources techniques et par le développement de leurs capacités complémentaires;

2. Invite les pays en développement à coopérer sur une base régionale ou sous-régionale afin de coordonner leurs politiques agricoles et de développer les échanges de produits vivriers;

3. Invite instamment les pays en développement à établir des points de convergence nationaux, ainsi que des points de convergence sectoriels pour l'alimentation et l'agriculture, quand il n'en n'existe pas encore, en leur attribuant des responsabilités et des crédits pour promouvoir, coordonner et exécuter des activités de CEPD et de CTPD;

4. Invite instamment les pays développés à fournir le soutien et l'assistance financière nécessaires pour l'exécution de programmes de coopération économique et technique entre pays en développement dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, à encourager des accords tripartites visant à renforcer la coopération entre pays en développement et à y adhérer;

5. Se félicite des activités de CEPD et de CTPD entreprises jusqu'à présent avec l'aide des ressources du Programme ordinaire de la FAO et de ressources extra-budgétaires et souligne la priorité accordée à la CEPD et à la CTPD dans le Programme de travail et budget pour 1986-87 comme moyen d'accroître encore l'efficience et l'efficacité;

6. Reconnait que la FAO joue un rôle dynamique et catalyseur en aidant les pays en développement, notamment par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux dans les pays, à identifier des domaines de coopération, en apportant son appui à la préparation et à l'exécution de projets de CTPD et de CEPD et en suivant de près et en analysant leur exécution;

7. Reconnait que la création de la nouvelle catégorie de projets du PCT établie par le Conseil devrait viser à catalyser la coopération économique et technique entre pays en développement, et notamment les réseaux de recherche et le jumelage d'institutions appartenant à deux pays en développement ou d'institutions appartenant à un pays en développement et à un pays développé;

8. Demande au Directeur général de prendre toutes les mesures appropriées qui sont nécessaires pour intensifier et accélérer ces activités, notamment de faire intervenir la CTPD dans le travail de programmation et dans la formulation des projets, d'y recourir en tant que méthode novatrice et rentable d'exécution des projets et d'utiliser davantage les capacités des pays en développement pour l'exécution du Programme ordinaire et des programmes de terrain.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

274. La Conférence s'est félicitée que le Directeur général ait pris l'initiative de confier l'évaluation du Programme de coopération technique à une équipe de consultants indépendants. Le rapport de ces consultants est complet et approfondi et il examine à fond et franchement les principales caractéristiques de cet important programme qui a donné de bons résultats. Certains

membres, tout en reconnaissant la valeur du rapport des consultants, ont déclaré qu'il faudrait insister davantage dans les évaluations futures sur l'étude des effets et de l'impact à plus long terme.

275. A propos de cette évaluation, un certain nombre d'Etats Membres ont réaffirmé leurs préoccupations au sujet de quelques aspects du PCT. Certains d'entre eux ont souhaité que les critères régissant le programme soient mieux précisés, que les opérations du Programme soient plus transparentes, que les procédures de suivi soient améliorées et que les répercussions du PCT sur d'autres programmes de la FAO, en ce qui concerne l'appui administratif et technique, soient mieux reconnues. Quelques membres ont également réaffirmé qu'à leur avis les activités d'assistance technique, dans le système des Nations Unies, devraient être financées essentiellement par des contributions volontaires, acheminées notamment par le mécanisme central de financement du PNUD. Certains ont renouvelé leurs objections à la proposition de porter à 400 000 dollars le coût maximal des projets du PCT et d'introduire une nouvelle catégorie de projets "C" destinés à catalyser la coopération entre pays (CTPD).

276. Ces préoccupations n'ont pas été partagées par la grande majorité des Etats Membres. Ils ont réaffirmé leur plein appui au PCT, programme d'action rapide, acceptant ses critères et ses modalités de fonctionnement, qui ont fait la preuve de leur validité. Ils se sont déclarés convaincus que le PCT atteint ses objectifs, qu'il ne fait pas double emploi avec les autres organismes ou programmes et qu'il est convenablement contrôlé. La grande majorité des Etats Membres ont jugé que le programme est efficace et bien géré. Ils ont donc appuyé la proposition du Directeur général, approuvée par le Conseil, de porter le coût maximal des projets du PCT à 400 000 dollars et d'introduire une nouvelle catégorie "C" pour la coopération entre pays (CEPD/CTPD).

277. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence s'est félicitée des mesures prises ou envisagées par le Directeur général pour appliquer celles des recommandations du rapport d'évaluation qui relèvent de sa compétence et elle a généralement noté avec satisfaction les mesures approuvées par le Conseil.

Examen des programmes de terrain 1984-85 1/

278. La Conférence a apprécié la qualité et l'exhaustivité de ce document.

279. Soulignant son plein appui aux programmes de terrain de la FAO, la Conférence a noté avec préoccupation le fléchissement du financement des projets du PNUD. Dans le cadre de la programmation par pays du PNUD, il convient d'accroître la part attribuée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture

1/ C 85/4; C 85/LIM/23; C 85/II/PV/8; C 85/II/PV/9; C 85/II/PV/10; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

dans les allocations globales du PNUD, étant donné en particulier que les pays africains et d'autres pays moins avancés connaissent de graves problèmes alimentaires. A ce propos, le rôle des gouvernements bénéficiaires eux-mêmes dans le choix de l'affectation sectorielle des fonds du PNUD a été réaffirmé.

280. La Conférence s'est vivement félicitée de la forte progression, au cours de l'exercice, des programmes exécutés par la FAO à l'aide de fonds fiduciaires. Elle a noté qu'en 1985 les programmes de fonds fiduciaires ont représenté nettement plus de 50 pour cent de l'ensemble des dépenses de terrain de la FAO. La Conférence a particulièrement apprécié le soutien apporté sous forme de fonds fiduciaires aux programmes d'action lancés par la FAO dans des domaines tels que les facteurs de production agricole, le soutien aux petits exploitants, aux forestiers et aux pêcheurs et le rôle des femmes dans le développement. Elle s'est félicitée également de ce que, de plus en plus, la FAO s'emploie à fournir une assistance technique et à organiser des activités de formation pour compléter les prêts et crédits accordés par la Banque mondiale et par des institutions financières internationales et régionales analogues. La Conférence a reconnu la fonction importante et souvent complémentaire des petits projets PCT et noté que les activités du PCT se sont accrues par rapport à l'exercice précédent. Elle a souligné que ces diverses formes d'assistance et de coopération permettent à la FAO de réagir de façon souple et adéquate aux besoins divers de ses Etats Membres en développement.

281. La Conférence a vigoureusement approuvé la place faite actuellement aux programmes de terrain concernant l'Afrique. Elle s'est particulièrement félicitée de ce que la FAO soit intervenue en temps opportun pour préparer et mettre en oeuvre en 1985 le programme de relance de l'agriculture en Afrique. On a toutefois regretté que la part des dépenses des programmes de terrain en Amérique latine et dans les Caraïbes soit relativement faible. La Conférence a noté l'utilisation par la FAO de solutions novatrices s'inspirant de la CTPD, comme la mise en place de réseaux d'assistance technique avec des fonds limités fournis par le PCT.

282. La Conférence s'est déclarée toujours aussi satisfaite des activités du Centre d'investissement en matière de préparation des projets d'investissements. On a fait observer que, bien que certaines sources de financement comme le FIDA et l'IDA aient sensiblement réduit le flux de l'aide fournie à des conditions de faveur pour l'agriculture, le Centre a maintenu son niveau élevé d'activité, aussi bien pour la formation pratique à la préparation de projets d'investissement que pour les investissements consécutifs aux projets de terrain.

283. La Conférence a préconisé une coopération étroite entre la FAO et le PNUD sur le terrain. A ce propos, on a noté que l'administrateur du PNUD et le Directeur général de la FAO avaient écrit deux lettres recommandant une coopération étroite et soulignant l'importance de l'agriculture dans le processus de développement. On a estimé que les représentants de la FAO dans les pays devraient être associés de plus près au processus de programmation par pays du PNUD.

284. La Conférence a apprécié la transparence et l'objectivité avec lesquelles a été conduite l'évaluation des résultats des projets de terrain de la FAO, présentée dans le chapitre 2 de l'Examen. Elle a reconnu que la double approche utilisée, à savoir l'analyse faite par les représentants de la FAO d'une part, et la synthèse des rapports d'évaluation des différents projets d'autre part, a permis de dégager un tableau réaliste de la situation. Les difficultés et les problèmes que soulève généralement l'évaluation d'une assistance technique du genre de celle que fournit la FAO ont été reconnus, mais quelques membres ont demandé que des informations plus détaillées soient fournies, dans la mesure du possible, sur l'impact des programmes de terrain. La Conférence a reconnu les nombreux succès et les réalisations à mettre à l'actif des projets de la FAO.

285. On a souligné l'importance et l'étendue des activités d'évaluation de la FAO, et notamment la nécessité d'obtenir en retour des données pouvant servir à la conception de nouveaux projets. La Conférence a pleinement approuvé, à cet égard, le rôle que les représentants de la FAO jouent maintenant dans l'évaluation des idées et propositions de projets au niveau des pays, ainsi que les mesures prises chaque jour dans toute l'Organisation pour que les projets de terrain aient un maximum d'efficacité. A ce sujet, un petit nombre de membres a estimé que les évaluations indépendantes auxquelles fait procéder la FAO devraient être, dans la mesure du possible, plus nombreuses, systématiques et détaillées.

286. La Conférence a estimé que l'analyse des activités de terrain concernant les forêts, contenue dans le chapitre 3 de l'examen, vient en temps opportun et présente le plus grand intérêt. Soulignant l'importance des forêts dans la sécurité alimentaire et dans la lutte contre la dégradation de l'environnement, notamment contre la désertification, la Conférence a pris note avec satisfaction du travail impressionnant accompli dans le cadre des projets de terrain de la FAO. Le changement d'attitude des forestiers et des agronomes, qui s'est traduit par une coopération croissante entre eux, a été noté avec satisfaction. Elle a approuvé sans réserve le recours à des solutions communautaires et au développement rural pour aborder les problèmes des forêts et du bois de feu, notamment en ce qui concerne aussi bien les forêts tropicales que le développement forestier et les plantations d'arbres dans des zones arides et semi-arides telles que le Sahel. La nécessité de faire suivre les activités forestières d'opérations d'investissement a été soulignée et la Conférence a rendu hommage à l'action menée par le Centre d'investissement dans ce domaine.

287. La Conférence s'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne tant le contenu que l'exécution des programmes de terrain de la FAO. On a d'une manière générale souscrit aux initiatives et activités nombreuses et fructueuses qui ont fait suite, sur le terrain, à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) de 1979. On s'est loué aussi du recours croissant à la CTPD, notamment pour la mise en place de réseaux de recherche agricole, la formation et diverses autres questions. La

Conférence a souligné qu'il importe que les gouvernements soient associés aussi pleinement que possible aux projets de terrain et s'est félicitée de ce que l'on fasse davantage appel à des experts et à des directeurs de projets nationaux, quand les circonstances le permettent.

288. La Conférence a pleinement approuvé la place très importante faite à la formation dans les programmes de terrain de la FAO. Notant le nombre impressionnant d'hommes et de femmes qui reçoivent actuellement une formation à tous les niveaux, dans le cadre de projets de terrain, la Conférence a souligné l'importance de ce type d'activité, du point de vue tant du nombre que de la qualité. A cet égard, on a pris note avec satisfaction des résultats encourageants d'une enquête conduite récemment auprès d'anciens boursiers de la FAO.

289. Durant le débat consacré à l'Examen, de nombreux membres ont évoqué les problèmes particuliers que connaissent les personnes handicapées, surtout dans les pays en développement. La Conférence a, en conséquence, instamment demandé au Directeur général de faire en sorte que la FAO intensifie son action pour la prévention des incapacités physiques en milieu rural, ainsi que l'assistance technique et le soutien fournis aux pays en développement qui s'efforcent de mettre sur pied des plans et programmes nationaux de prévention des incapacités physiques, de réinsertion et d'égalité de chances pour les handicapés, afin d'améliorer la qualité de la vie de ces personnes et leur promotion sociale et économique.

Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence

Ressources phytogénétiques 1/

290. La Conférence a réaffirmé l'importance des ressources phytogénétiques pour le développement agricole et la sécurité alimentaire. Elle a noté que, depuis qu'elle a adopté par la résolution 8/83 l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques, 85 Etats Membres ont donné une réponse officielle et parmi ceux-ci 77 ont accepté en principe d'adhérer à l'Engagement ou d'y apporter leur soutien. En outre, deux pays qui ne sont pas membres de la FAO ont répondu positivement.

291. Des appels ont été lancés à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à l'Engagement pour qu'ils le fassent. A ce sujet, les pays ont été instamment priés de formuler clairement leurs réserves en ce qui concerne l'Engagement afin qu'il soit possible d'engager un dialogue constructif en vue d'assurer la plus large adhésion possible. Plusieurs membres, en réitérant leurs réserves vis-à-vis de l'Engagement, ont indiqué que leur législation nationale, y compris les droits des obtenteurs et autres considérations d'ordre interne, détermine dans quelle mesure ils peuvent adhérer à l'Engagement. Un certain nombre de membres ont estimé que, si l'Engagement était modifié, un plus grand nombre de pays pourraient y adhérer. Un petit nombre de membres ont réaffirmé qu'ils ne pouvaient pas adhérer à l'Engagement sous sa forme actuelle pour des questions de principe.

292. La Conférence a noté que le nombre d'Etats Membres faisant partie de la Commission des ressources phytogénétiques est passé de 67 à 77 depuis la première session de la Commission en mars 1985. Six autres pays ont annoncé pendant la vingt-troisième session de la Conférence leur intention de devenir membres de la Commission. Les études actuellement faites par le Secrétariat pour déterminer les voies et moyens de permettre à des Etats Membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de la FAO de participer à la Commission ont été favorablement accueillies.

293. La Conférence a noté que, comme il avait été recommandé à la première session de la Commission, un groupe de travail comprenant 23 membres de la Commission a été créé et se réunira en février 1986.

294. La Conférence a pris note des travaux entrepris par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations de la première session de la Commission. La nécessité d'étudier les divers aspects juridiques de la conservation et de l'échange des ressources phytogénétiques a été soulignée. La majorité a réaffirmé l'importance d'un réseau international, placé sous juridiction internationale, de collections de base de ressources phytogénétiques, ex situ et in situ, et l'intérêt général du libre échange de ressources phytogénétiques, et elle a souligné qu'un tel réseau ne fait pas double emploi avec les systèmes existants mais en est complémentaire, étant donné que le réseau existant ne s'occupe que

1/ C 85/24; C 85/LIM/18; C 85/II/PV/11; C 85/II/PV/12; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24.

des collections ex situ et de certaines variétés comestibles. Un certain nombre de membres ont estimé que les institutions actuelles sont suffisamment souples et parfaitement appropriées pour atteindre les objectifs de l'Engagement.

295. La Conférence a souligné qu'il importe de lier les activités concernant les ressources phytogénétiques à un travail efficace d'amélioration des plantes et de production de semences, avant tout au bénéfice des pays en développement. A ce sujet, elle a d'une part réaffirmé l'importance globale de la circulation des ressources végétales entre les pays qu'il convient de faciliter et a d'autre part insisté sur la nécessité d'un appui accru aux activités de formation pour la conservation et l'utilisation du matériel génétique.

296. La Conférence a noté les difficultés financières auxquelles se heurtent tous les pays et notamment les pays en développement pour réaliser pleinement les objectifs de l'Engagement. La majorité a demandé au Directeur général d'étudier la possibilité de créer un fonds international pour les ressources phytogénétiques, dans le cadre de l'article 8 de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. D'autres membres ont jugé un tel fonds inutile, compte tenu des mécanismes de financement existants.

297. La Conférence a réitéré sa satisfaction devant les résultats techniques et scientifiques obtenus par le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRPG) dans le domaine de sa compétence. Elle a souligné que le CIRPG devrait continuer à coopérer étroitement avec la FAO et notamment avec sa commission des ressources phytogénétiques, en vue d'éviter tout double emploi et d'assurer la complémentarité des activités. La Conférence a noté que le Groupe consultatif de la recherche agricole internationale est en train d'examiner les activités du CIRPG et que la Commission a demandé au Directeur général de la FAO d'examiner les rapports entre le CIRPG et la FAO. Dans ce contexte, les relations entre le CIRPG et la FAO font actuellement l'objet de discussions entre le Président du GCRAI et le Directeur général de la FAO. Quelques membres ont indiqué qu'ils sont prêts à appuyer la transformation du CIRPG en une institution internationale autonome et indépendante. Beaucoup de membres ont jugé que les arrangements actuels entre le CIRPG et la FAO devraient être maintenus et améliorés.

Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides 1/

298. La Conférence a noté que, à la suite d'une demande officielle de la deuxième Consultation gouvernementale FAO sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides (Rome, 11-15 octobre 1982) le document intitulé "Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides" a été préparé à l'initiative du Directeur général.

1/ C 85/25-Rev.1; C 85/LIM/16; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/14; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24

299. La Conférence a en outre noté que plusieurs versions préliminaires du Code ont été préparées en consultation avec les organismes et les instances appropriés des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes internationaux extérieurs au système des Nations Unies concernés par la question. Elle a aussi noté que par la suite un certain nombre de révisions et d'amendements ont été apportés au texte, à la lumière des observations formulées par divers Etats Membres, par d'autres organismes concernés, par le Comité de l'agriculture et par le Conseil, à ses quatre-vingt-septième et quatre-vingt-huitième sessions. La Conférence s'est particulièrement félicitée de ces consultations exhaustives.

300. La Conférence est unanimement convaincue de l'utilité et de l'opportunité du Code, en particulier dans les cas où il n'existe ni réglementation ni infrastructures de contrôle dans les pays. Elle a en outre apprécié la nature non contraignante du Code et a recommandé qu'il serve de base, le cas échéant, pour l'élaboration des législations nationales.

301. Tout en reconnaissant les améliorations sensibles apportées au texte, la majorité a vivement regretté que le principe d'information et de consentement préalables n'apparaîsse plus dans la version actuelle du Code. Ils craignent que cela ne conduise à des exportations accrues de composés hautement toxiques, d'usage interdit ou sévèrement réglementé dans les pays où ils sont fabriqués, à destination de pays en développement qui ne sont pas équipés pour assurer qu'ils seront distribués et utilisés sans danger. Ces membres ont néanmoins reconnu la nécessité de ne pas retarder l'adoption du Code et ont par conséquent instantanément demandé que l'on envisage d'incorporer le principe d'information et de consentement préalables dans le Code dès sa première révision.

302. La Conférence, notant que de nouveaux amendements sont proposés, a reconnu le caractère dynamique du Code, la nécessité de suivre de près son application et de le réviser périodiquement pour s'adapter efficacement à une situation qui évolue. Elle a donc recommandé que ces révisions soient effectuées après que l'application du Code aura permis d'acquérir une certaine expérience. La plupart des membres ont suggéré de procéder à une première révision avant la fin du prochain exercice.

303. La Conférence a insisté sur la nécessité d'aider les pays en développement à créer l'infrastructure requise pour appliquer les diverses dispositions du Code, y compris la formation de personnel. Elle a aussi souligné qu'il importe de faire connaître les objectifs du Code à toutes les parties concernées, aux niveaux national et international.

304. Compte tenu de la nécessité urgente de réduire les risques liés aux pesticides et de préserver l'esprit de coopération internationale et la bonne volonté dont font preuve actuellement tous les intéressés, la Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 10/85

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION
ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que l'accroissement de la production alimentaire est hautement prioritaire pour de nombreuses régions du monde et que cette exigence ne peut être satisfaite sans l'utilisation de moyens de production aussi indispensables que les pesticides,

Notant que l'étude de la FAO intitulée "Agriculture: Horizon 2000" prévoit une augmentation soutenue de la consommation mondiale de pesticides,

Considérant que ce développement de la consommation de pesticides aura probablement lieu en dépit des efforts intensifs qui doivent être faits parallèlement pour introduire des systèmes de lutte biologique et intégrée contre les ravageurs,

Reconnaissant que les pesticides peuvent présenter des dangers pour l'homme et l'environnement et que des mesures doivent être prises immédiatement par tous les intéressés, à savoir les gouvernements, les fabricants, les négociants et les utilisateurs, en vue d'éliminer autant que possible, dans leur domaine de compétence, les risques inutiles, non seulement dans le pays d'origine, mais aussi dans les pays où les pesticides pourraient être exportés,

Consciente du fait que la nécessité d'assurer une utilisation rationnelle et sans danger des pesticides a conduit à l'adoption dans quelques pays développés de systèmes complexes de réglementation et de mécanismes élaborés de surveillance, mais que de nombreux autres pays n'ont ni mécanismes de ce type, ni la législation, la réglementation ou l'infrastructure nécessaires pour contrôler les importations, les disponibilités, la vente ou l'utilisation des pesticides,

Convaincue qu'il faut redoubler d'efforts pour permettre à ces pays d'exercer un contrôle plus efficace sur les pesticides et d'évaluer les dangers que pourrait présenter leur utilisation correcte ou incorrecte,

Reconnaissant qu'un code de conduite librement consenti, fondé sur des directives techniques internationalement acceptées, fournirait un cadre pratique pour le contrôle des pesticides, notamment dans les pays qui n'ont pas de systèmes appropriés d'homologation et de contrôle,

Notant qu'un projet de code a été examiné par le Comité de l'agriculture à sa huitième session et que le Conseil y a souscrit à sa quatre-vingt-septième session,

Ayant noté en outre les conclusions et recommandations de ces organes:

1. Adopte le code international de conduite volontaire pour la distribution et l'utilisation des pesticides, qui est annexé à la présente résolution;
2. Recommande à tous les Etats Membres de la FAO d'encourager l'application de ce code pour permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des pesticides et un accroissement de la production alimentaire;
3. Demande aux gouvernements de suivre l'application du code, en coopération avec le Directeur général, qui rendra compte périodiquement de l'état de la question au Comité de l'agriculture;
4. Invite les autres institutions du système des Nations Unies et les autres organisations internationales à collaborer à cet effort, dans leurs domaines de compétence respectifs.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

INTRODUCTION

La décision de la FAO de préparer, avec le concours des institutions appropriées des Nations Unies et d'autres organisations, un code international de conduite pour la distribution et l'utilisation de pesticides s'inscrit dans le prolongement et dans le contexte de beaucoup d'autres mesures, dont certaines remontent à 25 ans, l'objectif constant étant de servir les intérêts de la communauté internationale en assurant un meilleur accès aux pesticides et en améliorant la réglementation, la commercialisation et l'utilisation de ces produits au service de l'agriculture, de la santé publique et du bien-être personnel.

L'une des fonctions essentielles du code, qui a un caractère volontaire, est de servir de point de référence, spécialement jusqu'au moment où les pays auront mis en place une infrastructure appropriée pour la réglementation des pesticides.

Le Directeur général de la FAO a estimé en 1981 que ce code pourrait aider à surmonter un certain nombre de difficultés dans ce secteur. Lors de sa réunion de 1982, le Groupe FAO d'experts des spécifications, critères d'homologation et normes d'application des pesticides a estimé que l'adoption d'un code de conduite serait sans doute le meilleur moyen de traiter les problèmes en rapport avec l'exportation et l'importation des pesticides et, partant, celui de leur utilisation sans danger. Un document de travail a été préparé à cet effet pour la deuxième consultation gouvernementale FAO sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides, tenue à Rome du 11 au 15 octobre 1982. La décision officielle de préparer ce code a été prise lors de cette consultation, qui a recommandé à la FAO d'élaborer un projet (1), avec le concours des organisations appropriées des Nations Unies et d'autres organismes et institutions internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies.

Plusieurs gouvernements et organismes se sont demandé s'il était opportun de fournir des pesticides à des pays qui ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour homologuer ces produits et donc pour assurer leur utilisation efficace et sans danger. Il convient de noter que l'élaboration d'une réglementation nationale est la première priorité de la FAO dans ce domaine. Certains ont aussi craint que des résidus de certains pesticides, non utilisés ou non autorisés dans certains pays, puissent être présents dans des produits agricoles importés d'autres pays où l'utilisation de ces pesticides n'est pas limitée. Certes, il est impossible d'éliminer toutes ces éventualités parce que les besoins en matière de lutte contre les ravageurs diffèrent, mais il est néanmoins indispensable de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que seules des pratiques éprouvées soient utilisées pour appliquer les pesticides. Il importe aussi que les pays industriellement développés reconnaissent, dans leur réglementation sur les résidus, les besoins des pays en développement en matière de lutte contre les ravageurs, et plus particulièrement ceux de pays tropicaux.

En l'absence d'un système efficace d'homologation des pesticides et d'une infrastructure gouvernementale pour contrôler leur distribution, quelques pays importateurs de pesticides doivent s'en remettre dans une large mesure à l'industrie des pesticides pour promouvoir la distribution et l'utilisation correctes et sans danger de ces produits. Dans ces conditions, les fabricants étrangers, les exportateurs, les importateurs et, dans le pays même, les préparateurs de formulations, les distributeurs, les reconditionneurs, les services d'avertissements agricoles et les utilisateurs doivent accepter une part de responsabilité dans la distribution et l'utilisation efficace et sans danger des pesticides.

Le rôle du pays exportateur doit être examiné. Depuis quelque temps, l'accent est mis fortement sur la nécessité de réglementer les exportations de pesticides faites par les pays producteurs. Il est généralement admis qu'aucune firme ne devrait faire le commerce des pesticides si ces produits n'ont pas été convenablement et soigneusement examinés, notamment du point de vue des risques éventuels. Toutefois, le fait qu'un produit ne soit pas utilisé ou homologué dans un pays exportateur n'est pas nécessairement une raison valable pour en interdire l'exportation. Les pays en développement sont situés pour la plupart dans des régions tropicales et semi-tropicales. Leurs conditions climatiques, écologiques, agronomiques, sociales et économiques et, partant, leurs problèmes phytosanitaires ne sont généralement pas du tout les mêmes que ceux des pays qui fabriquent et exportent les pesticides. Le gouvernement du pays exportateur n'est donc pas en mesure de juger de l'utilité, de l'efficacité, de l'innocuité et du sort du pesticide dans les conditions particulières au pays où il sera finalement utilisé. C'est l'autorité compétente du pays importateur qui doit se prononcer sur ce point, en consultant les milieux industriels et les autres

autorités gouvernementales à la lumière de l'analyse scientifique qui a été effectuée et d'une connaissance approfondie des conditions propres au pays d'utilisation envisagé.

L'exportation vers les pays en développement de pesticides qui ont été interdits dans un ou plusieurs autres pays ou dont l'utilisation a été sévèrement limitée dans quelques pays industrialisés préoccupe l'opinion publique et a suscité d'actives discussions sur le point de savoir si le pays exportateur doit assumer la responsabilité de la commercialisation et de l'utilisation de ces produits dans le pays importateur. Il importe de noter à cet égard que, quand des pesticides sont interdits, c'est pour des raisons toxicologiques, écologiques ou sociales. Les raisons toxicologiques légitimes justifiant l'interdiction d'un produit valent pour la plupart des pays, mais n'ont pas nécessairement la même importance pour tous. Il ne faut donc pas exporter ou importer ces pesticides avant d'avoir examiné soigneusement les risques toxiques éventuels pour les personnes qui pourraient être exposées à ces produits.

Un code de conduite ne résoudra sans doute pas tous les problèmes, mais il devrait contribuer dans une large mesure à définir et à préciser les responsabilités des diverses parties intervenant dans la fabrication, la distribution et l'utilisation des pesticides, et il devrait présenter un intérêt particulier pour les pays qui n'ont pas encore de système de contrôle. Le code de conduite sera évidemment moins utile pour un pays qui a déjà une réglementation des pesticides que pour celui qui n'en a pas.

Ce document n'est ni court ni simple, surtout parce que la nature, les propriétés, les utilisations et les effets des pesticides ne sont pas les mêmes, ce dont il faut tenir soigneusement compte. En outre, la forte pression exercée par l'opinion publique pour interdire, ou limiter l'utilisation de certains pesticides efficaces et très utiles naît souvent d'une méconnaissance des nombreux problèmes importants en cause. Ce document vise donc aussi à donner au grand public quelques notions de base en la matière.

ARTICLE 1 – OBJECTIFS DU CODE

1.1 Les objectifs de ce code sont de fixer les responsabilités et d'établir des règles volontaires de conduite pour tous les organismes publics et privés s'occupant de ou intervenant dans la distribution et l'utilisation des pesticides, en particulier lorsque la législation nationale réglementant les pesticides est inexisteante ou insuffisante.

1.2 Le code proclame l'obligation commune, pour différents membres du corps social – gouvernements, groupements régionaux, milieux industriels et commerciaux et institutions internationales – d'oeuvrer ensemble pour faire en sorte que les avantages découlant de l'utilisation nécessaire et acceptable des pesticides ne soient pas obtenus au prix d'effets trop préjudiciables aux personnes ou au milieu. A cette fin, toute référence dans le présent Code à un ou plusieurs gouvernements devra être considérée comme s'appliquant également aux groupements régionaux d'Etats pour les questions relevant de leurs domaines de compétence.

1.3 Le code souligne la nécessité d'un effort concerté de la part des gouvernements des pays exportateurs et des pays importateurs pour introduire des pratiques qui assurent une utilisation efficace et sans danger des pesticides, tout en réduisant au minimum les risques pour la santé et pour l'environnement résultant de leur manipulation ou de leur utilisation incorrectes.

1.4 Ce code s'adresse aux organisations internationales, aux gouvernements des pays exportateurs et des pays importateurs, à l'industrie, y compris fabricants, associations professionnelles, préparateurs de formulations et distributeurs, aux utilisateurs et aux organismes du secteur public tels que groupements écologiques, associations de consommateurs et syndicats.

1.5 Les normes de conduite énoncées dans le présent code visent à:

1.5.1 Encourager des pratiques commerciales responsables et généralement admises;

1.5.2 Aider les pays qui n'ont pas encore adopté de réglementation pour contrôler la qualité et la valeur des pesticides dont ils ont besoin et pour assurer leur manipulation et leur utilisation sans danger;

1.5.3 Promouvoir des pratiques qui assurent l'utilisation sans danger et efficace des pesticides et notamment qui minimisent leurs effets nuisibles sur les personnes et l'environnement et qui empêchent les intoxications accidentelles dues à leur mauvaise utilisation;

1.5.4 Assurer que les pesticides sont effectivement utilisés pour développer la production agricole et protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes.

1.6 Ce code est destiné à servir de référence aux autorités officielles, aux fabricants de pesticides, aux milieux commerciaux et à tous les citoyens intéressés pour déterminer, dans le contexte de la législation nationale, si les activités qu'ils envisagent et si les activités des tiers constituent des pratiques acceptables.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Aux fins du présent code, les définitions suivantes sont applicables:

MATIERE ACTIVE: partie biologiquement active du pesticide présente dans une formulation.

PUBLICITE: promotion de la vente et de l'utilisation des pesticides par le texte ou par la parole, par des moyens électroniques, des affiches, des expositions, des dons ou des démonstrations.

INTERDIT: Toutes les utilisations homologuées sont interdites par les services officiels de contrôle ou bien les demandes d'homologation ou autre action équivalente pour toutes utilisations ont été rejetées pour des motifs sanitaires ou écologiques.

NOM COMMUN: nom donné à la matière active d'un pesticide par l'Organisation internationale de normalisation ou adopté par l'organisme national de normalisation comme terme générique ou comme dénomination courante pour désigner cette matière active uniquement.

NOM DISTINCTIF: nom sous lequel le pesticide est étiqueté, homologué et commercialisé par le fabricant et qui, s'il est protégé par la législation nationale, peut être utilisé exclusivement par le fabricant pour distinguer le produit des autres pesticides contenant la même matière active.

DISTRIBUTION: opération par laquelle les pesticides sont écoulés sur les marchés intérieurs ou internationaux, en passant par les circuits commerciaux.

ENVIRONNEMENT: milieu ambiant, comprenant l'eau, l'air, le sol et leurs interrelations, ainsi que tous les rapports de ces éléments avec les organismes vivants.

SERVICE DE VULGARISATION: services chargés dans un pays de donner aux agriculteurs des informations et des conseils sur les pratiques propres à améliorer la production, la manutention, le stockage et la commercialisation des produits agricoles.

FORMULATION: combinaison de divers ingrédients visant à rendre le produit utilisable efficacement pour le but recherché; forme sous laquelle les utilisateurs achètent le pesticide.

DANGER: probabilité qu'un pesticide aura des effets nuisibles dans les conditions où il est utilisé.

LUTTE INTEGRE CONTRE LES RAVAGEURS: système de lutte aménagée qui, compte tenu de l'environnement particulier et de la dynamique des populations de l'espèce considérée, utilise toutes les techniques et méthodes appropriées de façon aussi compatible que possible et maintient les populations de ravageurs à des niveaux inférieurs à ceux qui causent des dommages ou des pertes économiquement inacceptables.

ETIQUETTE: texte écrit, texte imprimé ou symbole graphique appliqué ou joint au pesticide, à son premier contenant, à son contenant extérieur ou à l'emballage du conditionnement dans lequel le pesticide est présenté pour la vente au détail.

FABRICANT: société, autre organisme du secteur public ou privé ou particulier dont l'activité ou la fonction consiste, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un agent ou

d'un organisme qu'il contrôle ou avec lequel il a passé un contrat, à fabriquer des matières actives pesticides ou à préparer des formulations et des produits à partir de celles-ci.

COMMERCIALISATION: ensemble des activités de promotion commerciale des produits, y compris publicité, relations publiques et services d'information, ainsi que distribution et vente sur les marchés intérieurs ou internationaux.

LIMITE MAXIMALE DE RESIDUS (LMR): concentration maximum d'un résidu qui est légalement autorisée ou considérée comme acceptable dans ou sur une denrée alimentaire, un produit agricole ou un produit destiné à l'alimentation animale.

CONDITIONNEMENT: contenant avec son emballage protecteur utilisé pour amener les pesticides jusqu'au consommateur par les circuits de distribution de gros et de détail.

PESTICIDE: toute substance ou combinaison de substance qui est destinée à repousser, détruire ou combattre les ravageurs, y compris les vecteurs de maladies humaines ou animales, et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages ou se montrant autrement nuisibles durant la production, la transformation, le stockage, le transport ou la commercialisation des denrées alimentaires, des produits agricoles, du bois et des produits ligneux ou des aliments pour animaux, ou qui peut être administrée aux animaux pour combattre les insectes, les arachnides et les autres endo- ou ecto-parasites. Le terme comprend les substances destinées à être utilisées comme régulateurs de croissance des plantes, comme défoliants, comme agent de dessiccation, comme agent d'éclaircissement des fruits ou pour empêcher la chute prématurée des fruits, ainsi que les substances appliquées sur les cultures soit avant soit après la récolte pour protéger les produits contre la détérioration durant l'entreposage et le transport.

INDUSTRIE DES PESTICIDES: tous les organismes et toutes les personnes s'occupant de la fabrication, de la formulation ou de la commercialisation des pesticides et des produits pesticides.

LEGISLATION SUR LES PESTICIDES: tout texte législatif ou réglementaire adopté pour réglementer la fabrication, la commercialisation, l'entreposage, l'étiquetage, le conditionnement et l'utilisation des pesticides, du point de vue qualitatif, quantitatif et écologique.

POISON: substance qui, absorbée en quantités relativement minimes par les êtres humains, les plantes ou les animaux, peut causer des troubles organiques ou fonctionnels génératrices de lésions ou même mortelles.

EMPOISONNEMENT: dommages ou troubles causés par un poison, y compris l'intoxication.

PRODUIT: pesticide sous la forme où il est conditionné et vendu; il contient généralement une matière active plus des adjuvants et il doit souvent être dilué avant l'usage.

HABILLEMENT PROTECTEUR: vêtements, matières ou dispositifs visant à assurer une protection contre les pesticides durant leur manipulation ou leur application.

GROUPES DU SECTEUR PUBLIC: associations scientifiques, agricoles ou civiques, groupes écologiques, associations de consommateurs, organismes sanitaires et syndicats, sans que cette énumération soit limitative.

HOMOLOGATION: processus par lequel les autorités nationales compétentes approuvent la vente et l'utilisation d'un pesticide après examen de données scientifiques complètes montrant que le produit est efficace pour les usages prévus et ne présente pas de risques excessifs pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement.

RECONDITIONNEMENT: transfert d'un pesticide d'un conditionnement commercial dans un autre contenant généralement plus petit, pour la vente ultérieure.

RESIDUS: substances spécifiques laissées par un pesticide dans les aliments, les produits agricoles ou les aliments pour animaux. Le terme comprend tous les dérivés de pesticides, comme les produits de conversion, les métabolites et les produits de réaction, ainsi que les impuretés jugées importantes du point de vue toxicologique. L'expression "résidus de pesticides" comprend les résidus de source inconnue ou inévitable (comme l'environnement), ainsi que ceux qui résultent des utilisations connues du produit chimique.

AUTORITE COMPETENTE: organisme(s) gouvernemental (gouvernementaux) chargé(s) de réglementer la fabrication, la distribution ou l'utilisation des pesticides et plus généralement de faire observer la législation en la matière.

RISQUE: fréquence prévue des effets néfastes d'un pesticide.

SEVEREMENT REGLEMENTE: interdiction limitée - la quasi-totalité des utilisations homologuées d'un pesticide sont interdites par décision finale de l'autorité nationale compétente, mais une ou plusieurs utilisations spécifiques restent autorisées.

TOXICITE: propriété physiologique ou biologique qui fait qu'un produit chimique peut endommager ou altérer un organisme vivant par des moyens autres que mécaniques.

COMMERÇANT: toute personne s'adonnant au commerce (y compris exportation, importation, formulation et distribution intérieure).

CONDITIONS D'UTILISATION: ensemble des facteurs intervenant dans l'utilisation d'un pesticide, à savoir concentration de la matière active dans la préparation appliquée, dosage, époque des traitements, nombre d'applications, utilisation d'adjuvants, méthodes d'application et localisation des applications dont dépend la quantité appliquée, le calendrier des traitements, les intervalles avant la récolte, etc.

ARTICLE 3 - ORGANISATION DU SECTEUR DES PESTICIDES

3.1 Les gouvernements ont la responsabilité générale de la réglementation de la distribution et de l'utilisation des pesticides dans leur pays et doivent disposer des pouvoirs nécessaires à cet effet.

3.2 L'industrie des pesticides doit adopter les dispositions de ce code comme normes pour la fabrication, la distribution et la publicité des pesticides, spécialement s'il s'agit de pays qui n'ont pas de législation et de services d'avertissement appropriés.

3.3 Les gouvernements des pays exportateurs doivent contribuer dans toute la mesure possible, directement ou par l'intermédiaire de leur industrie des pesticides, à:

3.3.1 Aider les autres pays, spécialement ceux qui manquent de compétences spécialisées, en leur fournissant une assistance technique pour analyser les données pertinentes sur les pesticides, y compris celles qui émanent de l'industrie (voir aussi article 4);

3.3.2 Assurer l'observation de bonnes pratiques commerciales dans l'exportation des pesticides, spécialement à destination des pays qui n'ont guère ou pas de réglementation en la matière (voir aussi articles 8 et 9).

3.4 Les fabricants et les commerçants doivent observer les pratiques suivantes, spécialement dans les pays qui n'ont pas de législation et qui n'ont pas les moyens d'appliquer une réglementation:

3.4.1 Fournir uniquement des pesticides de qualité appropriée, conditionnés et étiquetés en fonction des exigences de chaque marché;

3.4.2 Accorder une attention spéciale aux formulations, à la présentation, au conditionnement et à l'étiquetage afin de réduire les dangers pour les consommateurs dans toute la mesure compatible avec le bon comportement du pesticide dans les conditions particulières où il doit être utilisé;

3.4.3 Fournir avec chaque conditionnement des informations et des instructions présentées et rédigées sous une forme appropriée, pour assurer l'utilisation efficace et sans danger des pesticides;

3.4.4 Prendre des mesures actives pour suivre leurs produits jusqu'au consommateur final, en considérant leurs principaux usages et tous les problèmes éventuellement nés de leur utilisation effective, pour déterminer sur cette base s'il est nécessaire de modifier l'étiquetage, le mode d'emploi, le conditionnement, la formulation ou l'accessibilité du produit.

3.5 Les pesticides dont la manipulation et l'application exigent l'utilisation d'habillement et d'équipement protecteurs inconfortables et coûteux ne doivent pas être utilisés par les petits exploitants, surtout dans les climats tropicaux.

3.6 Les organisations nationales et internationales, les gouvernements et les fabricants de pesticides doivent coordonner leurs efforts pour entreprendre une vaste campagne d'éducation des utilisateurs de pesticides, des agriculteurs, des organisations agricoles, des travailleurs agricoles, des syndicats et des autres intéressés. De même, tous les intéressés doivent chercher à s'informer convenablement et à comprendre les brochures explicatives avant d'utiliser les pesticides et ils doivent employer des méthodes appropriées.

3.7 Les gouvernements doivent accorder une haute priorité et affecter des ressources suffisantes à la réglementation effective de l'accès aux pesticides et de la distribution et de l'utilisation de ces produits dans leur pays.

3.8 Les gouvernements et les fabricants de pesticides doivent entreprendre une action concertée pour mettre au point et promouvoir des systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs et encourager l'utilisation de méthodes sans danger, efficaces et rentables d'application des pesticides. Les groupes du secteur public et les organisations internationales doivent appuyer activement ces activités.

3.9 Les organisations internationales doivent donner des informations sur les divers pesticides et des instructions sur les méthodes d'analyse, en publiant des documents sur les critères à suivre, en établissant des fiches de données factuelles, en organisant des stages de formation, etc.

3.10 Il est notoire que l'apparition d'une résistance aux pesticides peut poser un problème majeur. Les gouvernements, l'industrie, les institutions nationales, les organisations internationales et les groupes du secteur public doivent donc collaborer pour élaborer des stratégies qui prolongeront la vie utile des pesticides particulièrement intéressants et réduiront les effets négatifs résultant de l'apparition d'espèces résistantes.

ARTICLE 4 – EXPERIMENTATION DES PESTICIDES

4.1 Les fabricants de pesticides doivent:

4.1.1. Veiller à ce que chaque pesticide et produit pesticide soit convenablement et efficacement expérimenté par des méthodes éprouvées, afin de déterminer parfaitement son innocuité, son efficacité (13) et son sort (14) dans les diverses conditions prévues dans les pays ou régions qui l'utilisent;

4.1.2. Veiller à ce que des méthodes scientifiques valables et de bonnes pratiques de laboratoire soient utilisées pour ces essais (2); les données ainsi obtenues, analysées par des experts compétents, doivent montrer si le produit peut être manipulé et utilisé sans danger, sans exposer la santé humaine, les plantes, les animaux, la faune et l'environnement à des risques inacceptables (14);

4.1.3. Fournir des copies ou des résumés des comptes rendus originaux de ces expériences pour examen par les autorités gouvernementales compétentes de tous les pays où le pesticide est mis en vente. L'analyse des données doit être confiée à des experts qualifiés;

4.1.4. Veiller à ce que les conditions d'utilisation proposées, les allégations et instructions figurant sur les étiquettes et les indications données dans les conditionnements, les brochures techniques et la publicité reflètent fidèlement les résultats de ces essais et analyses scientifiques;

4.1.5. Donner aux pays qui le demandent des conseils sur les méthodes d'analyse des matières actives ou des formulations préparées par les fabricants, en les accompagnant des normes d'analyse à utiliser;

4.1.6 Fournir aide et conseil pour la formation du personnel technique aux travaux d'analyse pertinents. Les fabricants de formulations doivent fournir une aide active à cet égard;

4.1.7 Procéder à des expériences sur les résidus avant la commercialisation, conformément aux directives FAO sur les bonnes pratiques analytiques (3) et sur l'analyse des résidus dans les plantes cultivées (4 et 15), pour fixer sur cette base des limites maximales de résidus (LMR).

4.2 Chaque pays doit être équipé - ou pouvoir accéder à des équipements - pour vérifier la qualité des pesticides mis en vente, déterminer la quantité de matière active et contrôler leur bonne formulation (6).

4.3 Les organisations internationales et les autres organismes intéressés doivent, dans la limite des ressources disponibles aider à installer des laboratoires d'analyse dans les pays importateurs de pesticides, soit à l'échelon national, soit sur une base régionale multilatérale. Ces laboratoires doivent être en mesure d'effectuer des analyses des produits et des résidus et ils doivent être approvisionnés en étalons, en solvants et en réactifs pour ces analyses, en quantité suffisante.

4.4 Les gouvernements exportateurs et les organisations internationales doivent jouer un rôle actif en aidant les pays en développement à former du personnel pour l'interprétation et l'évaluation des résultats des essais.

4.5 L'industrie et les gouvernements doivent collaborer pour exercer après l'homologation une surveillance ou un contrôle visant à déterminer le sort des pesticides dans le milieu naturel et leurs effets sur l'environnement (14).

ARTICLE 5 – REDUCTION DES DANGERS POUR LA SANTE

5.1 Les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait doivent:

5.1.1 Appliquer un système d'homologation et de contrôle des pesticides conforme aux indications données dans l'article 6;

5.1.2 Décider quels sont les pesticides qui peuvent être commercialisés dans leurs pays, leurs utilisations admises et leur accessibilité aux différentes catégories d'utilisateurs et revoir ces décisions de temps à autre;

5.1.3 Donner aux agents des services de santé, aux médecins et au personnel hospitalier des conseils et des instructions concernant le traitement des cas suspects d'empoisonnement par des pesticides;

5.1.4 Installer en des points stratégiques des centres nationaux ou régionaux anti-poison d'information et de traitement, accessibles en tous temps par téléphone ou par radio, pour fournir immédiatement des indications sur les premiers secours à donner et sur le traitement médical à appliquer. Les gouvernements doivent recueillir des informations dignes de foi sur les dangers des pesticides pour la santé. Ils doivent disposer de personnel qualifié, doté de ressources appropriées, pour assurer le rassemblement d'informations exactes;

5.1.5 Tenir les services de vulgarisation et d'avertissement agricoles, ainsi que les organisations d'agriculteurs, au courant de l'assortiment des pesticides disponibles pour l'utilisation dans chaque zone;

5.1.6 Avec le concours de l'industrie, lorsque des pesticides sont écoulés par des points de distribution qui vendent aussi des aliments, des médicaments, d'autres produits destinés à l'absorption par voie interne ou à l'application topique ou des vêtements, veiller à ce que les pesticides soient matériellement séparés des autres marchandises, pour éviter toute possibilité de contamination ou d'erreur d'identification. En cas de besoin, il faut indiquer clairement qu'il s'agit de produits dangereux. Il faut donner la plus large publicité aux dangers de conserver ensemble des aliments et des pesticides.

5.2 Même lorsqu'un système de contrôle est en vigueur, l'industrie doit:

5.2.1 Coopérer au réexamen périodique des pesticides qui sont commercialisés et aider à fournir aux centres de lutte contre les empoisonnements et aux médecins des informations sur les risques encourus;

5.2.2 Faire tous les efforts raisonnablement concevables pour réduire les dangers en:

5.2.2.1 Préparant des formulations moins toxiques;

5.2.2.2 Présentant les produits dans des conditionnements prêts à l'emploi et mettant au point des méthodes d'application moins dangereuses et plus efficaces;

5.2.2.3 Utilisant des contenants qui ne se prêtent pas à une réutilisation ultérieure et lançant des campagnes pour décourager leur réutilisation;

5.2.2.4 Utilisant des contenants qui ne présentent pas de dangers (c'est-à-dire qui ne soient pas attrayants ou faciles à ouvrir par les enfants) spécialement quand il s'agit de produits ménagers particulièrement toxiques;

5.2.2.5 Utilisant des étiquettes claires et concises;

5.2.3 Suspendre la vente et retirer les produits quand une utilisation sans danger semble impossible, quelles que soient les instructions données ou les restrictions imposées pour leur emploi.

5.3 Les gouvernements et l'industrie doivent réduire encore les dangers en prenant des dispositions pour stocker et éliminer sans risque les pesticides et leurs contenants, au niveau tant de l'entrepôt que de la ferme, et pour éliminer convenablement, en les déposant en lieu sûr, les déchets des fabricants de formulations.

5.4 Pour éviter une confusion et une alarme injustifiées dans le public, les groupes du secteur public doivent examiner tous les faits disponibles et essayer d'établir des distinctions entre les pesticides et leurs diverses utilisations, du point de vue de l'importance du risque qu'ils présentent.

5.5 Lorsqu'ils installent des unités de production dans les pays en développement, les fabricants et les gouvernements doivent coopérer pour:

5.5.1 Adopter des normes techniques et des méthodes de travail adaptées à la nature des opérations de fabrication et tenant compte des risques existants;

5.5.2 Prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique des travailleurs, des autres personnes présentes et de l'environnement;

5.5.3 Appliquer des méthodes de contrôle de la qualité propres à assurer que les produits fabriqués sont conformes aux normes de pureté, d'efficacité, de stabilité et d'innocuité.

ARTICLE 6 - EXIGENCES REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

6.1 Les gouvernements doivent:

6.1.1 Prendre des mesures pour introduire la réglementation nécessaire des pesticides, notamment en matière d'homologation, et prendre des dispositions pour assurer son application effective, notamment en créant des services appropriés de formation, d'avertissement, de vulgarisation et de santé; les directives FAO pour l'homologation et le contrôle des pesticides (5) doivent être suivies aussi étroitement que possible, compte dûment tenu des besoins du pays, de sa situation économique et sociale, du niveau d'instruction de sa population, de ses conditions climatiques particulières et des équipements dont il dispose pour l'application des pesticides;

6.1.2 S'efforcer de mettre en place des systèmes et des structures d'homologation des pesticides permettant d'homologuer les produits avant qu'ils ne soient utilisés dans le pays et, en conséquence, s'assurer que chaque pesticide est homologué conformément aux lois et règlements du pays, avant d'être mis sur le marché;

6.1.3 Protéger les droits de propriété sur l'utilisation des données d'accompagnement;

6.1.4 Recueillir et compiler des données sur l'importation, la formulation et l'utilisation des pesticides dans chaque pays, pour déterminer l'étendue des effets possibles sur la santé humaine ou l'environnement, et suivre les tendances des niveaux de consommation à des fins économiques et autres.

6.2 L'industrie des pesticides doit:

6.2.1 Donner une appréciation objective sur chaque produit, avec les informations nécessaires à l'appui;

6.2.2 Veiller à ce que la matière active et les autres constituants des préparations commerciales de pesticides correspondent, en ce qui concerne l'identité, la qualité, la pureté et la composition, aux substances qui, après avoir été testées et analysées, ont été jugées acceptables du point de vue toxicologique et des effets sur l'environnement;

6.2.3 Veiller à ce que les matières actives et les produits formulés pour pesticides faisant l'objet de spécifications internationales soient conformes aux normes FAO (6), lorsqu'ils sont destinés à l'usage agricole, et aux normes OMS pour les pesticides (12), lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en santé publique;

6.2.4 Vérifier la qualité et la pureté des pesticides mis en vente;

6.2.5 Lorsque des problèmes se présentent, prendre spontanément des mesures correctives et, lorsque les gouvernements le demandent, aider à résoudre les difficultés.

ARTICLE 7 - ACCESSIBILITE ET UTILISATION

7.1 Les autorités compétentes doivent veiller spécialement à réglementer l'accès aux pesticides. Cette réglementation doit tenir compte du niveau effectif des connaissances et des compétences des utilisateurs potentiels en matière de manipulation des pesticides. Les paramètres sur lesquels ces décisions reposent varient beaucoup et doivent être laissés à la discrétion de chaque gouvernement, eu égard à la situation particulière dans le pays.

7.2 En outre, les gouvernements doivent noter et, dans les cas appropriés, observer "la classification OMS recommandée des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent" (7) et attribuer un symbole bien identifiable à chaque classe de risque, comme base pour leur propre réglementation. Il faut toujours tenir compte du type de formulation et du mode d'application pour déterminer l'importance du risque et les restrictions à appliquer au produit.

7.3 Deux méthodes peuvent être adoptées par l'autorité compétente pour limiter l'accès aux pesticides: la non homologation du produit ou bien, comme condition de l'homologation, la limitation de l'accessibilité à certaines catégories d'utilisateurs, sur la base d'une appréciation des risques liés à l'utilisation du produit dans le pays considéré.

7.4 Tous les pesticides offerts au grand public doivent être conditionnés et étiquetés conformément aux directives FAO sur le conditionnement (8) et l'étiquetage (9) et à la réglementation nationale en la matière.

7.5 Il peut être opportun d'interdire l'importation, la vente et l'achat d'un produit extrêmement toxique si les mesures de contrôle ou les bonnes pratiques commerciales sont impuissantes à assurer son utilisation sans danger. Cette décision doit toutefois être prise à la lumière des conditions particulières au pays.

ARTICLE 8 - DISTRIBUTION ET VENTE

8.1 L'industrie doit:

8.1.1 Expérimenter tous les produits pesticides pour en déterminer l'innocuité pour la santé humaine et pour l'environnement avant leur commercialisation, comme prévu à l'article 4, et veiller à ce que l'efficacité et la stabilité de tous les produits pesticides, ainsi que leur tolérance par les plantes, soient elles aussi convenablement contrôlées, par des procédés permettant de prévoir, avant leur mise en vente, leur comportement dans les conditions particulières à la région où les produits doivent être utilisés;

8.1.2 Soumettre les résultats de tous ces essais aux autorités compétentes nationales, pour qu'elles procèdent à leur propre évaluation et donnent leur propre agrément, avant que les produits soient commercialisés dans le pays;

8.1.3 Prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la composition et la qualité des pesticides entrant dans le commerce international sont conformes aux normes FAO (6), OMS (12) ou autres en la matière (lorsqu'il existe des normes de ce genre) ainsi qu'aux principes énoncés dans les directives pertinentes de la FAO et dans la réglementation sur la classification, le conditionnement, l'identification, l'étiquetage et la documentation adoptées par les organisations internationales qui s'occupent de transport (OACI, OMI, RID et IATA notamment) 1/;

8.1.4 S'engager à veiller à ce que les pesticides qui sont fabriqués pour l'exportation sont soumis aux mêmes normes de qualité que celles qui sont appliquées par le fabricant aux produits comparables destinés au marché intérieur;

8.1.5 Veiller à ce que les pesticides fabriqués ou formulés par une filiale répondent à des exigences et normes appropriées de qualité qui soient compatibles avec les exigences du pays hôte et de la société mère;

8.1.6 Encourager les organismes importateurs, les fabricants nationaux ou régionaux de formulations et leurs organisations commerciales respectives à coopérer pour assurer des pratiques et des méthodes de commercialisation et de distribution sans danger et à collaborer avec les autorités pour éliminer toutes les mauvaises pratiques dans l'industrie;

8.1.7 Reconnaître que le retrait d'un pesticide par un fabricant et par un distributeur peut être souhaitable lorsqu'il s'agit d'un produit qui présente un risque inacceptable pour la santé de l'homme et des animaux ainsi que pour l'environnement, même s'il est utilisé comme recommandé, et coopérer en conséquence;

8.1.8 S'engager à veiller à ce que les pesticides soient vendus et achetés par des commerçants honorables, affiliés de préférence à une organisation commerciale reconnue;

8.1.9 Veiller à ce que les vendeurs de pesticides possèdent la formation nécessaire pour être en mesure de donner à l'acheteur des conseils sur la façon de les utiliser efficacement et sans danger;

8.1.10 proposer une gamme de tailles et de types de conditionnements répondant aux besoins des petits agriculteurs et des autres utilisateurs locaux pour éviter les risques de manipulation et les risques liés au reconditionnement par les revendeurs dans des contenants non étiquetés ou inadéquats;

1/ OACI - Organisation internationale de l'aviation civile

OMI - Organisation maritime internationale

RID - Réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA - Association internationale des transports aériens

8.2 Les gouvernements et les autorités compétentes doivent prendre les mesures réglementaires nécessaires pour empêcher le reconditionnement, le transvasement ou l'écoulement des pesticides dans des contenants utilisés pour des aliments ou des boissons et doivent appliquer des sanctions sévères pour décourager efficacement ces pratiques.

8.3 Les gouvernements des pays importateurs de produits alimentaires et agricoles doivent admettre que les pays avec lesquels ils commercent utilisent de bonnes pratiques agricoles et, conformément aux recommandations de la Commission du Codex alimentarius, ils doivent donner une base juridique à l'acceptation des résidus de pesticides résultant de ces pratiques (10 et 15).

ARTICLE 9 – ECHANGE D'INFORMATIONS

9.1 Les gouvernements des pays exportateurs de pesticides qui prennent des mesures pour interdire ou limiter sévèrement l'utilisation ou la manipulation d'un pesticide, afin de protéger la santé de leur population ou l'intégrité de leur environnement, doivent informer directement ou indirectement les autorités nationales compétentes des autres pays des mesures qu'ils ont prises (16).

9.2 Le but de cette notification est de donner aux autorités compétentes des autres pays la possibilité d'estimer les risques que présente le pesticide et de prendre à temps et en connaissance de cause les décisions qui s'imposent, en ce qui concerne son importation et son utilisation, compte tenu de la situation de la santé publique, des conditions économiques, des particularités de l'environnement et des conditions administratives dans le pays. Les informations minimums à fournir à cet effet sont les suivantes:

9.2.1 Identité (nom commun, nom commercial et désignation chimique);

9.2.2 Bref aperçu des mesures de contrôle adoptées, avec les raisons à l'appui. Si ces mesures interdisent ou limitent certaines utilisations mais en autorisent d'autres, il faut aussi l'indiquer;

9.2.3 Possibilité d'obtenir des informations supplémentaires, avec le nom et l'adresse du point de contact auquel doivent être adressées les demandes d'informations complémentaires, dans le pays exportateur.

9.3 Si un pesticide interdit ou assujetti à de sévères restrictions est exporté, le pays exportateur doit veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour fournir les informations pertinentes à l'autorité nationale compétente du pays importateur.

9.4 Les informations communiquées sur les exportations ont pour but de rappeler au pays importateur la notification originale des mesures de contrôle et de l'avertir qu'une exportation est prévue ou va avoir lieu. Les informations minimums à fournir à cet égard sont les suivantes:

9.4.1 Une copie ou un rappel des informations fournies au moment de la notification des mesures de contrôle;

9.4.2 L'annonce qu'une exportation du produit chimique concerné est prévue ou va avoir lieu.

9.5 Les mesures de contrôle doivent être notifiées dès que possible après leur adoption. S'il s'agit de pesticides qui étaient interdits ou soumis à de sévères restrictions avant l'entrée en vigueur du code, une liste récapitulative des mesures de contrôle antérieures doit être communiquée aux responsables du registre international des produits chimiques potentiellement toxiques (IRPIC), à moins que ces informations aient déjà été fournies.

9.6 La communication des informations concernant les exportations doit intervenir au moment de la première exportation suivant l'adoption des mesures de contrôle et elle doit être répétée s'il y a de nouvelles informations ou si les mesures de contrôle sont modifiées. L'idée est que les informations doivent être fournies avant l'exportation.

9.7 La fourniture de ces informations par le pays exportateur doit être subordonnée à la protection du caractère confidentiel des données dans le pays importateur.

9.8 Les gouvernements des pays importateurs doivent:

9.8.1 Etablir des procédures internes pour la réception et le traitement des informations de ce genre fournies par le pays exportateur; et

9.8.2 Veiller à ce que les informations ainsi fournies ne soient pas utilisées de façon incompatible avec les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

ARTICLE 10 - ETIQUETAGE, CONDITIONNEMENT, ENTREPOSAGE ET ELIMINATION

10.1 Tous les conditionnements de pesticides doivent être clairement étiquetés conformément aux directives internationales applicables, telles que les directives FAO sur les bonnes pratiques d'étiquetage (9).

10.2 L'industrie doit utiliser des étiquettes qui:

10.2.1 Enoncent des recommandations compatibles avec celles des organismes de recherche et des services d'avertissement agricoles reconnus dans le pays de vente;

10.2.2 Contiennent autant que possible des symboles et des pictogrammes appropriés, outre les instructions et les mises en garde écrites;

10.2.3 Dans le commerce international, indiquent clairement à quelle classe de risque OMS (7) appartient le produit ou, si cette classification est inapplicable ou incompatible avec la réglementation nationale, indiquent la classification applicable;

10.2.4 Adressent, dans la ou les langues appropriées, une mise en garde contre la réutilisation des contenants et donnent des instructions pour l'élimination sans danger ou la décontamination des contenants vides;

10.2.5 Identifient chaque lot de produits par des chiffres ou des lettres que tout le monde peut lire, transcrire et communiquer sans avoir besoin de codes ou d'autres moyens de déchiffrage;

10.2.6 Portent la date (mois et année) de la formulation du lot, accompagné d'informations pertinentes sur la stabilité à l'entreposage du produit.

10.3 L'industrie doit veiller à ce que:

10.3.1 Les pesticides soient conditionnés, entreposés et éliminés en principe conformément aux directives FAO sur le conditionnement et l'entreposage des pesticides (8), aux directives FAO sur l'élimination des excédents de pesticides et de leurs récipients (11) et aux normes OMS pour les pesticides utilisés en santé publique (12);

10.3.2 Avec le concours des gouvernements, les pesticides soient conditionnés uniquement dans des locaux agréés où l'autorité compétente a la certitude que le personnel est convenablement protégé contre le risque d'intoxication, le produit obtenu soit convenablement conditionné et étiqueté et le contenu soit conforme aux normes de qualité applicables.

10.4 Les gouvernements doivent prendre les mesures réglementaires nécessaires pour interdire le reconditionnement, le transvasement ou l'écoulement des pesticides dans des contenants utilisés pour des aliments ou des boissons et appliquer des sanctions sévères pour décourager efficacement ces pratiques.

ARTICLE 11 - PUBLICITE

11.1 L'industrie doit veiller à ce que:

11.1.1 Toutes les assertions contenues dans la publicité puissent être étayées par des données techniques;

11.1.2 La publicité ne contienne aucune déclaration écrite ni aucune représentation graphique qui puisse induire en erreur l'acheteur soit directement soit indirectement, parce qu'elle pèche par omission, par ambiguïté ou par exagération, particulièrement en ce qui concerne l'innocuité du produit, sa nature, sa composition, son aptitude à l'utilisation ou sa reconnaissance ou son homologation officielles;

11.1.3 Les pesticides qui ne peuvent légalement être utilisés que par des opérateurs qualifiés ou dûment habilités ne fassent pas l'objet d'une publicité dans des publications et revues autres que celles qui s'adressent à ces opérateurs, à moins que les restrictions dont ils font l'objet ne soient indiquées clairement et visiblement;

11.1.4 Aucune firme et aucun particulier, dans aucun pays, ne commercialise simultanément sous le même nom commercial des matières actives pesticides ou des combinaisons de matières actives différentes;

11.1.5 La publicité n'encourage pas d'utilisations autres que celles qui sont spécifiées dans l'étiquette approuvée;

11.1.6 Les supports publicitaires ne recommandent pas d'utilisations autres que celles préconisées par les instituts de recherche et les services d'avertissements agricoles reconnus;

11.1.7 La publicité ne fasse pas un mauvais usage des résultats de la recherche ou de citations extraites de publications techniques ou scientifiques et n'utilise pas le jargon ou des considérations scientifiques oiseuses pour essayer de donner à des allégations un fondement scientifique qu'elles n'ont pas;

11.1.8 Les supports publicitaires ne contiennent pas de déclarations d'innocuité, notamment d'affirmations telles que "sans danger", "non toxique" "inoffensif", qu'elles soient accompagnées ou non de la mention "quand le produit est utilisé conformément aux instructions";

11.1.9 La publicité ne fasse pas de comparaisons entre l'innocuité de produits différents;

11.1.10 La publicité ne fasse pas de déclarations trompeuses sur l'efficacité du produit;

11.1.11 Les garanties ou garanties indirectes, comme les formules "plus avantageux ...", "haut rendement garanti", etc. soient obligatoirement étayées par des preuves formelles;

11.1.12 La publicité ne contienne aucune représentation visuelle de pratiques potentiellement dangereuses, telles que mélange ou application sans vêtement protecteur adéquat, utilisation à proximité d'aliments, utilisation par des enfants ou au voisinage de ceux-ci;

11.1.13 La publicité attire l'attention sur les formules et les symboles de mise en garde figurant dans les directives sur l'étiquetage (9);

11.1.14 La documentation technique donne des renseignements appropriés sur les bonnes pratiques et notamment sur les doses recommandées, la fréquence des applications et l'intervalle à respecter avant la récolte;

11.1.15 La publicité ne fasse pas de comparaisons inexactes ou trompeuses avec d'autres pesticides;

11.1.16 Toutes les personnes chargées de la promotion des ventes soient convenablement qualifiées et possèdent des connaissances techniques suffisantes pour donner des informations complètes, précises et exactes sur les produits vendus;

11.1.17 La publicité encourage les acheteurs et les utilisateurs à lire soigneusement les étiquettes ou à les faire lire s'ils sont illettrés.

11.2 Les organisations internationales et les groupes du secteur public doivent signaler les dérogations à cet article..

11.3 Les gouvernements sont encouragés à collaborer avec les fabricants pour tirer parti de leur compétence et de leur infrastructure commerciale afin de donner à la publicité concernant l'utilisation sans danger et efficace des pesticides le caractère d'un service public. Cette publicité pourrait être centrée sur l'entretien et l'utilisation correctes de l'équipement, les précautions spéciales à prendre pour protéger les enfants et les femmes enceintes, les risques liés à la réutilisation des récipients et la nécessité de se conformer aux instructions figurant sur les étiquettes.

ARTICLE 12 – APPLICATION DU CODE ET CONTROLE DE SON OBSERVATION

12.1 Ce code doit être publié et appliqué par une action concertée des gouvernements agissant soit individuellement soit dans le cadre de groupements régionaux, des institutions compétentes du système des Nations Unies, des organisations gouvernementales internationales, des organisations non gouvernementales et de l'industrie des pesticides.

12.2 Ce code doit être porté à la connaissance de toutes les personnes s'occupant de la fabrication, de la commercialisation et de l'utilisation des pesticides, ainsi que du contrôle de ces activités, de manière que les gouvernements, agissant individuellement ou dans le cadre de groupements régionaux, l'industrie et les institutions internationales prennent conscience de leur obligation commune d'oeuvrer de concert à la réalisation des objectifs du code.

12.3 Toutes les parties intéressées par le présent code doivent l'appliquer et promouvoir les principes et la déontologie qui y sont exprimés, indépendamment de l'aptitude d'une partie à observer ce code. L'industrie des pesticides doit coopérer pleinement à l'application du code et promouvoir les principes et la déontologie qu'il énonce, indépendamment de l'aptitude d'un gouvernement à observer ce code.

12.4 Sans préjudice des mesures prises pour appliquer le présent code, toutes les dispositions juridiques pertinentes, qu'elles soient de nature législative, administrative, judiciaire ou coutumière, portant sur la responsabilité civile, la protection des consommateurs, la conservation, la lutte contre la pollution et les autres sujets apparentés, doivent être strictement appliquées.

12.5 La FAO et les autres organisations internationales compétentes doivent donner leur plein appui à l'application du présent code, tel qu'il a été adopté.

12.6 Les gouvernements doivent surveiller l'application du code et adresser au Directeur général de la FAO des rapports faisant le point de la situation.

12.7 Les organes directeurs de la FAO doivent examiner périodiquement l'opportunité et l'efficacité du présent code. Ce dernier doit être considéré comme un texte dynamique qui doit être mis à jour selon les besoins, compte tenu des progrès technique, économique et social.

REFERENCES

1. Rapport de la deuxième Consultation gouvernementale sur l'harmonisation internationale des critères d'homologation des pesticides, FAO, Rome, 11-15 octobre 1982.
2. Good Laboratory Practice, C (81) 30, Annexe II. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 1981.
3. Bonne pratique analytique, Rapport de la quinzième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, La Haye, 3-10 octobre 1983 (Appendice V, Annexe II).
4. FAO Guidelines on Crop Residue Data, FAO, Rome 1985.
5. Directives et plan modèle FAO pour la création d'organisations nationales chargées de l'homologation et du contrôle des pesticides, FAO, Rome, 1985.
6. L'utilisation des normes FAO pour les produits phytopharmaceutiques - Etude FAO: N° 13 sur la production végétale et la protection des plantes, Rome, 1979.
7. The WHO Recommended Classifications of Pesticides by Hazard, Guidelines to Classification 1984-1985, Ref. VBC/84.2, OMS, Genève, 1984.
8. FAO Guidelines for the Packaging and Storage of Pesticides, FAO, Rome, 1985.
9. Directives FAO sur les bonnes pratiques d'étiquetage des pesticides, FAO, Rome, 1985.
10. Saine méthode agricole, Rapport de la quinzième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides, La Haye, 3-10 octobre 1983 (Appendice V, Annexe I).
11. Directives FAO pour l'élimination des excédents de pesticides et de leurs récipients, FAO, Rome, 1985.
12. Normes OMS pour les pesticides utilisés en santé publique, sixième édition, Organisation mondiale de la santé, Genève, 1984.
13. FAO Guidelines on Efficacy Data for the Registration of Pesticides for Plant Protection, FAO, Rome, 1985.
14. FAO Guidelines on Environmental Criteria for the Registration of Pesticides, FAO, Rome, 1985.
15. Codes Recommended National Regulatory Practices to Facilitate Acceptance and Use of Codex Maximum Limits for Pesticide Residues in Foods. ALINORM (Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires - Commission du Codex Alimentarius) 85/24 A - Add.2, FAO, Rome, 1985.
16. Plan provisoire de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés (décision 12/14 du 28 mai 1984 du Conseil d'administration du PNUE), PNUE, Nairobi, 1984.

Programme alimentaire mondial Nations Unies/FAO

- Objectif des contributions au PAM 1/

305. La Conférence a rappelé que l'objectif des contributions au PAM pour l'exercice 1987-88, soit 1 400 millions de dollars E.-U., représentant l'équivalent de 3,25 millions de tonnes de produits alimentaires aux prix courants plus 405 millions de dollars en espèces, avait été recommandé par l'organe directeur du Programme, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, puis unanimement approuvé par le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-huitième session. Elle s'est félicitée de la déclaration du Directeur exécutif selon laquelle ce volume de ressources permettrait au PAM de maintenir l'essor considérable qu'il a pris ces cinq dernières années et de livrer chaque année environ 1,5 million de tonnes aux bénéficiaires pour les seuls projets de développement.

306. La Conférence a noté que, selon le Directeur exécutif, l'aide alimentaire a atteint durant l'année 1984-85 12 millions de tonnes au total, soit 20 pour cent de plus que le précédent record enregistré depuis la Conférence mondiale sur l'alimentation. Si les donateurs ont acheminé par l'intermédiaire du PAM plus de produits alimentaires que jamais, une grande partie de l'accroissement observé durant cette période s'explique par la réaction généreuse des pays donateurs à la crise en Afrique, et le plus gros de l'aide supplémentaire fournie par les donateurs l'a été par la voie bilatérale. La Conférence a aussi noté l'assurance donnée par le Directeur exécutif que le PAM a fait la preuve de sa capacité de mettre l'aide alimentaire au service du développement et l'appel qu'il a adressé aux donateurs pour qu'ils fournissent au PAM, aux fins du développement, une partie de l'aide supplémentaire qu'ils se sont montrés si disposés à offrir dans des situations d'urgence.

307. La Conférence a apprécié la gestion compétente et efficace du Programme alimentaire mondial et le dévouement de son personnel. L'adoption unanime de l'objectif montre clairement la confiance que les pays tant donateurs que bénéficiaires placent dans la capacité, le bon rapport coût-utilité et l'efficacité du PAM.

308. La Conférence a approuvé la décision du PAM de donner la priorité à l'Afrique et a relevé en même temps la nécessité de répondre aux besoins de développement et aux situations d'urgence dans d'autres régions. Elle a félicité le PAM d'avoir réagi à temps et avec efficacité à la crise alimentaire africaine. Elle a aussi apprécié la réaction rapide du PAM au tremblement de terre au Mexique et à l'éruption volcanique en Colombie, qui a clairement montré son aptitude à intervenir avec une grande célérité face aux désastres.

309. La Conférence a souligné l'intérêt des opérations triangulaires qui permettent d'effectuer les livraisons en temps voulu et de stimuler la production agricole et le développement rural, tout en favorisant la CEPD. Elle a encouragé le PAM à poursuivre ces achats et ces échanges de produits dans les pays en développement et elle a instamment prié les donateurs de mettre les fonds ou les

1/ C 85/LIM/5; C 85/LIM/16; C 85/II/PV/15; C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

produits nécessaires à la disposition du Programme pour ce genre de transactions. Elle a noté que certains pays africains ont des excédents cette année et elle a invité le PAM à n'épargner aucun effort pour couvrir autant que possible les besoins des pays africains avec des produits alimentaires provenant d'Afrique. Il ne faut pas oublier que le succès du PAM tient à son aptitude à utiliser effectivement les produits donnés pour les besoins du développement et à des fins humanitaires.

310. La Conférence s'est félicitée de l'esprit de coopération grandissant entre le PAM et la FAO. Elle attend avec intérêt le rapport final sur l'exécution des recommandations de l'équipe spéciale ONU/FAO, qui sera soumis à la vingt et unième session du CPA. Elle s'est félicitée aussi des relations étroites que le PAM entretient avec le FISE (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et le FIDA.

311. La situation des bureaux du siège du PAM, actuellement éparpillés en différents endroits, a suscité des préoccupations, et l'espoir que ce problème serait réglé promptement a été exprimé. Quelques membres ont souligné la nécessité d'achever rapidement le calcul en cours du coût des services fournis par la FAO, y compris les locaux.

312. La Conférence a approuvé la ventilation en produits et en espèces de l'objectif de contributions proposé, et noté la difficulté pour certains pays de fournir des contributions à la fois en espèces et en produits ainsi que la possibilité de continuer à offrir des contributions uniquement en espèces. La plupart des membres auraient souhaité un objectif plus élevé, mais ils ont déclaré qu'ils accepteraient le niveau proposé, qui représente un juste milieu. On a noté que l'objectif représentait une croissance réelle sensible par rapport au chiffre qui serait probablement atteint durant l'exercice en cours. La Conférence a généralement reconnu qu'il fallait davantage de contributions en espèces pour administrer efficacement l'aide alimentaire du PAM et acheter des produits dans les pays en développement.

313. La Conférence a unanimement appuyé l'objectif de contributions. Elle a instamment invité les donateurs traditionnels et nouveaux à se montrer généreux lors de la conférence des contributions qui se tiendra à New York en mars 1986, afin que l'objectif, tant en produits qu'en espèces, soit atteint et même dépassé et que le PAM puisse ainsi répondre aux demandes croissantes d'assistance. Elle a aussi exhorté tous les donateurs à fournir des contributions généreuses à la RAIU et à tenir compte du besoin accru d'aide sous forme d'aliments d'appoint pour les groupes vulnérables et de ressources en espèces pour couvrir les frais de transport intérieur et acheter plus de produits dans les pays en développement.

314. La Conférence a unanimement adopté la résolution suivante:

Résolution 11/85

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1987-88

LA CONFERENCE

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être réexaminé avant chaque conférence des contributions,

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77 du 30 novembre 1977 prévoyant que, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait être convoquée au plus tard au début de 1986, époque à laquelle les gouvernements et les organismes donateurs appropriés devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1987 et 1988, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa vingtième session et le Conseil de la FAO à sa quatre-vingt-huitième session ont examiné le Programme,

Avant pris connaissance de la résolution 1/88 du Conseil de la FAO, ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le PAM depuis sa création et la nécessité qu'il poursuive sa double action sous forme d'investissements et de secours alimentaire d'urgence,

1. Fixe pour les deux années 1987 et 1988 un objectif de contributions volontaires de 1 400 millions de dollars des Etats-Unis, constitué de 3,25 millions de tonnes de denrées alimentaires aux prix courants et de 405 millions de dollars en espèces, et exprime l'espoir qu'à ces ressources viendront s'ajouter d'importantes contributions supplémentaires provenant d'autres sources, en considération du volume prévisible de demandes de projets viables et du fait que le PAM est en mesure d'amplifier ses opérations.
2. Demande instamment aux Etats Membres des Nations Unies, aux Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et aux organismes donateurs appropriés de faire tout leur possible pour que l'objectif soit pleinement atteint.
3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer à cet effet une conférence des contributions au siège des Nations Unies, au début de 1986.

4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, la conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements devraient être invités à annoncer leurs contributions pour 1989 et 1990, afin d'atteindre l'objectif qui pourra alors être recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devra être convoquée au plus tard au début de 1988.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Relations et consultations avec les organisations internationales

- Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO 1/

315. La Conférence a estimé que les documents présentés reflètent fidèlement dans sa multiplicité et sa diversité la part que la FAO prend aux activités et aux programmes du Système des Nations Unies, étant donné le mandat étendu qui est le sien et l'interdépendance qui existe entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et les autres secteurs. Dans ce contexte, la Conférence a été informée que la FAO est présente dans 42 des 60 mécanismes de coordination intersecrétariats.

316. La Conférence a noté avec satisfaction que la coopération de la FAO avec les autres institutions s'est progressivement intensifiée. La participation active de la FAO aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies a été particulièrement apprécié. Toutefois, certains membres ont exprimé des préoccupations et noté que la coopération de la FAO, dans le contexte des mécanismes généraux de coordination des Nations Unies, pourrait encore être amélioré.

317. La Conférence a noté le rôle de chef de file de la FAO dans l'Equipe spéciale du CAC (Comité administratif de coordination) sur le développement rural. Elle s'est félicitée de ce que l'Equipe spéciale ait préparé, sous la direction d'un groupe d'experts convoqué par le FIDA, des principes directeurs pour la mise au point et l'application de méthodes de surveillance et d'évaluation dans les projets et programmes de développement rural.

318. La Conférence a apprécié le rôle actif que joue la FAO, comme l'indiquent les documents, dans les travaux du Sous-Comité du CAC sur la nutrition (SCN).

319. La Conférence a vivement apprécié la série d'initiatives importantes que la FAO a prises pour remédier à la situation critique en Afrique et notamment la diffusion régulière de rapports de situation du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et de ses missions d'évaluation des récoltes et autres, ainsi que l'assistance qui a pu être mobilisée grâce au Programme de relance de l'agriculture en Afrique. Elle a appris avec satisfaction qu'une étude approfondie sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique est en préparation et sera soumise à la prochaine

1/ C 85/9 et C.85/9-Sup.1; C 85/II/PV/12; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/15;
C 85/II/PV/16; C 85/PV/24.

Conférence régionale pour l'Afrique en septembre 1986; elle a insisté sur la nécessité de concentrer les efforts sur les programmes de relèvement et de développement à long terme. Elle a aussi noté avec satisfaction l'appui que la FAO fournit au Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique (BOUA) et elle l'a encouragée à poursuivre cette action.

320. A propos de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (SID), la Conférence a déploré que les objectifs de la SID n'aient pas été atteints et que la production par habitant de l'ensemble des pays en développement ait baissé de 5 pour cent entre 1980 et 1985.

321. On a aussi déploré que, par suite des paiements d'intérêts et pour diverses autres raisons, il y a eu en 1984 un transfert net de ressources financières des pays en développement en général vers les pays développés et que les projections indiquent qu'il en sera de même en 1985. La Conférence a insisté sur la nécessité d'accroître les flux d'aide financière extérieure vers les pays en développement.

322. La Conférence a réitéré son appel pour que les négociations concernant la seconde reconstitution du FIDA aboutissent rapidement.

323. La Conférence s'est félicitée de ce que, dans le document contenant les conclusions concertées auxquelles est parvenu le Comité d'examen et d'évaluation des Nations Unies, des pays développés ont confirmé leur volonté de consacrer 0,7 pour cent de leur produit national brut à l'aide publique au développement (APD) et d'atteindre cet objectif au plus tôt et, en tout état de cause, avant la fin de la décennie.

324. La Conférence s'est félicitée des activités du Centre d'investissement de la FAO qui aide les pays en développement à trouver les capitaux extérieurs nécessaires au développement de leur agriculture. Elle s'est inquiétée du flétrissement des engagements multilatéraux en faveur de l'agriculture, notamment des prêts à des conditions de faveur.

325. A propos de l'examen à mi-parcours de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action (NPSA) pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés (PMA), examen qui a été effectué lors de la réunion de haut niveau du Groupe intergouvernemental de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) chargé des pays les moins avancés (Genève, 30 septembre - 11 octobre 1985), la Conférence a déploré que les objectifs du NPSA n'aient pas été atteints. Elle a souscrit aux conclusions de la réunion susmentionnée. La nécessité pour les PMA d'allouer une part appropriée de leurs ressources intérieures au développement rural et la nécessité pour les donateurs de seconder les efforts des PMA dans ce domaine prioritaire a été soulignée.

326. La Conférence a appris avec satisfaction que l'objectif du NPSA fixant à 0,15 pour cent du PNB l'aide publique au développement à fournir par les donateurs

aux PMA a été confirmé, que la réunion a recommandé aux donateurs bilatéraux de fournir leur aide publique au développement des pays les moins avancés essentiellement sous forme de dons et que les institutions financières multilatérales ont été invitées à accorder leurs prêts au PMA à des conditions extrêmement favorables. La Conférence a exprimé l'avis que la FAO devrait être pleinement associée aux tables rondes du PNUD concernant les PMA dans le cadre d'arrangements approuvés par le Conseil d'administration du PNUD.

327. La Conférence a pris note des activités menées par la FAO en faveur de la coopération économique et technique entre pays en développement et rappelé la priorité élevée donnée à ces activités dans le Programme de travail et budget de 1986/87, ce qui permettra à l'Organisation d'intensifier ses efforts dans ce domaine.

328. La Conférence s'est déclarée satisfaite de la décision 85/26 du Conseil d'administration du PNUD, allouant à l'Administrateur 1.5 million de dollars E.-U. à prélever sur les ressources extraordinaires du Programme, pour promouvoir concrètement la CTPD. La Conférence a été informée que les représentants de la FAO ont été invités à aviser les gouvernements des pays dans lesquels ils sont affectés de l'ouverture de ces crédits et à les aider à préparer des propositions si les gouvernements décident d'utiliser ces ressources.

329. La Conférence s'est félicitée de l'étroite collaboration entre la FAO et le PNUE et notamment de la participation active de la FAO à la préparation du Programme à moyen terme à l'échelle du Système en matière d'environnement (SWMTEP). Elle a estimé que la FAO et le PNUE devraient continuer à coopérer étroitement pour appliquer les décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa session de mai 1985 dans des domaines intéressant la FAO, tels que la pollution marine, les sols, la désertification, l'énergie, l'eau, les produits chimiques toxiques, etc.

330. La Conférence a noté qu'une conférence sur l'environnement en Afrique doit se tenir en décembre 1985 au Caire sous les auspices du PNUE. Elle a exprimé l'espoir que les arrangements institutionnels éventuellement adoptés tiendront compte des compétences et des activités en cours de la FAO et que les consultations nécessaires à cet effet seront organisées.

331. La Conférence a été informée de la collaboration actuelle entre la FAO et l'ONUDI dans les domaines d'intérêt commun. Elle a exprimé l'espoir que la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée permettra de renforcer encore cette collaboration dans l'avenir..

332. Il a été suggéré que les documents futurs sur ce point de l'ordre du jour rendent compte des décisions du Conseil d'administration du PNUD qui intéressent les activités de la FAO.

333. Soulignant le rôle important des femmes dans le secteur alimentaire et agricole, la Conférence s'est déclarée satisfaite de l'importante contribution de la FAO à la documentation et aux travaux de la Conférence mondiale chargée

d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Nairobi en juillet 1985. Elle s'est félicitée des programmes et projets entrepris par la FAO en faveur des femmes rurales et elle l'a vivement engagée à renforcer ces activités.

334. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 12/85

LA FEMME RURALE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant le rôle fondamental de la femme dans l'agriculture, l'alimentation, le bien-être familial et le développement rural, ainsi que les handicaps dont elle souffre directement en sa qualité de travailleuse, de mère et de responsable du foyer,

Considérant que les femmes n'ont pas bénéficié de possibilités d'éducation suffisantes pour leur permettre de participer plus efficacement au développement agricole et à l'amélioration des conditions de vie de la communauté à laquelle elles appartiennent,

Consciente du fait que la formation de la femme rurale pourrait accélérer l'augmentation de la production et stimuler les efforts pour atteindre les objectifs économiques et sociaux que poursuit l'Organisation,

Constatant que les programmes de l'Organisation reflètent la préoccupation de la FAO pour le sort de la femme dans les pays du tiers monde, en ce qui concerne les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural,

Prenant note des conclusions de la CMRADR en 1979, de la résolution 35/136 de l'Assemblée générale des Nations Unies, des résolutions 1982/50, 1983/78 et 1985/46 de l'ECOSOC et de la décision 1984/101 de ce dernier, telles qu'adoptées,

Approuvant le paragraphe 16(c) des conclusions et recommandations de la onzième session ministérielle du CMA (Conseil mondial de l'alimentation), le paragraphe 50 du document CL 88/REP du Conseil de la FAO et les conclusions de la Consultation gouvernementale sur le rôle de la femme dans la production et la sécurité alimentaires, tenue à Harare (Zimbabwe) du 10 au 13 juillet 1984,

Prenant note du point 8 intitulé "Stratégies prospectives pour la promotion de la femme jusqu'en l'an 2000", de l'ordre du jour de la Conférence mondiale convoquée par les Nations Unies pour passer en revue et évaluer les progrès réalisés durant la décennie de la femme dans la voie de l'égalité, du développement et de la paix, qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 15 au 26 juillet 1985,

1. Prie le Directeur général de continuer à accorder une attention particulière, dans les activités de l'Organisation, à l'étude des problèmes de la femme, particulièrement dans les programmes qui portent sur la formation et sur l'accès aux moyens de production et à la technologie,
2. Demande instamment que, dans la conception et l'exécution de tous les programmes et projets de la FAO, une attention spéciale soit accordée à la participation des femmes rurales qui travaillent dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts, et que des possibilités adéquates de formation leur soient offertes,
3. Invite le Directeur général à informer les Etats Membres, par l'intermédiaire des organes compétents de l'Organisation, de la suite donnée à la présente résolution.

(Adoptée le 28 novembre 1985)

Relations avec les organisations intergouvernementales
et les organisations internationales non gouvernementales 1/

335. La Conférence a pris note avec satisfaction des faits nouveaux survenus depuis sa vingt-deuxième session dans les relations entre, d'une part la FAO et, de l'autre, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

336. La Conférence s'est félicitée de la coopération entre la FAO et les organisations intergouvernementales et elle s'est déclarée favorable à son renforcement. En particulier, elle a apprécié les bons résultats des activités menées par la FAO en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et avec d'autres organisations régionales et sous-régionales pour lutter contre les conséquences de la sécheresse catastrophique en Afrique et pour préparer et exécuter le programme de remise sur pied et de relance de l'agriculture. La FAO sera associée aux consultations pour la mise en oeuvre du programme de la CEE concernant le relèvement rural en Afrique.

337. La Conférence a également pris note avec intérêt du rapport de la réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales (OING) assistant à la vingt-troisième session de la Conférence. Cette réunion a eu pour thème: "La collaboration des OING à la réalisation des objectifs du Programme de travail et budget de la FAO pour 1986-87" et elle a examiné les moyens qui permettraient aux OING de participer plus activement à l'action menée par la FAO en faveur du développement rural.

338. La Conférence a approuvé la ferme détermination de la FAO de renforcer encore sa collaboration avec les ONG par des arrangements appropriés, par exemple leur participation accrue au Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO.

339. Les activités de la Campagne mondiale contre la faim - Action pour le développement (CMCF/AD) ont été particulièrement appréciées et leur développement ultérieur a été jugé souhaitable. Il a été suggéré qu'un rapport sur les activités de la CMCF/AD soit établi en vue de la prochaine session de la Conférence.

340. La Conférence s'est particulièrement félicitée de la participation des ONG à l'organisation des manifestations commémoratives du quarantième anniversaire de la FAO et de la Journée mondiale de l'alimentation, spécialement aux niveaux national et local.

1/ C 85/17; C 85/INF/17; C 85/INF/17-Corr.1; C 85/II/PV/13; C 85/II/PV/16;
C 85/PV/24.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords, et sur les amendements y relatifs 1/

341. Comme le prescrit l'Article XXI du Règlement général de l'Organisation (RGO), et conformément à la pratique établie, le Directeur général a présenté à la Conférence le rapport statutaire biennal sur l'état des conventions et accords conclus dans le cadre de la FAO, des autres traités multilatéraux conclus hors du cadre de la FAO et dont le Directeur général est dépositaire et de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées telle qu'elle s'applique à la FAO.

342. La Conférence a pris note du rapport statutaire contenu dans les documents C 85/10 et C 85/10-Sup.1.

343. En ce qui concerne la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Conférence a rappelé que, lorsqu'elle avait approuvé à sa vingtième session (1979) par la résolution 14/79 les amendements à cette convention, elle avait instamment invité les parties à accepter le plus tôt possible le texte révisé. La Conférence a noté qu'il manque néanmoins encore vingt acceptations pour atteindre la majorité des deux tiers des parties contractantes, nécessaire pour que le texte révisé puisse entrer en vigueur. Etant donné l'importance de la Convention pour renforcer la lutte internationale contre la diffusion des ennemis des plantes et des produits végétaux dans le commerce international, la Conférence a de nouveau exhorté les parties contractantes qui n'ont pas encore accepté le texte révisé de la Convention à déposer le plus tôt possible un instrument d'acceptation.

Amendements au texte espagnol
des articles XII.9(a) et XII.17
du Règlement général de l'Organisation 2/

344. La Conférence a noté que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), lorsqu'il a examiné à sa quarante-cinquième session (octobre 1984) certaines règles régissant les procédures de vote du Conseil et de la Conférence, a constaté que le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO emploie l'expression "por aclamación" qui ne correspond pas exactement à l'expression utilisée dans le texte anglais ("by clear general consent") ni à celle du texte français ("par consentement général manifeste"). Le CQCJ a donc recommandé d'amender le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO en supprimant les mots "por aclamación" et en les remplaçant par l'expression "por evidente consenso general". Le CQCJ a aussi recommandé qu'un amendement analogue soit apporté au paragraphe 17 de l'Article XII du RGO en remplaçant les mots "por aclamación" par "por consenso general" afin que le texte espagnol concorde avec les textes anglais ("by general consent") et français ("par consentement général").

1/ C 85/10; C 85/10-Sup.1; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 85/26; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

345. La Conférence a en outre noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984) 1/, a souscrit aux recommandations du CQCJ tendant à amender de la manière indiquée ci-dessus le texte espagnol du Règlement général de l'Organisation.

346. La Conférence s'est déclarée d'accord avec le CQCJ et avec le Conseil sur la nécessité d'amender le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO et elle a adopté la résolution suivante:

RESOLUTION 13/85

AMENDEMENT DU TEXTE ESPAGNOL DES ARTICLES XII.9(a) ET XII.17
DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Notant que le texte espagnol de l'Article XII.9(a) du RGO contient l'expression "por aclamación", qui ne correspond pas aux expressions utilisées dans les textes anglais et français ("by clear general consent" et "par consentement général manifeste", respectivement);

Notant en outre que le texte espagnol de l'Article XII.17 du RGO contient aussi l'expression "por aclamación", qui ne correspond pas aux expressions utilisées dans les textes anglais et français ("by general consent" et "par consentement général", respectivement);

Considérant la recommandation du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui a été entérinée par le Conseil à sa quatre-vingt-sixième session;

Considérant en outre qu'il conviendrait d'amender le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO afin de les harmoniser avec les versions dans les autres langues;

Décide d'amender comme suit le texte espagnol des Articles XII.9(a) et XII.17 du RGO: 2/

Article XII.9(a)

"El nombramiento de Presidente del Consejo y de Director General, la admisión de nuevos Estados Miembros y de Miembros Asociados y la elección de los Miembros del Consejo se decidirán por votación secreta. Las demás elecciones se decidirán igualmente por votación secreta, con la salvedad de que cuando no hay más candidatos que vacantes el Presidente podrá proponer a la Conferencia o al Consejo que el nombramiento se lleve a cabo por [aclamación] evidente consenso general."

1/ CL 86/REP, par. 180.

2/ Les mots à supprimer sont entre crochets []; les mots à ajouter sont soulignés.

Article XII.17

"Si en asunto ajeno a elecciones fuera preciso tomar un acuerdo para el que ni la Constitución ni este Reglamento exijan una mayoría de dos tercios, el Presidente podrá proponer a la Conferencia o al Consejo que el asunto se decida por [aclamación] consenso general sin recurrir a un voto formal."

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV
du Règlement général de l'Organisation 1/

347. La Conférence a noté qu'à la quatre-vingt-septième session du Conseil des questions avaient été soulevées au sujet de la pratique suivie par l'Organisation pour le remboursement des frais de voyage des membres du Conseil 2/. Lors de ladite session, le Conseil avait été informé que, en vertu de l'Article XXV.6 du RGO, seuls les frais de voyage du représentant de chaque membre du Conseil étaient pris en charge par l'Organisation. A cet égard, le Conseil avait noté avec préoccupation que l'Article XXV.6 du RGO ne permettait apparemment pas de rembourser les frais de voyage d'un membre d'une délégation au Conseil quand c'était un représentant permanent auprès de l'Organisation résidant à Rome qui était désigné comme représentant au Conseil. En conséquence, en vue d'envisager la possibilité de permettre le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation, le Conseil avait demandé au Comité des questions constitutionnelles et juridiques d'interpréter l'Article XXV.6 du RGO et d'en proposer éventuellement l'amendement.

348. La Conférence a noté également que le CQCJ avait examiné la question à sa quarante-septième session (octobre 1985) et avait conclu qu'il n'est juridiquement pas possible d'interpréter le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO comme autorisant le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation au Conseil. Le CQCJ avait, par conséquent, rédigé un projet d'amendement au paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, permettant un tel remboursement. Le CQCJ avait également fait observer que, si la Conférence décide d'amender le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, le Conseil devra amender en conséquence le paragraphe 2 de l'Article VII de son propre règlement intérieur. A sa quatre-vingt-huitième session (novembre 1985), le Conseil a souscrit à la conclusion du CQCJ et à ses suggestions à propos des amendements à apporter aux Textes fondamentaux 3/. Le Conseil a donc recommandé à la Conférence d'adopter un projet de résolution préparé par le CQCJ.

349. Au cours du débat, une délégation a déclaré que, par principe, son gouvernement n'est pas favorable au remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres se rendant aux réunions des organisations du système des

1/ C 85/LIM/13; C 85/LIM/22; C 85/III/PV/3; C 85/PV/22.

2/ CL 87/REP, par. 254.

3/ CL 88/REP, par. 115-124.

Nations Unies et qu'il se préoccupe du précédent que cette modification du Règlement pourrait créer dans le système des Nations Unies. Compte tenu de l'appui massif que trouve cette proposition, il ne s'opposerait néanmoins pas à un consensus. D'autres délégations ont exprimé diverses préoccupations et ont été informées des dépenses que l'adoption de la résolution entraînerait pour l'Organisation. Ces délégations ont toutefois reconnu que ces dépenses seraient couvertes par une ouverture de crédits appropriée. Cependant, la plupart des délégations ont été tout à fait favorables au projet de résolution qui, à leur avis, aurait des effets bénéfiques sur les activités du Conseil et présenterait en particulier l'avantage d'aider les pays en développement.

350. En conclusion la Conférence a adopté la résolution suivante:

RESOLUTION 14/85

AMENDEMENT AU PARAGRAPHE 6 DE L'ARTICLE XXV DU
REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION

LA CONFERENCE,

Notant que le Conseil, à sa quatre-vingt-septième session (juin 1985), a estimé que le Règlement général de l'Organisation devrait permettre le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation représentant un membre du Conseil aux sessions de ce dernier;

Notant en outre que, à cette fin, le Conseil, à sa quatre-vingt-huitième session (novembre 1985), a approuvé un projet d'amendement du paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO préparé par le CQCJ,

1. Décide d'amender comme suit le paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO:

"Les frais de voyage aller et retour d'un seul membre de la délégation de chaque Etat Membre du Conseil régulièrement supportés [par le représentant de chaque membre du Conseil] pour se rendre, par la voie la plus directe, de la capitale de son pays ou, si les frais sont moins élevés, du lieu de son affectation à celui où se tient la session du Conseil, sont à la charge de l'Organisation"; 1/

2. Invite le Conseil à amender le paragraphe 2 de l'Article VII de son Règlement intérieur de la manière recommandée par le CQCJ, afin qu'il concorde avec les dispositions du paragraphe 6 de l'Article XXV du RGO, tel qu'amendé ci-dessus.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ Les mots à supprimer sont entre crochets []; les mots à ajouter sont soulignés.

Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil 1/

351. La Conférence a rappelé qu'à sa vingt-deuxième session (1983) 2/, quelques membres s'étaient préoccupés du fait que l'article XII.9(a) du RGO prévoit un scrutin secret quand le nombre des candidats à élire est égal à celui des sièges à pourvoir. Ils avaient suggéré de revoir les procédures d'élection afin d'étudier la possibilité de ne pas procéder à un scrutin secret en pareil cas: par exemple, pour l'élection du Président indépendant du Conseil. La Conférence avait décidé que le Conseil devrait réexaminer les procédures de scrutin appliquées dans le cas où il y a le même nombre de candidats que de sièges à pourvoir à la Conférence ou au Conseil, en vue d'accélérer la procédure et de gagner du temps.

352. La Conférence a aussi rappelé que le Conseil, à sa quatre-vingt-cinquième session 3/, avait décidé de soumettre la question à l'examen du CQCJ, lequel l'a effectivement examinée lors de sa quarante-cinquième session (octobre 1984).

353. La Conférence a noté que le CQCJ avait fait observer qu'en vertu de l'article XII.9(a) du RGO, le scrutin secret est obligatoire pour (a) la nomination du Président indépendant du Conseil, (b) la nomination du Directeur général, (c) l'admission de nouveaux Etats Membres et de membres associés et (d) l'élection des membres du Conseil. Le CQCJ a estimé que les quatre cas susmentionnés étaient des questions extrêmement délicates et que le scrutin secret était destiné à garantir aux Etats Membres la possibilité d'exprimer leur choix sans contrainte et sans gêne. Il est parvenu à la conclusion qu'il était inutile d'amender l'article XII.9(a) du RGO.

354. La Conférence a noté que le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984) 4/, avait souscrit à la conclusion du CQCJ selon laquelle la disposition actuelle est appropriée, car elle protège les intérêts des Etats Membres, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'amender l'article XII.9(a) du RGO.

355. La Conférence a fait siennes les conclusions auxquelles sont parvenus le CQCJ et le Conseil et a décidé de ne prendre aucune mesure en ce qui concerne un amendement éventuel de l'article XII.9(a) du RGO.

1/ C 85/LIM/8; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 83/REP, par. 371.

3/ CL 85/REP, par. 16 et 17.

4/ CL 86/REP, par. 179.

Relations avec le gouvernement du pays hôte

- Immunités de l'Organisation 1/

356. La Conférence a rappelé que la question de l'immunité de juridiction de la FAO avait été examinée par le Conseil 2/ et par elle-même à sa vingt-deuxième session 3/ à propos d'un arrêt rendu par la Cour de cassation italienne en 1982. Elle a en outre rappelé que, dans cet arrêt, la Cour de cassation avait donné une interprétation restrictive de l'"immunité de juridiction de la FAO" prévue à la section 16 de l'Accord de Siège, en établissant une distinction entre actes accomplis jure imperii et jure gestionis. Sur la base de ladite distinction, elle n'avait pas reconnu l'immunité dans un procès intenté à l'Organisation devant les tribunaux italiens par les propriétaires du bâtiment F, qui demandaient des arriérés de loyer.

357. Pour faciliter la solution du problème, le Conseil, à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984), avait instamment invité le gouvernement du pays hôte "à accélérer l'adoption de mesures législatives qui garantissent à l'avenir l'immunité de juridiction de l'Organisation, y compris son immunité contre les mesures d'exécution" 4/. A la même session, le Conseil avait repris une suggestion qui avait été tout d'abord avancée lors de la vingt-deuxième session de la Conférence à l'effet que l'Organisation pourrait demander un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur l'interprétation des dispositions pertinentes de l'Accord de Siège. Le Conseil avait invité le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à formuler les questions qui pourraient être posées à la Cour si entre-temps le gouvernement du pays hôte n'avait pas pris de mesures législatives appropriées et si la Conférence décidait d'adopter cette ligne d'action. Le CQJC s'est acquitté de cette tâche à sa quarante-sixième session 5/ et le Conseil à sa quatre-vingt-septième session (juin 1985) a transmis à son tour les questions à la Conférence pour examen.

358. La Conférence a été saisie d'une note du Directeur général et d'un extrait du rapport de la quatre-vingt-septième session du Conseil contenant les questions qui pourraient être posées à la Cour internationale de justice et qui sont ainsi libellées 6/:

- "i) La section 16 de l'Accord de Siège conclu entre la FAO et la République italienne signifie-t-elle qu'en Italie la FAO jouit de l'immunité de juridiction dans tous les cas où elle n'y a pas expressément renoncé?

1/ C 85/LIM/10; C 85/LIM/15; C 85/LIM/28; C 85/III/PV/1; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 82/REP, par. 200-218; CL 83/REP, par. 262-269; CL 84/REP, par. 123-127; CL 86/REP, par. 186-197; CL 87/REP, par. 270-280.

3/ C 83/REP, par. 342-345.

4/ CL 86/REP, par. 206.

5/ CL 87/5, par. 26.

6/ C 85/LIM/10, par. 26; C 85/LIM/15; C 85/PV/22.

ii) Au cas où la réponse à cette question i) serait négative, quelles sont spécifiquement les exceptions à l'immunité de juridiction dont jouit la FAO aux termes de la section 16?"

359. La Conférence a noté qu'un règlement extra-judiciaire est intervenu en 1985 avec les propriétaires du bâtiment F et avec les requérants dans d'autres actions intentées à la FAO devant les tribunaux italiens depuis 1982; aucun procès n'est plus en cours. La Conférence a également pris note des considérations juridiques et pratiques dont a fait état la délégation italienne et des efforts accomplis par les autorités italiennes pour résoudre les problèmes pratiques de la FAO. Elle a toutefois reconnu qu'il importe de trouver une solution qui satisfasse tant la FAO que le Gouvernement italien, afin de garantir au plus tôt l'immunité de juridiction de l'Organisation. A cet effet, la meilleure démarche consisterait à déterminer l'interprétation appropriée de la section 16 de l'Accord de Siège.

360. Le représentant du gouvernement hôte a souligné que les autorités italiennes sont disposées à poursuivre activement leurs efforts pour parvenir à un règlement juridique viable de la question. Il a été suggéré que l'on s'en remette au Conseil pour décider si la FAO doit ou non solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de justice. La Conférence est néanmoins convenue qu'il n'est pas souhaitable, à ce stade, de soumettre les questions qui lui ont été transmises par le Conseil à la Cour internationale de justice et qu'il serait préférable qu'elle réexamine la question, s'il y a lieu à la lumière d'un rapport que lui soumettra le Directeur général, à sa prochaine session. Elle a donc invité le Directeur général et les autorités italiennes à étudier tous les moyens possibles d'arriver rapidement à une solution définitive qui assurerait à la FAO une totale immunité de juridiction en Italie. La Conférence a en outre demandé au Conseil de suivre de près la question et de lui faire rapport à sa prochaine session.

- Accord de Siège 1/

361. La Conférence a pris note des rapports des quatre-vingt-sixième et quatre-vingt-septième sessions du Conseil 2/ et a été informée que le Directeur général a reçu une lettre datée du 5 octobre 1985 du Ministre des affaires étrangères de l'Italie. Elle a aussi été informée que les négociations n'ont pas abouti, aucun accord n'étant encore intervenu notamment sur deux grandes questions, à savoir a) les priviléges d'importation en franchise des fonctionnaires de nationalité italienne et b) le nombre de fonctionnaires de la première catégorie jouissant de la totalité des priviléges et immunités diplomatiques.

1/ C 85/LIM/29; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 86/REP, par. 198-202; CL 87/REP, par. 263-266.

362. La Conférence a souscrit à la position adoptée par le Conseil à ses sessions précédentes et a exhorté les deux parties à mener rapidement à bien les négociations, comme le demande la résolution 4/86 du Conseil (novembre 1984).

- Locaux du Siège 1/

363. La Conférence a pris note des rapports des quatre-vingt-sixième et quatre-vingt-septième sessions du Conseil 2/, ainsi que des faits intervenus depuis la dernière session du Conseil.

364. Concernant la construction de 70 bureaux au huitième étage du bâtiment D, les contrats relatifs aux travaux d'électricité, de plomberie, de chauffage et de climatisation ont été adjugés en septembre 1985, et les travaux de maçonnerie progressent de façon satisfaisante. Les 70 bureaux devraient pouvoir être occupés à la fin de septembre 1986.

365. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments qui devraient être construits dans l'ensemble Caracalla, la Conférence a été informée que, le 16 octobre 1985, date du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation, le Président de la République italienne avait posé la première pierre de ces constructions. Pour financer ce projet, un montant de 25 milliards de lires italiennes est inscrit dans le budget du pays hôte pour 1986 et le projet de loi correspondant est actuellement en discussion au Parlement. Dès que la loi de finance aura été adoptée, le gouvernement devrait passer à l'établissement des plans et à l'ouverture du chantier. La Conférence a noté avec satisfaction cette décision du pays hôte et a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien.

Emoluments du Directeur général 3/

366. La Conférence a souscrit à la recommandation du Conseil visant à augmenter l'indemnité de représentation du Directeur général et a adopté la résolution suivante:

1/ C 85/LIM/25; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ CL 86/REP, par. 181-185; CL 87/REP. par. 257-262.

3/ C 85/LIM/21; C 85/PV/15; - Rév. 1.

RESOLUTION 15/85

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Considérant que l'indemnité de représentation du Directeur général de la FAO n'a pas été modifiée depuis le 1er janvier 1981, date à laquelle elle avait été fixée à 24 000 dollars par an et que l'inflation durant cette période a dépassé 75 pour cent,

Décide:

De porter l'indemnité de représentation du Directeur général à 32 000 dollars par an à partir du 1er janvier 1985.

(Adoptée le 19 novembre 1985)

Comptes vérifiés 1/

367. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 16/85

COMPTE VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le rapport de la quatre-vingt-sixième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-dessous et les rapports y relatifs du Commissaire aux comptes:

| | |
|--|--------|
| Programme ordinaire 1982-83 | C 85/5 |
| Programme des Nations Unies pour le développement 1982-83 | C 85/6 |
| Programme alimentaire mondial 1982-83 | C 85/7 |

Notant les questions soulevées par le Directeur de la Division des services financiers dans sa déclaration sur les états financiers du Programme alimentaire mondial et les observations du Commissaire aux comptes sur ces questions, ainsi que les rapports y relatifs du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et de la dix-huitième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Notant en outre que le Commissaire aux comptes a appelé l'attention sur certains points concernant les comptes du Programme alimentaire mondial,

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ C 85/5; C 85/6; C 85/7; C 85/LIM/4; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5;
C 85/PV/22.

Barème des contributions 1986-87 1/

368. La Conférence a noté et ratifié la recommandation formulée par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session tendant à ce que le barème des contributions de la FAO pour 1986-87 soit comme par le passé directement dérivé du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur pendant l'année civile où se tient la Conférence de la FAO. La pratique consistant à calquer le barème de la FAO sur celui de l'Organisation des Nations Unies est suivie, sans exception, depuis la décision que la Conférence a prise en 1955, à sa huitième session, et qu'elle a confirmée en 1975 à sa dix-huitième session, après un examen approfondi et détaillé de la question.

369. La Conférence a été informée que le barème des contributions de la FAO recommandé pour 1986-87 est directement dérivé du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur pour la période 1983-85, tel qu'il a été adopté par la résolution 37/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 17 décembre 1982, et qu'il a été ajusté pour tenir compte de l'admission de deux nouveaux Etats Membres à la présente session de la Conférence de la FAO. Le barème des contributions 1984-85, adopté par la Conférence en 1983, était lui aussi directement dérivé du même barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, le barème de la FAO pour 1986-87 ne diffère de celui de 1984-85 que du fait de l'admission de deux nouveaux Etats Membres à la présente session de la Conférence. L'application à la FAO du barème des Nations Unies reflète donc aussi la composition propre de la FAO.

1/ C 85/LIM/3; C 85/LIM/13; C 85/III/PV/2; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

370. La Conférence a adopté la résolution suivante:

Résolution 17/85.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1986-87

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations de la quatre-vingt-septième session du Conseil,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit se conformer au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, adapté pour tenir compte du fait que les Etats Membres de la FAO ne sont pas tous membres de l'ONU et vice versa,

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1986-87 sera dérivé directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 1985;
2. Adopte pour 1986 et 1987 le barème figurant à l'Annexe F, au présent rapport.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

Etat des contributions 1/

371. La Conférence a noté l'état des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation au 22 novembre 1985 (Annexe G). Elle a observé que le taux de recouvrement des contribution est, d'une façon générale, plus favorable en 1985 que ces dernières années. L'affectation au 1er janvier 1985 d'environ 41 millions de dollars provenant de l'excédent de trésorerie de l'exercice biennal 1982-83, représentant 20,72 pour cent des contributions ordinaires pour 1985, a, toutefois, contribué pour une large part à l'amélioration du taux de recouvrement en 1985.

372. La Conférence a constaté que 72 Etats Membres ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations envers l'Organisation en ce qui concerne le versement de leurs contributions de 1985, et ce malgré les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier qui stipule que les contributions sont exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de 30 jours. La Conférence a noté également que de nombreux Etats Membres qui ont intégralement versé leurs contributions n'ont toutefois pas versé leurs contributions de 1985 à échéance. En outre, 40 Etats Membres sont redevables d'arriérés de contributions pour 1984 et des années antérieures.

373. La Conférence a lancé un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires en vue de verser à échéance leurs contributions ordinaires de 1986 et elle a instamment invité les 72 Etats Membres redevables d'arriérés à régler les montants dus et en retard le plus rapidement possible.

374. La Conférence a noté que le Comité financier avait examiné diverses mesures tendant à régler le problème persistant des retards dans le règlement des contributions et des arriérés. La Conférence a observé qu'il s'agit là d'un problème particulièrement délicat et qu'aucune solution simple ne pourrait être considérée comme durablement équitable et efficace.

Problèmes relatifs aux paiements tardifs et aux arriérés de contributions 2/

375. La Conférence a noté que le Gouvernement du Tchad a annoncé que le défaut de paiement de sa contribution à l'Organisation est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté et a demandé à être autorisé à régler ses arriérés de contribution, sur une période de 10 ans commençant en 1985, tout en s'acquittant à échéance de ses contributions courantes.

1/ C 85/LIM/12; C 85/LIM/32; C 85/III/PV/3; C 85/III/PV/5; C 85/PV/22.

2/ C 85/LIM/6; C 85/PV/2.

376. La Conférence a adopté la résolution suivante, qui sauvegarderait le droit de vote du Tchad:

Résolution 18/85
REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS – TCHAD

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement de la République du Tchad a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1985, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contribution de la République du Tchad s'élevant à 102 485,34 dollars seront réglés en dix tranches annuelles égales de 10 248,54 dollars;

2. La première tranche, ainsi que la contribution ordinaire de 1985, sera exigible en 1985;

3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées, ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement, seront considérés comme liquidant les obligations financières de la République du Tchad envers l'Organisation.

(Adoptée le 9 novembre 1985)

377. La Conférence a noté que le Gouvernement du Paraguay a fait savoir que le défaut de règlement de sa contribution à l'Organisation est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté et a demandé à être autorisé à régler ses arriérés de contribution sur une période de 10 ans commençant en 1986, tout en s'acquittant à échéance de ses contributions courantes.

378. La Conférence a adopté la résolution suivante, qui sauvegarderait le droit de vote du Paraguay:

Résolution 19/85

REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS – PARAGUAY

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement de la République du Paraguay a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1986, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Déicide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions de la République du Paraguay s'élevant à 71 225 dollars seront réglés en dix tranches annuelles égales de 7 122,50 dollars;
2. La contribution ordinaire de 1985 sera exigible en 1985 et la première tranche en 1986;
3. Le paiement annuel des tranches sus-indiquées, ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au Fonds de roulement, seront considérés comme liquidant les obligations financières de la République envers l'Organisation.

(Adoptée le 9 novembre 1985)

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation 1/

379. La Conférence était saisie des demandes d'admission des Iles Cook et des Iles Salomon. Ces demandes ont été soumises dans le délai prescrit par l'Article XIX du RGO. Elles contenaient l'instrument officiel prévu à l'Article II de l'Acte constitutif – ou elles en étaient accompagnées – de sorte qu'elles ont été jugées recevables.

1/ C 85/14; C 85/PV/3; C 85/PV/4; C 85/PV/18.

380. A sa troisième séance tenue le lundi 11 novembre 1985, la Conférence a procédé à un scrutin secret sur les deux demandes, conformément à l'Article II-2 de l'Acte constitutif et à l'Article XIII-9 du RGO.

Admission des Iles Cook

| | |
|-----------------------------------|-----|
| 1. Nombre de bulletins distribués | 137 |
| 2. Bulletins nuls | 2 |
| 3. Abstentions | 2 |
| 4. Voix pour | 132 |
| 5. Voix contre | 1 |
| 6. Nombre de suffrages exprimés | 133 |
| 7. Majorité requise | 89 |

Admission des Iles Salomon

| | |
|-----------------------------------|-----|
| 1. Nombre de bulletins distribués | 137 |
| 2. Bulletins nuls | 2 |
| 3. Abstentions | 2 |
| 4. Voix pour | 131 |
| 5. Voix contre | 1 |
| 6. Nombre de suffrages exprimés | 132 |
| 7. Majorité requise | 89 |

381. La Conférence a donc admis les Iles Cook et les Iles Salomon à la qualité de membres de l'Organisation.

382. La Conférence a décidé que, conformément aux principes et usages établis, la contribution minimum dont les Iles Cook et les Iles Salomon sont redevables pour le dernier trimestre de 1985 se monte à 4 950 dollars pour chacun de ces pays. L'avance due au Fonds de roulement par chacun des deux pays est de 1 325 dollars.

Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

383. Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII-9 a) du RGO, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

Résolution 20/85

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. Lassaad Ben Osman est nommé président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1987;
2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de président indépendant du Conseil seront les suivantes:
 - a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars des Etats-Unis pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du président, étant entendu que le directeur général fournira un service de secrétariat au président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le président est ressortissant, ou en lires italiennes, à son choix;
 - b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le directeur général adjoint, lorsque le président s'absente de son lieu de résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;
 - c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément à ses règlements et à l'usage établi, lorsque le président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du Programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 27 novembre 1985)

1/ C 85/15; C 85/LIM/6; C 85/LIM/31; C 85/PV/2; C 85/PV/15; C 85/PV/20;
C 85/PV/22.

Nomination des représentants des gouvernements des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

384. Comme le prévoit l'article 6 c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence a nommé trois membres et trois suppléants du Comité de la Caisse commune des pensions pour la période allant du 1er janvier 1986 au 31 décembre 1987, à savoir:

i) Membres

John Glistrup
Conseiller
Représentant permanent du Danemark auprès de la FAO

A. Daniel Weygandt
Premier secrétaire
Représentant permanent suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès de la FAO

Ibrahima Kaba
Conseiller
Représentant permanent adjoint de la Guinée auprès de la FAO

ii) Suppléants

Hamid Reza Nikkar Isfahani
Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de la FAO

Vanrob Isarankura
Conseiller agricole
Représentant permanent de la Thaïlande auprès de la FAO

José Manuel Watson
Ambassadeur de Panama auprès de la FAO

Election des membres du Conseil 2/

385. La Conférence a noté que la Sierra Leone (élue au Conseil pour la période allant de novembre 1983 au 31 décembre 1986) et le Libéria (élu au Conseil pour la période allant du 1er janvier 1985 à novembre 1987) ont été considérés comme démissionnaires à compter du 1er janvier 1985 en vertu du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation. Comme prévu aux paragraphes 6 et 9 de ce même article, la Conférence a élu au Conseil pour le reste des mandats ci-dessus les Etats Membres suivants:

1/ C 85/16; C 85/PV/20; C 85/PV/22.

2/ C 85/11; C 85/LIM/6; C 85/LIM/14; C 85/LIM/30; C 85/PV/15; C 85/PV/18;
C 85/PV/19; C 85/PV/22.

- a) La Gambie, pour la période allant de novembre 1985 au 31 décembre 1986, et
b) Le Libéria 1/ pour la période allant de novembre 1985 à novembre 1987.

386. La Conférence a également élu les membres ci-après du Conseil:

| <u>REGION. (SIEGES)</u> | <u>MEMBRES</u> |
|--|--|
| <u>Période: novembre 1985 – 31 décembre 1988</u> | |
| Afrique (3) | Cameroun Niger Zambie |
| Asie (6) | Bangladesh Chine Indonésie Japon Malaisie Thaïlande |
| Europe (3) | Allemagne, Rép. féd. d' Turquie Yougoslavie |
| Amérique latine et Caraïbes (3) | Argentine Nicaragua Venezuela |
| Proche-Orient (1) | Iraq |
| Amérique du Nord | Néant |
| Pacifique Sud-Ouest | Néant |

1/ Voir C 85/LIM/31, par. 4.

REGION (SIEGES)

MEMBRES

Période: 1er janvier 1987 - novembre 1989

Afrique (5)

Algérie
Gabon
Gambie
Madagascar
Zaïre

Asie

Néant

Europe (3)

Hongrie
Espagne
Suisse

Amérique latine et Caraïbes (5)

Brésil
Colombie
Cuba
Mexique
Trinité-et-Tobago

Proche-Orient (2)

Liban
Libye

Amérique du Nord (2)

Canada
Etats-Unis
d'Amérique

Pacifique Sud-Ouest

Néant

QUESTIONS DIVERSES

Déroulement des débats en plénière et dans les commissions 1/

387. La Conférence a noté avec une vive satisfaction la façon objective, efficace et ordonnée dont se sont déroulés les débats en plénière et dans les trois commissions.

Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence 2/

388. La Conférence a décidé que sa vingt-quatrième session se tiendra à Rome du 7 au 26 novembre 1987.

1/ C 85/PV/24.

2/ C 85/PV/20 - Rév. 1; C 85/PV/22.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs
6. Quarantième anniversaire de la FAO

PREMIERE PARTIE – PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

7. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture:
 - 7.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 7.2 Situation critique de l'Afrique
 - 7.3 Etude des politiques de prix agricoles
 - 7.4 Forêts – Manifeste de Mexico (neuvième Congrès forestier mondial, juillet 1985)
8. Rapport sur l'état de l'Ajustement agricole international, y compris le protectionnisme agricole
9. Rapport sur la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984)
10. Adoption du Pacte mondial de sécurité alimentaire
11. Programme pour le Recensement de l'agriculture 1990

DEUXIEME PARTIE – ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

12. Programme de travail et Budget 1986-87 et objectifs à moyen terme
13. Examen du Programme ordinaire
14. Examen des programmes de terrain
15. Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence (ressources phytogénétiques)
16. Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

17. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
 - 17.1 Objectif des contributions au PAM
 - 17.2 Autres questions
18. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 18.1 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
 - 18.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE – QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

- A. Questions constitutionnelles et juridiques
 19. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
 20. Autres questions constitutionnelles et juridiques, notamment:
 - 20.1 Amendements au texte espagnol des articles XII-9(a) et XII-17 du Règlement général de l'Organisation
 - 20.2 Examen des règles régissant les procédures de vote de la Conférence et du Conseil
 - 20.3 Relations avec le Gouvernement du pays hôte
 - Immunités de l'Organisation
 - Accord de Siège
 - 20.4 Amendement de l'Article XXV-6 du Règlement général de l'Organisation
- B. Questions administratives et financières
 21. Comptes vérifiés
 22. Barème des contributions 1986-87
 23. Autres questions administratives et financières, notamment:
 - 23.1 Relations avec le Gouvernement du pays hôte
 - Locaux du Siège
 - Autres questions
 - 23.2 Etat des contributions
 - Problèmes posés par les versements tardifs et les arriérés de contributions
 - 23.3 Emoluments du Directeur général

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

24. Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation
 - Iles Cook
 - Iles Salomon
25. Election des membres du Conseil
26. Nominations:
 - 26.1 Nomination du Président indépendant du Conseil
 - 26.2 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

27. Date et lieu de la vingt-quatrième session de la Conférence
28. Autres questions

附录二
المرفق بـ

APPENDIX B
ANNEXE B
APENDICE B

代表及观察员名单
قائمة بأسماء المندوبين والمراقبين

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

主席

الرئيس :

Chairman : Jean-Baptiste Yonke (Cameroon)
Président :
Presidente :

副主席

نواب الرئيس:

Vice-Chairmen : Lindsey Percival Duthie (Australia)
Vice-Présidents : Richard L. Cheltenham (Barbados)
Vicepresidente : Buta Singh (India)
Abuzeid Omar Dawarda (Libya)

- B2 -
الدول الأعضاء

成员国

MEMBER NATIONS
ETATS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate
Abdul Ghaffar LAKANWAL
Minister of Agriculture
Kabul

Alternate
Ghulam Mohammed DAHRAM
President of the Institute of
Agricultural Research
Kabul

Alternate
Mohammad Jamal NOOR
Second Secretary
Embassy of Afghanistan
Rome

ALBANIA - ALBANIE

Délégué
Mme Themie THOMAI
Ministre de l'Agriculture
Tirana

Suppléant
Bashkim DINO
Ambassadeur en Italie
Représentant permanent de l'Albanie
auprès de la FAO
Rome

Adjoint
Nikolla NOSI
Premier Secrétaire
Ambassade d'Albanie
Rome

Adjoint
Andrea SHUNDI
Professeur à l'Institut supérieur
de l'Agriculture
Tirana

Adjoint
Sali METANI
Ministère de l'Agriculture
Tirana

الجزائر **ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA**

Délégué
Kasdi MERBAH
Ministre de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مندوب
قاصدي مراح
وزير الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Suppléant
M. Mourad BENCHEIKH
Représentant permanent de l'Algérie
auprès de la FAO
Rome

مناوب
مراد بن الشيخ
الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Adjoint
Chantouf Sid AHMED
Directeur de la programmation
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
شنتوف سيد أحمد
مدير التخطيط بوزارة الفلاحة
والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Ait Si Salmi HAMIDA
Spécialiste des Etudes et des Recherches
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
آيت سى سلمى حميدة
مكلف بالدراسات والتلخيص
وزارة الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Youssef NAHAL
Directeur de la Planification agricole
Ministère de la Planification
Alger

مساعد
يوسف نحال
مدير التخطيط الفلاحي
الجزائر

Adjoint
Mouradi BENZAGHOU
Directeur Général
Office national de l'Equipement agricole
Alger

مساعد
بن زاغو مرادي
مدير عام للدووان الوطني
الجزائري للمعادن الفلاحي
الجزائر

Adjoint
Rabah KEDJOUR
Directeur adjoint de la Division
de la Programmation
Ministère de l'Agriculture et des Pêches
Alger

مساعد
راغب قجر
مدير فرعى للتخطيط بوزارة
الفلاحة والصيد البحري
الجزائر

Adjoint
Halim BENATTALLAH
Conseiller des Affaires étrangères
Ambassade d'Algérie
Rome

مساعد
حليم بن عطا الله
مستشار الشؤون التجارية
بالسفارة الجزائرية سروما
روما

Conseiller
Mohammed Seghir MELLOUHI
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Sétif

مستشار
محمد الصغير ملوي
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سطيف

Conseiller
Arezki CHERFAOUI
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Aïn Temouchent

مستشار
أرزقي شرفاوي
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سدی تموشنت

Conseiller
Arraf SOULIMANE
Directeur de l'Agriculture et des
Pêches dans la Wilaya de Sidi-Bel-Abbès

مستشار
عراف سليمان
مدير الفلاحة والصيد البحري
ولاية سیدی بلعباس

| | | |
|---|--|--|
| Conseiller Ahmed-Chaouch Mohamed AL-KAMEL Directeur de l'Agriculture et des Pêches dans la Wilaya d'Attarf | Adjoint Mme Josefa COELHO DA CRUZ Premier Secrétaire Ambassade d'Angola en Italie Rome | Suplente Sra. Doña Susana RUIZ CERRUTTI Ministro Plenipotenciario Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Buenos Aires |
| مستشار أحمد شاوش محمد الكمال مدير الفلاحة والميد البحري ولاية الطرف | Adjoint Rolando Felicidades DE JESUS NETO Technicien supérieur Secrétariat d'Etat à la Coopération Luanda | Suplente Dante MARSICO Ministro Consejero Agrícola Representante Permanente Alterno ante la FAO Roma |
| Conseiller Mohammed Salah Eddine AHRIZ Directeur de l'Agriculture et des Pêches dans la Wilaya de Constantine | Adjoint Mme Cesaltina DE ABREU VAN-DUNEM Technicienne supérieure du Ministère de l'Agriculture Luanda | Suplente Carlos R. SERSALE DI CERISANO Secretario de Primera Representante Permanente Alterno ante la FAO Roma |
| مستشار محمد صلاح الدين أحريز مدير الفلاحة والميد البحري ولاية قسنطينة | Adjoint Pedro SEBASTIAO Directeur du Cabinet juridique Ministère des Pêches Luanda | Asesor Alberto Joaquín TORRES Secretaría de Agricultura, Ganadería y Pesca Buenos Aires |
| Conseiller Mlle Faouzia BOUMAIZA Secrétaire des Affaires étrangères Ambassade d'Algérie Rome | Adjoint José Manuel ZENHA RELLA Conseiller économique Ministère de l'Agriculture Luanda | Asesor Sra. Doña Susana E. DI FONZO Representación Permanente ante la FAO Roma |
| مستشار فروزية بوعيزة سكرتيرة الشؤون الخارجية بالسفارة الجزائرية روما | ANTIGUA AND BARBUDA - ANTIGUA-ET-BARBUDA - ANTIGUA Y BARBUDA | AUSTRALIA - AUSTRALIE |
| Conseiller Mohand Hocine ZIDANI Attaché Ministère des Affaires étrangères Alger | Delegate Robin YEARWOOD Minister of Agriculture, Lands and Fisheries St. John's | Delegate L. P. DUTHIE Permanent Secretary Department of Primary Industry Canberra |
| مستشار محمد حسين زيداني ملحق الشؤون الخارجية بوزارة الشئون الخارجية الجزائر | Alternate Ernest BENJAMIN Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Lands and Fisheries St. John's | Alternate D. G. NUTTER Ambassador of Australia in Italy Permanent Representative to FAO Rome |
| ANGOLA | ARGENTINA - ARGENTINE | Alternate S. SAVILLE Secretary of the Northern Territory Department of Primary Industry Darwin |
| Délégué Evaristo DOMINGOS KIMBA Ministre de l'Agriculture Luanda | Delegado Lucio G. RECA Secretario de Agricultura, Ganadería y Pesca Buenos Aires | Alternate David R. GREGORY Counsellor (Agriculture) Alternate Permanent Representative of Australia to FAO Rome |
| Suppléant Gaspar DOS SANTOS CARDOSO Ambassadeur d'Angola en Italie Rome | Suplente Emilio PARDO Director, Departamento de Relaciones Económicas Multilaterales del Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto Buenos Aires | Alternate Michael A. COMMINS Counsellor (Development Assistance) Alternate Permanent Representative of Australia to FAO Rome |
| Adjoint Pedro Agostinho KANGA Cabinet du Plan Ministère de l'Agriculture Luanda | Suplente Guillermo E. GONZALEZ Ministro Plenipotenciario Representante Permanente ante la FAO Roma | Alternate John SAULT Counsellor (Agriculture) Australian High Commission London |

Alternate
Michael RYAN
Principal Executive Officer
Department of Primary Industry
Canberra

Adviser
Mrs Janet GIRARDI
Australian Embassy
Rome

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate
G. HAIDEN
Federal Minister of Agriculture and Forestry
Vienna

Alternate
R. STEINER
Director General
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Alternate
H. REDL
Director
Ministry of Agriculture and Forestry
Vienna

Associate
H. LAUBE
Ambassador
Permanent Representative of Austria
to FAO
Rome

Associate
P. HOYOS
Counsellor
Rome

Associate
D. KINZEL
Deputy Permanent Representative
of Austria to FAO
Rome

BAHAMAS

BAHRAIN - BAHREIN البحرين
Delegate
Habib A. KASSIM
Minister of Commerce and Agriculture
Manama

مندوب
حبيب احمد قاسم
وزير التجارة والزراعة
المنامة

Alternate
Jaffar Habib AHMED
Director of Agricultural Projects
Ministry of Agriculture
Manama

مساوب

ح�ـر حـبـ أـحمد

مدـير المـشارـع الزـراعـيـة

وزـارـة الزـراعـة

المنـامـة

Associate
Hassan Sultan JASIM
Agricultural Engineer
Ministry of Agriculture
Manama

مسـاعـد

حسـن سـلطـان عـلـى جـاسـم

مـهـنـدـس زـرـاعـي بـادـارـة الزـراعـة

المنـامـة

Associate
Khalil Ibrahim DURAZI
Agricultural Engineer
Ministry of Agriculture
Manama

مسـاعـد

خلـيل إبرـاهـيم الدـراـزـي

مـهـنـدـس زـرـاعـي بـادـارـة الزـراعـة

المنـامـة

Adviser
Hamed Ali AL-SHEHABI
Secretary to Minister
Ministry of Agriculture
Manama

مستشار

حمدـ عـلـي الشـهـابـي

كرـتـير الـوزـرـاء

المنـامـة

BANGLADESH

Delegate
M. A. MUNIM
Minister of Agriculture
Dhaka

Alternate
A. K. M. KAMALUDDIN CHOWDHURY
Secretary
Ministry of Food, Relief and Rehabilitation
Dhaka

Alternate
REAZ RAHMAN
Ambassador of Bangladesh in Italy
Rome

Alternate
K. M. EJAZUL HUQ
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Dhaka

Alternate
MANIRUZZAMAN CHOWDHURY
Joint Secretary
Ministry of Fisheries and Livestock
Dhaka

Alternate
S. M. MATIUR RAHMAN
Economic and Commercial Counsellor
Embassy of Bangladesh
Rome

Alternate
MOHSIN ALI KHAN
Political Counsellor
Embassy of Bangladesh
Rome

Associate
QUAZI ALTAF BARI
Private Secretary to the
Minister for Agriculture
Dhaka

Associate
MANJOOR A. RAHIN
Second Secretary
Embassy of Bangladesh
Rome

BARBADOS - BARBADE

Delegate
Richard CHELTENHAM
Minister of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

Alternate
C. E. MAYNARD
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

Alternate
C. GOODING
Chief Economist
Ministry of Agriculture, Food
and Consumer Affairs
Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué
Roger MARTIN
Ambassadeur de Belgique auprès de
la FAO
Rome

| | | |
|--|--|--|
| Suppléant Guy STUYCK Ambassadeur Directeur Général adjoint de la politique Ministère des Affaires étrangères Bruxelles | Conseiller Pierre Dominique COCO Directeur du Centre Panafricain de Formation coopérative Cotonou | Alternate Anthony A. MOKGARE Planning Officer Ministry of Agriculture Gaborone |
| Suppléant H. VANDEPUTTE Ingénieur en chef Directeur, Direction des Relations internationales Ministère de l'Agriculture Bruxelles | BHUTAN - BHOUTAN Delegate Dasho Pema WANGCHUK Director General of Agriculture Thimphu | BRAZIL - BRESIL - BRASIL Delegate Octavio Rainho da SILVA NEVES Ambassador of Brazil to FAO Rome |
| Conseiller Jacques THINSY Conseiller Direction générale des relations économiques extérieures Ministère des Affaires étrangères Bruxelles | Alternate Miss Lhaden PEMA Assistant Director Animal Husbandry Department Thimphu | Alternate Pedro Paulo PINTO ASSUMPÇÃO Minister Coordinator of International Affairs Ministry of Agriculture Brasilia |
| Conseiller E. MARTENS Administration générale de la coopération au développement Ministère des Affaires étrangères Bruxelles | Alternate Namgye NIDUP Administration and Finance Officer Ministry of Agriculture Thimphu | Alternate Ivan de Otero RIBEIRO Coordinator of Economic Affairs Ministry of Agriculture Brasilia |
| Conseiller Mlle Brigitte MINART Représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de la FAO Rome | BOLIVIA - BOLIVIE Delegado Federico ZUAZO CUENCA Embajador Representante Permanente de Bolivia ante la FAO Roma | Alternate Almir Franco de SA BARBUDA Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO Rome |
| BELIZE - BELICE Delegate Dean R. LINDO Minister of Natural Resources Belmopan | Suplente Srta. Raquel LIEBERS BALDIVIESO Representante Permanente Alterno de Bolivia ante la FAO Roma | Alternate Henrique da SILVEIRA SARDINHA PINTO Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO Rome |
| Alternate Miss Judith NELSON Ministry of Natural Resources Belmopan | Suplente Gustavo ALIAGA Representante Permanente Alterno de Bolivia ante la FAO Roma | Associate Mrs Maria de LOURDES CAMILLO CRUZ Permanent Representation of Brazil to FAO Rome |
| BENIN Délégué Adolphe BIAOU Ministre du Développement rural et de l'Action coopérative Porto-Novo | Adjunto Sra. María Benny ALBORTA Secretaría Embajada de Bolivia Roma | Associate Mrs Celia Maria BARRETO GOES DEL BUBBA Permanent Representation of Brazil to FAO Rome |
| Suppléant Mamoudou FASSASSI Directeur de l'agriculture Ministère du développement rural et de l'Action coopérative Porto-Novo | BOTSWANA Delegate Geoffrey M. OTENG Assistant Minister of Agriculture Gaborone | Associate Mario MANNRICH Permanent Representation of Brazil to FAO Rome |
| Suppléant Jonas NAPPORN Directeur Général Office national des céréales Porto-Novo | Alternate Thomas M. TAUKOBONG Director of Agricultural Field Services Ministry of Agriculture Gaborone | BULGARIA - BULGARIE Délégué Alexander PETKOV Président du Conseil Central de l'Union nationale agro-industrielle Président du Comité national bulgare pour la collaboration avec la FAO Sofia |
| | | Délégué Yovtcho ROUSSEV Vice-Président du Conseil central de l'Union nationale agro-industrielle Sofia |
| | | Suppléant Jeko DIMITROV Ministre plénipotentiaire auprès de la FAO Rome |

| | | |
|---|--|--|
| Adjoint Yuli MINTCHEV Premier Secrétaire Chef de Section Ministère des affaires étrangères Sofia | Alternate U WIN MAUNG Alternate Permanent Representative of Burma to FAO Rome | Conseiller Thomas YANGA Deuxième Conseiller à l'Ambassade du Cameroun Représentant permanent suppléant auprès de la FAO Rome |
| Adjoint Vladimir STOYANOV Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Rome | BURUNDI Délégué Mathias NTIBARIKURE Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage Bujumbura | CANADA Delegate W. L. R. CLARK, M.P. Chairman Standing Committee for Agriculture House of Commons Ottawa |
| BURKINA FASO Délégué Seydou TRAORE Ministre de l'Agriculture et de l'élevage Ouagadougou | Suppléant Salvator SAHINGUVU Directeur général de la Planification agricole Bujumbura | Alternate Douglas LINDORES Vice-President Multilateral Programmes Division Canadian International Development Agency Hull |
| Suppléant Mme Laetitia OUEDRAOGO-GUIGMA Chef du Service de la Nutrition et Technologie Direction de l'Agriculture Ouagadougou | Suppléant Térence NSANZE Ambassadeur du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et de la FAO Genève | Alternate G. H. MUSGROVE Minister Counsellor Permanent Representative of Canada to FAO Rome |
| Suppléant Lazare GANSORE Premier Secrétaire Représentant Permanent Suppléant du Burkina Faso auprès de la FAO Rome | CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN Délégué Jean-Baptiste YONKE Ministre de l'Agriculture Yaoundé | Associate Marc-André FREDETTE Multilateral Affairs Division Agriculture Canada Ottawa |
| BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA Delegate U TIN TUN Permanent Representative of Burma to the United Nations and other International Organizations Geneva | Suppléant Adjoudji HAMADJODA Ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales Yaoundé | Associate James LYNCH United Nations Affairs Division Department of External Affairs Ottawa |
| Alternate U TIN HLAING General Manager Agricultural Corporation Rangoon | Suppléant Félix SABAL LECCO Ambassadeur du Cameroun en Italie Représentant permanent auprès de la FAO Rome | Associate R. MACINTOSH Multilateral Programmes Division Canadian International Development Agency Hull |
| Alternate U SEIN WIN Director, Forestry Department Rangoon | Adjoint Martin NKAKE NDOLO Inspecteur général au Ministère de l'Agriculture Yaoundé | Associate Robert PRINS Multilateral Affairs Division Agriculture Canada Ottawa |
| Alternate U KYAW LWIN Additional Director Planning and Statistics Department Ministry of Livestock, Breeding and Fisheries Rangoon | Adjoint Maxiale MAHI Directeur de l'Agriculture Yaoundé | Associate James STONE Economic Relations with Developing Countries Division Department of External Affairs Ottawa |
| Alternate U NGWE WIN Acting Permanent Representative of Burma to FAO Rome | Adjoint Mbome MOUKIA Directeur des Pêches Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales Yaoundé | Associate Robert SALLERY Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Rome |
| | Conseiller Daniel DANG MEKOULA Secrétaire permanent du Comité national de la FAO Yaoundé | |

| | | |
|--|--|--|
| Adviser Glenn FLATEN Representative of the Canadian Federation of Agriculture Ottawa | CHILE - CHILI Delegado Julio César JARA D. Embajador de Chile ante la FAO Roma | Alternate WU TIANXI Division Director Department of Foreign Affairs M.A.A.F. Beijing |
| CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE Délégué Antonio RODRIGUES PIRES Ambassadeur du Cap-Vert auprès de la FAO Rome | Suplente Sra. Doña Magdalena BALDUZZI B. Consejero Representante Permanente Alterno de Chile ante la FAO Roma | 副代表 吳天錫 农牧渔业部外事司处长 北 京 |
| Suppléant Carlos PINHEIRO SILVA Ingénieur agronome Directeur auprès du Ministère du Développement rural Praia | CHINA - CHINE 中 国 Delegate HE KANG Minister of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries Beijing | Alternate ZHANG ZHENPING Division Director Department of Finance Ministry of Finance Beijing |
| Suppléant Mme Maria Aleluia BARBOZA ANDRADE Economiste au Cabinet d'Etude et Planification Ministère du Développement rural Praia | 代 表 何 康 农牧渔业部部长 北 京 | 副代表 张振平 财政部外事财务司处长 北 京 |
| Suppléant Mme Maria de LOURDES DUARTE Attaché agricole Représentation permanente du Cap-Vert auprès de la FAO Rome | Alternate ZHU PEIRONG Director of Foreign Affairs Department Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries Beijing | Alternate ZENG XIANRONG First Secretary Permanent Representation of the People's Republic of China to FAO Rome |
| CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - REPUBLICA CENTROAFRICANA Délégué Emmanuel ABDOUL Ministre du Développement rural Bangui | 副代表 朱丕荣 农牧渔业部外事司司长 北 京 | 副代表 曾宪榕 中国常驻粮农组织代表处一秘 罗 马 |
| Suppléant Raymond NGBONGUE Directeur des Etudes et de la Coordination Bangui | Alternate KONG FANNONG Counsellor International Department Ministry of Foreign Affairs Beijing | Alternate MA GENG'OU Deputy Division Director Department of Foreign Affairs M.A.A.F. Beijing |
| CHAD - TCHAD Délégué Dono N'gardoum DJIDINGAR Ministre d'Etat à l'Agriculture et au Développement rural N'Djamena | 副代表 孔繁农 外交部国际司参赞 北 京 | 副代表 马庚欧 农牧渔业部外事司副处长 北 京 |
| Suppléant Nadingar ALLADOUMGUE Directeur Général de l'Agriculture N'Djamena | Alternate LI ZHENHUAN Counsellor Deputy Permanent Representative of China to FAO Rome | Adviser GONG GUANQUN Department of Foreign Affairs M.A.A.F. Beijing |
| Adjoint Moctar Ali MAHAMAT Directeur de la lutte contre les calamités naturelles N'Djamena | 副代表 李震寰 中国常驻粮农组织副代表，参赞 罗 马 | 顾 问 巩冠群 农牧渔业部外事司 北 京 |

| | | |
|---|---|---|
| Adviser LI YANPENG Permanent Representation of China to FAO Rome | CONGO Délégué François Xavier KATALI Ministre de l'agriculture et de l'élevage Brazzaville | Alternate William HOSKING Acting Secretary Ministry of Agriculture Rarotonga |
| 顾问 李燕鹏 中国常驻粮农组织代表处 罗马 | Suppléant Joseph TCHICAYA Ambassadeur du Congo auprès de la FAO Rome | Alternate Frederick WEBB International Affairs Specialist Ministry of Foreign Affairs Rarotonga |
| COLOMBIA - COLOMBIE | Suppléant Michel MOMBOULI Conseiller Représentant permanent adjoint du Congo auprès de la FAO Rome | COSTA RICA |
| Delegado Sra. Doña Cecilia LOPEZ Viceministro de Agricultura Bogotá | Suppléant Mme A. NIOMBELA MAMBULA Premier Secrétaire Représentation permanente du Congo auprès de la FAO Rome | Delegado Carlos Emanuel ROJAS LOPEZ Ministro de Agricultura y Ganadería San José |
| Suplente Gonzalo BULA HOYOS Embajador de Colombia ante la FAO Roma | Suppléant Jean-Claude ELOMBILA Conseiller agricole Ministère de l'agriculture et de l'élevage Brazzaville | Suplente Carlos di MOTTOLE BALESTRA Embajador de Costa Rica ante la FAO Roma |
| Adjunto Sra. Doña Olga Clemencia FERNANDEZ Primer Secretario Representante Permanente Alterno de Colombia ante la FAO Roma | Suppléant Alfred MAKOUNZI Conseiller au développement rural Brazzaville | Suplente Sra. Doña Yolanda GAGO Ministro Consejero Representante Permanente Alterno ante la FAO Roma |
| Adjunto Sra. Mery HURTADO Tercer Secretario Representante Permanente Alterno de Colombia ante la FAO Roma | Suppléant Pierre KOYA Directeur de l'élevage Ministère de l'agriculture et de l'élevage Brazzaville | Adjunto Carlos ROJAS KOBERT Ministerio de Agricultura San José |
| Adjunto Sra. Da. Hilda LOPEZ DE MORAL Consejero Ministerio de Relaciones Exteriores Bogotá | Suppléant Jean BANTSIMBA Directeur de l'agriculture Ministère de l'agriculture et de l'élevage Brazzaville | Adjunto Sra. Gloria ROJAS KOBERT Ministerio de Agricultura San José |
| Adjunto Sra. Patricia DI PRIMA Representación Permanente de Colombia ante la FAO Roma | Suppléant Jean-Claude LOEMBE Directeur du Projet PAM Brazzaville | CUBA |
| Adjunto Pedro ORLANDO NAVARRO Representación Permanente de Colombia ante la FAO Roma | Conseiller Mamadou Dekamo KAMARA Directeur Général de la Société d'Etudes et de Promotion/Développement Brazzaville | Delegado Adolfo DIAZ SUAREZ Ministro de Agricultura La Habana |
| COMOROS - COMORES - COMORAS | Conseiller Mathias SAMBA Attaché Représentation permanente du Congo auprès de la FAO Rome | Suplente Leopoldo ARIZA HIDALGO Embajador de Cuba ante la FAO Roma |
| Délégué MOHAMED ALI Ministre de la Production, du Développement rural, de l'Industrie et de l'Artisanat Moroni | COOK ISLANDS - ILES COOK - ISLAS COOK | Adjunto Sra. Dra. Grasila SOTO CARRERO Especialista del Comité Estatal de Cooperación Económica (CECE) La Habana |
| Suppléant Ahmed DJABIR Directeur Général de la Production agricole Ministère de la Production Moroni | Delegate Norman GEORGE Minister of Foreign Affairs Rarotonga | Adjunto Marcos NIETO LARA Sub-Director de Relaciones Internacionales Ministerio de Agricultura La Habana |
| | | Adjunto Sra. Lic. Miriam INZAULGARAT GARCIA Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de Cuba ante la FAO Roma |

| | | |
|--|---|---|
| Asesor Pedro REYNALDOS DUEÑAS Tercer Secretario Representante Permanente Alterno de Cuba ante la FAO Roma | Associate Václav KOUBA Head of Department Federal Ministry of Agriculture and Food Prague | Alternate John GLISTRUP Permanent Representative of Denmark to FAO Rome |
| Asesor Sra. Doña María Josefina FERNANDEZ Agregado Diplomático Representación Permanente de Cuba ante la FAO Roma | Associate Václav DOBES International Economic Department Federal Ministry of Foreign Affairs Prague | Associate Jørgen Skovgaard NIELSEN Head of Division Ministry of Agriculture Copenhagen |
| Asesor Sra. Doña Silvia CARBALLO VIVES Agregado Diplomático Representación Permanente de Cuba ante la FAO Roma | Adviser Svatopluk STAMPACH Adviser to the Federal Minister of Agriculture and Food Prague | Associate Michael HJORTSØ Head of Section Ministry of Foreign Affairs Copenhagen |
| CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE | Adviser Miss Hanna SNAJDROVA Attaché Embassy of Czechoslovakia Rome | Associate Carl THOMSEN Professor The Royal Veterinary and Agricultural University Copenhagen |
| Delegate Andreas PAPASOLOMONTOS Minister of Agriculture and Natural Resources Nicosia | DEMOCRATIC KAMPUCHEA - KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE - KAMPUCHEA DEMOCRATICA | Associate Georg NIELSEN Director Danish Agricultural Information Office Copenhagen |
| Alternate Avraam LOUCA Director-General Ministry of Agriculture and Natural Resources Nicosia | DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA - REP. POP. DEMOCRATIQUE DE COREE - REP. POP. DEMOCRATICA DE COREA | Associate A. VESTEN PEDERSEN Head of Division The Agricultural Council Copenhagen |
| Alternate Fotis G. POULIDES Ambassador of Cyprus to FAO Rome | Delegate LI HAK CHOI Vice-Chairman of Agricultural Commission Pyongyang | Associate Ms Sys THODEN Head of Division Federation of Danish Smallholders Union Copenhagen |
| Associate George F. POULIDES Alternate Permanent Representative of Cyprus to FAO Rome | Alternate LI JONG HYOK Ambassador to FAO Rome | Adviser Victor HJORT Alternate Permanent Representative of Denmark to FAO Rome |
| Adviser Haris ZANNETIS Agricultural Attaché Permanent Representation of Cyprus to FAO Rome | Alternate LI HYOK CHOL Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Adviser Viggo ANDERSEN Agricultural Consultant Ministry of Agriculture Copenhagen |
| CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE - CHECOSLOVAQUIA | Adviser HAN DAE SONG Ministry of Foreign Affairs Pyongyang | Adviser Ms Anne-Lise PETERSEN Head of Section Ministry of Agriculture Copenhagen |
| Delegate Miroslav TOMAN Minister of Agriculture and Food of the Czechoslovak Socialist Republic Prague | Adviser CHONG UN HYONG Third Secretary Permanent Representation of the D.P.R. of Korea to FAO Rome | Adviser Lars FAABORG-ANDERSEN Head of Section Ministry of Foreign Affairs Copenhagen |
| Alternate Róbert SEVCOVIC Deputy Minister of Agriculture and Food of the Czechoslovak Socialist Republic Prague | DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA | Adviser Ms Lene JENSEN Royal Danish Embassy Rome |
| Associate Gabriel MACKO Permanent Representative to FAO Rome | Delegate Hans Jørgen KRISTENSEN Permanent Secretary Ministry of Agriculture Copenhagen | |

DJIBOUTI جibouti

Délégué
Ahmed Hassan LIBAN
Ministre de l'agriculture et du
développement rural
Djibouti

مندوب
أحمد حسن لبان
وزير الزراعة والتنمية الريفية
جيوشى

Suppléant
Mohamed Moussa CHEHEM
Chef de Service de l'élevage et des
pêches
Djibouti

مناوب
محمد موسى شهم
مدير ادارة تربية الحيوان
ومعايد الأسماك
جيوشى

Suppléant
Djama Mahmoud DOUALE
Ingénieur agronome
Djibouti

مناوب
جاما محمود دوالى
مهندس زراعى
جيوشى

DOMINICA - DOMINIQUE

Delegate
Charles A. MAYNARD
Minister of Agriculture
Roseau

Alternate
Ms Hannelore BENJAMIN
Rome

Associate
Ms Joan MAYNARD

**DOMINICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPUBLICA DOMINICANA**

Delegado
José E. Lois MALKUN
Subsecretario de Estado de
Planificación Sectorial Agropecuaria
Secretaría de Estado de Agricultura
Santo Domingo

Suplente
Marcio E. VELOZ MAGGIOLO
Embaixador
Representante Permanente de la
República Dominicana ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Dolores Margarita CEDEÑO PEREZ
Consejero
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Nancy M. LOPEZ GARCIA
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

Adjunto
Sra. Doña Mercedes-BERNARD PICHARDO
Primer Secretario
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Roma

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado
José Ignacio JIJON-FREILE
Ministro
Representante Permanente
Encargado del Ecuador ante la FAO
Roma

Suplente
Hugo MORA
Ministro Comercial
Embajada del Ecuador
Roma

Suplente
Lautaro POZO-MALO
Segundo Secretario
Representante Permanente Alterno
del Ecuador ante la FAO
Roma

Suplente
Roque SEVILLA
Director Nacional Forestal
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Quito

EGYPT - EGYPTE - EGIPTO مصر

Delegate
Yehia RIFAAT
Ambassador of Egypt in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

مندوب
يحيى رفعت
سفير جمهورية مصر العربية
والتمثيل الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Mohamed Mahmoud DESSOUKY
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Food Security
Cairo

مناوب
محمد محمود دسوقي
وكيل وزارة الزراعة
العلاقات الخارجية
القاهرة

Alternate
Abdel Azim Mahmoud AL-GAZZAR
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative of
Egypt to FAO
Rome

مناوب
عبد العظيم محمود الجزار
المستشار الزراعى والممثل الدائم المناوب
لمصر لدى المنظمة

Associate
Adel Hilmi EL SARKY
Director General
International Organizations and
Conference Department
Ministry of Agriculture
Cairo

مساعد
عادل حلمى السركى
مدير عام المنظمات والمؤتمرات الدولية
وزارة الزراعة
القاهرة

Associate
Miss Nermin Ali MORAD
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Cairo

مساعد
شرميين على مراد
مستشار بوزارة الخارجية
القاهرة

Adviser
Yousef Ali Mohamed HAMDI
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative of
Egypt to FAO
Rome

مستشار
يوسف على محمد حمدى
المستشار الزراعى والممثل الدائم المناوب
لمصر لدى المنظمة
روما

EL SALVADOR

Delegado
Ivo P. ALVARENGA
Embaixador de El Salvador en Italia
Representante Permanente ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña María Eulalia JIMENEZ
Consejero
Representante Permanente Alterno
de El Salvador ante la FAO
Roma

| | | |
|--|---|--|
| Adjunto Ramón Federico MARTINEZ Cónsul General y Primer Secretario Representante Permanente Alterno de El Salvador ante la FAO Roma | Alternate Antti NIKKOLA Chairman of the National FAO Committee Helsinki | Suppléant Paul-Marc HENRY Ambassadeur de France Président du Comité interministériel pour l'Alimentation et l'Agriculture Paris |
| EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE EQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL | Alternate Carl Arne HARTMAN Permanent Representative of Finland to FAO Rome | Suppléant Alain PIERRET Directeur des Nations Unies et des Organisations internationales Ministère des Relations extérieures Paris |
| Delegado Luis OBIANG MENGUE Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de Guinea Ecuatorial en España Madrid | Alternate Reino URONEN Secretary General Ministry of Agriculture and Forestry Helsinki | Suppléant Dominique PERREAU Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Agriculture Paris |
| Suplente Moisés ESONO MBA ABUY Secretario General del Ministerio de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural Malabo | Alternate Ms Ann-Christin KÄRNÄ First Secretary (Development Co-operation) Ministry for Foreign Affairs Helsinki | Suppléant Jean NESTOR Chef du Service des Relations internationales Ministère de l'Agriculture Paris |
| ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA | Adviser Pekka ALHOJÄRVI Special Adviser Ministry of Agriculture and Forestry Helsinki | Suppléant Guy PERRIN de BRICHAMBAUT Conseiller technique Service des Relations internationales Ministère de l'Agriculture Paris |
| Delegate TEKOLA DEGENE Minister of Agriculture Addis Ababa | Adviser Aarne NYYSSÖNEN Director The Finnish Forestry Research Institute Helsinki | Suppléant Philippe PIOTET Secrétaire Général du Comité interministériel pour l'Alimentation et l'Agriculture Paris |
| Alternate TESFAYE ABDI Ambassador of Ethiopia in Italy Permanent Representative to FAO Rome | Adviser Niilo HINTIKKA Chief of Bureau National Board of Agriculture Helsinki | Suppléant Jacques MORDANT Sous-Directeur de la Coopération et des Affaires bilatérales Services des Relations internationales Ministère de l'Agriculture Paris |
| Associate ASSEFA YILALA Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Adviser Esko LINDSTEDT Executive Manager Central Union of Agricultural Producers Helsinki | Suppléant Jean-Marie TRAVERS Conseiller des Affaires étrangères Direction des Nations Unies et des Organisations internationales Ministère des Relations extérieures Paris |
| Adviser GETACHEW TEKLE MEDHIN Head of Agricultural Department ONCCP (Office of the National Committee for Central Planning) Addis Ababa | Adviser Ms Tuuli ROUHUNKOSKI Executive Manager Centre for Country Women and Homemakers Helsinki | Suppléant Mlle Louise AVON Chef du Département des Politiques multilatérales Direction des Politiques du Développement Ministère des Relations extérieures Paris |
| Adviser ESHETU DEBABU Senior Expert Foreign Economic Relations Ministry of Agriculture Addis Ababa | FRANCE - FRANCIA | Suppléant Pierre COSSEVIN Chef du Bureau des Organismes internationaux Ministère de l'Economie des Finances et du Budget Paris |
| Adviser KASSAYE DERESEH Senior Expert Relief and Rehabilitation Commission Addis Ababa | Délégué Henri NALLET Ministre de l'Agriculture Paris | |
| FIJI - FIDJI | Suppléant Jacques POSIER Ambassadeur Représentant permanent de la France auprès de l'OAA Rome | |
| FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA | | |
| Delegate Toivo YLÄJÄRVI Minister of Agriculture and Forestry Helsinki | | |

| | | |
|--|--|---|
| Suppléant Guy FRADIN Chef du Bureau de la coopération internationale Service des Relations internationales Ministère de l'Agriculture Paris | Alternate Sankung JANNEH Director of Agriculture Banjul | Associate Jean P. ROLLIN First Secretary Federal Foreign Office Bonn |
| Suppléant Mlle Edith RAVAUX Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OAFA Rome | Alternate Mrs Therese RILEY Senior Assistant Secretary Ministry of Agriculture Banjul | Associate Wolfgang HERMKES Assistant Head of Division Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn |
| Suppléant Jean-Pol NEME Attaché scientifique Représentation permanente de la France auprès de l'OAFA Rome | GERMANY. FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE. REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA. REPUBLICA FEDERAL DE | Associate Rainer PRESTIEN Assistant Head of Division Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn |
| GABON | Delegate Ignaz KIECHLE Minister for Food, Agriculture and Forestry Bonn | Associate Mrs Hannelore GERBENER Assistant Head of Division Federal Ministry of Food Agriculture and Forestry Bonn |
| Suppléant Michel ANCHOUEY Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'économie rurale Libreville | Alternate Lothar LAHN Ambassador of the Federal Republic of Germany in Italy Permanent Representative to FAO Rome | Adviser Mrs Margret HARTMANN Office of the Federal Minister Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn |
| Suppléant Jean Fidèle NGUEMA-NZE Ambassadeur du Gabon auprès de la FAO Rome | Alternate Rudolf GENSKE Director-General International Agricultural and Fishery Policies Federal Ministry of Food Agriculture and Forestry Bonn | Adviser Ms Karola FABER Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn |
| Adjoint Paul MOMBEY Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Economie rurale Libreville | Alternate Wolfgang A. F. GRABISCH Director, Foreign Economic Policies Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn | Associate Till CRAMER First Secretary (Agriculture) Embassy of the Federal Republic of Germany Rome |
| Conseiller Barthelemy BOUASSA-MOUSSADJI Directeur adjoint de l'Elevage et des Industries animales Libreville | Alternate Joachim WINKEL Head of Division International Agricultural Organizations Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn | Associate Wolfgang BÖHNKE Attaché, Embassy of the Federal Republic of Germany Rome |
| Conseiller Charles MBOUROU Secrétaire Général de la Commission nationale de la FAO Libreville | Alternate Josef SCHERER Head of Minister's Office Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Bonn | GHANA |
| GAMBIA - GAMBIE | | Delegate I. K. ADJEI-MAAFO PNDC Secretary for Agriculture Accra |
| Delegate Saihou SABALLY Minister of Agriculture Banjul | Alternate Gerhard LIEBER Counsellor Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to FAO Rome | Alternate E. BORTEI-DOKU Ambassador of Ghana in Italy Rome |
| Alternate Ousman N. R. OTHMAN Permanent Secretary Ministry of Water Resources Banjul | Associate Horst WETZEL Deputy Head of Division World Food Problems Federal Ministry of Economic Cooperation Bonn | Alternate C. K. KONU Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture Accra |
| Alternate A. M. K. BOJANG Ambassador Permanent Representative of the Gambia to FAO Brussels | | |

| | | |
|--|---|---|
| Alternate Horatio MENDS Permanent Representative of Ghana to FAO Rome | Alternate Oswald GIBBS Grenada High Commissioner London | Suppléant Nouhou Tata DIALLO Conseiller Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts Conakry |
| Alternate H. K. QUARTEY-PAPAFIO Director for Crops Ministry of Agriculture Accra | Adviser Miss H. Maria BLAIZE Chargé d'Affaires a.i. Embassy of Grenada Brussels | GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU Délégué Carlos CORREIA Ministre d'Etat du Développement rural et Pêches Bissau |
| GREECE - GRECE - GRECIA | | |
| Délégué Yiannis POTTAKIS Ministre de l'Agriculture Athènes | Delegado Srta. Zoila ALBRIGO Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Guatemala ante la FAO Roma | Suppléant Jorge A. Santos OLIVEIRA Directeur Zone 1 Ministère du Développement rural et Pêches Bissau |
| Suppléant Panayiotis SKALIERIS Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO Rome | GUINEA - GUINEE | GUYANA |
| Suppléant Vassilios VASSALOS Division des Organisations économiques internationales Ministère des Affaires étrangères Athènes | Délégué Alhousseny FOFANA Ministre du Développement agricole Conakry | HAITI |
| Conseiller Sotirios HOTZEAS Conseiller spécial du Ministre de l'Agriculture Athènes | Suppléant El Hadj Mamy KOUYATE Ambassadeur Représentant Permanent auprès de la FAO Rome | Suppléant Frantz FLAMBERT Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural Port-au-Prince |
| Conseiller Theodoros DIMOPOULOS Conseiller spécial du Ministre de l'Agriculture Athènes | Suppléant Naby Moussa TOURE Conseiller principal du Ministre du Développement agricole Conakry | Suppléant André JEAN-LOUIS Coordinateur de la Coopération externe Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural Port-au-Prince |
| Conseiller Mme Tassia ATHANASSIOU Attaché d'Ambassade Ministère des Affaires étrangères Athènes | Suppléant Ibrahima KABA Premier Conseiller d'Ambassade Représentant Permanent Adjoint auprès de la FAO Rome | Conseiller Alex Louis TANIS Conseiller au Bureau de la Coopération externe Ministère de l'agriculture Port-au-Prince |
| Conseiller Mme Zabetta IERONIMAKI Attaché Représentation permanente de la Grèce auprès de la FAO Rome | Suppléant Cellou DIALLO Secrétaire Général Ministère du Développement agricole Conakry | HONDURAS |
| Conseiller Mme C. C. MAVRIS-ZOUMIS Représentation permanente de la Grèce auprès de la FAO Rome | Suppléant Bernard KOUNDIANO Directeur Général de l'agriculture Conakry | Delegado Alejandro BANEGAS Ministro Consejero Encargado de Negocios a.i. Roma |
| GRENADA - GRENADE - GRANADA | | |
| Delegate Hon. Pauline C. ANDREW Parliamentary Secretary Ministry of Agriculture, Lands Forestry, Fisheries and Tourism St. George's | Suppléant Fode Bangaly KEITA Direction Générale de la Coopération Internationale Conakry | Suplente Sra. Doña Rosibel ZUÑIGA Agregada Comercial Representante Permanente Alterno de Honduras ante la FAO Roma |
| | Suppléant Gusmane BALDE Directeur Général Soguipêche Conakry | Suplente Sra. Lorna Abelina CALDERÓN Agregada de la Embajada de Honduras Roma |

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate
Jenő VANCSA
Minister of Agriculture and Food
Budapest

Alternate
István DOBOCZKY
Deputy Minister of Agriculture and Food
Budapest

Alternate
Lajos ZÉLKÓ
Counsellor
Permanent Representative of
Hungary to FAO
Rome

Associate
Géza ZALA
Head of International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Associate
Iván MUNKA
Secretary General of the Hungarian
National Committee for Food and
Agriculture Organizations
of the United Nations
Budapest

Associate
Ms Mária GÁLVÖLGYI
International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Associate
Ferenc SZOKOL
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Budapest

Associate
Tibor SZANYI
International Relations Department
Ministry of Agriculture and Food
Budapest

Adviser
Zoltán KALMAN
Assistant to the Permanent
Representative of Hungary to FAO
Rome

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Delegate
Jón HELGASON
Minister of Agriculture
Reykjavik

Alternate
Sveinbjörn DAGFINNSSON
Secretary-General
Ministry of Agriculture
Reykjavik

Alternate
Kornelius SIGMUNDSSON
Minister Counsellor
Ministry for Foreign Affairs
Reykjavik

INDIA - INDE

Delegate
Buta SINGH
Minister of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate
M. SUBRAMANIAN
Secretary
Department of Agriculture and Cooperation
Ministry of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate
K. N. ARDHANAREESWARAN
Additional Secretary
Ministry of Agriculture and
Rural Development
New Delhi

Alternate
R. C. GUPTA
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative of
India to FAO
Rome

Alternate
J. K. ARORA
Joint Secretary
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

Alternate
G. R. SAINI
Economic and Statistical Adviser
Ministry of Agriculture and Rural
Development
New Delhi

INDONESIA - INDONESIE

Delegate
ACHMAD AFFANDI
Minister of Agriculture
Jakarta

Alternate
WARDYO
Minister for Food Crops Production
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate
JACOB PIAY
Ambassador of Indonesia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
GATOT SOEHERMAN
Governor
Province of West Nusa Tenggara

Alternate
SALMON PADMANAGARA
Director General for Agricultural
Education, Training and Extension
Jakarta

Alternate
GUSTI BAGUS TEKEN
Adviser
to the Minister of Agriculture
Jakarta

Alternate
IBRAHIM HASAN
National Logistic Agency
Jakarta

Alternate
A. KOBIR SASRADIPOERA
Director, Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate
SUHARYO HUSEN
Agricultural Attaché
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
I. NYOWAN ARDHA
International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Alternate
JOHAN SYAHPERI SALEH
Ministry of Foreign Affairs
Jakarta

Alternate
HARTAWAN ADANG
Chief, Economics Division
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
HIDAYAT GANDA ATMADJA
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of Indonesia
Rome

Alternate
SAEFUDIN ACHMAD
Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta

Adviser
TOYIB HADIWIJAYA
 Former Minister of Agriculture
 Jakarta

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF -
 IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D' -
 IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL

Delegate
Abbas Ali ZALI
 Minister of Agriculture
 Teheran

Alternate
Latif SAFARI
 Deputy from the Islamic
 Consultative Assembly (MAJLIS)
 Teheran

Alternate
Gholamali HEYDARI KHAJEPOUR
 Ambassador of the Islamic Republic of
 Iran in Italy
 Rome

Alternate
Hamid Reza NIKKAR ISFAHANI
 Ambassador of the Islamic Republic of Iran
 to FAO
 Rome

Alternate
Siroos NASSERI
 Director
 International Organizations Department
 Ministry of Foreign Affairs
 Teheran

Alternate
Abbas ADELI RANKOUI
 Director General
 International Affairs Department
 Ministry of Agriculture
 Teheran

Adviser
Saeed MOHAJERI
 Senior Agricultural Expert
 Planning Department
 Ministry of Agriculture
 Teheran

Adviser
Mohammad Jafar ERFANIAN
 Senior Agricultural Expert
 Planning Department
 Ministry of Agriculture
 Teheran

Adviser
Mohammad Djavad MIR HADI
 Member of the Scientific Board
 of the Agricultural Research Organization
 Ministry of Agriculture
 Teheran

العراق

Delegate
Badr Jasim ALLAWI
 Senior Undersecretary, Ministry of
 Agriculture and Agrarian Reform
 Baghdad

مندوب
 بدر جاسم علاوي
 الوكيل الأول في وزارة الزراعة
 والاصلاح الريسي
 بغداد

Alternate
Hisham F. N. TABAQCHALI
 Ambassador
 Permanent Representative of Iraq to FAO
 Rome

منابر
 هشام الطبطباعي
 سفير العراق
 والممثل الدائم لدى المنظمة
 روما

Alternate
Abdul Wahab Naji Ismail AL-SAMURRAI
 Director-General
 State Board of Agricultural Training and
 Extension
 Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
 Baghdad

منابر
 عبد الوهاب ناجي اسماعيل السامرائي
 مدير عام الهيئة العامة للتدريب
 والارشاد الزراعي
 بغداد

Alternate
Kadhim Tayeh SALMAN
 Director-General
 Planning and Follow-up
 Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
 Baghdad

منابر
 كاظم تايه سلمان
 مدير عام دائرة التخطيط والمتابعة
 في ديوان وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي
 بغداد

Alternate
Mufeed Abdul Latif AL-JANABI
 Second Secretary
 Multilateral Economic Relations Department
 Ministry of Foreign Affairs
 Baghdad

منابر
 مفید عبد اللطیف الجنابی
 مکتبہ شان فی دائرة العلاقات
 الاقتصادية متعددة الأطراف
 في وزارة الخارجية
 بغداد

Adviser
Louis Shakuri DANU
 Expert in the Ministry of
 Agriculture and Agrarian Reform
 Baghdad

مستشار
 لویس شکوری دانو
 خبير في ديوان وزارة الزراعة
 والاصلاح الزراعي
 بغداد

Adviser
Osam Faraj ABDUL AZIZ
 Research Economist
 Foreign Economic Relations Committee
 Baghdad

مستشار
 عصام فرج عبد العزيز
 باحث اقتصادي
 لجنة العلاقات الاقتصادية الخارجية
 بغداد

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate
Austin DEASY
 Minister for Agriculture
 Dublin

Alternate
Eamon KENNEDY
 Ambassador
 Permanent Representative of
 Ireland to FAO
 Rome

Alternate
Patrick J. O'DONOGHUE
 Principal
 Department of Agriculture
 Dublin

Alternate
P. O. RYAN
 First Secretary (Agriculture)
 Deputy Permanent Representative
 of Ireland to FAO
 Rome

ISRAEL

Delegate
Arie NEHAMKIM
 Minister of Agriculture
 Jerusalem

Alternate
Eytan RONN
 Ambassador of Israel in Italy
 Rome

Alternate
Elihou DOUEK
 Permanent Representative of
 Israel to FAO
 Rome

| | | |
|--|--|---|
| Associate Avraham SHINAR Director, Foreign Relations and Technical Assistance Division Ministry of Agriculture Jerusalem | Suppléant Mme Anna Teresa FRITTELLI ANNIBALDI Représentant permanent adjoint d'Italie auprès de la FAO Rome | Conseiller Bernardo PALESTRINI Inspecteur en Chef Ministère de l'agriculture et des forêts Rome |
| Associate Itzhak ABT Director, Centre for International Agricultural Development Cooperation Ministry of Agriculture Jerusalem | Conseiller Antonio BACCHI Bureau de la coopération économique multilatérale Direction générale des affaires économiques Ministère des affaires étrangères Rome | Conseiller Pasquale MAINOLFI Inspecteur en Chef Service Phytosanitaire Ministère de l'agriculture et des forêts Rome |
| Associate Haim BAR-SHAI Assistant Director Food Division Ministry of Industry and Trade Jerusalem | Conseiller Dorella FERRARI Conseiller Représentant permanent adjoint d'Italie auprès de la FAO Rome | Conseiller Giuseppe MAGGIO APRILE Direction générale de la pêche maritime Ministère de la marine marchande Rome |
| Associate Uri SAVIR Assistant Director, International Economic Organizations Division Ministry of Foreign Affairs Jerusalem | Conseiller Massimo CURCIO Ministre plénipotentiaire Directeur de l'Aide d'urgence Département de la Coopération au Développement Ministère des affaires étrangères Rome | Conseiller Domenico SORRENTI Agronome Institut agronomique de Florence Ministère des Affaires étrangères Florence |
| Adviser Avraham GRANOT Second Secretary Embassy of Israel Rome | Conseiller Giuseppe MORONI Chef de Section Direction générale du Trésor Ministère du Trésor Rome | Conseiller Bruno SCAPINI Conseiller Ministère des Affaires étrangères Rome |
| Adviser Malka WEISS Director - Minister Office Ministry of Agriculture Jerusalem | Conseiller Ugo SESSI Directeur de Section Direction générale du Trésor Ministère du Trésor Rome | Conseiller Francesco MONASTRA Directeur de Section Institut expérimental de la production fruitière Ministère de l'agriculture et des forêts Rome |
| Adviser Yaniv NAFTALI Ministry of Agriculture Jerusalem | Conseiller Mme Elena MAMMOME Chef de Service Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts Rome | Conseiller Giampaolo CEPRIANI Bureau de recherches, études et programmation Direction générale des affaires économiques Ministère des affaires étrangères Rome |
| Adviser David HARIS Ministry of Agriculture Jerusalem | Conseiller Silvano SALVATICI Direction générale pour l'économie des produits agricoles Ministère de l'agriculture et des forêts Rome | IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL |
| ITALY - ITALIE - ITALIA | Conseiller Mme Brunella LO TURCO Direction générale pour l'économie des produits agricoles Ministère de l'agriculture et des forêts Rome | Délégué Souleymane SAKO Ambassadeur de Côte-d'Ivoire en Italie Représentant permanent auprès de la FAO Rome |
| Délégué Filippo Maria PANDOLFI Ministre de l'agriculture et des forêts Rome | Conseiller Nicola ROSSI Directeur de Section Direction générale pour l'économie des produits agricoles Ministère de l'agriculture et des forêts Rome | Suppléant Daniel Konan YOMAN Conseiller Représentant permanent adjoint de Côte-d'Ivoire auprès de la FAO Rome |
| Suppléant Elio PASCARELLI Ambassadeur auprès de la FAO Rome | Conseiller Sergio BALANZINO Ministre plénipotentiaire Coordinateur de la Coopération multilatérale Département de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères Rome | JAMAICA - JAMAIQUE |
| Suppléant K.G.A. HILL Ambassador Permanent Representative to the Office of the United Nations and to FAO Geneva | Conseiller Nicola ROSSI Directeur de Section Direction générale pour l'économie des produits agricoles Ministère de l'agriculture et des forêts Rome | Delegate K.G.A. HILL Ambassador Permanent Representative to the Office of the United Nations and to FAO Geneva |

Alternate
Salvatore T. ALFANO
Consul General of Jamaica
Rome

JAPAN - JAPON

Delegate
Seiya NISHIDA*
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary of Japan in Italy
Rome

Kenichi KAKUDO*
Vice-Minister
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Hirosuke OSHIMA
Minister
Embassy of Japan
Rome

Alternate
Kosei SHIOZAWA
Minister
Permanent Representative of Japan to FAO
Rome

Alternate
Masatake YOSHII
Director, International Cooperation
Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Masaki SAITO
Director, Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Alternate
Shigeki YAMAMOTO
Assistant Director
International Cooperation Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Seiichi OKUBO
Assistant Director, Planning Division
International Affairs Department
Economic Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Tokyo

Alternate
Hiroshi NAKAGAWA
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Japan
Rome

Associate
Tatsuya KAJIYA
Official
Economic Affairs Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

Associate
Tomofumi KUME
First Secretary
Embassy of Japan
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
Takashi SAITO
First Secretary
Embassy of Japan
Rome

JORDAN - JORDANIE - JORDANIA الأردن

Delegate
SALEM ALLOZI
Under-Secretary of Ministry of
Agriculture
Amman

مندوب
سالم اللوزي
وكيل وزارة الزراعة
عمان

Alternate
Tarek MADI
Ambassador
Permanent Representative of Jordan to FAO
Rome

مناوب
طارق ماضي
السفير والممثل الدائم للاردن
لدى المسئولة
دوما

Alternate
Samir J. MASARWEH
Alternate Permanent Representative of
Jordan to FAO
Rome

مناوب
سمير حمل مصاروة
المندوب الدائم الممناوب للاردن
لدى المسئولة
دوما

Alternate
SAUD AL-ZUHEER
Director of Economic Agriculture
Ministry of Agriculture
Amman

مساوب
 سعود الزهرير
مدير الاقتصاد والزراعة والمحظط
عمان

Alternate
Walid ABDRABU
Head of International Relations Division
Ministry of Agriculture
Amman

مناوب
وليد عبد رب
رئيس قسم العلاقات الدولية
وزارة الزراعة
عمان

KENYA

Delegate
William Odongo OMAMO
Minister for Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Alternate
Joshua K. MUTHAMA
Ambassador of Kenya to FAO
Rome

Adviser
Moses MUKOLWE
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Livestock Development
Nairobi

Adviser
Peter M. AMUKOA
First Secretary (Agriculture)
Alternate Permanent Representative
of Kenya to FAO
Rome

Adviser
Martin Nyagah WAMBORA
Senior Assistant Secretary
Ministry of Finance
Nairobi

Adviser
James Aggrey AREMO
Projects Officer
Freedom from Hunger Campaign
Ministry of Agriculture
Nairobi

Adviser
J.K. ARAP ROB
Second Secretary
Permanent Representation of
Kenya to FAO
Rome

*One served as delegate in the absence
of the other.

Adviser
Sammy P. LESHORE
Third Secretary
Permanent Representation of
Kenya to FAO
Rome

KOREA, REPUBLIC OF -
COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE

Delegate
IN-SUNG HWANG
Minister of Agriculture and Fisheries
Seoul

Alternate
NAM KI LEE
Ambassador of the Republic of
Korea in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
HAN GON KIM
Director General
Agricultural Policy Bureau
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
KOO BUM SHIN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

Associate
SUNG YUP KIM
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

Associate
KWANG SHIK WON
Secretary to the Minister of
Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
IL HO JO
Director
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Associate
BYUNG JAE CHO
Assistant Director
International Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Seoul

Associate
JOUNG HO KIM
Assistant Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Rome

Associate
SEONG-BAE SUH
Deputy Director
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Seoul

Adviser
KYO EUN KIM
Professor
Agricultural Cooperative Junior College
National Agricultural Cooperatives
Federation
Seoul

Adviser
KI-SUNG KIM
Research Associate
Korea Rural Economics Institute
Seoul

KUWAIT - KOWEIT الكويت

Delegate
Sheikh Ibrahim Dou'eij Ali Ibrahim
AL-SABAHI
Director General
Agricultural Affairs and Fisheries Resources
Authority
Kuwait

مندوب
الشيخ ابراهيم دعيج على ابراهيم الصاحب
مدير عام
المؤسسة العامة لشؤون الزراعة والثروة السمكية
الكويت

Alternate
Abdel Aziz Issa AL-KHEDR
Ambassador of Kuwait in Italy
Rome

مندوب
عبد العزيز عيسى الخضر
سفير الكويت
روما

Alternate
Abdullahif A. ALZAIDAN
Controller of Fisheries
Kuwait

مندوب
عبد اللهيف عبد الرحيم الزيدان
مراقب الثروة السمكية
الكويت

Alternate
Miss Fatma Hassan JAWHAR HAYAT
Head of Foreign and Technical Relations
Kuwait

مندوب
فاطمة حسن جوهر حيات
رئيسة العلاقات الفنية الخارجية
الكويت

Alternate
Abdul Rida Magid BAHMAN
Head of Production
Kuwait

مندوب
عبد الرحيم محمد سليم
رئيس قسم الاتصال الحسويات
الكويت

Alternate
QAIS A. ALATEEQI
Director General
Agricultural Projects Company
Kuwait

مندوب
قيس عبد الله سالم العتيق
مدير عام
مؤسسة المشروعات الزراعية
الكويت

Alternate
Ms Fozia A. AL-SDIRAWI
Agro-Production Department
Kuwait Institute for Scientific Research
Kuwait

مندوب
فوزياء عبد العزيز السديراوي
باحث معهد الكويت للأبحاث العلمية
الكويت

LAOS

LEBANON - LIBAN - LIBANO لبنان
Délégué
Khalil MAKKAWI
Ambassadeur du Liban en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

مندوب
خليل مكاوي
سفير لبنان والممثل الدائم لدى المنظمة
رومما

Suppléant
Amin ABDEL-MALEK
Inspecteur général de l'agriculture
Inspection centrale
Beyrouth

مندوب
امين عبد الملك
المفتش العام الزراعي
المفتش العام المركزي
سررت

Suppléant
Selim SARRAF
Chef de Service à l'Institut de
Recherches agronomiques
Beyrouth

مندوب
سليم صراف
رئيس إدارة
مؤسسة الأبحاث العلمية الزراعية

Conseiller
Mounir KHORAYCH
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Liban auprès de la FAO
Rome

مستشار
منير خوري
الممثل الدائم للمكتب للمنطقة
روما

Conseiller
Jad AL-HASSAN
Premier Secrétaire
Ambassade du Liban
Rome

مستشار
جاد الحسن
سكرتير أول
سفارة لبنان
روما

LESOTHO

Delegate
D.P.G. MAKOAE
Minister of Agriculture and Marketing
Maseru

Alternate
P. G. KHOJANE
Ambassador of Lesotho in Italy
Rome

Alternate
M. G. KHADIKANE
Principal Secretary
Ministry of Agriculture
Maseru

Associate
T. E. KITLELI
Counsellor
Deputy Permanent
Representative to FAO
Rome

Associate
P. D. E. MOSEBO
Senior Planning Officer
Ministry of Agriculture
Maseru

LIBERIA

Delegate
Scott G. TOWEH
Minister of Agriculture
Monrovia

Alternate
D. Jas A. SIRLEAF
Deputy Minister of Agriculture
Monrovia

Alternate
J. Hilary MASON
Assistant Minister of Agriculture
Monrovia

Associate
E. K. PORTE
Project Manager
Liberian Rubber Development Unit
Monrovia

Associate
Jeremiah TULAY
Project Manager, LCADP
Montovia

Associate
Patience M. GEORGE
Staff Assistant for Administration
and FAO Liaison Officer
Monrovia

Adviser
Dominic BALLAYAN
Agricultural Attaché
Alternate Permanent
Representative of Liberia to FAO
Rome

Adviser
Ms Emery B. DENNIS
Senior Economist
Ministry of Planning and
Economic Affairs
Monrovia

Adviser
S. Prince PORTE
Chargé d'Affaires
Embassy of Liberia
Rome

LIBYA - LIBYE - LIBIA
Delegate
Abuzeid Omar DAWARDA
Secretary of the People's
General Committee for Agricultural
Development and Land Reclamation
Tripoli

مندوب
أبو زيد عمر دورده
أمين اللجنة الشعبية العامة
للاستصلاح الزراعي وتحميم الأراضي
طرابلس

Alternate
Mansur Mabruk AL SAGHIR
Secretary of the Agricultural
Committee for the Western Region

مندوب
منصور مبروك الصغير
أمين المنطقة الزراعية الغربية

Alternate
Bashir El Mabrouk SAID
Permanent Representative of the
Jamahiriya to FAO
Rome

مندوب
بشير المبروك سعيد
المندوب الدائم للجماهيرية لدى المنظمة
روما

Alternate
Muhammad Ramadan AGIAG
Director of the Office for
Plant Production
Tripoli

مندوب
محمد رمضان عجاج
مدير إدارة الانتاج النباتي
طرابلس

Associate
Ali ZWAIK
General Coordinator of FAO
Projects in the Jamahiriya
Tripoli

مندوب
علي الزويك
منسق عام مشاريع منظمة الأغذية
والزراعة مع الجماهيرية
طرابلس

Associate
Hemeida AL-ZALTINI
People's Office for External Relations
Tripoli

مندوب
احميدة الزلتيني
المكتب الشعبي للاتصال الخارجي
طرابلس

Associate
Ali MAKTOUF
Adviser
Ministry of Agriculture
Tripoli

مساعد
علي مكتوف
مستشار
امانة الاستصلاح الزراعي وتحميم الأراضي

LUXEMBOURG - LUXEMBURGO

Délégué
René STEICHEN
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture
Luxembourg

| | | |
|--|---|---|
| Adjoint François GREMLING Premier Conseiller au Ministère de l'Agriculture Luxembourg | MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA Delegate ANWAR IBRAHIM Minister of Agriculture Kuala Lumpur | Alternate Abdul Azeez Abdul HAKEEM Senior Under-Secretary Ministry of Agriculture Malé |
| Adjoint Ghislain BOMBLED Attaché Ambassade du Luxembourg Rome | Alternate DATO ALWI JANTAN Secretary General Ministry of Agriculture Kuala Lumpur | MALI Délégué Issa ONGOIBA Ministre de l'agriculture Bamako |
| MADAGASCAR Délégué José ANDRIANOELISON Ministre de la production agricole et de la réforme agraire Antananarivo | Alternate RAJA MANSUR bin RAJA RAZMAN Ambassador of Malásia in Italy Permanent Representative to FAO Rome | Suppléant Kéoulé BOUNDY Conseiller culturel Ambassade du Mali Paris |
| Suppléant Apolinaire ANDRIATSIAFAJATO Ambassadeur Représentant permanent de Madagascar auprès de la FAO Rome | Alternate DATO'ABU BAKAR MAHMUD Director General Département of Agriculture Kuala Lumpur | Suppléant Mabayo SANGHATA Directeur Général de l'agriculture Bamako |
| Conseiller Clément Therre RAJAONA Conseiller du Ministre de la production agricole et de la réforme agraire Antananarivo | Alternate MAZLAN JUSOH Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of Malaysia to FAO Rome | Conseiller Samba SIDIBE Directeur général de l'élevage Ministère chargé du développement rural Bamako |
| Conseiller Raphaël RABE Conseiller Représentant permanent adjoint de Madagascar auprès de la FAO Rome | Alternate AHMAD SHAROM MOHAMED First Secretary Embassy of Malaysia Rome | Conseiller Nampa SANOGHO Directeur des Eaux et Forêts Bamako |
| MALAWI Delegate R. M. BANDA Minister of Forestry and Natural Resources Lilongwe | Alternate MOHD YASSIN MOHD SALLEH Assistant Agricultural Attaché Embassy of Malaysia Rome | MALTA - MALTE Delegate J. DEBONO GRECH Minister of Agriculture and Fisheries Valletta |
| Alternate O.V. MSISKA Senior Fisheries Research Officer Ministry of Forestry and Natural Resources Lilongwe | Alternate HAJI KHALID bin MOHD NASIR Chairman Committee on Agriculture Perak | Alternate Istvan MOSKOVITS Permanent Representative of Malta to FAO Rome |
| Alternate E. I. CHIWEWE Deputy Secretary Ministry of Forestry and Natural Resources Lilongwe | Alternate HAJI KHALID bin MOHD YUNUS Chairman Committee on Agriculture Negeri Sembilan | Alternate S. SANT'ANGELO Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture and Fisheries Valletta |
| Alternate B.H. SANDE Administrative Officer Ministry of External Affairs Lilongwe | Alternate HAJI. SHARIF bin HJ. OMAR Chairman Committee on Agriculture Penang | Associate George CARBONE Assistant Secretary (Technical) Ministry of Agriculture and Fisheries Valletta |
| Alternate S. S. KAMVAZINA Controller of Agricultural Services Lilongwe | Alternate IBRAHIM SAAD Secretary to the Minister of Agriculture Kuala Lumpur | Associate Adrian GAUCI First Secretary Alternate Permanent Representative of Malta to FAO Rome |
| | MALDIVES - MALDIVAS Delegate M.U. MANJKU Deputy Minister of Agriculture Malé | Associate Mario CUTAJAR Public Relations Officer Ministry of Agriculture and Fisheries Valletta |

| | | |
|---|---|---|
| MAURITANIA - MAURITANIE | مورساتي | المغرب |
| Délégué MESSAOUD OULD BOULKHEIR Ministre du Développement rural Nouakchott | مندوب مسعود ولد بولخير وزير التنمية الريفية نواكشوط | Délégué Othman DEMNATI Ministre de l'agriculture et de la Réforme agraire Rabat |
| Suppléant Mohamed Sidya OULD BAH Commissaire à la Sécurité Alimentaire Nouakchott | مناوب محمد سيدى ولد باه المشرف على الأمن الغذائي نواكشوط | مندوب عثمان الدمناتي وزير الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط |
| Suppléant Amadou Bassirou BARRO Responsable de la cellule de planification Ministère du Développement rural Nouakchott | مناوب أحمدو بسيرو بارو مسؤول ادارة التخطيط وزارة التنمية الريفية نواكشوط | مناوب Yahia BENSLIMANE Ambassadeur du Maroc en Italie Représentant permanent auprès de la FAO Rome |
| Suppléant AHMED SALEM OULD MOLOUD Contrôleur administratif Ministère du Développement rural Nouakchott | مناوب أحمد سالم ولد مولود مراقب اداري وزارة التنمية الريفية نواكشوط | مناوب Mohamed BENNIS Ministre plénipotentiaire Représentant permanent adjoint auprès de la FAO Rome |
| Suppléant AHMED OULD TEGUEDI Chef de la Division Europe et Amérique Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Nouakchott | مناوب احمد ولد تكودي مدير ادارة اوروبا وامريكا بوراثة الخارجية والتعاون نواكشوط | مناوب Abdelhakim SAISSI Directeur de la Planification et des Affaires économiques Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire Rabat |
| MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO | | |
| Delegate Mrs Krishnawtee BEEGUN Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture, Fisheries and Natural Resources Port Louis | | مناوب رامي يحياوي عبد اللطف مدير الانتاج النباتي وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط |
| MOROCCO - MAROC - MARRUECOS | | |
| Alternate Sateeaved SEEBALUCK Administrative Officer Ministry of Agriculture, Fisheries and Natural Resources Port Louis | | |
| MEXICO - MEXIQUE | | |
| Delegado José Ramón LOPEZ PORTILLO ROMANO Ministro Plenipotenciario de México ante la FAO Roma | | |
| Suplente Sra. Doña Mercedes RUIZ ZAPATA Segundo Secretario Representación Permanente de Mexico ante la FAO Roma | | |
| Suplente Luis LINARES ZAPATA Consejero Regional Agropecuario y Forestal para Europa Occidental París | | |
| Suplente Sra. Doña Margarita LIZARRAGA SAUCEDO Consejero de Pesca Representación Permanente de México ante la FAO Roma | | |
| Consejero Víctor Manuel del ANGEL GONZALES Director de Cooperación Internacional Secretaría de Agricultura y Recursos Hídricos México | | |
| Consejero Elías REYES BRAVO Jefe del Departamento de Organismos Especializados en Agricultura y Alimentación Secretaría de Agricultura y Recursos Hídricos México | | |
| MONGOLIA - MONGOLIE | | |
| Delegate S. SODNOMDORJ Minister of Agriculture Ulan Bator | | |
| Alternate A. SHIILEGDAMBA External Relations Officer Ministry of Agriculture Ulan Bator | | |
| Alternate Shirchinjavyn YUMJAV First Secretary Permanent Mission of Mongolia to the Office of the United Nations Alternate Permanent Representative to FAO Geneva | | |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Suppléant Abdelaziz ARIFI Directeur de la protection des végétaux Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire Rabat</p> <p style="text-align: center;">مناوب عبد العزيز عارفي مدير وقاية النباتات وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط</p> <p>Suppléant Mokhtar NAANANI Chef de la Division de la planification Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire Rabat</p> <p style="text-align: center;">مناوب مختار النعاني رئيس قسم التخطيط وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط</p> <p>Suppléant Albert SASSON Chef de la Division des Affaires économiques Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire Rabat</p> <p style="text-align: center;">مناوب ألكسندر ساسون رئيس قسم في مديرية الشؤون الاقتصادية وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط</p> <p>Suppléant Mohamed CHELOUATI Chef du Service de la Coopération agricole Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire Rabat</p> <p style="text-align: center;">مناوب محمد الشلواتي رئيس قسم التعاون الزراعي وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي الرباط</p> <p>MCZAMBIQUE</p> <p>Delegate João DOS SANTOS FERREIRA Minister of Agriculture Maputo</p> <p>Alternate Adriano Afonso MALEIANE National Director of the Agrarian Economy Ministry of Agriculture Maputo</p> <p>Alternate Ms Fernanda PINTO e COSTA Officer Ministry of Agriculture Maputo</p> | <p>NAMIBIA - NAMIBIE</p> <p>Delegate Ricardo MARTINEZ-MUÑOZ Minister Counsellor Permanent Representation of Colombia to FAO Rome</p> <p>Adviser Taye-Brook ZERIHOUN Political Affairs Officer UN-PATD New York</p> <p>Adviser Ms Jennifer Lee DE LAURENTIS Personal Assistant to the ASG UN-PATD New York</p> <p>NEPAL</p> <p>Delegate Hem Bahadur MALLA Minister of Agriculture Kathmandu</p> <p>Alternate Akrur N. RANA Senior Agricultural Adviser Ministry of Agriculture Kathmandu</p> <p>Alternate Kamala Bhakta RAJBHANDARI Joint Secretary Ministry of Agriculture and Land Reform Kathmandu</p> <p>Alternate Hari Mohan SHRESTHA Joint Secretary Ministry of Commerce and Supplies Kathmandu</p> <p>NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS</p> <p>Delegate G.J.M. BRAKS Minister for Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Alternate Aart DE ZEEUW Director General of Agriculture The Hague</p> <p>Alternate H.J. TANKINK Deputy Director-General for Rural Areas and Quality Management Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> | <p>Alternate L. HERTOG Permanent Representative of the Netherlands to FAO and WFP Rome</p> <p>Associate W. A. MEIJER Director Agricultural Development Cooperation Department Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Associate N. SLOT Policy Adviser to the Director-General for Agriculture and Food Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Associate J. DOORENBOS Deputy Director Department of Development Cooperation Ministry of Agriculture The Hague</p> <p>Associate C.B. HOUTMAN Agricultural Development Cooperation Department Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Associate M. LENSTRA International Organizations Department Ministry of Foreign Affairs The Hague</p> <p>Associate A.J.M. OOMEN Agricultural Development Cooperation Department Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Associate P.A.L. de RIJK Division for International Economic Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> <p>Associate K. de VEY MESTDAGH Deputy Permanent Representative to FAO and WFP Rome</p> <p>Adviser G.A.M. van der GRIND Public Board of Agriculture The Hague</p> <p>Adviser J.J. GROENEVELD Director, Processing and Marketing Agricultural Products Department Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague</p> |
|---|---|--|

| | | |
|---|---|--|
| Adviser G.M.G. KWAAK Information and External Relations Department Ministry of Agriculture and Fisheries The Hague | Suplente Humberto CARRION McDONOUGH Embajador de Nicaragua ante la FAO Roma | Suppléant BAWA SAHADOU Représentant permanent du Niger auprès de la FAO Rome |
| NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA | Suplente Reynaldo TREMINIO Director de Granos Básicos MIDINRA Managua | Adjoint Mme TALATA BAGHEBABA Chef de Service du Budget Ministère des Finances Niamey |
| Delegate Colin J. MOYLE Minister of Agriculture and Fisheries Minister in charge of the Rural Banking and Finance Corporation Wellington | Suplente Aldo FABRI Director de Colaboración Económica Externa MIDINRA Managua | Adjoint MAMANE MARICHATOU AMADOU Ingénieur des techniques forestières Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement Niamey |
| Alternate R.E.W. ELLIOTT Assistant Director-General Ministry of Agriculture and Fisheries Wellington | Suplente Francisco LACAYO Director General de la Región I MIDINRA Managua | NIGERIA |
| Alternate R.W.M. JOHNSON Deputy Director Economics Division Ministry of Agriculture and Fisheries Wellington | Suplente Srta. Rita Delia CASCO Directora General de Organismos y Conferencias Internacionales, MINEX Managua | Delegate A. I. AKINRINADE Minister of Agriculture, Water Resources and Rural Development Lagos |
| Alternate J.D.L. RICHARDS Counsellor Permanent Representative to FAO Rome | Suplente Sra. Virginia ESPINOSA RAMIREZ Representante Permanente Alterno ante la FAO Roma | Alternate K.B. DAVID-WEST Director Federal Livestock Department Lagos |
| Alternate P.N. BAIGENT Counsellor (Agriculture) New Zealand High Commission London | Asesor Enoc FLORES MIDINRA Managua | Alternate O. AWOYEMI Director Federal Department of Agriculture, Water Resources and Rural Development Lagos |
| Alternate Ms A.J. COSTELLO Second Secretary (Commercial) Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Asesor Ramiro PERALTA DIAZ Asesor Técnico MIDINRA Managua | Alternate S.S.O. AKPATA Director Central Planning Department Federal Department of Agriculture Water Resources and Rural Development Lagos |
| Associate P.G. McCABE Private Secretary to the Minister of Agriculture and Fisheries Wellington | NIGER | Alternate O. AYO Director Federal Ministry of National Planning Lagos |
| Associate Miss Anne MORAN Ministry of Agriculture and Fisheries Wellington | Délégué ALLELE ELHADJ HABIBOU Ministre de l'agriculture Niamey | Alternate Alhaji D.D. APANPA Director Federal Department of Fisheries Lagos |
| NICARAGUA | Suppléant IBRAHIM QUMAROU Directeur de l'agriculture Niamey | Alternate Jaafaru LADAN Minister (Agriculture) Permanent Representative of Nigeria to FAO Rome |
| Delegado Jaime WHEELOCK ROMAN Ministro de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria Managua | Suppléant MAINA SANDA Directeur des Etudes et de la Programmation Ministère de l'agriculture Niamey | Adviser Mrs K. TYCUS-LAWSON Legal Adviser Ministry of Agriculture Lagos |
| Suplente Pedro Antonio BLANDÓN LANZAS Viceministro Primero de Cooperación Externa Managua | Suppléant IBRAHIM MAZOU Directeur de l'élevage Ministère des ressources animales Niamey | |

| | | |
|---|---|--|
| NORWAY - NORVEGE - NORUEGA | | PANAMA |
| Delegate Svein SUNDSBØ Minister of Agriculture Oslo | Associate Jostein LEIRO Counsellor Ministry of Development Cooperation Oslo | Delegado Bruno V. GARISTO M. Ministro de Desarrollo Agropecuario Panamá |
| Alternate Torbjorn K. CHRISTIANSEN Ambassador Permanent Representative of Norway to FAO Rome | OMAN <u>عمان</u> Delegate Salim Ismail SUWAID Ambassador of the Sultanate of Oman in Italy Permanent Representative to FAO Rome | Suplente José Manuel WATSON Embajador Representante Permanente de Panamá ante la FAO Roma |
| Alternate Per Harald GRUE Director General of Agriculture Oslo | مندوب سالم اسماعيل سعيد في سلطنة عمان ومتذوباً الدائم لدى السطة روما | Suplente Alfredo ACUÑA HUMPHRIES Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO Roma |
| Alternate Harald HØSTMARK FAO Coordinator Ministry of Development Cooperation Oslo | Alternate Ahnaf bin Omar AL ZUBAIDI Director of Agricultural Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries Muscat | Suplente Srita. Delia de VILLAMONTE Consejero Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO Roma |
| Associate Mrs Mette RAVN Alternate Permanent Representative of Norway to FAO Rome | مناوب أختف بن عمر الزبيدي مدير الشؤون الزراعية وزارة الزراعة والثروة السمكية مسقط | Suplente Horacio MALTEZ Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO Roma |
| Associate Ms Anny FELDE Personal Secretary to the Minister of Agriculture Oslo | PAKISTAN | Adjunto Sra. Yolanda AROSEMENA de ACUÑA Agregada de la Representación Permanente de Panamá ante la FAO Roma |
| Associate Olav LINDSTAD Head of Division Ministry of Development Cooperation Oslo | Delegate Kazi Abdul MAJID ABID Minister for Food and Agriculture and Cooperatives Islamabad | Adjunto Srita. Navidad MORON ZANET Agregada de la Representación Permanente de Panamá ante la FAO Roma |
| Associate Nils Ragnar KAMSVAAAG Secretary The Royal Norwegian Embassy Rome | Alternate Sartaj AZIZ Special Assistant to the Prime Minister on Agriculture Islamabad | PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE - NOUVELLE-GUINEE - PAPUA NUEVA GUINEA |
| Associate Ms Hanne-Marie KAARSTAD Counsellor Ministry of Foreign Affairs Oslo | Alternate Muzaaffar AHMAD Additional Secretary Ministry of Food, Agriculture and Cooperatives Islamabad | PARAGUAY |
| Associate Ms Anne NYSTRØM Adviser The Royal Norwegian Embassy Rome | Alternate M. Afzal QADIR Ambassador of Pakistan in Italy Permanent Representative to FAO Rome | Delegado Roque J. YODICE Representante Permanente del Paraguay ante la FAO Roma |
| Associate Almar SAGELUMO Acting Director General of Agriculture Ministry of Agriculture Oslo | Associate Javed MUSHARRAF Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Suplente Luis María AVEIRO MONELLO Representante Permanente Alterno del Paraguay ante la FAO Roma |
| Associate Knut BØRVE Executive Officer Ministry of Agriculture Oslo | Associate Ajmal Mahmood QURESHI Deputy Secretary for International Cooperation Ministry of Food, Agriculture and Cooperatives Islamabad | PERU - PEROU |
| | | Delegado Mario BARTUREN DUNAS Ministro de Agricultura Lima |

| | | |
|--|--|---|
| Suplente Luis SOLARI TUDELA Director de Organismos y Conferencias Internacionales Ministerio de Relaciones Exteriores Lima | Adviser I.A. RONQUILLO Chief, Division of Research Bureau of Fisheries and Aquatic Resources Ministry of Agriculture and Food Manila | PORUGAL Delegate José Eduardo MENDES FERRAO President of the Portuguese National FAO Committee Lisbon |
| Suplente Manuel VILLAVICENCIO RIVERA Director General de la Oficina Sectorial de Planificación Ministerio de Agricultura Lima | Adviser Ms María Luisa GAVINO Agricultural Analyst Embassy of the Philippines Rome | Alternate Oscar SALES PETINGA Department of Planning of the Ministry of Agriculture Lisbon |
| Suplente Javier GAZZO F.D. Embajador del Perú ante la FAO Roma | Adviser Ms Raquel M. ACOSTA Executive Assistant Embassy of the Philippines Rome | Associate António ALMEIDA RIBEIRO Alternate Permanent Representative of Portugal to FAO Rome |
| Adjunto José Luis GARAYCOCHEA BUSTAMANTE Ministro Consejero Representante Permanente Alterno ante la FAO Roma | Adviser Ms Imelda M. CLAVE Embassy of the Philippines Rome | Associate António MAGALHAES COELHO Expert of the Portuguese National FAO Committee Lisbon |
| Adjunto Daniel F. ROCA ALCAZAR Representante Permanente Suplente del Perú ante la FAO Roma | Adviser Flora M. CLAVE Embassy of the Philippines Rome | QATAR <u>قطر</u> Delegate AHMAD A.R. AL-MANA Under-Secretary for Industry and Agriculture Doha |
| PHILIPPINES - FILIPINAS | POLAND - POLOGNE - POLONIA | مندوب أحمد عبد الرحمن المانع وكيل وزارة الصناعة والزراعة الدوحة |
| Delegate Jesus T. TANCHANCO Minister National Food Authority Manila | Delegate Kazimierz GRZESIAK Deputy Minister of Agriculture and Food Economy Warsaw | منسّاب بريد عامر الحميدي رئيس مركز الخدمات الزراعية بالشمال وزارة الصناعة والزراعة الدوحة |
| Alternate Jacobo C. CLAVE Permanent Representative to FAO Rome | Alternate Józef WIEJACZ Ambassador Permanent Representative of Poland to FAO Rome | منسّاب Braid A. AL-HUMAIDI Head of Northern Agricultural Services Centre Ministry of Industry and Agriculture Doha |
| Alternate Victor G. GARCIA III First Secretary and Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Associate Jan GORECKI Vice-President of the Warsaw Agricultural University | منسّاب Mohammad Ibrahim AL-MANNAI Head of Agricultural Meteorology Ministry of Industry and Agriculture Doha |
| Alternate Horacio M. CARANDANG Agricultural Attaché and Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Associate Jan ORZESZKO Alternate Permanent Representative of Poland to FAO Rome | منسّاب محمد ابراهيم الصناعي رئيس قسم الارصاد الزراعية وزارة الصناعة والزراعة الدوحة |
| Alternate Hermes J. DORADO Second Secretary and Alternate Permanent Representative to FAO Rome | Associate Marian BRZOSKA Adviser to the Minister of Agriculture and Rural Economy Warsaw | منسّاب محمد ابراهيم الصناعي رئيس قسم الارصاد الزراعية وزارة الصناعة والزراعة الدوحة |
| Associate Renato ASTUDILLO Special Assistant National Food Authority Manila | Associate Mrs Małgorzata PIOTROWSKA Secretary of the Polish National FAO Committee Warsaw | منسّاب Dariusz MANCZYK Senior Expert Ministry of Foreign Affairs Warsaw |

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué
Aurel ANTONIU
Vice-Ministre de l'agriculture et
de l'industrie alimentaire
Bucarest

Adjoint
Gheorghe COSTAN
Conseiller au Ministère de l'agriculture
et de l'industrie alimentaire
Bucarest

Adjoint
Victor EFTIMIU
Conseiller au Ministère de l'agriculture
et de l'industrie alimentaire
Bucarest

RWANDA

Délégué
Anastase NTEZIRLYAYO
Ministre de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

Suppléant
Anastase MUREKESZI
Directeur Général de la Production agricole
Ministère de l'agriculture, de
l'élevage et des forêts
Kigali

**SAINT CHRISTOPHER AND NEVIS -
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NEVIS -
SAN CRISTOBAL Y NIEVES**

SAINT LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

Delegate
Ira d'AUVERGNE
Minister of Agriculture, Lands,
Fisheries and Cooperatives
Castries

Alternate
Ms Andria XAVIER
Ministry of Agriculture, Lands,
Fisheries and Cooperatives
Castries

**SAINT VINCENT AND THE GRENADINES -
SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES -
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS**

Delegate
Marcus P.W. DE FREITAS
Minister of Trade, Industry
and Agriculture
Kingstown

Alternate
Henry A. GAYNES
Permanent Secretary
Ministry of Trade, Industry
and Agriculture
Kingstown

Alternate
Mrs Gloria DAVY-PENNINGSFELD
Consul General
Geneva

SAMOA

**SAO TOME AND PRINCIPE -
SAO TOME-ET-PRINCIPE -
SANTO TOME Y PRINCIPE**

Délégué
Tomé Dias DA COSTA
Ministre de l'Agriculture et de l'élevage
Sao Tomé

Suppléant
Fradique Bandeira de MENEZES
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO
Bruxelles

Suppléant
Carlos Edmundo MADEIRA LITO
Directeur des Ressources humaines
Ministère de l'Agriculture
Sao Tomé

المملكة العربية السعودية
SAUDI ARABIA,(KINGDOM OF) -
ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D') -
ARABIA SAUDITA (REINO DE)

Delegate
Abdul RAHMAN bin Abdul Aziz AL-SHEIKH
Minister of Agriculture and Water
Riyadh

مندوب
عبد الرحمن بن عبد العزيز آل الشيخ
وزير الزراعة والمياه
الرياض

Alternate
Abdullah AL-SAEED AL-MOSAED
Deputy Minister for Water Affairs
Riyadh

مندوب
عبد الله السعيد المساعد
نائب وزير لشئون المياه
الرياض

Alternate
Atif Y. BUKHARI
Ambassador of the Kingdom of
Saudi Arabia to FAO
Rome

مندوب
عاطف يحيى بخاري
السفير والممثل الدائم للملكة العربية
السعودية لدى المنظمة
روما

Alternate
Mustafa Ibrahim MAHDI
Permanent Representation of the
Kingdom of Saudi Arabia to FAO
Rome

مساوب
مطفع ابراهيم مهدي
العنيلية الدائم للملكة العربية السعودية
لدى المنظمة
روما

Associate
Hameed ABUJABALL
Director of Foreign Relations
Ministry of Agriculture and Water
Riyadh

مساعد
حمد محمد ابو جال
مدير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والمياه
الرياض

Adjoint
Abdallah M. AL-GULAIGAH
Governor of SWCCD
Riyadh

مساعد
عبد الله بن محمد الغليقة
محافظ المؤسسة العامة لتنمية
المياه
الرياض

SENEGAL

Délégué
Amadou Bator DIOP
Ministre du développement rural
Dakar

Suppléant
Henry Arfang SENGHOR
Ambassadeur
Représentant permanent du Sénégal
auprès de la FAO
Rome

Suppléant
Amadou Moustapha KAMARA
Directeur de l'agriculture
Dakar

Suppléant
Mame Balla SY
Premier Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Sénégal auprès de la FAO
Rome

Conseiller
Abdou Karim SIDIBE
Conseiller technique du Ministre
du Développement rural
Dakar

| | <u>الصومال</u> | |
|---|--|--|
| Conseiller Médoune DIENE Commissaire à la Sécurité alimentaire Ministère du Développement rural Dakar | SOMALIA - SOMALIE Delegate Bile Raflle GULED Minister of Agriculture Mogadishu | مستشار حسين على احمد وزارة الشروة السمكية مقديشيو |
| Conseiller Etienne SARR Conseiller technique du Ministre du Développement rural Dakar | | مندوب سیل رافل جونید وزیر الزراعة مقديشيو |
| Conseiller Papa Yoro DIALLO Conseiller culturel Ambassade du Sénégal Rome | Alternate Mohamed ABUCAR SHEIKH Permanent Secretary of Ministry of Agriculture Mogadishu | مناوب محمد أبوكر شيخ وكيل وزارة الزراعة مقديشيو |
| SEYCHELLES | | مناوب |
| Delegate Jacques Marie HODOUL Minister of Planning and Development Mahé | | عباس موسى حرج شیخ الجمهورية الصومالية الدستقراطية لدى المنظمة رومما |
| SIERRA LEONE - SIERRA LEONA | Alternate Abbas Musse FARAH Ambassador of the Somali Democratic Republic to FAO Rome | مناوب عباس موسى حرج شیخ الجمهورية الصومالية الدستقراطية لدى المنظمة رومما |
| Delegate Eya E. MBAYO Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources Freetown | | مستشار عبد اللطيف حاج عبد الله المدير العام لمشروع بولو ماريتو مقديشيو |
| Alternate T.E.C. PALMER Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources Freetown | Adviser Abdilatif Hagi ABDULLAHI General Manager Bulo Marerto Project Mogadishu | مستشار Sra. Doña Pilar GARCIA DONORO Subdirectora General de Relaciones Pesqueras Internacionales Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Madrid |
| SOLOMON ISLANDS - ILES SALOMON - ISLAS SALOMON | | Suplente Sra. Doña Rosa FERNANDEZ LEON Subdirectora General del Mercado Alimentario Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Madrid |
| Delegate Sethuel KELLY Minister of Agriculture and Lands Honiara | Adviser Hassan Moallim IBRAHIM Secretary Ministry of Agriculture Mogadishu | Suplente Leandro Nagore SAN MARTIN Director de Asuntos Generales de la Dirección General de Organizaciones y Conferencias Internacionales Ministerio de Asuntos Exteriores Madrid |
| Alternate Edmund ANDRESEN Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Lands Honiara | | Asesor Francisco FERNANDEZ DE ANA MAGAN Representante Permanente Adjunto de España ante la FAO Roma |
| Associate J. ASIPARA Ministry of Agriculture and Lands Honiara | | Asesor Manuel GARIJO HIERRO Jefe del Servicio de Cooperación Económica Sectorial Vicesecretaría General Técnica Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación Madrid |
| Adviser B.G.C. SMITH Under-Secretary Ministry of Agriculture and Lands Honiara | Adviser Abukar Sheikh HUSSEIN Official Ministry of Livestock Mogadishu | مستشار ابو بکر شیخ حسین مسؤول في وزارة الشروة الحيوانية مقديشيو |

Asesor
José-Miguel BOLIVAR SALCEDO
Coordinador Adjunto de Recursos
Fitogenéticos del INIA
Ministerio de Agricultura.
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor
Antonio BROTONS DIEZ
Dirección General Presupuestos
Ministerio de Economía y Hacienda
Madrid

Asesor
José-Joaquín GARCIA DEL CASTILLO
Jefe de la Sección de Organismos
y Conferencias Internacionales
de la Secretaría General Técnica
Ministerio de Agricultura,
Pesca y Alimentación
Madrid

Asesor
Fernando PANIZO ARCOS
Jefe del Gabinete Técnico del F.O.R.P.P.A.
Ministerio de Agricultura. Pesca y
Alimentación
Madrid

SRI LANKA

Delegate
Gamini JAYASURIYA
Minister of Agricultural
Development and Research and
Minister of Food and Cooperatives
Colombo

Alternate
M. A. PIYASEKERA
Ambassador of Sri Lanka in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
N.V.K.K. WEREGODA
Secretary
Ministry of Agricultural
Development and Research
Colombo

Alternate
D.H.J. ABEYAGOONASEKERA
Director
Ministry of Foreign Affairs
Colombo

Associate
Miss C. AMARATUNGA
Second Secretary
Embassy of Sri Lanka
Alternate Permanent
Representative to FAO
Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDAN السودان

Delegate
Siddiq ABDEEN MOHAMED
Minister of Agriculture
and Natural Resources
Khartoum

مندوب
صديق عابدين محمد
وزير الزراعة والموارد الطبيعية
الخرطوم

Alternate
Yousif Ahmed DASH
Undersecretary
Ministry of Agriculture
Khartoum

مناوب
يوسف احمد داش
وكيل وزارة الزراعة
الخرطوم

Alternate
Abdalla Mekki OSMAN
Undersecretary for Animal Resources
Khartoum

مناوب
عبد الله مكي عثمان
وكيل الوزارة لشؤون الثروة الحيوانية

Alternate
Abdel Moneim Mohamed EL-SHEIKH
Director General
Agriculture Planning Administration
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Khartoum

مناوب
عبد المنعم محمد الشيخ
مدير عام إدارة التخطيط
الاقتصادي
وزارة الزراعة
الخرطوم

Alternate
Gamal Mohamed AHMED
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب
جمال محمد أحمد
مستشار (الشئون الزراعية)
المندوب الدائم للسودان
لدى الممثلية
روما

SURINAME

Delegate
Radjkoemar RANDJET SINGH
Minister of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Alternate
George D. SOERJOESING
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Alternate
Harold E. LIONARONS
Coordinator of Planning
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

Adviser
Ramsewak SHANKAR
Adviser to the Minister of Agriculture
Paramaribo

Adviser
Hugo W. LECKIE
Head of Administrative Section
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry
and Fisheries
Paramaribo

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate
H.S. MAMBA
Minister for Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Alternate
Nicholas Thulasizwe GUMEDZE
Director of Veterinary Services
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Adviser
Ms Nonathemba Magdalene DLAMINI
Director of Research and Planning
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

Adviser
Patrick King LUKHELE
Chief Project Co-ordinator
Ministry of Agriculture and Co-operatives
Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate
Svante LUNDKVIST
Minister of Agriculture
Stockholm

Alternate
Ulf LONQVIST
Under-Secretary of State
Ministry of Agriculture
Stockholm

Alternate
Stefan de MARE
Assistant Under-Secretary
Ministry of Agriculture
Stockholm

| | | |
|---|--|--|
| Alternate Mrs Astrid BERGQUIST Head of Section Secretary General of the Swedish National FAO Committee Ministry of Agriculture Stockholm | Suppléant Gaspard BODMER Ambassadeur Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO Rome | Alternate Mahmoud SALAMEH External Relations Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform Damascus |
| Alternate Ingvar WIDEN Director General National Board of Agriculture Chairman of the Swedish National FAO Committee Stockholm | Suppléant Peter WIESMANN Ministre Représentant permanent adjoint de la Suisse auprès de la FAO Rome | مناوب محمود سلامة قسم العلاقات الخارجية وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق |
| Alternate Gösta ERICSSON Minister Permanent Representative of Sweden to FAO Rome | Adjoint Grégoire de KALBERMATTEN Collaborateur diplomatique à la Section des Nations Unies et Organisations internationales Berne | Adviser Mohamed Said HALABI Agriculture and Irrigation Department State Planning Commission Damascus |
| Alternate Göran ANCKARBERG Counsellor Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO Rome | Adjoint Igor MARINCEK Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Office fédéral de l'Agriculture Berne | مستشار محمد سعيد الطبي ادارة الزراعة والرى هيئة تخطيط الدولة دمشق |
| Adviser Lars Erik BIRGEGRÄRD Research Director Swedish University of Agricultural Sciences Uppsala | SYRIA - SYRIE - SIRIA <u>سورية</u> Delegate Mahmoud Ahmad EL-KURDY Minister of Agriculture and Agrarian Reform Damascus | TANZANIA - TANZANIE |
| Adviser Lennart BRUNANDER Member of Parliament Stockholm | مدوب محمود احمد الكردي وزير الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق | Delegate P.A. BOMANI Minister for Agriculture and Livestock Development Dar es-Salaam |
| Adviser Arne JOHANSSON Chairman Swedish Union of Forest Workers Stockholm | Alternate Bourhan KAYAL Ambassador of the Syrian Arab Republic in Italy Rome | Alternate Ernest A. MULOKOZI Ambassador Principal Secretary Ministry of Agriculture and Livestock Development Dar es-Salaam |
| Adviser Ms Agneta KARLSSON Assistant Ministry of Agriculture Stockholm | مناوب برهان كمال سفير الجمهورية العربية السورية في إيطاليا روما | Alternate A.K. SYKES Ambassador Permanent Representative of Tanzania to FAO Rome |
| Adviser Hans RAMEL Member of the Board Federation of Swedish Farmers Stockholm | Alternate Hussein AL-AHMAD Director of Research Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform Damascus | Alternate O.A. JUMA Principal Secretary Ministry of Agriculture and Livestock Development Zanzibar |
| SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA | مناوب حسين الاحمد مدير ادارة البحوث وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي | Alternate J.K. KYAMBWA Commissioner of Livestock Ministry of Agriculture and Livestock Development Dar es-Salaam |
| Délégué Jean-Claude PIOT Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Président du Comité national suisse de la FAO Berne | Alternate Mohammed Rachid KANBAR Soils Department Ministry of Agriculture and Agrarian Reform Damascus | Alternate E.G. MOYO Assistant Commissioner for Agriculture Ministry of Agriculture and Livestock Development Dar es-Salaam |
| Suppléant Hans POPP Sous-Directeur de l'Office fédéral de l'Agriculture Berne | مناوب محمد رشيد قنبر ادارة التربية وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي دمشق | |

Alternate
B.H. KATANI
Senior Economist
Planning and Marketing
Ministry of Agriculture
and Livestock Development
Dar es-Salaam

Alternate
J.S. MTENGA
Minister Plenipotentiary
Alternate Permanent Representative
of Tanzania to FAO
Rome

Alternate
ESROM MARYOGO
Minister Plenipotentiary
Embassy of Tanzania
Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Delegate
Borom TANTHIEN
Deputy Minister of Agriculture
and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Chaisop SOPSARN
Deputy Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Vanich VARIKUL
Director General
Department of Fisheries
Bangkok

Alternate
Vasana BOONPHUPHANTUNTE
Assistant Secretary to the
Minister of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Nguen SRISURAK
Deputy Secretary General
Office of Agricultural Economics
Bangkok

Alternate
Tamongchit WONGSIRI
Deputy Director-General
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Alternate
Mrs Marasee SURAKUL
Assistant Secretary-General
Office of the National FAO Committee
Bangkok

Alternate
Vanrob ISARANKURA
Agricultural Counsellor
Permanent Representative of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Chaiwat INTRACHATORN
Commercial Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Pichai PONGPAET
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Pinit KORSIEPORN
Alternate Permanent Representative
of Thailand to FAO
Rome

Alternate
Chanchai CHARANVATTANAKIT
Third Secretary
Department of Economic Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Bangkok

Adviser
Thavi TANTHIEN
Private Secretary to the Deputy Minister
of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

TOGO

Délégué
Koffi SAMA
Docteur vétérinaire
Ministère du développement rural
Lomé

TONGA

Delegate
Tomasi T. SIMIKI
Director of Agriculture, Fisheries and Forests
Nuku'alofa

TRINIDAD AND TOBAGO -
TRINITE-ET-TOBAGO -
TRINIDAD Y TABAGO

Delegate
Lyle Everette WILLIAMS
Ambassador
Permanent Representative to the
United Nations and to FAO
Geneva

Alternate
Vincent MOE
Director
Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Lands
and Food Production
Port-of-Spain

Alternate
Mrs Jean GEORGE
Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Trinidad and Tobago
to the United Nations and FAO
Geneva

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ

Délégué
Lassaad BEN OSMAN
Ministre de l'agriculture
Tunis

مندوب
السعد بن عصمان
وزير الفلاحة
تونس

Suppléant
Mohamed ABDELHADI
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent de la
Tunisie auprès de la FAO
Rome

مساوب
محمد عبد الهادي
الوزير المفوض والمندوب الدائم
لتونس لدى المنظمة
روما

Conseiller
Mohsen BOUJEL
Directeur de la Planification des Statistiques
et des Analyses économiques
Tunis

مستشار
محسن بوجل
مدير التخطيط والاحصائيات
والتحاليل الاقتصادية
تونس

Conseiller
Sadok DJELLOULI
Directeur des Projets du PAM
Tunis

مستشار
الصادق الجلولي
مدير مشاريع برنامج الأغذية
ال العالمي
تونس

Conseiller
Badr BEN AMMAR
Sous-Directeur à la Direction de
la Planification des Statistiques
et Analyses économiques
Tunis

مستشار
بدر بن عمار
مدير مساعد إدارة التخطيط
والاحصائيات والتحاليل
الاقتصادية
تونس

Conseiller
Lassaad BOUKCHINA
Attaché de Cabinet
Ministère de l'Agriculture
Tunis

مستشار
الأسعد بوخشينا
محلق بديوان وزير الفلاحة
تونس

Conseiller
M.L. MOUAFFAK
Directeur Général adjoint
Office des Céréales
Tunis

مستشار
محمد الأسعد المرفق
مدير عام مساعد ، ديوان الحبوب
تونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate
Hüsnü DOGAN
Minister of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Alternate
Nazmi DEMIR
Deputy Under-secretary
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Alternate
Temel ISKIT
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
Turkey to FAO
Rome

Alternate
Mithat BALKAN
Director of International Economic
Organizations Division
Ministry of Foreign Affairs
Ankara

Associate
Mrs Gaye GÜRPINAR
Director for External Affairs
Board of Research, Planning and Coordination
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Associate
Sabri KESKIN
Director of Internally Financed
Projects Division
Directorate General for Projects
and Implementations
Ministry of Agriculture, Forestry
and Rural Affairs
Ankara

Associate
Hasim ÖGÜT
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Turkey to FAO
Rome

UGANDA - OUGANDA.

Delegate
Cyprian AJIKU
Minister of Works and
Minister of Agriculture and Forestry
Entebbe

Alternate
A.K. OSUBAN
Commissioner for Agriculture
Ministry of Agriculture and Forestry
Entebbe

Alternate
M. SIMBWA-BUNNYA
Permanent Representative (Designate)
of Uganda to FAO
Entebbe

Associate
S. ONYAIT
Deputy Commissioner of Veterinary Services
Ministry of Animal Industry and Fisheries
Kampala

Associate
Christopher DHATEMWA
Assistant Commissioner for Fisheries
Ministry of Animal Industry and Fisheries
Entebbe

Associate
E. OLET
Assistant Chief Forest Officer
Ministry of Agriculture and Forestry
Entebbe

الإمارات العربية المتحدة

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS - EMIRATOS ARABES UNIDOS

Delegate
Hamad Abdulla SALMAN
Deputy Minister of Agriculture
and Fisheries
Dubai

مندوب
حمد عبد الله سلمان
نائب وزير الزراعة والثروة السمكية
دبي

Alternate
Nasser Salman AL ABOODI
Ambassador of the United Arab
Emirates in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

منابر
ناصر سليمان العبو迪
سفير دولة الإمارات العربية المتحدة
في إيطاليا
والمندوب الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Ahmed Abdulla BUHUMAID
Director of the Office of the
Minister of Agriculture and Fisheries
Dubai

منابر
أحمد عبد الله محمد سرحيد
مدير مكتب وزير الزراعة
والثروة السمكية
دبي

Adviser
Mohammed ABDULAZIZ
Agricultural Adviser
Dubai

مستشار
محمد عبد العزيز
مستشار زراعي
دبي

Adviser
Abdulla KHALFAN MOHAMED AL-SHARIQI
Director of Northern Agriculture Zone
Dubai

مستشار
عبد الله خلفان محمد الشرقي
مدير المنطقة الزراعية الشمالية
دبي

Adviser
Ali Rashid Ali BADAWI
Director of Eastern Agriculture Zone
Dubai

مستشار
علي رشيد علي بدوى
مدير المنطقة الزراعية الشرقية
دبي

Adviser
Rashed Mohammed AL KAIBI
Head of the Personnel Section
Dubai

مستشار
رashed محمد الكبيسي
رئيس قسم شؤون الموظفين
دبي

| | | |
|--|--|--|
| UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO | Adviser Mrs P. SHUTE British Embassy Rome | Adviser Hartford T. JENNINGS Agricultural Development Division Office of International Development Bureau of International Organization Affairs Department of State Washington, D.C. |
| Delegate Timothy RAISON Minister for Overseas Development London | | |
| Alternate R. A. BROWNING Deputy Secretary Overseas Development Administration London | UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMERICA Delegate John R. BLOCK Secretary of Agriculture Washington, D.C. | Adviser Wayne DENNEY International Organization Affairs Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture Washington, D.C. |
| Alternate R.F.R. DEARE Minister Permanent Representative of the United Kingdom to FAO Rome | Alternate Millicent FENWICK* United States Ambassador to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome | Adviser Mark WARD United Nations Division Agency for International Development Washington, D.C. |
| Alternate G.A. WILLIAMS Assistant Head United Nations and Commonwealth Department Overseas Development Administration London | Alternate Daniel G. AMSTUTZ Under-Secretary for International Affairs and Commodity Programs Department of Agriculture Washington, D.C. | Adviser Michael H. GOLDMAN Bureau of Economic and Business Affairs Department of State Washington, D.C. |
| Alternate J.R. GOLDSACK Natural Resources Adviser Overseas Development Administration London | Alternate Antonio GAYOSO Director, Office of International Development Bureau of International Organization Affairs Department of State Washington, D.C. | Adviser E.B. SAMUEL Economic Officer Bureau of Economic and Business Affairs Department of State Washington, D.C. |
| Alternate J.D. AITKEN Principal Overseas Development Administration London | Alternate James E. ROSS United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome | Adviser Allan R. FURMAN United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome |
| Alternate Miss P. WEST Principal, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food London | Congressional Adviser Hon. Gene CHAPPIE House of Representatives Washington, D.C. | Private Sector Adviser William T. SCHAUWAUGH Executive Vice-President American Seed Trade Association Washington, D.C. |
| Alternate E.V. WADE-BROWN Higher Executive Officer Overseas Development Administration London | Adviser Edmund M. PARSONS Deputy United States Representative to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome | Adviser H. Peters STRONG Alternative Permanent Representative to FAO Rome |
| Adviser M.J. DINHAM Private Secretary to the Minister for Overseas Development London | Adviser A. Daniel WEYGANDT United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome | URUGUAY |
| Adviser Mrs E.A. BRIERTON Assistant to the Permanent Representative to FAO Rome | Adviser Max L. WITCHER Director, International Organization Affairs Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture Washington, D.C. | Delegado Roberto VAZQUEZ PLATERO Ministro de Agricultura y Pesca Montevideo |
| Adviser Miss K. BRAMLEY Assistant to the Permanent Representative to FAO Rome | *Ambassador Fenwick acted as delegate and head of delegation in the absence of Secretary Block. | Suplente Alberto André BONINO Jefe de División de Apoyo Plan Agropecuario Montevideo |
| | | Adjunto Federico Xiviller VILA Representante Permanente Alterno del Uruguay ante la FAO Roma |

VANUATU

Delegate
J.T. HOPA
Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

Alternate
William MAHIT
Second Secretary
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

Adviser
M.H. FOWLER
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
Port Vila

VENEZUELA

Delegado
Sra. Doña Mercedes FERMIN GOMEZ
Embajador de Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña María Isabel CASELLAS
Consejero
Representación Permanente
de Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Alberto MURILLO MORANTES
Primer Secretario
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Enrique BADILLO SPOSITO
Segundo Secretario
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

Suplente
Sra. Doña Marina BRICEÑO ZEHL
Agregado II
Representación Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

VIET NAM

Délégué
NGUYEN DANG
Ministre adjoint de l'agriculture
Hanoï

Suppléant
Mme PHAN THI MINH
Ambassadeur du Viet Nam en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

Adjoint
TRAN DUC
Professeur en Economie
Hanoï

Adjoint

Mme HOANG THI CU
Représentant permanent adjoint
du Viet Nam auprès de la FAO
Rome

Adjoint

NGUYEN CHI THANH
Représentant permanent adjoint
auprès de la FAO
Rome

الجمهورية العربية اليمنية

YEMEN ARAB REPUBLIC -
YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU -
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL

Delegate

Ahmed Ali AL-HAMDANI
Minister of Agriculture and Fisheries
Sanaa

مندوب
أحمد علي الهمданى
وزير الزراعة والثروة السمكية
صنعاء

Alternate

Taha Abdo THABET
Assistant Director
Irrigation Department
Sanaa

مناوب
طه عبد شابط
المدير العام المساعد لإدارة الري
صنعاء

Alternate

Ali Abdullah AL AGHBARY
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO
Rome

مناوب
علي عبد الله الغباري
الممثل الدائم للجمهورية العربية
اليمنية لدى المنظمة
roma

Alternate

Ahmed Ali AL-AKVAA
Director of Foreign Relations Department
Ministry of Agriculture and Fisheries
Sanaa

مناوب
أحمد علي الأ��ع
مدير العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والثروة السمكية
صنعاء

جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REPUBLIC OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL

Delegate

Mohamed Sulaiman NASSER
Minister of Agriculture and Agrarian Reform
Aden

مندوب
محمد سليمان ناصر
وزير الزراعة والأصلاح الزراعي
عدن

Alternate
Anwar KHALED
Ambassador

Permanent Representative of the People's
Democratic Republic of Yemen to FAO
Rome

مناوب
أنور خالد
السفير والممثل الدائم لجمهورية اليمن
الديمقراطية الشعبية لدى المنظمة
روما

Adviser
Isam LUQMAN
General Manager
Ministry of Agriculture
Aden

مستشار
عصام صالح لقمان
مدير عام التخطيط والاحصاء
وزارة الزراعة
عدن

Adviser
Saleh Salem GAASOOS
Ministry of Agriculture

مستشار
صالح سالم جسوس
وزارة الزراعة - مدير دائرة
المشاريع

Adviser
Abdul Rahaman TARMOOM
Assistant to the Director of Agriculture
Ministry of Planning
Aden

مستشار
عبد الرحمن طرمون
مساعد مدير الدائرة الزراعية
وزارة التخطيط
عدن

Adviser
Mohammed Ahmed MANSOOR
Assistant Deputy Minister for Fisheries
Aden

مستشار
محمد أحمد منصور
مساعد نائب وزير الثروة السمكية
عدن

YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Delegate
Milorad STANOJEVIC
Minister of Agriculture
Belgrade

Alternate
Hristo HRISTOMANOV
Chairman of the Yugoslav National
FAO Committee
President of the Committee for Agriculture
of the Socialist Republic of Macedonia
Skopje

Alternate
Milutin TAPAVICKI
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative
of Yugoslavia to FAO
Rome

Alternate
Milan KNEZEVIC
President, Committee for Agriculture
of the Socialist Republic of Slovenia
Ljubljana

Alternate
Milan TRKULJA
Professor
Faculty of Economics
University of Novi Sad

Alternate
Milan KARIC
Counsellor for FAO
Federal Committee for Agriculture
Belgrade

Adviser
Ms Mirijana SRDANOV
Assistant to the President
of the Federal Committee for Agriculture
Belgrade

ZAIRE

Délégué
NZUNGU LUNTADI
Secrétaire d'Etat au Département
de l'Agriculture et du Développement rural
Kinshasa

Suppléant
SAMBA MOONI te AVELELA
Directeur-Chef de Service au
Département de l'Agriculture
et du Développement rural
Kinshasa

Suppléant
Mme SANGO ya TAMBWE
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Zaïre auprès de la FAO
Rome

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate
G.K. CHINKULI
Minister of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Alternate
N.P. MAGANDE
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Alternate
H.M. NZUNGA
Ambassador of Zambia in Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
E. MUYANGA
Director of Fisheries
Ministry of Lands and Agriculture
Lusaka

Alternate
N. MUMBA
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture
and Water Development
Lusaka

Adviser
T.F.F. MALUZA
Alternate Permanent Representative
of Zambia to FAO
Rome

ZIMBABWE

Delegate
M.E. MAHACHI
Minister of Lands, Agriculture and
Rural Resettlement
Harare

Alternate
E. CHENGU
Deputy Secretary
Ministry of Lands, Agriculture and
Rural Resettlement
Harare

Alternate
T. TAKAVARASHA
Assistant Secretary
Ministry of Lands, Agriculture
and Rural Resettlement
Harare

المراسلون من الدول الأعضاء في الأمم المتحدة

联合国会员国的观察员

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

U.S.S.R. - U.R.S.S.

Jurij A. ZNAMENSKI
Assistant Director
Central Institute for Scientific Research on Fisheries
Moscow

Guenrih K. VOITOLOVSKI
Chief of Section
Institute for International Economic Relations
Academy of Sciences
Moscow

دولة الفاتيكان

教廷

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

The Most Rev. Agostino FERRARI-TONIOLI
Permanent Observer of the Holy See to FAO
Vatican City

Giovanni Battista PIRAS
Vatican City

Rev. Msgr Biagio NOTARANGELO
Vatican City

Pietro CAIAZZA
Vatican City

Rev. F. Aloysis FONSECA
Vatican City

Luigi GUARRERA
Vatican City

Vincenzo BUONOMO
Vatican City

جماعة فرسان مالطا

马耳他自治社

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE
SOBERANA ORDEN DE MALTA

Don Francesco COLONNA
Représentant auprès de la FAO
Rome

Clemente BRIGANTE COLONNA
Représentant adjoint auprès de la FAO
Rome

حركات التحرير

解放运动

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS
CONGRES NATIONAL AFRICAIN DE L'AFRIQUE DU SUD
CONGRESO NACIONAL AFRICANO DE SUDAFRICA

T.T.NKobi
Treasurer General
Lusaka

Shadrack PEKANE
Projects Department
Lusaka

PAN AFRICANIST CONGRESS OF AZANIA

Mfanasekaya GQOBOSE
Secretary for Economic Affairs
Dar es-Salaam

SOUTHWEST AFRICAN PEOPLE'S ORGANIZATION
ORGANISATION DU PEUPLE DU SUD-OUEST AFRICAIN
ORGANIZACION DEL PUEBLO DE AFRICA SUDOCCIDENTAL

A.H. SHIHEPO
Deputy Secretary for Foreign Affairs

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

| | | | |
|---|----------|--|---------|
| UNITED NATIONS – NATIONS UNIES – NACIONES UNIDAS | | UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL | |
| Miss Margaret J. ANSTEE Assistant Secretary General Department of Technical Cooperation for Development | New York | Martyn N. EGGOUCH Head, Interagency Programme Coordination Section Division of Policy Coordination | Vienna |
| Patrizio CIVILI Chief of the Office of Under-Secretary General for International Economic and Social Affairs | New York | | |
| T. ZOUPANOS Chief of External Relations and Inter-Agency Affairs | Geneva | UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE | |
| OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS | | Joseph C. WHEELER Deputy Executive Director | Nairobi |
| Manfred PAEFFGEN Representative for Italy | Rome | Reuben James OLEMBO Director, Environmental Management Service | Nairobi |
| Ms Laura CARUGNO Programme Assistant Branch Office for Italy | Rome | | |
| UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO | | WORLD FOOD COUNCIL CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION | |
| Aldo AJELLO Assistant Administrator Director, European Office | Geneva | Maurice J. WILLIAMS Executive Director | Rome |
| R. HELMKE Deputy Director European Office | Geneva | Brian ROSS Chief, Policy Co-ordination and External Relations | Rome |
| Evlogui BONEV Principal Officer European Office | Geneva | Alain VIDAL NAQUET Chef de Cabinet | Rome |
| | | Peter E. TEMU Chief, Policy Development and Economic Analysis | Rome |
| | | Uwe KRACHT Senior Economic Affairs Officer | Rome |
| | | Pavel S. FEDORUK Senior Economic Affairs Officer | Rome |
| | | WEI ZHOU Senior Economic Affairs Officer | Rome |
| | | Thomas STEPHENS Policy Analysis and Information Officer | Rome |
| | | Rajinder KAUSHIK Economist | Rome |

| | | | |
|---|------|---|---|
| WORLD FOOD PROGRAMME PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS | | | UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO) ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA |
| James C. INGRAM Executive Director | Rome | Nhu-hoi PHAM Deputy Assistant Director-General Department of Sciences | Paris |
| Salahuddin AHMED Deputy Executive Director | Rome | Inocencio A. RONQUILLO Chairman, Intergovernmental Oceanographic Commission | Paris |
| M. EL MIDANI Director, WPX | Rome | | |
| R.M. CASHIN Director, WPM | Rome | | |
| E.E. LUHE Director, WPR | Rome | | |
| F. HOLDER Director, WPDE | Rome | Marius VERAART FAO and IFAD Coordinator Agriculture and Rural Development Department | Washington D.C. |
| C.D. PAOLILLO Senior Policy Adviser, WPD | Rome | | |
| D.E. SINTOBIN Deputy Director, WPR | Rome | | |
| F. PRONK Deputy Director, WPM | Rome | Idriss JAZAIRY President | Rome |
| H. BEN SLIMANE Deputy Director, WPM | Rome | Moise MENSAH Assistant President Project Management Department | Rome |
| P. KELLOWAY Deputy Director, WPX | Rome | Benjamin MACDONALD Director, Asia Division | Rome |
| D.J. SHAW Senior Economist, WPD | Rome | Domingos DONIDA Latin America Division | Rome |
| Q.H. HAQUE Chief, WPXR | Rome | Bahman MANSURI Director, Africa Division | Rome |
| P. MITCHELL Chief, WPXP | Rome | Salah TAYYIB External Relations Division | Rome |
| T. NEGASH External Relations Officer, WPXR | Rome | Seiji SHINDO Director, Policy Review Division | Rome |
| INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO | | INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA | |
| Francesco D'ATTILA Director, Branch Office | Rome | Bjoern SIGURBJOERNSSON Director, Joint FAO/IAEA Division of Isotope and Radiation Applications of Atomic Energy for Food and Agricultural Development | Vienna |
| Italo CORDISCHI Assistant Director, Branch Office | Rome | | |

المجموعة الاقتصادية الأوروبية

欧洲经济共同体

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| Gilles DESESQUELLES Administrateur à la Direction générale de l'agriculture Commission des Communautés européennes | Bruxelles | Gianfranco GIRO Chef du Bureau de l'Information Secrétariat du Conseil | Rome |
| Uwe HESSE Chef de Division Secrétariat du Conseil | Bruxelles | Nicolo DI GIOIA Attaché agricole Bureau d'Information | Rome |
| Salvatore CORNADO Attaché au développement Bureau d'Information | Rome | E.J.W. VAN RIJ Direction de la politique agricole Secrétariat du Conseil | Bruxelles |

المرأقبون من المنظمات الحكومية الدولية

政府间组织观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

| | | | |
|--|----------|--|----------|
| AFRICAN DEVELOPMENT BANK BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT BANCO AFRICANO DE FOMENTO | Abidjan | ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ORGANIZACION ARABE PARA EL DESARROLLO AGRICOLA | |
| I.B.C. JOHN Director of the Department of Agriculture | Abidjan | Hassan Fahmi JUMAH Director General | Khartoum |
| CHOUKRALLAH LARBI Chief of the Agriculture Division | Abidjan | Mohamed Osman SALIH Deputy Director-General | Khartoum |
| Cheikh T. SARR Chief of the Agriculture Division | Abidjan | Mohamed Hamdi SALEM Director, Economics Division | Khartoum |
| ANDEAN DEVELOPMENT CORPORATION SOCIETE ANDINE DE DEVELOPPEMENT CORPORACION ANDINA DE FOMENTO | Caracas | Soliman Sid AHMED Head of Production Economics Section Economic Division | Khartoum |
| Francisco ROJO FERNANDEZ | Caracas | CENTRAL AFRICAN CUSTOMS AND ECONOMIC UNION UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE UNION ADUANERA Y ECONOMICA DE AFRICA CENTRAL | |
| ARAB CENTRE FOR THE STUDY OF ARID ZONES AND DRY LANDS CENTRE ARABE D'ETUDES DES TERRES ARIDES ET NON IRRIGUEES CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS Y LAS TIERRAS DE SECANO | Damascus | Louis Bertrand NETY Chef du Département de l'agriculture, des eaux, chasses et Forêts | Bangui |
| Mahamad EL KHASH Director-General | Damascus | Benoit TAKAM Expert | Bangui |
| | | CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR AFRICA CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE POUR L'AFRIQUE CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA AFRICA | |
| | | A. Mamdouh EL-BAZ Director | Arusha |

| | | | |
|---|---------------|--|--------------------------|
| CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR ASIA AND THE PACIFIC CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRÉ POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA ASIA Y EL PACIFICO | Dhaka | ECONOMIC COMMUNITY OF THE GREAT LAKES COUNTRIES COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS PAISES DE LOS GRANDES Lagos | Gitega (Burundi) |
| A.T.M. SHAMSUL HAQUE Director | | Tashibamba BAIKA Directeur général Institut de recherche agronomique et zootechnique de la CEPGL | |
| COMMONWEALTH AGRICULTURAL BUREAUX OFFICES AGRICOLES DU COMMONWEALTH OFICINA DE AGRICULTURA DE LA COMMONWEALTH | | INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACION PARA LA AGRICULTURA | |
| E.K. WOODFORD Director, Scientific Services | Slough (U.K.) | Francisco MORILLO Director General | San José |
| COMMONWEALTH SECRETARIAT SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH | | INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO | |
| M. Mokammel HAQUE Director Food Production and Rural Development Division | London | Hector E. LUISI Representative in the United Kingdom | London |
| G.L. BAILUR Assistant Director Food Production and Rural Development Division | London | INTER-AFRICAN COFFEE ORGANIZATION ORGANISATION INTERAFRICAINE DU CAFE ORGANIZACION INTERAFRICANA DEL CAFE | |
| Michael WALES Assistant Director Food Production and Rural Development Division | London | MPUNGI BUYUNGU Deputy Secretary | Abidjan |
| COOPERATION COUNCIL OF THE ARAB STATES OF THE GULF CONSEIL DE COOPERATION DES ETATS ARABES DU GOLFE CONSEJO DE COOPERACION DE LOS ESTADOS ARABES DEL GOLFO | | INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION COMMISSION SERICOLE INTERNATIONALE COMISION SERICCOLA INTERNACIONAL | |
| Abdullatif Ibrahim AL-MUGRIN Director Agriculture and Water Department Secretariat General | Riyadh | Henri BOUVIER Secrétaire général | La Mulatière (France) |
| Kjell M. TORBJÖRN Secretary Committee on Agriculture | Strasbourg | Gérard CHAVANCY Secrétaire général adjoint | La Mulatière (France) |
| DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION FOR EASTERN AFRICA ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS L'EST AFRICAIN ORGANIZACION PARA LA LUCHA CONTRA LA LANGOSTA DEL DESIERTO EN EL AFRICA ORIENTAL | | INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS (UPOV) UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (UPOV) UNION INTERNACIONAL PARA LA PROTECCION DE NUEVAS VARIEDADES DE PLANTAS | |
| A.K. AHMED Director of Operations | Addis Ababa | Heribert MAST Vice Secretary General | Geneva |
| LAKE CHAD BASIN COMMISSION COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD COMISION DE LA CUENCA DEL LAGO CHAD | | Mustafa SAM Executive Secretary | Maroua (Cameroon) |

| | | | |
|--|-------------|---|-------------|
| LEAGUE OF ARAB STATES LIGUE DES ETATS ARABES LIGA DE ESTADOS ARABES | Tunis | ORGANISATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE ORGANIZACION DE LA CONFERENCIA ISLAMICA | Jeddah |
| Abdul Hassan ZALZALA Deputy Secretary General for Economic Affairs | | S.S. PIRZADA Secretary-General | |
| ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS | | Inam UL-HAQE Ambassador Adviser to the Secretary-General | Jeddah |
| Ph. GUERIN Head of the Agricultural Trade and Markets Division | Paris | PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL COMITE PERMANENTE INTERESTATAL PARA LA LUCHA CONTRA LA SEQUIA EN EL SAHEL | |
| Giuseppe VASTA Consultant Directorate for Food, Agriculture and Fisheries | Rome | BRAH MAHAMANE Secrétaire exécutif | Ouagadougou |
| ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA | | WEST AFRICAN ECONOMIC COMMUNITY COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST COMUNIDAD ECONOMICA DEL AFRICA OCCIDENTAL | |
| Ide OUMAROU Secretary General | Addis Ababa | Konan KANGA Chef de la Division Pêche, Eaux et Forêts | Ouagadougou |
| P.O. ETIANG Assistant Secretary General in charge of EDECO Department | Addis Ababa | | |
| Usele MAWISA Assistant Executive Secretary | Addis Ababa | | |
| Ide MAMOUDOU Attaché de Cabinet | Addis Ababa | | |

非政府性组织观察员

المرأبون من المنظمات غير الحكومية

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

| | | | |
|---|------|-------------------------|------|
| ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO | Rome | CARITAS INTERNATIONALIS | Rome |
| Ms Barbara PURVIS Representative to FAO | | Ms Patricia WOHLRAB | |
| Mrs Ayesha SAMAD Representative to FAO | Rome | | |
| Mrs Giovanna BOTTARELLI | Rome | | |

| | | |
|---|-----------|---|
| ENVIRONMENT LIAISON CENTRE CENTRE DE LIAISON POUR L'ENVIRONNEMENT CENTRO DE ENLACE PARA EL MEDIO AMBIENTE | | INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES ASOCIACION INTERNACIONAL DE FITOGENETISTAS PARA LA PROTECCION DE VARIEDADES DE PLANTAS |
| David BULL Executive Officer | Nairobi | Cornelius MASTENBROEK President |
| Ms Pilar de SEVILLA Fundacion NATURA | Quito | Dronten (Netherlands) |
| Ms Marianna WENNING | Bonn | |
| EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA | | INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR WATER LAW ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DES EAUX ASOCIACION INTERNACIONAL DE DERECHO DE AGUAS |
| K. KALLAY Secretary-General | Rome | Dante CAPONERA Chairman of the Executive Council |
| INSTITUTE OF CULTURAL AFFAIRS INTERNATIONAL INSTITUT DES AFFAIRES CULTURELLES INTERNATIONALES INSTITUTO DE ASUNTOS CULTURALES INTERNACIONALES | | Ms Anne I. de SADELEER Legal Consultant |
| John Stringham Regional Director | Frankfurt | |
| Mrs Ann AVERY Regional Director | Paris | Sister Millicent FRANCIS Executive Secretary |
| INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES | | INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL |
| Sarojini PILLAY Permanent Representative to FAO | Rome | Roberto GIORDANI Directeur du Centre d'études CESTAAT |
| INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL ECONOMISTS ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECONOMISTES AGRONOMIQUES ASOCIACION INTERNACIONAL DE ECONOMISTAS AGRICOLAS | | INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO |
| Mme Margaret LOSEBY Professor | Rome | Pier Luigi ROMITA Vice-President of the Commission President of the Italian National Committee |
| INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL STUDENTS ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ETUDIANTS EN AGRICULTURE ASOCIACION INTERNACIONAL DE LOS ESTUDIANTES DE LA AGRICULTURA | | Paolo BURI Italian National Committee |
| Ms Ester BONITATIBUS Executive Secretary | Udine | |
| INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FISH MEAL MANUFACTURERS ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FABRICANTS DE FARINE DE POISSON ASOCIACION INTERNACIONAL DE FABRICANTES DE HARINA DE PESCADO | | INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES |
| F. CHAPARRO Presidente. Pesca Perú | Lima | Lois STEWART Economist |
| | | Mrs Maria Teresa GUICCIARDI Permanent Representative to FAO |

| | | | |
|--|-------------|---|------------------------|
| INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL | | INTERNATIONAL GROUP OF NATIONAL ASSOCIATIONS OF MANUFACTURERS OF AGROCHEMICAL PRODUCTS GROUPEMENT INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS NATIONALES DES FABRICANTS DE PRODUITS AGROCHIMIQUES GRUPO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES NACIONALES DE FABRICANTES DE PRODUCTOS AGROQUÍMICOS | |
| Lino VISANI Permanent Representative to FAO | Rome | Hans AEBI Deputy Director Agricultural Division | Basle |
| INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES | | INTERNATIONAL INSTITUTE FOR APPLIED SYSTEMS ANALYSIS INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ANALYSE DES SYSTEMES APPLIQUES INSTITUTO INTERNACIONAL PARA LA APLICACION DE ANALISIS DE SISTEMAS | |
| Mrs Lena PASSERINI Permanent Representative to FAO | Rome | J.P. AYRAULT Secretary | Laxenburg (Austria) |
| Mrs Lydia ROSSINI VAN HISSENHOVEN Alternate Permanent Representative to FAO | Rome | Cary FOWLER Agricultural Consultant | Pittsboro Carolina) |
| INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS | | Patrick MOONEY International Consultant (Canada) | Brandon |
| J.H. FEINGOLD Secretary-General | Paris | Andrea GAIFAMI Education Officer Coordinator for Italy | Milan |
| F. SHEFRIN North American Representative | Ottawa | Hendrikus F. HOBBELINK Campaign Coordinator | Amsterdam |
| Mrs Giuseppina PELA Permanent Representative to FAO | Rome | INTERNATIONAL RAIFFEISEN UNION UNION INTERNATIONALE RAIFFEISEN UNION INTERNACIONAL RAIFFEISEN | |
| INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR | | Fulvio D'ADAMO Directeur de l'Institut de Crédit des Caisses rurales | Rome |
| Mrs W. Jean FEWSTER | Rome | INTERNATIONAL UNION OF FAMILY ORGANIZATIONS UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS FAMILIARES | |
| INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES | | André DUFFAURE Permanent Representative to FAO | Rome |
| R. G. GREEN Head of Legal/Health and Safety Department | London | NITROGEN STUDY CENTRE CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO | |
| Rees LLOYD Attorney | Los Angeles | E.U. KOPKE FAO/FIAC Liaison Office | Zürich |
| INTERNATIONAL FEDERATION OF WOMEN IN LEGAL CAREERS FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIERES JURIDIQUES FEDERACION INTERNACIONAL DE MUJERES QUE EJERCEN CARRERAS JURIDICAS | | | |
| Ms Teresa ASSENSIO BRUGIATELLI President | Rome | | |
| Mrs Antonietta CESCUT Secretary General | Rome | | |

| | | |
|---|--------|--|
| PANAFRICAN INSTITUTE FOR DEVELOPMENT INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT INSTITUTO PANAFRICANO DE DESARROLLO | | WORLD CONFEDERATION OF LABOUR CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO |
| Jacques MOYNAT Representative of the Secretary General | Geneva | Mrs A. BARONE Permanent Representative to FAO |
| SOCIETY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT SOCIETE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIEDAD INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO | | Claudio GENTILI |
| Ponna WIGNARAJA Secretary General | Rome | |
| WOMEN'S INTERNATIONAL LEAGUE FOR PEACE AND FREEDOM LIGUE INTERNATIONALE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE LIGA INTERNACIONAL DE MUJERES PRO PAZ Y LIBERTAD | | WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS FEDERATION SYNDICALE MONDIALE FEDERACION SINDICAL MUNDIAL |
| Mrs Bruna MAGNANI LOMAZZI Permanent Representative to FAO | Rome | Giuseppe CASADEI Permanent Representative to FAO |
| WORLD ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION ASSOCIATION MONDIALE DE ZOOTECHNIE ASOCIACION MUNDIAL DE ZOOTECNIA | | Mrs Zdenka INDRUCHOVA Department for relations with the United Nations |
| K. KALLAY Secretary General | Rome | |
| WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND GIRL SCOUTS ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET DES ECLAIREUSES ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS Y MUCHACHAS SCOUTS | | WORLD FEDERATION OF UNITED NATIONS ASSOCIATIONS FEDERATION MONDIALE DES ASSOCIATIONS POUR LES NATIONS UNIES FEDERACION MUNDIAL DE LAS ASOCIACIONES PRO NACIONES UNIDAS |
| Donna Orietta DORIA Permanent Representative to FAO | Rome | Ms Marina CERNE Member of the Italian Society for International Organization |
| | | |
| | | WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATOLICAS |
| | | Mrs G. GARZERO Permanent Representative to FAO |
| | | Mrs Barbara COLEMAN SANTORO |

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

- C 85/1 Ordre du jour
- C 85/2 Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1985
- C 85/2-Sup.1 Supplément au document C 85/2
- C 85/3 Programme de travail et budget, 1986-87
- C 85/3-Corr.1 Corrigendum au document C 85/3
- C 85/3-Sup.1 Programme de travail et budget, 1986-87: Liste des publications
- C 85/3-Sup.2 Programme de travail et budget, 1986-87: Liste des réunions
- C 85/4 Examen des programmes de terrain, 1984-85
- C 85/5 Rapport et états financiers Volume I: Programme ordinaire, 1982-83
- C 85/6 Rapport et états financiers Volume II: PNUD, 1982-83
- C 85/7 Rapport et états financiers Volume III: PAM, 1982-83
- C 85/8 Examen du Programme ordinaire, 1984-85
- C 85/9 Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et intéressant la FAO
- C 85/9-Sup.1 Supplément au document C 85/9
- C 85/10 Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
- C 85/10-Sup.1 Supplément au document C 85/10
- C 85/11 Election des membres du Conseil
- C 85/12 Organisation de la vingt-troisième session de la Conférence
- C 85/13 Admission de représentants et observateurs d'organisations intergouvernementales à la session
- C 85/13 -Sup.1 Supplément au document C 85/13
- C 85/14 Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
- C 85/15 Nomination du Président indépendant du Conseil
- C 85/16 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
- C 85/17 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales
- C 85/18 Programme pour le recensement de l'agriculture, 1990

- C 85/18-Corr.1 Corrigendum au document C 85/18
(A/Ar./E
seulement)
- C 85/19 Etude des politiques de prix agricoles
- C 85/20 Situation critique de l'Afrique
- C 85/21 Ajustement agricole international - cinquième rapport
- C 85/22 Rapport sur la Conférence mondiale de la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches (juin-juillet 1984)
- C 85/23 Pacte de la sécurité alimentaire mondiale
- C 85/23-Corr.1 Correctif au document C 85/23
- C 85/24 Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence (Ressources phytogénétiques)
- C 85/25 Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
- C 85/26 Amendement du texte espagnol des articles XII-9(a) et XII-17 du Règlement général de l'Organisation

Séries C 85/INF

- C 85/INF/1 Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
- C 85/INF/1-Sup.1 Centre spécial d'accès en ligne aux données
- C 85/INF/2 Guide pour la conduite des séances plénières
- C 85/INF/3-Rev.2 Liste provisoire des délégués et observateurs
- C 85/INF/4 Liste provisoire des documents
- C 85/INF/5 Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses Comités, du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, du Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- C 85/INF/6 Prix B.R. Sen 1984 et 1985
- C 85/INF/7 Prix A.H. Boerma 1984-85
- C 85/INF/8 Notification d'accession à la qualité de membre des comités "ouverts du Conseil" 1986-87
- C 85/INF/9 Quatorzième Conférence McDougall
- C 85/INF/10 Mise en oeuvre des recommandations des conférences régionales de 1984
- C 85/INF/11 Liste provisoire des documents de la Commission I
- C 85/INF/12 Liste provisoire des documents de la Commission II
- C 85/INF/13 Liste provisoire des documents de la Commission III

- C 85/INF/14 Déclaration du Directeur général à la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO - Novembre 1985
- C 85/INF/15 Le Manifeste de Mexico
- C 85/INF/16 Projet de Code d'usages international pour le jugement ante- et post-mortem des animaux d'abattoir et des viandes
- C 85/INF/17 Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
- C 85/INF/17-Corr.1 Corrigendum au C 85/INF/17
- C 85/INF/18 Ordre du jour et calendrier approuvés le 9 novembre 1985
- C 85/INF/19 Homélie de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
- C 85/INF/20 Déclaration du Directeur général sur la situation critique de l'Afrique
- C 85/INF/21 Déclaration des ministres de l'agriculture et chefs de délégation du Groupe des 77 à l'occasion du quarantième Anniversaire de la FAO
- C 85/INF/22 Résumé des travaux de la Conférence ministérielle sur les pêches réunie par le Gouvernement de l'Espagne (La Toja, 15-18 septembre 1985)

Série C 85/LIM

- C 85/LIM/1 Rapport de la Commission des candidatures
- C 85/LIM/2 Préparation de la vingt-troisième Conférence de la FAO (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/3 Barème des contributions 1986-87 (extrait de CL 87/REP)
- C 85/LIM/4 Comptes vérifiés (extrait de CL 86/REP)
- C 85/LIM/5 Programme alimentaire mondial (PAM): objectif proposé de contribution pour 1987-88 (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/6 Contributions annoncées pour la période 1987-88 (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/7 Premier rapport du Bureau
- C 85/LIM/8 Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 85/LIM/9 Examen des règles régissant les procédures de vote du Conseil et de la Conférence (extrait de CL 86/REP)
- C 85/LIM/10 Programme de travail et budget 1986-87 et objectifs à moyen terme (extrait de CL 88/REP)
- C 85/LIM/11 Relations avec le gouvernement du pays hôte: immunités de l'Organisation
- C 85/LIM/12 Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 85/LIM/12 Situation des contributions du budget et retard dans le règlement des contributions ordinaires (extrait de CL 88/REP)

| | |
|-------------|--|
| C 85/LIM/13 | Premier rapport du Comité des résolutions – Commission III |
| C 85/LIM/14 | Election des membres du Conseil |
| C 85/LIM/15 | Immunités de l'Organisation (extrait de CL 87/REP) |
| C 85/LIM/16 | Deuxième rapport du Comité des résolutions – Commission II |
| C 85/LIM/17 | Examen du Programme ordinaire (y compris évaluation du PCT) (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/18 | Suite donnée aux résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence sur les ressources phytogénétiques (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/19 | Deuxième rapport du Bureau |
| C 85/LIM/20 | Action découlant du neuvième Congrès forestier mondial (Mexico, juillet 1985) (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/21 | Emoluments du Directeur général (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/22 | Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil (Article XXV-6 du RGO) (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/23 | Examen des programmes de terrain (1984-85) (extrait de CL 88/REP) |
| C 85/LIM/24 | Troisième rapport du Comité de résolution (Commission I) |
| C 85/LIM/25 | Locaux du siège |
| C 85/LIM/26 | Quatrième rapport du Comité des résolutions (Commission II) |
| C 85/LIM/27 | Cinquième rapport du Comité des résolutions (Commission I) |
| C 85/LIM/28 | Sixième rapport du Comité des résolutions (Commission III) |
| C 85/LIM/29 | Accord de siège |
| C 85/LIM/30 | Troisième rapport du Bureau (élection des membres du Conseil) |
| C 85/LIM/31 | Quatrième rapport du Bureau |
| C 85/LIM/32 | Situation financière de l'Organisation |
| C 85/LIM/33 | Septième rapport du Comité des résolutions (Commission II) |
| C 85/LIM/34 | Huitième rapport du Comité des résolutions (Commission I) |
| C 85/LIM/35 | Cinquième rapport du Bureau |
| C 85/LIM/36 | Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs |
| C 85/LIM/37 | Neuvième rapport du Comité des résolutions (Commission II) |

Série C 85/REP

| | |
|----------------|---------------------------------------|
| C 85/REP/1 à | |
| C 85/REP/10 | Projets de rapport de la Conférence |
| C 85/I/REP/1 à | |
| C 85/I/REP/6 | Projets de rapport de la Commission I |

C 85/II/REP/1 à

C 85/II/REP/6 Projets de rapport de la Commission II

C 85/III/REP/1 Projet de rapport de la Commission III

Série 85/PV

C 85/PV/1 à 24 Comptes rendus sténographiques des débats de la Conférence
plénière N^{os} un à vingt-quatre

C 85/I/PV/1 à 18 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission I
N^{os} un à dix-huit

C 85/II/PV/1 à 17 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission II
N^{os} un à dix-sept

C 85/III/PV/1 à 5 Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission III
N^{os} un à cinq

Série C 85/DJ

C 85/DJ/1 à C 85/DJ/7)

C 85/DJ/8-Rev.1)

C 85/DJ/9 à .)

Journal de la Conférence

C 85/DJ/13)

C 85/DJ/14-Rev.1 à)

C 85/DJ/15)

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Conférence en est à sa vingt-troisième session, la FAO à son quarantième anniversaire! En quarante ans, la coopération internationale s'est beaucoup développée et a pris de multiples formes. L'Organisation ne constitue que la partie visible de l'iceberg. Ensemble, nous nous battons pour affranchir le monde du fléau millénaire de la faim et de la malnutrition.

Jeudi prochain, la Conférence célébrera officiellement le quarantième anniversaire de l'Organisation. Ce sera l'occasion de nous pencher sur le passé, d'évaluer ce qui a déjà été accompli par la FAO et par d'autres, et de réfléchir aux tâches qui nous attendent.

Aujourd'hui, c'est du présent que je voudrais parler, car ce sont les problèmes et les possibilités d'aujourd'hui qui conditionneront notre travail de demain.

Commençons par l'évolution de l'économie mondiale. Comment la FAO pourrait-elle ne pas s'y intéresser? La capacité de nos Etats Membres de résoudre leurs problèmes alimentaires et agricoles dépend en effet pour une bonne part de la conjoncture économique mondiale. Celle-ci pèse donc d'une façon ou d'une autre sur la sécurité alimentaire de notre planète.

Or, sur ce plan, les nouvelles ne sont guère rassurantes! La reprise qui a suivi la grave dépression du début des années quatre-vingt semble s'essouffler. Les pays en développement n'ont guère profité du regain d'activité du monde industrialisé. Leur dette extérieure ne cesse de gonfler. On approche désormais des mille milliards de dollars. Réaménager cette dette au coup par coup ne suffit pas. Il faut se placer dans une optique à plus long terme, jeter les bases d'une expansion économique durable. Malheureusement, il n'y a toujours pas de consensus sur les moyens d'y parvenir. Les pays endettés doivent tout faire pour desserrer l'étau. Hélas, le climat économique semble s'y prêter de moins en moins et l'évolution du commerce international - j'y reviendrai - est on ne peut plus préoccupante.

La dette extérieure reste le problème numéro un de beaucoup de pays en développement, surtout en Amérique latine, mais aussi en Afrique. Tant qu'il n'aura pas été résolu, leur stabilité économique et même sociale sera menacée. Leur sécurité alimentaire aussi. Comment en effet importer des engrangés et autres intrants

pour produire de quoi se nourrir si l'on manque de devises? Et que dire des pays à déficit vivrier qui doivent acheter à l'étranger des aliments de base?

Dans l'intérêt des pays riches comme des pays pauvres, il faut absolument que les nations industrialisées s'entendent sur un ensemble de politiques macro-économiques concertées. Celles-ci devraient viser trois objectifs: conjurer le risque d'une nouvelle dépression; faire de nouveau affluer les capitaux dans les pays en développement; créer un environnement qui permette à l'économie de ces pays de retrouver le rythme de croissance des années soixante-dix. Seul un climat d'expansion générale permettra les investissements et les ajustements indispensables à leur sécurité alimentaire future. L'alternative est simple: de plus en plus de croissance, ou de plus en plus de problèmes.

Si l'on veut que l'humanité survive, il est aussi plus que temps d'en finir avec la course aux armements. Aujourd'hui, c'est à qui dépensera le plus pour remplir ses arsenaux. Et les pays riches ne sont pas les seuls à blâmer. Sur les milliards de dollars que doivent les pays en développement, combien ont servi à acheter des armes? Quel prix exorbitant pour le tombeau de l'espèce humaine!

Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, les nouvelles sont heureusement meilleures à bien des égards. Les résultats définitifs des récoltes de 1985 ne sont pas encore connus, mais on sait déjà qu'ils seront satisfaisants dans la plupart des régions. Dans l'ensemble, la production vivrière a probablement augmenté un peu plus vite que la population et son accroissement a été bien réparti entre les pays en développement. Le régime alimentaire des pauvres devrait donc s'être encore amélioré dans beaucoup d'endroits. L'Afrique, après toute une série de récoltes désastreuses, a su redresser la barre. J'aurai l'occasion d'y revenir. Gardons-nous cependant d'en conclure que tous les pays africains sont désormais tirés d'affaire.

A la fin de la campagne, les stocks de céréales devraient représenter 21 pour cent de la consommation annuelle; c'est plus qu'il n'en faut pour la sécurité alimentaire mondiale.

Malheureusement, il y a des ombres au tableau. Les problèmes, profondément enracinés, prennent un relief particulier dans les échanges commerciaux. Notre Comité des produits s'est penché sur cette question le mois dernier.

Les cours de presque tous les produits agricoles sont à la baisse. Ce ne serait pas trop grave si l'on pouvait compter sur une reprise vigoureuse des marchés dans un proche avenir. Hélas, il n'y a guère de lueurs d'espoir. Comment les cours pourraient-ils remonter alors que l'on s'attend à un ralentissement économique général?

A moyen terme aussi, le commerce des produits agricoles aura, semble-t-il, du mal à trouver son second souffle. Les projections que nous venons d'établir ne

laissent guère de doute à ce sujet. Elles montrent que, dans la plupart des cas, la demande d'importation augmentera plus lentement durant cette décennie que dans les années soixante-dix. Ce marasme n'épargnera ni les pays en développement ni les pays développés.

Pour beaucoup de denrées tropicales comme le café, le cacao ou le thé, l'expansion du marché ne devrait guère dépasser 1 pour cent par an d'ici la fin de la décennie et une contraction n'est pas à exclure dans le cas de certains produits.

En ce qui concerne les céréales et les produits animaux, la croissance de la demande d'importation – plus de 7 pour cent par an dans les années soixante-dix – tombera probablement à 1 ou 2 pour cent durant cette décennie.

L'évolution du commerce international ne prête donc pas à l'optimisme. Les politiques agricoles nationales, notamment celles des pays développés, provoquent une distorsion qui ne fait qu'aggraver les choses.

Il faut dire que la réforme de leurs politiques agricoles pose de terribles dilemmes à beaucoup de pays développés. Ils doivent en effet répondre à des exigences multiples et souvent contradictoires. Il faut que les agriculteurs aient un revenu acceptable ... que les prix alimentaires à la consommation ne s'emballent pas ... que les paysans protègent l'environnement auquel la société attache de plus en plus d'importance ... que les exportateurs puissent soutenir la concurrence sur le marché international ... que les importateurs aient la garantie d'un approvisionnement régulier ... que les subventions à l'agriculture demeurent dans les limites du raisonnable.

Le problème n'est plus d'atteindre un ou plusieurs de ces objectifs; il est de les atteindre tous, simultanément.

Faute de résoudre ces dilemmes, on aboutit à des politiques nationales qui, par leur effet sur les échanges commerciaux, risquent d'être préjudiciables à d'autres pays. On subventionne l'agriculteur qui produit des excédents et on subventionne aussi l'importateur qui les achète. Tout cela coûte extrêmement cher à l'économie mondiale. La concurrence se fait de plus en plus vive sur des marchés qui ne sont pas extensibles à l'infini, d'où des tensions entre groupements commerciaux, ce qui n'est certainement pas de l'intérêt de la communauté mondiale.

Les pressions en faveur du protectionnisme s'accentuent, alors même que des discussions sur la libéralisation des échanges sont en cours.

Il faut à tout prix trouver au plus tôt des solutions viables. L'attention se porte sur le commerce mais, en fin de compte, l'évolution de ce secteur ne dépend-elle pas avant tout de celle de la production?

Les politiques nationales de production doivent être conçues de manière à avoir le moins possible de répercussions commerciales préjudiciables aux autres pays. Les décisions qui doivent être prises par les Etats-Unis et par la Communauté économique européenne en matière de politique agricole revêtent la plus grande importance. Ensemble, les Etats-Unis et la CEE assurent en effet 45 pour cent environ des exportations et près de 45 pour cent aussi des importations mondiales de produits agricoles. Les politiques qu'ils adopteront sont donc appelées à avoir un très grand retentissement. Je suis sûr qu'ils apporteront la preuve de leur sens des responsabilités, en tenant dûment compte des répercussions de leurs décisions sur le commerce international, notamment à l'égard des pays en développement.

Nous avons mis beaucoup d'espoir dans le comité créé par le GATT, il y a juste trois ans, pour s'occuper des problèmes du commerce agricole. J'espère très vivement qu'il pourra rapidement mener à terme son programme de travail. J'espère aussi que les conditions seront réunies pour lancer au plus tôt une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales sous l'égide du GATT. En ce qui concerne l'agriculture, cela pourrait permettre de revenir à une organisation plus rationnelle et plus efficace de la production et du commerce à l'échelle mondiale.

Dans l'intervalle, les problèmes du commerce international risquent d'avoir de graves répercussions sur les pays en développement. Comment les exportateurs de produits agricoles pourront-ils régler leurs dettes et financer leur croissance économique si leurs recettes d'exportation n'augmentent pas, et dans de fortes proportions?

Leur situation est d'autant plus tragique que la plupart des accords internationaux de produits sont devenus presque lettre morte. Quant au Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base, on risque d'attendre encore longtemps qu'il devienne opérationnel.

Les projections ne sont pas des prédictions mais simplement des extrapolations des tendances. Elles donnent l'alerte. Pour conjurer les dangers que je viens d'évoquer, il faudrait s'efforcer de résoudre les problèmes des pays exportateurs en développement en se battant sur trois fronts.

En premier lieu, les pays industrialisés devraient appuyer résolument les efforts que font les pays pauvres pour gagner leur vie grâce au commerce. Il y a plusieurs manières de le faire. Au lieu d'envisager de nouvelles mesures protectionnistes qui réduiraient encore les débouchés du tiers monde, il faudrait abaisser les barrières commerciales et, si possible, les supprimer définitivement. Il faudrait aussi que les nations riches cessent de subventionner leurs exportations qui concurrencent directement celles des pays en développement.

Deuxièmement, il faudrait développer systématiquement les échanges sud-sud. De 1970 à 1980, ils ont augmenté de plus de 500 pour cent et ils représentent aujourd'hui un quart environ des exportations agricoles des pays en développement. Néanmoins, on peut encore beaucoup faire pour les libéraliser. Les négociations

entre pays en développement sur un système général de préférences commerciales en sont encore à leurs tout débuts: aucun effort ne doit être négligé pour les accélérer. A notre avis, les perspectives d'expansion des échanges sud-sud sont particulièrement prometteuses pour le thé, les matières grasses et les farines d'oléagineux.

Troisièmement, les exportateurs de produits tropicaux auraient tout intérêt à coordonner leurs plans de production et d'investissement, éventuellement dans le cadre de groupes officieux tels que ceux patronnés par la FAO. Faute d'une telle coordination, il suffit d'une expansion malencontreuse de la production pour passer du marasme à l'effondrement du marché. Un réel effort devrait également être fait pour réactiver les accords de produits, pour en conclure de nouveaux et pour rendre opérationnel le Fonds commun de la CNUCED pour les produits de base.

Les pêcheurs se heurtent à des difficultés d'un autre ordre. Ils doivent répondre à une demande sans cesse croissante de poisson tout en s'adaptant au nouveau régime des océans, à un moment où les possibilités d'accroître le volume des captures sont limitées. L'année 1984 a été bonne. La production de la pêche a beaucoup augmenté et a atteint environ 82 millions de tonnes, soit nettement plus que le précédent record.

Désormais, ce sont surtout les problèmes d'aménagement qui sont d'actualité. La conférence mondiale que nous avons organisée l'an dernier a adopté une stratégie d'aménagement et de développement des pêches. Beaucoup de pays s'en inspirent déjà pour planifier l'expansion de ce secteur. Au plan international, la FAO s'efforce tout particulièrement de promouvoir cette stratégie pour ce qui touche au commerce des produits de la pêche. L'an prochain, nous commencerons à organiser une série de consultations intergouvernementales où l'on examinera les aspects aussi bien techniques qu'économiques de la question.

La Conférence des pêches a aussi approuvé cinq programmes d'action qui sont destinés à être exécutés surtout, mais non exclusivement, par la FAO. L'objectif annuel de contributions que nous avions fixé pour le financement de ces programmes a été largement dépassé en 1985. Nous poursuivons nos efforts pour mobiliser des fonds supplémentaires. Tout récemment, les Etats-Unis ont accepté d'appuyer un projet régional exécuté par la FAO en Afrique de l'Ouest. J'ai aussi été en contact avec le Ministre des pêches de l'Union des Républiques socialistes soviétiques lorsque je me suis rendu dans ce pays à l'invitation des autorités. En septembre dernier, le Gouvernement espagnol m'a invité à participer à une conférence ministérielle sur les pêches destinée à donner suite à la conférence mondiale de la FAO.

Enfin, on notera que la pêche et les pêcheurs ont été retenus comme thème central de la Journée mondiale de l'alimentation de 1986.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des agriculteurs et des pêcheurs, mais je m'en voudrais d'oublier les forestiers, d'autant plus que le Conseil de la FAO a décidé de faire de 1985 l'Année internationale de la forêt.

Cette décision s'imposait. L'opinion publique s'inquiète en effet de plus en plus de l'avenir de notre patrimoine forestier. Et à juste titre car la forêt, partout, est assiégée. Elle est victime de la pollution atmosphérique, des ravageurs et des incendies dans les zones tempérées; d'un déboisement anarchique dans les tropiques.

Récemment, la FAO a pris une autre grande initiative dont le succès se confirme de jour en jour. En juin dernier, notre Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques a adopté une stratégie globale d'action pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents des forêts tropicales. Ce plan général s'articule en plusieurs programmes: planification de l'utilisation des terres, bois de feu, industries, conservation des forêts, renforcement des institutions. Il ne s'agit pas de programmes spécifiques de la FAO mais plutôt d'un catalogue des actions que la communauté internationale doit entreprendre en priorité.

Toute une série de réunions sont organisées par les gouvernements pour donner suite à cette initiative. Je m'en félicite. C'est en effet un bon moyen de canaliser l'inquiétude diffuse mais bien réelle que ressent l'opinion publique face à la destruction des forêts tropicales et de lancer des programmes et projets concrets. Dans la structure très souple envisagée pour les programmes d'action, notre Comité de la mise en valeur des forêts dans les tropiques sera chargé de la surveillance globale des progrès et des problèmes.

L'autre grand événement de cette Année internationale de la forêt a été le neuvième Congrès forestier mondial organisé en juillet dernier à Mexico. Ses conclusions sont récapitulées dans un manifeste dont la Conférence est saisie. Le Congrès a beaucoup insisté sur l'intégration de la foresterie dans les programmes de développement rural. Cela va, bien entendu, tout à fait dans le sens de ce que préconise la FAO. En outre, le Congrès a appuyé avec force le plan d'action pour les forêts tropicales que je viens de mentionner. Enfin, on notera qu'il a approuvé la proposition de créer un fonds mondial pour le développement et la protection de l'environnement forestier, notamment pour aider les pays en développement.

L'adoption de cette proposition par les donateurs viendrait à point nommé. En 1983, pour la première fois depuis le début de la décennie. Les engagements d'aide publique à l'agriculture, au sens large (ce qui inclut les forêts), ont en effet diminué. Cette contraction a été particulièrement sensible pour l'aide comportant un élément de libéralité. Autrement dit, les prêts à l'agriculture s'assortissent de conditions plus rigoureuses. L'assistance multilatérale est dans une mauvaise passe: les engagements multilatéraux en faveur de l'agriculture ont baissé de 23 pour cent en dollars courants depuis 1980. Bien entendu, cela est à rapprocher des difficultés que connaissent l'IDA, le FIDA et d'autres organismes. Les négociations relatives à la deuxième reconstitution des ressources du FIDA traînent en longueur. Je demande solennellement à tous les intéressés de faire le maximum pour qu'elles aboutissent avant la fin de l'année.

Quant au nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés, adopté par une conférence des Nations Unies en 1981, le moins que l'on puisse dire est que les progrès sont maigres. Seuls quelques donateurs ont atteint l'objectif fixé pour 1985 en ce qui concerne l'aide aux pays les moins avancés. Et la situation socio-économique de ces pays à plutôt tendance à empirer depuis quatre ans.

L'aide alimentaire est la seule touche de lumière dans ce tableau. Pour la première fois, l'objectif de 10 millions de tonnes de céréales fixé à la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 a été atteint et dépassé. Ces dernières années, la Réserve alimentaire internationale d'urgence a elle aussi largement dépassé son objectif de 500 000 tonnes. Toutefois, cette progression s'explique par l'augmentation de l'aide d'urgence à l'Afrique, non par un accroissement de l'aide au développement. J'espère très vivement que les donateurs feront tout pour atteindre le nouvel objectif de contributions du Programme alimentaire mondial en 1987-88, à savoir 1,4 milliard de dollars, en espèces et en nature.

C'est bien entendu en Afrique que les donateurs ont réagi de la façon la plus spectaculaire au plus spectaculaire des drames. Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je ferai brièvement le point de la crise de l'Afrique subsaharienne.

Il y a deux ans, les problèmes alimentaires de l'Afrique étaient, hélas, déjà d'actualité. A sa dernière session, en novembre 1983, la Conférence a adopté une résolution sur la "situation critique de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique". En 1984, la crise s'est exacerbée: famine généralisée en Ethiopie, au Soudan et au Tchad, pénuries alimentaires aiguës dans plusieurs autres pays.

Les opérations d'urgence ont mobilisé une immense vague de bonne volonté et de générosité, non seulement de la part des gouvernements mais aussi des organisations privées et des simples particuliers. Je tiens à rendre un hommage particulier à tous ceux qui ont participé à des collectes de fonds, à ceux qui les ont organisées comme à ceux qui y ont répondu. Grâce aux efforts des Etats, des organisations et des particuliers, les besoins d'aide alimentaire des pays sinistrés – estimés à 7 millions de tonnes pour 1984/85 – ont été presque entièrement couverts.

La situation est donc satisfaisante en ce qui concerne les dons d'aide alimentaire. Malheureusement, il n'en va pas de même de la logistique. Du donneur au bénéficiaire, le chemin est long. A tous les stades, de multiples obstacles ont retardé l'acheminement des secours. Au début de ce mois, plus d'un million de tonnes n'avaient toujours pas atteint les pays sinistrés. En outre, des quantités importantes attendaient encore d'être déchargées ou transportées jusqu'aux lieux de distribution.

Dans l'intervalle, la situation de l'Afrique subsaharienne a évolué. Les pluies ont été fidèles au rendez-vous et abondantes. On peut considérer que 16 des 21 pays sinistrés ont désormais surmonté la crise. Néanmoins, la plupart d'entre eux continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire pour combler

leur déficit structurel. Dans plusieurs pays, notamment au Kenya, au Malawi et au Zimbabwe, la récolte a été si bonne qu'il y a beaucoup de maïs et de sorgho à exporter; malheureusement, il est extrêmement difficile de trouver des marchés où les écouler. D'après les informations dont nous disposons, seuls cinq pays devraient avoir encore besoin d'une aide d'urgence en 1986.

Il faut dès maintenant s'organiser pour que les excédents exportables de la région et les secours qui ne sont pas encore arrivés puissent être utilisés au mieux. Il faudrait recourir à des opérations triangulaires et réaffecter les secours pour répondre aux besoins d'aide d'urgence en 1986, combler en partie les déficits alimentaires structurels et reconstituer des réserves nationales, rapidement et rationnellement. Si on ne le fait pas, le risque existe que les secours dont l'arrivée est attendue déprimant les prix et démobilisent les agriculteurs pour la prochaine campagne.

J'ai déjà appelé l'attention des donateurs sur certains de ces problèmes et je demande instamment à tous les intéressés – donateurs et pays sinistrés – de planifier dès que possible les mesures nécessaires. Bien entendu, la FAO est prête à continuer à appuyer leurs efforts.

Le Programme de relèvement de l'agriculture africaine, lancé par la FAO au début de cette année, contribue au redressement de la production vivrière. Pour accélérer son exécution, le Conseil a accepté qu'une partie des activités du Programme ordinaire soit réorientée. On a ainsi pu débloquer 5 millions de dollars pour la relance en Afrique. Les économies réalisées sur le Programme ordinaire ont permis de dégager 2,5 millions de dollars de plus. Enfin, le Comité financier a approuvé ma proposition de transférer au Programme de relèvement de l'agriculture africaine 15 millions de dollars d'économies qui seront utilisées selon les mêmes procédures que celles qui s'appliquent aux projets du PCT.

Environ 200 millions de dollars ont déjà été mobilisés ou sont en bonne voie de l'être pour le financement des projets de relance. Je me félicite tout particulièrement que des pays en développement d'autres régions participent à l'effort général. Il n'empêche que beaucoup de projets attendent toujours un bailleur de fonds. Je demande donc aux donateurs potentiels d'examiner de nouveau la liste des projets pour lesquels aucun financement n'est encore en vue.

Au-delà du relèvement et de la reprise immédiate, il reste beaucoup de questions pour le moyen et le long terme. Que faire dans les différentes zones agro-écologiques de l'Afrique pour augmenter massivement la croissance de la production vivrière? Comment l'aide de la communauté internationale peut-être le plus efficace? Nous suggérons des lignes d'action. Elles seront présentées à la Conférence régionale pour l'Afrique, en septembre prochain, à Brazzaville. Avant cela, elles seront examinées par une consultation d'experts africains.

Dans l'intervalle, permettez-moi d'appeler votre attention sur une recommandation formulée en juillet dernier par la conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Afrique, et modifiée par le récent sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Sous sa forme définitive, cette recommandation préconise

de consacrer 20 à 25 pour cent des dépenses publiques à l'agriculture. Selon les données fragmentaires dont nous disposons, cela exigerait de la plupart des pays africains qu'ils modifient radicalement leurs priorités.

En dernière analyse, les problèmes du secteur agricole des pays africains sont indissociables de ceux du reste de leur économie, laquelle est elle-même conditionnée par des facteurs extérieurs qui pèsent très lourd: endettement, conditions du commerce international, migrations, aide. C'est pourquoi, lorsque je me suis adressé à la deuxième Commission de l'Assemblée générale à la fin du mois dernier, j'ai de nouveau suggéré que l'Assemblée consacre une session extraordinaire au développement à long terme de l'Afrique. Une proposition allant dans le même sens a été adoptée au sommet de l'OUA, en juillet dernier.

Monsieur le Président, j'ai beaucoup insisté sur les deux problèmes qui me semblent actuellement les plus préoccupants: le marasme du commerce extérieur des pays en développement et les difficultés de l'Afrique.

Parmi les questions plus spécifiques qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence, j'appelle notamment votre attention sur le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire.

Au moment où nous célébrons notre quarantième anniversaire, ce pacte est l'occasion de réaffirmer solennellement les principes qui guident notre action. Il ne s'assortit d'aucune nouvelle obligation juridique ou financière. Il se contente de proclamer ce que nous essayons de faire en rappelant aux gouvernements, aux organisations et aux particuliers que leur appui est indispensable.

J'espère très vivement que ce pacte pourra être adopté sans controverse et par consensus, dans le cadre de la célébration de notre anniversaire.

De même, je demande instamment à la Conférence d'adopter par consensus le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Le document dont vous êtes saisis est l'aboutissement de plusieurs années de travaux préparatoires, au cours desquelles tous les intéressés ont été longuement consultés. La version finale reprend certaines suggestions formulées récemment au Conseil de la FAO; nous espérons que cela facilitera l'acceptation du texte par la Conférence.

A un moment où les pays en développement s'efforcent d'intensifier leur production agricole, la protection des végétaux prend de plus en plus d'importance. Les pesticides ne sont pas la seule solution mais ils occupent souvent une place déterminante dans les stratégies phytosanitaires. Le code de conduite pourrait être particulièrement utile aux pays en développement qui n'ont pas encore de mécanismes de contrôle ni de réglementation. Il devrait contribuer à limiter les risques que les pesticides peuvent faire courir à la santé et à l'environnement et résoudre ainsi un problème fondamental du développement agricole.

Permettez-moi aussi d'appeler votre attention sur deux autres points de l'ordre du jour, à savoir le recensement de l'agriculture de 1990 et notre étude des politiques de prix.

Je n'entrerai pas dans le détail. Disons seulement que ce sont deux parfaits exemples du rôle que joue la FAO dans la collecte des données et l'analyse des informations en vue de la formulation des politiques.

La fonction de centre mondial de données, ayant une grande capacité d'analyse, devrait prendre de plus en plus d'importance à l'avenir. En effet, notre monde est de plus en plus complexe et les techniques de traitement de l'information progressent à pas de géant. La FAO doit rester en tête dans ce domaine comme elle l'a toujours été jusqu'ici.

Toutes ces préoccupations, Monsieur le Président, se retrouvent dans le Programme de travail et budget que je soumets à la Conférence.

Mes propositions, je tiens à le souligner, se fondent sur des stratégies qui ont été approuvées à l'unanimité par les Etats Membres. Les grands axes du programme de la FAO sont pleinement appuyés par tous les pays.

C'est seulement quand on arrive à l'aspect financier des choses que l'unanimité se révèle plus difficile. Je me suis fixé trois objectifs: améliorer les services que la FAO rend à ses Etats Membres, notamment aux pays en développement en butte à de graves problèmes alimentaires; faire preuve d'austérité, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation des fonds mis à notre disposition; chercher à parvenir à un consensus de tous les groupes de pays sur le niveau du budget.

Pour atteindre le dernier de ces objectifs, j'ai procédé à certains ajustements depuis que le sommaire du Programme de travail et budget a été examiné par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil. C'est la première fois que je prends une telle initiative; j'espère que les Etats Membres sauront y voir une marque de bonne volonté.

Pour résumer, j'ai maintenu mes propositions d'augmentation modeste de nos programmes techniques mais j'ai procédé à un certain nombre de réductions en ce qui concerne les frais administratifs et de soutien.

Il subsiste une petite augmentation nette de programme mais je prévois qu'elle sera entièrement financée par l'accroissement des recettes accessoires et par l'évolution du taux de change du dollar par rapport à la lire.

Le coût réel du budget pour les Etats Membres dépendra, en fin de compte, des taux de change mais je crois que la plupart des pays verront leurs contributions effectives diminuer au cours du prochain exercice.

Je demande à tous les Etats Membres d'appuyer le Programme de travail et budget que je présente à la Conférence.

Monsieur le Président, le quarantième anniversaire de la FAO a été célébré le 16 octobre dernier. Son Excellence le Président de la République italienne, Monsieur Cossiga, nous a fait l'honneur de participer à la cérémonie organisée à cette occasion. Il en a profité pour dévoiler une plaque marquant le début de la construction des nouveaux bâtiments généreusement offerts par le Gouvernement italien. Cette extension permettra de réunir dans le complexe de Caracalla l'ensemble des fonctionnaires de Rome, actuellement éparpillés.

Il s'agit d'un geste de soutien, non seulement à la FAO, mais à tous les idéaux pour lesquels elle se bat: améliorer la vie des pauvres et des affamés; promouvoir un ordre mondial rationnel dans le secteur alimentaire et agricole; et, enfin, concourir à la paix et à la prospérité de tous.

Il dépendra de la FAO, au moment où elle entre dans sa cinquième décennie, de justifier cette confiance. Nous avons progressé, mais pas suffisamment, vers les buts fixés il y a quarante ans. Les réflexions que nous inspire notre anniversaire doivent nous conduire à réaffirmer notre détermination, à rassembler nos énergies et, surtout, à revigorir notre enthousiasme.

Avec cette détermination, cette énergie, cet enthousiasme, nous combattrons jusqu'à ce que chacun puisse exercer son droit inaliénable à la sécurité alimentaire et au bonheur.

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES EN 1986 ET 1987

| ETATS MEMBRES | A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL) | | | MONTANT ANNUEL EXIGIBLE |
|---------------------------------------|--|-----------|-----------|-------------------------------|
| | CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL) | \$ | \$ | |
| | \$ | \$ | \$ | |
| Afghanistan | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Albanie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Algérie | 366 560 | 49 760 | 316 800 | |
| Angola | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Antigua-et-Barbuda | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Argentine | 1 970 260 | 267 460 | 1 702 800 | |
| Australie | 4 352 900 | 590 900 | 3 762 000 | |
| Autriche | 2 084 810 | 283 010 | 1 801 800 | |
| Bahamas | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Bahreïn | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Bangladesh | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Barbade | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Belgique | 3 551 050 | 482 050 | 3 069 000 | |
| Belize | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Bénin | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Bhoutan | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Bolivie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Botswana | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Brésil | 3 848 880 | 522 480 | 3 326 400 | |
| Bulgarie | 504 020 | 68 420 | 435 600 | |
| Burkina Faso | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Birmanie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Burundi | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Cameroun | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Canada | 8 522 520 | 1 156 920 | 7 365 600 | |
| Cap-Vert | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| République centrafricaine | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Tchad | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Chili | 183 280 | 24 880 | 158 400 | |
| Chine | 2 428 460 | 329 660 | 2 098 800 | |
| Colombie | 297 830 | 40 430 | 257 400 | |
| Comores | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Congo | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Iles Cook | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Costa Rica | 45 820 | 6 220 | 39 600 | |
| Cuba | 252 010 | 34 210 | 217 800 | |
| Chypre | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Tchécoslovaquie | 2 107 720 | 286 120 | 1 821 600 | |
| Kampuchea démocratique | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Corée, Rép. populaire démocratique de | 137 460 | 18 660 | 118 800 | |
| Danemark | 2 084 810 | 283 010 | 1 801 800 | |
| Djibouti | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Dominique | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| République dominicaine | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Equateur | 45 820 | 6 220 | 39 600 | |

| ETATS MEMBRES | A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL) | | | MONTANT ANNUEL EXIGIBLE |
|---------------------------------|--|-----------|----|-------------------------------|
| | CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL) | | \$ | |
| | | \$ | \$ | |
| Egypte | 183 280 | 24 880 | | 158 400 |
| El Salvador | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Guinée équatoriale | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Ethiopie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Fidji | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Finlande | 1 328 780 | 180 380 | | 1 148 400 |
| France | 18 007 260 | 2 444 460 | | 15 562 800 |
| Gabon | 45 820 | 6 220 | | 39 600 |
| Gambie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Allemagne, Rép. fédérale d' | 23 620 210 | 3 206 410 | | 20 413 800 |
| Ghana | 45 820 | 6 220 | | 39 600 |
| Grèce | 1 099 680 | 149 280 | | 950 400 |
| Grenade | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Guatemala | 45 820 | 6 220 | | 39 600 |
| Guinée | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Guinée-Bissau | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Guyana | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Haïti | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Honduras | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Hongrie | 641 480 | 87 080 | | 554 400 |
| Islande | 91 640 | 12 440 | | 79 200 |
| Inde | 985 130 | 133 730 | | 851 400 |
| Indonésie | 366 560 | 49 760 | | 316 800 |
| Iran, Rép. islamique d' | 1 603 700 | 217 700 | | 1 386 000 |
| Iraq | 320 740 | 43 540 | | 277 200 |
| Irlande | 504 020 | 68 420 | | 435 600 |
| Israël | 641 480 | 87 080 | | 554 400 |
| Italie | 10 355 320 | 1 405 720 | | 8 949 600 |
| Côte-d'Ivoire | 91 640 | 12 440 | | 79 200 |
| Jamaïque | 45 820 | 6 220 | | 39 600 |
| Japon | 28 545 860 | 3 875 060 | | 24 670 800 |
| Jordanie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Kenya | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Corée, Rép. de | 504 020 | 68 420 | | 435 600 |
| Koweït | 687 300 | 93 300 | | 594 000 |
| Rép. démocratique populaire lao | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Liban | 45 820 | 6 220 | | 39 600 |
| Lesotho | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Libéria | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Libye | 710 210 | 96 410 | | 613 800 |
| Luxembourg | 160 370 | 21 770 | | 138 600 |
| Madagascar | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Malawi | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Malaisie | 252 010 | 34 210 | | 217 800 |
| Maldives | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Mali | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Malte | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Mauritanie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Maurice | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Mexique | 2 428 460 | 329 660 | | 2 098 800 |

| ETATS MEMBRES | A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PEREQUATION DES | | | MONTANT ANNUEL EXIGIBLE |
|-----------------------------|--|----------------------------|-----------|-------------------------------|
| | CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MONTANT ANNUEL) | IMPOTS (MONTANT ANNUEL) | | |
| | \$ | \$ | \$ | |
| Mongolie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Maroc | 137 460 | 18 660 | | 118 800 |
| Mozambique | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Namibie | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Népal | 22 910 | 3 110 | | 19 800 |
| Pays-Bas | 4 925 650 | 668 650 | 4 257 000 | |
| Nouvelle-Zélandie | 710 210 | 96 410 | 613 800 | |
| Nicaragua | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Niger | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Nigéria | 526 930 | 71 530 | 155 400 | |
| Norvège | 1 420 420 | 192 820 | 1 227 600 | |
| Oman | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Pakistan | 160 370 | 21 770 | 138 600 | |
| Panama | 45 820 | 6 220 | 39 600 | |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Paraguay | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Pérou | 183 280 | 24 880 | 158 400 | |
| Philippines | 252 010 | 34 210 | 217 800 | |
| Pologne | 1 993 170 | 270 570 | 1 722 600 | |
| Portugal | 504 020 | 68 420 | 435 600 | |
| Qatar | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Roumanie | 526 930 | 71 530 | 455 400 | |
| Rwanda | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Saint-Christophe-et-Nevis | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Sainte-Lucie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Saint-Vincent-et-Grenadines | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Samoa | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Sao Tomé-et-Principe | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Arabie saoudite, Royaume d' | 2 382 640 | 323 440 | 2 059 200 | |
| Sénégal | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Seychelles | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Sierra Leone | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| îles Salomon | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Somalie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Espagne | 5 338 030 | 724 630 | 4 613 400 | |
| Sri Lanka | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Soudan | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Suriname | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Swaziland | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Suède | 3 642 690 | 494 490 | 3 148 200 | |
| Suisse | 3 047 030 | 413 630 | 2 633 400 | |
| Syrie | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Tanzanie | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Thaïlande | 229 100 | 31 100 | 198 000 | |
| Togo | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Tonga | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |
| Trinité-et-Tobago | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Tunisie | 91 640 | 12 440 | 79 200 | |
| Turquie | 893 490 | 121 290 | 772 200 | |
| Uganda | 22 910 | 3 110 | 19 800 | |

| ETATS MEMBRES | CONTRIBUTIONS ORDINAIRES | A DEDUIRE: CREDITS PROVENANT DU FONDS DE PÉREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL) | MONTANT ANNUEL EXIGIBLE |
|---------------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------|
| | (MONTANT ANNUEL) | \$ | \$ |
| Emirats arabes unis | 435 290 | 59 090 | 376 200 |
| Royaume-Uni | 12 921 240 | 1 754 040 | 11 167 200 |
| Etats-Unis d'Amérique | 57 275 000 | 7 200 000 | 50 075 000 |
| Uruguay | 114 550 | 15 550 | 99 000 |
| Vanuatu | 22 910 | 3 110 | 19 800 |
| Venezuela | 1 512 060 | 205 260 | 1 306 800 |
| Viet Nam | 45 820 | 6 220 | 39 600 |
| Yémen, Rép. arabe du | 22 910 | 3 110 | 19 800 |
| Yémen, Rép. démocratique populaire du | 22 910 | 3 110 | 19 800 |
| Yougoslavie | 1 260 050 | 171 050 | 1 089 000 |
| Zaïre | 22 910 | 3 110 | 19 800 |
| Zambie | 22 910 | 3 110 | 19 800 |
| Zimbabwe | 45 820 | 6 220 | 39 600 |
| | 229 100 000 a/ | 30 525 000 b/ | 198 575 000 c/ |

a/ Pour financer le budget de 1986-87 approuvé par la Conférence dans la résolution 8/85 (voir par. 257 du rapport de la Conférence): \$

Ouvertures de crédit totales (montant brut) 499 200 000

A déduire: recettes accessoires
(voir par. 2 de la Résolution 8/85
de la Conférence) 41 000 000

Contributions de l'exercice 1986-87 458 200 000

Montant à répartir entre les Etats Membres conformément au barème des contributions de 1986-87 adopté par la Conférence dans la Résolution 17/85 et divisé en deux tranches annuelles égales soit, par an:

229 100 000

b/ Voir par. 3 de la Résolution 8/85 de la Conférence.

c/ 397 150 000 dollars pour l'exercice 1986/87.

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1986-87ANNEXE F

(Barème de 1984-85 indiqué aux fins de comparaison)

| Etats Membres | Barème 1986-87 <u>a/</u> | Barème 1984-85 <u>a/</u> |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | % | % |
| Afghanistan | 0.01 | 0.01 |
| Albanie | 0.01 | 0.01 |
| Algérie | 0.16 | 0.16 |
| Angola | 0.01 | 0.01 |
| Antigua-et-Barbuda | 0.01 | 0.01 |
| Argentine | 0.86 | 0.86 |
| Australie | 1.90 | 1.90 |
| Autriche | 0.91 | 0.91 |
| Bahamas | 0.01 | 0.01 |
| Bahreïn | 0.01 | 0.01 |
| Bangladesh | 0.04 | 0.04 |
| Barbade | 0.01 | 0.01 |
| Belgique | 1.55 | 1.55 |
| Belize | 0.01 | 0.01 |
| Bénin | 0.01 | 0.01 |
| Bhoutan | 0.01 | 0.01 |
| Bolivie | 0.01 | 0.01 |
| Botswana | 0.01 | 0.01 |
| Brésil | 1.68 | 1.68 |
| Bulgarie | 0.22 | 0.22 |
| Burkina Faso | 0.01 | 0.01 |
| Birmanie | 0.01 | 0.01 |
| Burundi | 0.01 | 0.01 |
| Cameroun | 0.01 | 0.01 |
| Canada | 3.72 | 3.72 |
| Cap-Vert | 0.01 | 0.01 |
| République centrafricaine | 0.01 | 0.01 |
| Tchad | 0.01 | 0.01 |
| Chili | 0.08 | 0.08 |
| Chine | 1.06 | 1.06 |
| Colombie | 0.13 | 0.13 |
| Comores | 0.01 | 0.01 |
| Congo | 0.01 | 0.01 |
| Iles Cook <u>b/ d/</u> | 0.01 | -- |
| Costa Rica | 0.02 | 0.02 |

| Etats Membres | Barème 1986-87 <u>a/</u> | Barème 1984-85 <u>b/</u> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| | % | % |
| Cuba | 0.11 | 0.11 |
| Chypre | 0.01 | 0.01 |
| Tchécoslovaquie | 0.92 | 0.92 |
| Kampuchea démocratique | 0.01 | 0.01 |
| République populaire démocratique de Corée <u>c/</u> | 0.06 | 0.06 |
| Danemark | 0.91 | 0.91 |
| Djibouti | 0.01 | 0.01 |
| Dominique | 0.01 | 0.01 |
| République dominicaine | 0.04 | 0.04 |
| Equateur | 0.02 | 0.02 |
| Egypte | 0.08 | 0.08 |
| El Salvador | 0.01 | 0.01 |
| Guinée équatoriale | 0.01 | 0.01 |
| Ethiopie | 0.01 | 0.01 |
| Fidji | 0.01 | 0.01 |
| Finlande | 0.58 | 0.58 |
| France | 7.86 | 7.86 |
| Gabon | 0.02 | 0.02 |
| Gambie | 0.01 | 0.01 |
| Allemagne, République fédérale d' | 10.31 | 10.31 |
| Ghana | 0.02 | 0.02 |
| Grèce | 0.48 | 0.48 |
| Grenade | 0.01 | 0.01 |
| Guatemala | 0.02 | 0.02 |
| Guinée | 0.01 | 0.01 |
| Guinée-Bissau | 0.01 | 0.01 |
| Guyana | 0.01 | 0.01 |
| Haïti | 0.01 | 0.01 |
| Honduras | 0.01 | 0.01 |
| Hongrie | 0.28 | 0.28 |
| Islande | 0.04 | 0.04 |
| Inde | 0.43 | 0.43 |
| Indonésie | 0.16 | 0.16 |
| Iran, République islamique d' | 0.70 | 0.70 |
| Iraq | 0.14 | 0.15 |
| Irlande | 0.22 | 0.22 |
| Israël | 0.28 | 0.28 |
| Italie | 4.52 | 4.52 |
| Côte-d'Ivoire | 0.04 | 0.04 |
| Jamaïque | 0.02 | 0.02 |

| Etats Membres | Barème 1986-87 <u>a/</u> | Barème 1984-85 <u>b/</u> |
|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | % | % |
| Japon | 12.46 | 12.46 |
| Jordanie | 0.01 | 0.01 |
| Kenya | 0.01 | 0.01 |
| Corée, République de <u>c/</u> | 0.22 | 0.22 |
| Koweït | 0.30 | 0.30 |
| Laos | 0.01 | 0.01 |
| Liban | 0.02 | 0.02 |
| Lesotho | 0.01 | 0.01 |
| Libéria | 0.01 | 0.01 |
| Libye | 0.31 | 0.31 |
| Luxembourg | 0.07 | 0.07 |
| Madagascar | 0.01 | 0.01 |
| Malawi | 0.01 | 0.01 |
| Malaisie | 0.11 | 0.11 |
| Maldives | 0.01 | 0.01 |
| Mali | 0.01 | 0.01 |
| Malte | 0.01 | 0.01 |
| Mauritanie | 0.01 | 0.01 |
| Maurice | 0.01 | 0.01 |
| Mexique | 1.06 | 1.06 |
| Mongolie | 0.01 | 0.01 |
| Maroc | 0.06 | 0.06 |
| Mozambique | 0.01 | 0.01 |
| Namibie <u>d/</u> | 0.01 | 0.01 |
| Népal | 0.01 | 0.01 |
| Pays-Bas | 2.15 | 2.15 |
| Nouvelle-Zélande | 0.31 | 0.31 |
| Nicaragua | 0.01 | 0.01 |
| Niger | 0.01 | 0.01 |
| Nigéria | 0.23 | 0.23 |
| Norvège | 0.62 | 0.62 |
| Oman | 0.01 | 0.01 |
| Pakistan | 0.07 | 0.07 |
| Panama | 0.02 | 0.02 |
| Papouasie-Nouvelle Guinée | 0.01 | 0.01 |
| Paraguay | 0.01 | 0.01 |
| Pérou | 0.08 | 0.08 |
| Philippines | 0.11 | 0.11 |
| Pologne | 0.87 | 0.87 |
| Portugal | 0.22 | 0.22 |

| Etats Membres | Barème 1986-87 <u>a/</u> | Barème 1984-85 <u>b/</u> |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| | % | % |
| Qatar | 0.04 | 0.04 |
| Roumanie | 0.23 | 0.23 |
| Rwanda | 0.01 | 0.01 |
| Saint-Christophe-et-nevis | 0.01 | 0.01 |
| Sainte-Lucie | 0.01 | 0.01 |
| Saint-Vincent-et-Grenadines | 0.01 | 0.01 |
| Saoma | 0.01 | 0.01 |
| Sao Tomé-et-Principe | 0.01 | 0.01 |
| Arabie saoudite, Royaume d' | 1.04 | 1.04 |
| Sénégal | 0.01 | 0.01 |
| Seychelles | 0.01 | 0.01 |
| Sierra Leone | 0.01 | 0.01 |
| Iles Salomon <u>b/</u> | 0.01 | --- |
| Somalie | 0.01 | 0.01 |
| Espagne | 2.33 | 2.33 |
| Sri Lanka | 0.01 | 0.01 |
| Soudan | 0.01 | 0.01 |
| Suriname | 0.01 | 0.01 |
| Swaziland | 0.01 | 0.01 |
| Suède | 1.59 | 1.59 |
| Suisse <u>c/</u> | 1.33 | 1.33 |
| Syrie | 0.04 | 0.04 |
| Tanzanie | 0.01 | 0.01 |
| Thaïlande | 0.10 | 0.10 |
| Togo | 0.01 | 0.01 |
| Tonga <u>c/</u> | 0.01 | 0.01 |
| Trinité-et-Tobago | 0.04 | 0.04 |
| Tunisie | 0.04 | 0.04 |
| Turquie | 0.39 | 0.39 |
| Ouganda | 0.01 | 0.01 |
| Emirats arabes unis | 0.19 | 0.19 |
| Royaume-Uni | 5.64 | 5.64 |
| Etats-Unis d'Amérique | 25.00 | 25.00 |
| Uruguay | 0.05 | 0.05 |
| Vanuatu | 0.01 | 0.01 |
| Venezuela | 0.66 | 0.66 |
| Viet Nam | 0.02 | 0.02 |
| République arabe du Yémen | 0.01 | 0.01 |
| Yémen, République démocratique populaire du | 0.01 | 0.01 |
| Yougoslavie | 0.55 | 0.56 |

| Etats Membres | Barème 1986-87 <u>a/</u> | Barème 1984-85 <u>b/</u> |
|---------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Zaïre | 0.01 | 0.01 |
| Zambie | 0.01 | 0.01 |
| Zimbabwe | 0.02 | 0.02 |
| | 100.00 | 100.00 |
| | <hr/> | <hr/> |

a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1983-85 tel qu'adopté par l'Assemblée générale (résolution 37/125 du 17 décembre 1982), plus nouveaux membres.

b/ Nouveau membre admis à la vingt-troisième session de la Conférence, novembre 1985.

c/ Le taux de contribution des quatre membres de la FAO qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies est dérivé de la quote-part que l'Organisation des Nations Unies leur demande de fournir pour le financement de certaines activités.

d/ Le Secrétariat du Comité des contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théorique probable" de ces deux membres de la FAO, qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies, serait la quote-part minimale, c'est-à-dire 0,01 pour cent.

CONTRIBUTIONS ORDINAIRES DES ETATS MEMBRES

| Etats Membres | Montants recouvrés <u>1/</u> | | Contributions restant dues au 22 novembre 1985 <u>2/</u> | | | Montants recouvrés <u>3/</u> |
|--|----------------------------------|--------------------------|---|--------------------------------------|---|------------------------------|
| | Du 1er janvier 1985 à ce jour | Contributions de 1985 | Arriérés <u>4/</u> des contributions de 1984 et des années antérieures | Total des montants restant dus | Total des montants restant dus en pourcentage des contributions de 1985 | |
| | \$ | \$ | \$ | % | En 1984 | |
| Afghanistan | 4 619,00 | 15 110,00 | - | 15 110,00 | 77 | F6 |
| Albanie | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F8 |
| Algérie | 315 664,00 | - | - | - | 0 | 4, F5 |
| Angola | 19 729,00 | - | - | - | 0 | 1, F3 |
| Antigua-et-Barbuda <u>6/</u> | - | 19 729,00 | 25 454,00 | 45 183,00 | 229 | - |
| Argentine | 539 988,21 | 1 595 541,79 | 1 257 858,00 | 2 853 399,79 | 168 | - |
| Australie | 4 072 043,55 | - | - | - | 0 | 1, 8 |
| Autriche | 1 795 339,00 | - | - | - | 0 | 2, F3 |
| Bahamas | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F2 |
| Bahreïn | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Bangladesh | 157 832,00 | - | - | - | 0 | - |
| Barbade | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Belgique | 3 315 990,00 | - | - | - | 0 | 3, 10 |
| Belize | 25 454,00 | 19 729,00 | - | 19 729,00 | 100 | - |
| Bénin | 4 619,00 | 19 729,00 | 14 368,22 | 34 097,22 | 173 | F6 |
| Bhoutan | 57 077,00 | - | - | - | 0 | - |
| Bolivie | 17 298,00 | 19 729,00 | 19 729,00 | 39 458,00 | 200 | - |
| Botswana | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Brésil | 5 033 410,00 | 3 314 472,00 | 2 730 944,00 | 6 045 416,00 | 182 | - |
| Bulgarie | 534 038,00 | - | - | - | 0 | 4, 11 |
| Burkina Faso | 7 870,72 | 19 729,00 | 11 858,28 | 31 587,28 | 160 | - |
| Birmanie | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F9 |
| Burundi | 24 438,46 | 19 729,00 | 34 773,17 | 54 502,17 | 276 | - |
| Cameroun | 19 729,00 | - | - | - | 0 | 1, 3, F7 |
| Canada | 7 339 188,00 | - | - | - | 0 | F4 |
| Cap-Vert | 4 619,00 | 15 110,00 | - | 15 110,00 | 77 | F10 |
| République centrafricaine <u>7/</u> | 51 919,54 | 13 388,59 | - | 13 388,59 | 68 | - |
| Tchad <u>7/</u> | 31 031,80 | 3 564,74 | - | 3 564,74 | 18 | - |
| Chili | 157 832,00 | - | - | - | 0 | 1, F4 |
| Chine | 2 091 274,00 | - | - | - | 0 | 4, F8 |
| Colombie <u>4/ 7/</u> | 256 477,00 | - | - | - | 0 | 1, F12 |
| Comores <u>4/ 7/</u> | 14 606,85 | 19 729,00 | 588,69 | 20 317,69 | 103 | 4 |
| Congo | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F1 |
| Costa Rica | 57 520,53 | - | - | - | 0 | 5, 7, 10 |
| Cuba | 156 650,66 | 217 019,00 | 61 009,93 | 278 028,93 | 128 | - |

1/ 182 763 374,59 dollars correspondant aux contributions de 1985, 19 172 302,12 dollars aux arriérés et 178 518,18 dollars aux avances aux Fonds de roulement; comprend 46 193 205,00 dollars provenant de la répartition de l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83.

2/ Dont 25 174 262,34 dollars de contributions au budget (72) et 3 975,00 dollars représentant les montants dus comme avance au Fonds de roulement, comme indiqué dans les notes de bas de page 6/(1) et 8/(2).

3/ Mois au cours duquel un versement en espèces a été reçu en 1984 au titre des contributions courantes;
F = versement final ou intégral.

4/ Y compris 7 014,96 dollars payables en 1985 par deux Etats Membres autorisés par la Conférence à régler leurs arriérés par tranches exigibles, ainsi que 1 325,00 dollars dus au Fonds de roulement (note de bas de page 6/).

5/ Etat Membre (1) privé du droit de vote à la Conférence en vertu de l'article III.4 de l'Acte constitutif.

6/ Etat Membre (1) ayant des arriérés à verser au titre des avances au Fonds de roulement.

7/ Etats Membres (6) qui ont été autorisés par la Conférence à payer par tranches et qui sont redevables de montants exigibles ou en retard. Les tranches d'arriérés exigibles durant les années ultérieures sont indiquées à la fin de cette liste.

8/ Etats Membres (2) admis durant la vingt-troisième session de la Conférence et qui sont redevables de montants au titre des contributions ordinaires de 1985 au budget (4 950 dollars chacun) et des avances au Fonds de roulement (1 325 dollars chacun).

| Etats Membres | Montants recouvrés 1/ | | Contributions restant dues au 22 novembre 1985 2/ | | | Montants recouvrés 3/ | |
|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|---|--------------------------------|---|-----------------------|--|
| | Du 1er janvier 1985 à ce jour | Au titre des contributions de 1985 | Arriérés 4/ au titre des contributions de 1984 et des années antérieures | Total des montants restant dus | Total des montants restant dus en pourcentage des contributions de 1985 | En 1984 | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | % | | |
| Cypre | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F2 | |
| Tchécoslovaquie | 1 815 068,00 | - | - | - | 0 | 6, F9 | |
| Kampuchea | | | | | | | |
| démocratique 4/5/7/ | 4 619,00 | 19 729,00 | 75 732,08 | 95 461,08 | 484 | - | |
| Corée, République pop. dém. de | 118 374,00 | - | - | - | 0 | 8, F11 | |
| Danemark | 1 795 339,00 | - | - | - | 0 | F1 | |
| Djibouti | 39 458,00 | - | - | - | 0 | - | |
| Dominique | 4 619,00 | 15 110,00 | - | 15 110,00 | 77 | 5, F8 | |
| République dominicaine | 97 394,00 | 60 438,00 | - | 60 438,00 | 77 | - | |
| Equateur | 115 829,17 | 4 868,02 | - | 4 868,02 | 12 | 6, 8, 11 | |
| Egypte | 157 832,00 | - | - | - | 0 | F1 | |
| El Salvador | 4 619,00 | 19 729,00 | 32 408,00 | 52 137,00 | 264 | - | |
| Guinée équatoriale | 4 619,00 | 15 110,00 | - | 15 110,00 | 77 | F5 | |
| Ethiopie | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F7 | |
| Fidji | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F2 | |
| Finlande | 1 144 282,00 | - | - | - | 0 | F1 | |
| France | 15 506 994,00 | - | - | - | 0 | F4 | |
| Gabon | 39 535,90 | 33 538,42 | - | 33 538,42 | 85 | 5 | |
| Gambie | 56 905,55 | 17 469,45 | - | 17 469,45 | 89 | - | |
| Allemagne, Rép. fédérale d'. | 20 340 599,00 | - | - | - | 0 | 6, F11 | |
| Ghana | 18 478,00 | 39 458,00 | 41 579,49 | 81 037,49 | 205 | - | |
| Grèce | 1 073 631,00 | 220 931,99 | - | 220 931,99 | 23 | 6 | |
| Grenade | 16 471,26 | 6 990,01 | - | 6 990,01 | 35 | 11, 12 | |
| Quatémala | 9 239,00 | 39 458,00 | 30 219,00 | 69 677,00 | 177 | - | |
| Quinée | 4 619,00 | 19 729,00 | 16 614,81 | 36 343,81 | 184 | - | |
| Quinée-Bissau | 35 169,14 | 19 729,00 | 13 347,99 | 33 076,99 | 168 | - | |
| Guyana | 13 872,75 | 19 729,00 | 37 347,00 | 57 076,00 | 289 | - | |
| Haiti | 39 458,00 | - | - | - | 0 | - | |
| Honduras | 23 068,44 | - | - | - | 0 | 7 | |
| Hongrie | 552 412,00 | - | - | - | 0 | 5, 9, F12 | |
| Islande | 78 916,00 | - | - | - | 0 | F2 | |
| Inde | 337 211,00 | 511 136,00 | - | 511 136,00 | 60 | F10 | |
| Indonésie | 315 664,00 | - | - | - | 0 | F3 | |
| Iran, Rép. islamique d' | 3 823 289,77 | 1 381 030,00 | 1 547 441,14 | 2 928 471,14 | 212 | - | |
| Iraq | 571 000,00 | 295 935,00 | - | 295 935,00 | 100 | - | |
| Irlande | 434 038,00 | - | - | - | 0 | F9 | |
| Israël | 465 599,00 | 215 761,67 | - | 215 761,67 | 39 | 2, 4, 6, 7, 9, 10 | |
| Italie | 8 917 508,00 | - | - | - | 0 | 3, F7 | |
| Côte-d'Ivoire | 114 729,61 | 11 305,26 | 13 474,62 | 24 779,88 | 31 | 12 | |
| Jamaïque | 39 458,00 | - | - | - | 0 | F2 | |
| Japon | 24 582 334,00 | - | - | - | 0 | 3, F6 | |
| Jordanie | 21 839,00 | - | - | - | 0 | 6 | |
| Kenya | 21 534,71 | 17 923,29 | - | 17 923,29 | 91 | - | |
| Corée, Rép. de | 434 038,00 | - | - | - | 0 | F10 | |
| Koweït | 591 870,00 | - | - | - | 0 | F3 | |
| Laos | 24 348,00 | - | 15 110,00 | 15 110,00 | 77 | - | |

Voir notes à la première page.

| Etats Membres | Montants recouvrés 1/ | | Contributions restant dues au 22 novembre 1985 2/ | | | Montants recouvrés 3/ |
|---------------------------------|-------------------------------------|--|--|--------------------------------------|---|--------------------------|
| | Du 1er janvier 1985 à ce jour | Au titre des contributions de 1985 | Arriérés 4/ au titre des contribu- tions de 1984 et des années antérieures | Total des montants restant dus | Total des montants restant dus en % des contribu- tions de 1985 | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | % | En 1984 |
| Liban | 21 478,00 | 17 980,00 | - | 17 980,00 | 46 | 1, F10 |
| Lesotho | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F6 |
| Libéria | 42 615,40 | 19 729,00 | 16 660,60 | 36 389,60 | 184 | - |
| Libye | 129 341,00 | 611 599,00 | 363 991,00 | 975 590,00 | 160 | F8 |
| Luxembourg | 138 103,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Madagascar | 31 894,96 | 19 729,00 | 5 132,04 | 24 861,04 | 126 | - |
| Malawi | 14 931,25 | 4 797,75 | - | 4 797,75 | 24 | 4, F9 |
| Malaisie | 217 019,00 | - | - | - | 0 | F3 |
| Maldives | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Mali | 4 619,00 | 19 729,00 | 34 927,02 | 54 656,02 | 277 | - |
| Malte | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F1 |
| Mauritanie | 43 798,83 | 17 995,32 | - | 17 995,32 | 91 | - |
| Maurice | 19 729,00 | - | - | - | 0 | 4, F7 |
| Mexique | 2 316 212,64 | 59 406,53 | - | 59 406,53 | 3 | 5 |
| Mongolie | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F5 |
| Maroc | 239 922,08 | 102 539,92 | - | 102 539,92 | 87 | - |
| Mozambique | 4 619,00 | 15 110,00 | - | 15 110,00 | 77 | F10 |
| Namibie | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F1 |
| Népal | 19 729,00 | - | - | - | 0 | 2, F7 |
| Pays-Bas | 4 241 735,00 | - | - | - | 0 | F2 |
| Nouvelle-Zélande | 611 599,00 | - | - | - | 0 | F4 |
| Nicaragua 7/ | 46 578,20 | 321,00 | - | 321,00 | 2 | - |
| Niger | 57 031,73 | 19 729,00 | - | 19 729,00 | 100 | - |
| Nigéria | 535 895,40 | 371 638,60 | - | 371 638,60 | 82 | - |
| Norvège | 1 223 198,00 | - | - | - | 0 | 6, F8 |
| Oman | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F6 |
| Pakistan | 138 103,00 | - | - | - | 0 | F2 |
| Panama | 39 458,00 | - | - | - | 0 | 1, F6 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F3 |
| Paraguay 7/ | 59 618,67 | 19 729,00 | - | 19 729,00 | 100 | - |
| Pérou | 94 001,50 | 157 832,00 | 249 830,00 | 407 662,00 | 258 | - |
| Philippines | 213 604,97 | 105 048,43 | - | 105 048,43 | 48 | 10 |
| Pologne | 2 678 088,00 | 1 716 423,00 | 1 716 423,00 | 3 432 846,00 | 200 | - |
| Portugal | 434 038,00 | - | - | - | 0 | F7 |
| Qatar | 18 478,00 | 60 438,00 | - | 60 438,00 | 77 | 7, F11 |
| Roumanie | 485 982,97 | 453 767,00 | 911 860,99 | 1 365 627,99 | 301 | - |
| Rwanda | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F6 |
| Saint-Christophe-et-Névis | - | 19 729,00 | 9 864,00 | 29 593,00 | 150 | 6 |
| Sainte-Lucie | 39 083,83 | 19 729,00 | 20 955,99 | 40 684,99 | 206 | - |
| Saint-Vincent-et- Grenadines | 29 593,50 | - | - | - | 0 | 3 |
| Samoa | 19 729,00 | - | - | - | 0 | F11 |
| Sao Tomé-et-Principe | 28 474,49 | 15 042,23 | - | 15 042,23 | 76 | - |
| Arabie saoudite, Royaume d' | 2 051 816,00 | - | - | - | 0 | F6 |
| Sénégal | 4 619,00 | 19 729,00 | 18 643,78 | 38 372,78 | 194 | - |
| Seychelles | 24 348,00 | 12 679,00 | - | 12 679,00 | 64 | F2 |

Voir notes à la première page.

| Etats Membres | Montants recouvrés 1/ | | Contributions restant dues au 22 novembre 1985 2/ | | | Montants recouvrés 3/ | |
|--|-------------------------------------|---------------|---|--|--------------------------------------|--|------------|
| | Du 1er janvier 1985 à ce jour | | Au titre des contributions de 1985 | Arriérés 4/ au titre des contributions de 1984 et des années antérieures | Total des montants restant dus | Total des montants restant dus en % des contributions de 1985 | En 1984 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % | |
| Sierra Leone | 74 375,00 | — | — | — | — | 0 | — |
| Somalie | 4 619,00 | 19 729,00 | 35 826,91 | 55 555,91 | 282 | — | — |
| Espagne | 4 596 857,00 | — | — | — | — | 0 | F9 |
| Sri Lanka | 19 729,00 | — | — | — | — | 0 | 1, F3 |
| Soudan | 52 144,00 | — | — | — | — | 0 | 11 |
| Suriname | 4 619,00 | 15 110,00 | — | 15 110,00 | 77 | — | F9 |
| Swaziland | 4 619,00 | 19 729,00 | 19 713,48 | 39 442,48 | 200 | — | — |
| Suède | 3 136 911,00 | — | — | — | — | 0 | F1 |
| Suisse | 2 623 957,00 | — | — | — | — | 0 | 6, F9 |
| Syrie | 119 613,24 | — | 108 694,76 | 108 694,76 | 138 | — | — |
| Tanzanie | 4 619,00 | 19 729,00 | 32 408,00 | 52 137,00 | 264 | — | — |
| Thaïlande | 197 290,00 | — | — | — | — | 0 | F6 |
| Togo | 34 984,83 | 19 729,00 | 23 047,46 | 42 776,46 | 217 | — | — |
| Tonga | 19 729,00 | — | — | — | — | 0 | F2 |
| Trinité-et-Tobago | 78 916,00 | — | — | — | — | 0 | F5 |
| Tunisie | 78 916,00 | — | — | — | — | 0 | 1, F6 |
| Turquie | 170 915,00 | 735 687,82 | — | 735 687,82 | 96 | — | 1,4, 11 |
| Ouganda | 4 619,00 | 19 729,00 | 428,96 | 20 157,96 | 102 | — | 10 |
| Emirats arabes unis | 430 283,00 | 319 419,00 | — | 319 419,00 | 85 | — | — |
| Royaume-Uni | 11 127 156,00 | — | — | — | — | 0 | 2,5, F7 |
| Etats-Unis d'Amérique | 48 654 106,28 | 1 318 393,72 | — | 1 318 393,72 | 3 | — | 10, F12 |
| Uruguay | 23 097,00 | 98 645,00 | 163 336,00 | 261 981,00 | 266 | — | — |
| Vanuatu | 19 729,00 | — | — | — | — | 0 | F4 |
| Venezuela | 2 604 228,00 | — | — | — | — | 0 | — |
| Viet Nam | 78 916,00 | — | — | — | — | 0 | — |
| Yémen, République arabe du | 24 350,58 | — | — | — | — | 0 | 5 |
| Yémen, République démocratique populaire du | 19 729,00 | — | — | — | — | 0 | F3 |
| Yougoslavie | 1 180 038,92 | 412 857,86 | — | 412 857,86 | 37 | 5 | — |
| Zaïre | 40 115,00 | — | — | — | — | 0 | — |
| Zambie | 19 729,00 | — | — | — | — | 0 | F1 |
| Zimbabwe | 78 916,00 | — | — | — | — | 0 | — |
| Iles Cook 8/ | | 6 275,00 | | 6 275,00 | | | |
| Iles Salomon 8/ | | 6 275,00 | | 6 275,00 | | | |
| Tranches d'arriérés payables durant les années à venir en vertu d'autori- sations de la Conférence: | | | | | | | |
| Tchad | | | 92 236,80 | 92 236,80 | | | |
| République centrafricaine | | | 34 022,06 | 34 022,06 | | | |
| Comores | | | 49 054,60 | 49 054,60 | | | |
| Kampuchea démocratique | | | 19 278,76 | 19 278,76 | | | |
| Nicaragua | | | 11 643,30 | 11 643,30 | | | |
| Paraguay | | | 71 225,00 | 71 225,00 | | | |
| | 202 114 194,89 1/ | 15 189 175,41 | 9 989 061,93 4/ | 25 178 237,34 2/ | | | |

Voir notes à la première page.

COMITÉ DU PROGRAMME

(novembre 1985 - novembre 1987)

Président

France (M.L. Mazoyer)

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)
Autriche (R. Steiner)
Barbade (C.E. Maynard)
Congo (J. Tchicaya)
Etats-Unis d'Amérique
(Mme M.H. Fenwick)

Membres

Inde (R.C. Gupta)
Liban (A. Abdel-Malek)
Libye (B. El-Mabrouk Said)
Nigéria (J. Ladan)
Pakistan (J. Musharraf)

COMITÉ FINANCIER

(novembre 1985 - novembre 1987)

Président

Arabie saoudite, Royaume d'
(A.Y. Bukhari)

Allemagne, République
fédérale d' (G. Graf von Westphalen)
Angola (P.A. Kanga)
Australie (B. Martyn)
Costa Rica (C. di Mottola Balestra)

Membres

Italie (E. Pascarelli)
Madagascar (R. Rabe)
Malaisie (A.W. Jalil)
Pérou (J. Gazzo)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(novembre 1985 - novembre 1987)

El Salvador

Etats-Unis d'Amérique
Italie
Philippines

Pologne

Sénégal
Soudan

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE

(janvier 1986 - décembre 1988)

Mandat expirant le

31 décembre 1986

Elus par le Conseil de la FAO

Arabie saoudite, Royaume d'
Australie
Bangladesh
Canada
Etats-Unis d'Amérique

Elus par l'ECOSOC

Egypte
Hongrie
Inde
Italie
Norvège

31 décembre 1987

Brésil
Congo
Kenya
Pays-Bas
Thaïlande

Belgique
Danemark
Japon
Lesotho
Pakistan

31 décembre 1988

Allemagne, République
fédérale d'
Ethiopie
France
Sao Tomé-et-Principe
Venezuela

Argentine
Cap-Vert
Colombie
Finlande
Royaume-Uni

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(à partir du 11 novembre 1985)

| | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------|
| Afghanistan | France | Ouganda |
| Albanie | Gabon | Pakistan |
| Algérie | Gambie | Panama |
| Allemagne, République fédérale d' | Ghana | Papouasie-Nouvelle-Guinée |
| Angola | Grèce | Paraguay |
| Antigua-et-Barbuda | Grenade | Pays-Bas |
| Arabie saoudite, Royaume d' | Guatemala | Pérou |
| Argentine | Guinée | Philippines |
| Australie | Guinée-Bissau | Pologne |
| Autriche | Guinée-équatoriale | Portugal |
| Bahamas | Guyana | Qatar |
| Bahreïn | Haïti | République centrafricaine |
| Bangladesh | Honduras | République Dominicaine |
| Barbade | Hongrie | Roumanie |
| Belgique | Inde | Royaume-Uni |
| Belize | Indonésie | Rwanda |
| Bénin | Iran, République islamique d' | Saint-Christophe-et-Nevis |
| Bhoutan | Iraq | Sainte-Lucie |
| Birmanie | Irlande | Saint-Vincent-et-Grenadines |
| Bolivie | Islande | Salomon, Iles |
| Botswana | Israël | Samoa |
| Brésil | Italie | Sao Tomé-et-Principe |
| Bulgarie | Jamaïque | Sénégal |
| Burkina Faso | Japon | Seychelles |
| Burundi | Jordanie | Sierra Leone |
| Cameroun | Kampuchea démocratique | Somalie |
| Canada | Kenya | Soudan |
| Cap-Vert | Koweït | Sri Lanka |
| Chili | Laos | Suède |
| Chine | Lesotho | Suisse |
| Chypre | Liban | Suriname |
| Colombie | Libéria | Swaziland |
| Comores | Libye | Syrie |
| Congo | Luxembourg | Tanzanie |
| Cook, Iles | Madagascar | Tchad |
| Corée, République de | Malaisie | Tchécoslovaquie |
| Corée, République populaire démocratique de | Malawi | Thaïlande |
| Costa Rica | Maldives | Togo |
| Côte d'Ivoire | Mali | Tonga |
| Cuba | Malte | Trinité-et-Tobago |
| Danemark | Maroc | Tunisie |
| Djibouti | Maurice | Turquie |
| Dominique | Mauritanie | Uruguay |
| Egypte | Mexique | Vanuatu |
| El Salvador | Mongolie | Venezuela |
| Emirats arabes unis | Mozambique | Viet Nam |
| Equateur | Namibie | Yémen, République arabe du |
| Espagne | Népal | Yémen, République démocratique |
| Etats-Unis d'Amérique | Nicaragua | populaire du |
| Ethiopie | Niger | Yougoslavie |
| Fidji | Nigéria | Zaïre |
| Finlande | Norvège | Zambie |
| | Nouvelle-Zélande | Zimbabwe |
| | Oman | |